MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Rapport d'activité 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

EDITO



Cap maintenu

Gestion rigoureuse et vision prometteuse : c'est ainsi que je me suis efforcé de conduire la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole durant ma –courte- mandature, d'avril 2014 à décembre 2015. Aujourd'hui, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil de territoire Marseille-Provence –que j'ai l'honneur de présider- ont pris le relais, gardant ce même cap que j'avais donné.

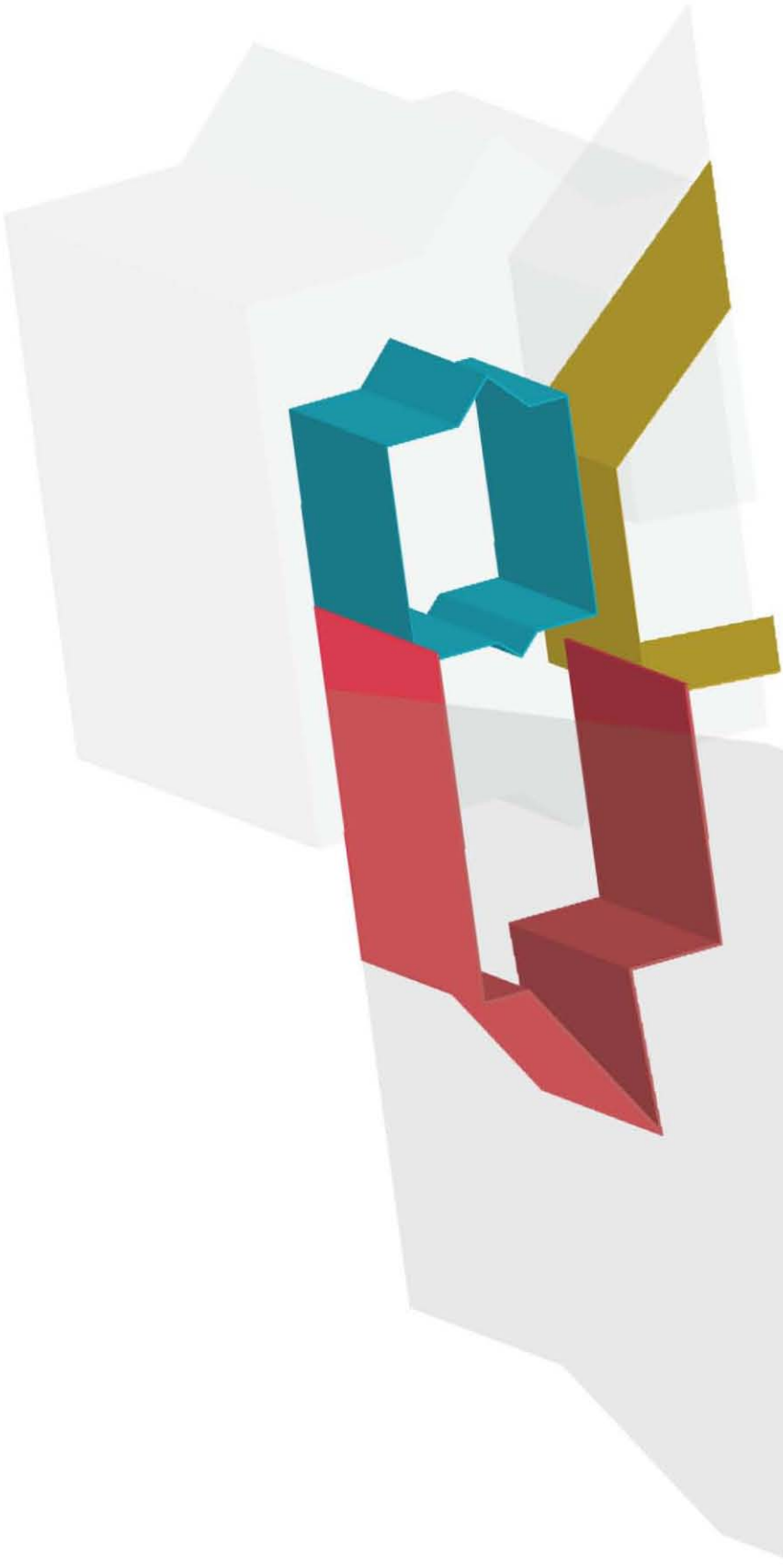
Le redressement budgétaire et la réorganisation des services de MPM que j'avais entamés en 2014 ont été poursuivis avec efficacité en 2015, afin de préparer dans les meilleures conditions possibles les débuts de l'ère métropolitaine qui nous concerne désormais. En restreignant les dépenses de fonctionnement et la partie non urgente des autorisations de programme, j'ai préservé l'essentiel des investissements et des opérations structurantes nécessaires à l'attractivité, au dynamisme et au développement de notre territoire.

Les services de la Communauté urbaine ont pris une part active dans ce redressement, en acceptant restructuration et diminution de certaines dépenses. Grâce à cela, l'état spécial du Conseil de territoire a été préservé pour 2016 : 1, 261 milliard d'euros pour la section fonctionnement, 709 millions d'euros pour la section investissement dont 330,70 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Nos services, en lien étroit et permanent avec ceux de la Métropole, peuvent donc continuer de travailler et d'innover au de notre territoire et de nos concitoyens.

Guy TEISSIER
Président du Conseil de territoire Marseille-Provence
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SOMMAIRE

06 → DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 → DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14 → DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EAU ET DOMAINE PUBLIC

20 → DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MOBILITÉ

26 → DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROPRETÉ

30 → DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (DGA)



L'importance des ressources humaines

La Direction générale adjointe ressources et administration générale est chargée de gérer et coordonner les domaines par nature transversaux que sont les finances, le patrimoine et la logistique, les systèmes d'information et les ressources humaines de l'ensemble de la collectivité afin de lui permettre d'assumer le mieux possible ses missions de service public. De par son rôle d'entité fonctionnelle « pivot », la DGA contribue de manière prioritaire à l'élaboration, à l'animation transversale et au suivi de la trajectoire de redressement financier impulsée depuis avril 2014.

I Direction des services généraux

→ Les missions générales de la direction

La Direction de Pôle Patrimoine et Logistique, rebaptisée « Direction des Services Généraux » suite à la réorganisation, met en place les moyens transversaux nécessaires au fonctionnement de l'établissement public. Elle a disposé pour cela, en 2015, d'un budget total de 25 281 861 Đ TTC lui permettant d'intervenir dans de nombreux domaines de compétences : maintenance techniques des bâtiments, gestion immobilière du patrimoine, acquisition et entretien du parc de véhicules, acquisition des équipements et petits matériels, documentation générale et archives, accueil, standard, courrier central, pôle courses, gestion du siège de Marseille Provence Métropole et valorisation de ses espaces.

→ Activités, réalisations et faits marquants 2015

En 2015, cette direction a notamment :

⇨Poursuivi et finalisé la mise en place de sa réorganisation ; elle

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



a également contribué, avec la DGA Développement Urbain, au travail de clarification des champs de compétence liés à la fonction patrimoine

⇨Poursuivi les régularisations des actes de transferts de patrimoine

⇨Poursuivi le verdissement de la flotte avec l'achat de 4 véhicules hybrides et de 7 Renault ZOE électriques mises en pool sur 3 sites aménagés en bornes de rechargement

I Direction des finances

→ Les missions générales de la direction

Les missions principales de la Direction des Finances consistent à :

⇨ assurer l'élaboration, le suivi, et l'exécution du budget dans le respect des grands équilibres financiers de la structure ;

⇨ Elaborer et mettre à jour une prospective conformément à la stratégie financière définie ;

⇨ Gérer notre dette et notre trésorerie ;

⇨ Travailler à l'optimisation des ressources fiscales de notre territoire ;

⇨ Améliorer la lisibilité quotidienne des bonnes règles de gestion budgétaires et financières auprès de l'ensemble des directions.

→ Résultats et faits marquants de l'année précédente

L'année 2015 s'est caractérisée par la poursuite du travail d'amélioration de la **qualité budgétaire et comptable** en collaboration avec les services de la recette des finances, dans la perspective de la fusion des comptes au 1er janvier 2016, en vue de la création de la Métropole. L'objectif a été d'analyser l'ensemble des comptes de bilan des 9 budgets de MPM permettant ainsi d'identifier les anomalies éventuelles et de proposer les régularisations qui s'imposent avant le passage à la Métropole.

Un travail de mise à jour et de vérification des imputations budgétaires a par ailleurs été réalisé afin de mettre en conformité l'enregistrement budgétaire avec la nature des dépenses/recettes.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

En matière de **dette et ingénierie financière,** un travail en étroite collaboration avec les partenaires bancaires pour financer les investissements voté au budget 2015 s'est poursuivi (146,90 MĐ de nouveaux emprunts contractés) dans un contexte de diversification des ressources financières.
MPM a vu sa note financière sur le long terme « **A+** : perspectives stables » confirmée par l'agence de notation Fitch, et a pu ainsi émettre 30 MĐ sur les marchés financiers avec la mise en place du programme EMTN (Euro Medium Term Notes).

En termes de **fiscalité**, des actions ont été réalisées pour sécuriser et optimiser l'assujettissement fiscal de notre établissement. Par ailleurs, afin d'améliorer le pilotage financier de MPM, une démarche collaborative renforcée a été entreprise avec les principales directions de la Communauté urbaine afin d'améliorer l'analyse de leur budget et de leur prospective ; un outil informatique dédié à la prospective a par ailleurs été acquis.

Enfin, en termes de **gestion du bilan et des investissements,** la préparation du Budget Primitif 2016 a généré un important travail de préparation des arbitrages ainsi qu'une mise en adéquation avec les nouvelles nomenclatures comptables M57, M4, M43 et M49 afin de pouvoir présenter les futurs comptes de bilan et les opérations en conformité.
Le travail d'optimisation mené en 2015 sur la gestion des opérations d'investissement a permis un toilettage important du Plan Pluriannuel d'Investissement. La délibération de clôture des opérations 2015 a permis d'annuler 402 483 678Đ de reliquat d'autorisations de programme.

I Direction des systèmes d'information

→ Les missions générales de la direction

La Direction des Systèmes d'Information regroupe l'ensemble des compétences en matière d'informatique de gestion, d'information géographique et d'aménagement numérique. Elle propose les orientations stratégiques en matière de systèmes d'information ou d'information géographique et met en œuvre la politique décidée. La DSI met en œuvre la politique numérique de l'institution et assure une veille technologique prospective. Elle garantit au quotidien le bon fonctionnement des systèmes d'information, apporte conseil et assiste les services et les utilisateurs.

→ Résultats et faits marquants de l'année 2015

ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

⇨ Mise en place d'un dispositif support à la gestion de la relation citoyenne : Engagés au quotidien, pour une meilleure prise en compte des demandes des citoyens.

Osis

⇨ Poursuite du développement de la suite OSIS, Outil de Suivi des Interventions et Signalements, en soutien opérationnel auprès des directions pour traiter les appels citoyens.

⇨ Préparation à l'évolution nécessaire du système d'information pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

EURO2016 FRANCE

⇨ Réalisation des cartes de préparation à l'organisation de l'EURO 2016 (circulation, stationnement, jalonnement...).

⇨ Développement du savoir-faire 3D

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

⇨ Réécriture de la charte d'usage des technologies de l'information.
⇨ Premières commercialisations de la fibre optique (FTTH) sur Marignane et poursuite du déploiement du réseau de fibres optiques pour l'ensemble des foyers du territoire communautaire
⇨ Préfiguration de la construction du système d'information métropolitain.

Direction des ressources humaines

→ Les missions générales de la direction

La direction des ressources humaines propose et met en œuvre la politique de ressources humaines impulsée par le Président de MPM.
Son activité s'articule autour des missions suivantes :

⇨ Mettre en œuvre une gestion stratégique et valorisante des ressources humaines, susceptible de rendre la collectivité encore plus performante ;
⇨ Conseiller et appuyer la direction générale ; proposer, concevoir et mettre en œuvre une politique d'optimisation des ressources humaines, dans le respect de la masse salariale et la maîtrise de son évolution et du fonctionnement des services ;
⇨ Veiller au développement d'un dialogue social constructif ;
⇨ Porter une attention particulière à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents en mettant l'accent sur la prévention et le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
⇨ Identifier, développer et accompagner les compétences métiers ;
⇨ Réaliser, animer, coordonner, évaluer les actions mises en place, en collaboration avec l'ensemble des directions générales adjointes et des directions qu'elle accompagne.

→ Faits marquants

⇨ En 2015, la DRH a continué à intervenir en support de la réorganisation des services.
Elle a également finalisé sa propre réorganisation interne, dans le cadre de la nouvelle organisation de la DGA Ressources. Dans ce contexte, l'engagement de l'ensemble des collaborateurs de la DRH au sein de groupes de travail thématiques ayant pour objectif, in fine, une amélioration continue de la performance des services a représenté un temps fort de l'année 2015.
⇨ La mise à jour et l'optimisation de la procédure recrutement fait également partie des démarches structurantes que la direction a menées : finalisation et mise en œuvre d'outils dédiés (commission emploi, fiche d'identification du poste, fiche de définition du besoin...)
⇨ Enfin, en vue du passage en Métropole au 1er janvier 2016, la DRH a participé aux travaux de préfiguration de l'intégration de MPM au sein du nouvel établissement public.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Une stratégie en **actions** pour **améliorer la compétitivité** du **territoire**

A partir du document « Stratégie en Actions » présenté publiquement par MPM courant 2015, la Direction Générale Adjointe du Développement Economique conduit, en relation avec les élus et les forces économiques, la stratégie de développement et d'attractivité du Territoire selon les 4 axes définis : mener à bien les grands projets ; améliorer la compétitivité du territoire ; renforcer l'attractivité ; déployer une métropole proche des territoires. La DGA met en place l'organisation propre à répondre aux enjeux et objectifs liés.

I Réalisation et faits marquants

→ Soutenir les partenaires du développement économique et mieux accueillir les entreprises pour les conduire à choisir le territoire de la Communauté Urbaine pour leur implantation et leur développement par :

⇨ **L'accompagnement des projets d'entreprises :** 300 entreprises conseillées, 704 emplois concrétisés et accueil de plus de 80 entreprises, 218 créations nettes d'emplois par ces entreprises accompagnées, 425 emplois existants confortés dans les entreprises du territoire, 61 emplois délocalisés vers le territoire de MPM, 28 920 m² de locaux d'activités, 5 230 m² d'entrepôts et 9 139 m² d'immobilier de bureaux, 33 847 m² de foncier.

⇨ **Une intervention sur les territoires à enjeux :** 1700 demandes de localisation traitées et 200 entreprises accompagnées sur les territoires de la politique de la ville, avec une convention MPM, l'EPFPaca, l'EPAEM et la VDM pour accompagner les entreprises situées dans périmètre de l'extension d'Euroméditerranée.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



⇨ **Le développement et la commercialisation de nouveaux parcs d'activités et villages TPE :** le Technoparc des Florides à Marignane et le Parc d'Empallières à Saint-Victoret, le parc Athélia V à La Ciotat ...
⇨ **Le soutien aux secteurs d'activités à forte capacité de développement :** Team Henri Fabre (usine du futur), les Clusters Apex et l'Imed (exportation PME), la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode, Primi et Medinsoft (filières TIC), Riviera Yachting Network (grande plaisance), C3Paca (centres de relation clients) ...
⇨ **Le soutien à la création d'entreprise :** Marseille Innovation (animation pépinières), le Pôle de l'entreprenariat, l'ADI, la plateforme IMM...

→ Déployer une stratégie de long terme pour le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation sur le territoire et sa connexion avec l'industrie

MPM a conduit une politique active de soutien à l'économie par l'innovation et la connaissance, avec le développement des Technopôles de Château-Gombert et de Luminy et la structuration sur ces sites d'écosystèmes de croissance pour l'accompagnement des entreprises innovantes se traduisant ainsi :

⇨ **Le pilotage du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Technopôle de Marseille Luminy :** remplissage à 100 % de l'Hôtel Technoptic (25 entreprises installées dont Traxens), commercialisation d'Héliopolis II (à 90%) et du secteur Einstein, installation du Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique, définition du positionnement stratégique du Technopôle de Château-Gombert : H2020 Industrie du Futur, extension de la pépinière Grand Luminy, soutien au cluster Marseille Immunopôle.
⇨ **Le soutien aux Pôles de compétitivité et dans le cadre du Fonds Unique Interministériel :** Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies et Gestion des risques (37 projets concernant 41 entreprises accompagnés entre 2008 – 2015).
⇨ **L'abondement au Fonds d'Innovation Marseille Provence :** avec 3 entreprises éligibles en 2015.
⇨ La réalisation d'un programme d'animation économique : RDV de

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

l'Innovation, Angels Café, animation du Club des Dirigeants, soutien du 7ème Forum Centrale Marseille Entreprises (FOCEEN)...
⇨ Poursuite de la mise en œuvre Aix-Marseille French Tech.
⇨ La mise en œuvre de la compétence Enseignement Supérieur Recherche avec des engagements forts au CPER-Volet ESR 2015-2020 (Centrale Marseille – Polytech – Regroupement des neurosciences...).

→ Soutenir le développement sur tout le territoire d'une offre de foncier et d'immobilier d'entreprises

La rareté du foncier constitue aujourd'hui un handicap majeur au développement de l'activité économique. Dans ce contexte, la délibération en date du 13/07/2015 a acté la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste transversale portant prioritairement sur des acquisitions de foncier à vocation économique et permettant le financement des charges induites par son aménagement.

La stratégie foncière et immobilière se reflète principalement au travers de trois axes :
⇨ **La production de solutions foncières :** Technoparc des Florides à Marignane, Zac des Aiguilles à Ensues la Redonne, lotissement d'activité de la Loge à Saint-Victoret, Athélia 5 à La Ciotat, zone d'activité artisanale à Cassis, acquisition des Fourniers à Roquefort-la-Bédoule, extension Euroméditerranée, Gare d'Arenc.
⇨ **La réalisation d'immobilier d'entreprises dédié sous maîtrise d'ouvrage DGADE :** travaux de réaménagement du bâtiment BRGM pour l'installation de MImAbs à Luminy, village d'entreprises de l'Aiguille à Gignac, réalisation du Pôle de création d'entreprises de la Cabucelle en ZFU, étude de reconversion sur le site de Saumaty.
⇨ **La réalisation d'immobilier d'entreprises dédié à travers des promoteurs investisseurs :** programme Ilot Carmin, Héliopolis 3 sur le Technopole de Château-Gombert, village d'entreprises sur le Parc Athélia 5.

→ Se positionner comme aménageur du territoire et offreur des solutions foncières et immobilières pour faciliter l'émergence et la réussite de grands projets économiques transversaux et métropolitains

L'objectif est de permettre le déploiement des grands projets structurants du territoire dans toutes leurs dimensions mais aussi des grandes infrastructures nationales ou régionales qui structurent le développement :

⇨ **La charte Ville-Port, brique essentielle de l'affirmation d'une place portuaire et logistique de dimension mondiale**
⇨ **Le projet de Technocentre Henri Fabre à Marignane et le Technopôle de Château-Gombert**
⇨ **Le projet Marseille Immunopôle**
⇨ **La restructuration du MIN des Arnavaux liée à la réalisation de la L2 Nord**
⇨ **L'infrastructure commerciale du Territoire :** analyse commerciale quantitative et qualitative des 17 communes de la Communauté Urbaine et examen de 10 dossiers en CDAC.
⇨ **Les grandes infrastructures comme la LGV PACA :** renommée « Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur »

→ Renforcer la politique de promotion du territoire

L'objectif est de rendre lisible et crédible la destination « Marseille Provence Métropole » auprès du monde économique et de mettre en place une stratégie d'attractivité, en phase avec la stratégie économique.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

⇨ **Les Salons et évènements :** Réalisation d'un stand dans les salons immobiliers du MIPIM et du SIMI, au Salon de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, aux Assises de l'Economie de la Mer, présence en 2015 au MAPIC, organisation de la Semaine Economique de la Méditerranée, participation aux Nauticales et enfin participation au 1er Salon des Entrepreneurs Marseille Provence.
⇨ **Outils de Communication :** sites internet, plaquette de promotion du territoire, chiffres clés Marseille Métropole, plaquettes commerciales pour Athélia V et les ZFU-TE et QPPV
⇨ **Les rendez-vous Entreprises** avec l'accueil de près de 200 personnes au cours de l'année 2015 et notamment lors du lancement de la commercialisation de l'éco-parc Athélia V.
⇨ **Réalisation d'un plan média important :** avec la campagne « Facilitons l'entreprise », plus de 30 insertions ont été réalisées en presse régionale et nationale, ainsi qu'une campagne d'affichage à l'aéroport Marseille Provence.
⇨ **Enrichissement de la maquette numérique 3D du territoire de MPM :** qui présente plus de 90 projets ou réalisations qui font l'attractivité du territoire métropolitain.
⇨ **Implication renforcée au sein de l'agence de Provence Promotion :** par la détection et l'accueil de projets d'investissements internationaux
⇨ **Le partenariat renforcé auprès du Club de la Croisière :** pour soutenir un secteur qui génère 1,5 millions de touristes en 2015.

I Perspectives et axes de progrès

En 2015, la création d'une Direction Générale Adjointe du Développement Economique a été le point de départ d'une réorganisation interne et d'un travail sur la stratégie de développement économique de MPM qui puissent anticiper la nécessité d'actions partagées entre le périmètre d'actions historique de la DGA (Territoire MPM) et la nouvelle aire métropolitaine à venir...

Les orientations choisies ont traduit la double nécessité de stimuler les atouts du territoire métropolitain et agir directement ou indirectement sur 3 volets prioritaires, l'emploi, la formation et l'attractivité.

Dans cette perspective, en 2015, la feuille de route 2016 de la Direction générale adjointe a été élaborée : conçue comme un outil de pilotage et d'évaluation, elle doit permettre de bien visualiser objectifs collectifs et actions individuelles mais aussi interroger la performance et adapter les efforts. Au-delà des actions quotidiennes au service des entreprises et du territoire, il s'agit bien pour les équipes de se mettre en ordre de marche.

Car c'est aujourd'hui le défi à relever : travailler dans un espace élargi, avec de nouveaux acteurs, autour d'une stratégie de développement économique et d'attractivité métropolitaine à produire et à décliner de façon thématique... Et co-construire de façon progressive ces politiques sectorielles déclinées en plan d'action au service de l'économie de la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EAU ET DOMAINE PUBLIC



L'eau, un **bien** si **précieux**

La Direction Générale Adjointe Eau et Domaine Public réunit la Direction des Ports, la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du pluvial, la Direction de la Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau ainsi que le Service des Équipements Communautaires. Les tâches fonctionnelles et transversales à caractère administratif, juridique et logistique, ont été mutualisées au sein de la Direction de la Valorisation du Domaine Public et des Affaires Générales. Cette direction, depuis 2015, exerce par ailleurs le traitement des dossiers concernant les occupations du domaine public (sol et sous-sol) pour le conseil de territoire Marseille Provence en vue d'optimiser les recettes.

LES FAITS MARQUANTS EN 2015

Eau et assainissement : vote des schémas directeurs Eau et Assainissement, signature du Contrat pour la Protection et les Économies de la Ressource en Eau du canal de Marseille sur la période 2016-2018

Contrôle des délégataires Eau et Assainissement : mise en œuvre des instances de gouvernance, évaluation de la performance et de la qualité du Service et mise en place d'outils de suivi

Reprise de la gestion des occupations du domaine public

I L'eau et l'assainissement

Les Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement, votés en septembre 2015, fournissent désormais un cadre technique et financier à toutes les décisions de programmation de travaux en Eau et en Assainissement.
Les actions du Contrat d'Agglomération pour l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille et de

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



la qualité de ses milieux aquatiques, se sont poursuivies. Ainsi le bassin de rétention Jules Guesde de 12 000m3, qui réduit les volumes déversés en mer par temps de pluie, en luttant également contre les inondations du centre-ville de Marseille a été mis en service en octobre 2015. Le marché de travaux de modification du Collecteur Sud, dans le quartier de la Pointe Rouge à Marseille, a été attribué en septembre 2015. Les risques de déversement d'eau usée sur ce secteur balnéaire seront ainsi mieux maitrisés.

La collectivité a signé le contrat dit « CONPERE » pour la Protection et les Économies de la Ressource en Eau du canal de Marseille sur la période 2016-2018 : 14 actions du Territoire Marseille-Provence seront aidées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. L'objectif est d'économiser 15Mm^3 d'eau brute. Dès 2015, d'importantes opérations, attachées à ce contrat, ont vu le jour : équipement de la branche mère du canal de Marseille de 5 vannes mobiles, préparation des travaux de creusement de la galerie des Janots entre Cassis et la Ciotat qui permettra de supprimer un tronçon du canal de Marseille, réalisation de plus de 30 points de sectorisation du réseau d'eau potable, ...

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) réalise, par ailleurs, les travaux d'extension et de confortement des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement du territoire. Elle en assure l'exploitation en régie pour les communes de Gémenos hors ZI et Plan de Cuques ainsi que le suivi d'exploitation déléguée pour les autres communes.

En 2015 l'activité « travaux » s'est traduite par 41 chantiers sur les réseaux qui ont permis de réaliser 2 105 ml de canalisation de distribution d'eau potable, 3 500 ml de réseau d'assainissement et la réhabilitation de 1 835 ml de canalisations d'assainissement.
Enfin, le Canal de Marseille a fait l'objet de 2 opérations majeures de confortement par busage sur les dérivations Valentine-Mont Redon et Camoins-Aubagne. Un nouveau réservoir d'eau potable a été créé pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la ZAC de la Plaine du Caire à Roquefort la Bédoule.

Au titre de la compétence Pluviale, la DEAP a anticipé les conclusions de la CLECT et a lancé fin 2015 un Schéma d'aménagement pluvial sur la totalité du territoire de Marseille Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le contrôle des délégataires en eau et assainissement

La Direction de la Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau, a été spécifiquement créée en 2014 pour cette mission de contrôle. Trois axes principaux ont guidé ses actions en 2015 : l'organisation et la mise en œuvre des instances de gouvernance, l'évaluation de la performance et de la qualité du Service et la mise en place d'outils de suivi. Elle a également piloté la mise à jour du règlement de service de l'Eau et la création du règlement de service unifié de l'assainissement collectif, le suivi du contrat d'agglomération, et enfin le transfert de 280 parcelles constituant l'assiette foncière du Canal de Marseille.
Dans le cadre de la gestion du fonds d'aides personnalisées, 2015 a vu la mise en place des conventions pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL), et avec les CCAS.
Un des objectifs majeurs de la cette Direction pour 2016 sera de contrôler la fiabilité des données et du calcul des indicateurs fournis par les délégataires.
La mission de suivi des délégataires est également réalisée par la DEAP qui contrôle la réalisation des travaux réalisés par les délégataires.

Les ports de plaisance

Les actions 2015 de la Direction des Ports s'inscrivent dans le prolongement de la politique de modernisation et de développement des ports de plaisance engagée depuis plusieurs années. Dans cette perspective, la Direction des Ports a réalisé de nouvelles infrastructures, optimisé la gestion des plans d'eau et poursuivi ses actions en faveur de l'événementiel nautique.
Les principaux travaux ont porté, au Frioul, sur la reprise totale du quai d'honneur pour un montant de 2.1MĐ (livraison juin 2016) et à Carry le Rouet, sur la modernisation de l'aire technique du port avec la reprise du quai et la rénovation de la zone technique pour 1.1MĐ. A la Pointe-Rouge à Marseille, l'Espace Voile Légères a vu le jour, avec installation de bâtiments modulaires et reprise des VRD ; la livraison de l'espace s'est faite en avril 2016 (coût global de l'opération : 1.02MĐ).

Les Capitaineries ont été très actives en 2015, avec, au Frioul la réorganisation de l'occupation du plan d'eau et des postes à flot et l'accueil pendant la 2ème phase de l'aménagement du Vieux Port de cinquante navires de La Société Nautique. Au port de Sausset les Pins et pendant les travaux de mise en conformité de l'aire de carénage du port de Carry le Rouet, les usagers de Carry le Rouet ont été accueillis pour les manœuvres de carénage et d'avitaillement. Au Vieux Port, un ponton de 120 m a été mis en place pour accueillir les navires de La Nautique.

En matière d'évènementiel, plusieurs évènements majeurs ont bénéficié en 2015 et 2016 de l'appui de la Direction des Ports dont la biennale du cirque, le Raid Latécoère, la Massilia Cup, la Semaine Nautique Internationale de la Méditerranée (SNIM), le Salon nautique les Nauticales, le Tour de France à la voile, la Juris'Cup, Septembre en Mer, Les Voiles du Vieux-Port 2016, la Traversée du Vieux-Port en Slackline 2016.

Enfin, les procédures de renouvellement des 3 DSP de gestion portuaire ont été lancées, les contrats de l'Espace voile légère port de la Pointe-Rouge, de postes à flot du Frioul et ceux des professionnels du plan d'eau du port de la Pointe Rouge ont été mis à jour ; le renouvellement des contrats d'occupation des petits ports a été finalisé et les 1ères commissions d'attributions de postes à flot se sont réunies avec la présentation de 300 dossiers.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les équipements communautaires

Le Service des équipements Communautaires couvre un champ d'actions diversifiées : équipements sportifs, équipements funéraires avec le Crématorium Saint-Pierre et la création et la gestion de cimetières communautaires, ou encore la gestion du Marché d'Intérêt National de Saumaty.
Concernant les équipements sportifs, les premiers travaux d'aménagement de la base de loisirs de l'Estéou (Marignane) ont été engagés : aménagement du site, skate Park, aire de jeux, bâtiment sanitaire, parcours de santé. La livraison de cette première phase est prévue fin Juillet 2016 (6 millions d'Đ TTC).
La Stade nautique Cap Provence (Cassis) a franchi sa 5ème année d'exploitation, avec 202 000 usagers en 2015.
La valorisation de la politique apicole sur le territoire est un nouvel axe mis en œuvre en 2015 dans le cadre du contrat DSP de l'eau, avec le soutien accordé à deux associations apicoles.
Le Crématorium Saint-Pierre, premier équipement de cette nature du Département, renforce en 2015 sa position de 2ème Crématorium de France.
Concernant la création du cimetière communautaire de la Ciotat, les études hydrauliques menées en 2015 ont mis en évidence des risques d'inondation en fond de vallon. Le projet de cimetière a donc été repositionné en partie haute du site, sur un terrain d'un hectare. Le Maitre d'œuvre a réalisé les études préalables et d'avant-projet qui ont permis de poser les bases du projet.
Enfin, pour le MIN de Saumaty dont le service Équipements Communautaires a pris en charge en 2015 la gestion, un travail a été engagé sur le renforcement du suivi des contrats, la propreté et la sécurisation du site. La restructuration du site est programmée (1ère phase de 10 millions Đ).

La Direction des Affaires Générales et de la Valorisation du Domaine Public a pris en charge en 2015 les nouvelles missions de la valorisation du Domaine Public qui s'inscrit dans la perspective plus large de la recherche d'un équilibre entre la protection du domaine public et sa valorisation. Ces missions concernent plusieurs thématiques dont la gestion des contrats de concession de distribution d'énergie (ERDF), et de distribution de gaz naturel (GRDF) pour la commune de Marseille ; l'instruction et la gestion des AOT du domaine public des opérateurs de télécommunication, des réseaux de chaleur, des panneaux publicitaires, des kiosques, des terrasses, des conteneurs textiles, ou des radios et téléphonies dans les tunnels.

PERSPECTIVES 2016 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

L'année 2016 sera en partie orientée vers l'organisation des missions de la DGA au travers du prisme métropolitain.

En eau et assainissement, le schéma d'aménagement pluvial sera réalisé sur la totalité du territoire de Marseille Provence (finalisation en 2017).

Mise en place d'un jury d'appel à projet dans le cadre de la loi Oudin-Santini pour la solidarité internationale en Eau et Assainissement.

Ports : poursuite de la procédure de renouvellement des 3 Délégations de Service Public de gestion portuaire et perspectives d'un important accueil de navires dont plusieurs grands yachts pour l'euro de Football.

Équipements communautaires : livraison de la première phase de la base de loisirs de l'Esteou...

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MOBILITÉ



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Accompagner les **grands projets structurants**

Dans cette période de transition institutionnelle, la DGA Mobilité s'est employée à mener à bien les projets engagés par la Communauté urbaine de Marseille Provence tout en préparant l'avenir métropolitain. Celui-ci s'annonce ambitieux, grâce notamment aux projets structurants que la DGA accompagne : Euroméditerranée, rocade L2, ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, programme ANRU.

Plusieurs projets importants ont ainsi été inaugurés ou se sont rapprochés de leur aboutissement : extension du tramway entre la Canebière et la place Castellane, requalification du rond-point du Prado, prolongement du métro jusqu'à la station Gèze, BHNS vers Luminy, PAE St Loup, parkings-relais,... D'autres se préparent comme le prolongement du tramway au nord et au sud et le Boulevard Urbain Sud.

Cette mobilisation autour des grands projets qui structurent le territoire n'exclut pas, bien au contraire, une attention quotidienne au service public, dont la DGA mobilité pilote deux des dimensions les plus visibles : le transport public et la voirie. L'attention aux demandes des élus, la satisfaction des usagers, la prise en compte des attentes du monde économique sont nos principes d'action quotidiens.

Enfin l'Euro de football, événement majeur qui met Marseille en valeur, a été l'occasion de poursuivre la requalification du Vieux Port et d'affirmer la capacité d'accueil de nos réseaux de transport pour les visiteurs de l'Europe entière. Il sera, à n'en pas douter, un des temps forts de 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROPRETÉ



La propreté, un **combat quotidien**

La DGA Propreté assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des dix-huit communes membres, à savoir la collecte, le tri, le traitement, la valorisation des déchets et la propreté de l'espace public. Elle a été créée lors du CTP du 30 septembre 2014 qui modifiait le schéma organisationnel global de Marseille Provence Métropole pour une meilleure lisibilité et efficacité de l'action publique.

La DGA propreté est composée de près de 2 800 agents répartis dans les directions suivantes :

→ Direction de la Propreté Urbaine
Chargée d'assurer et organiser la collecte des déchets ménagers bruts ainsi que la propreté des voies urbaines

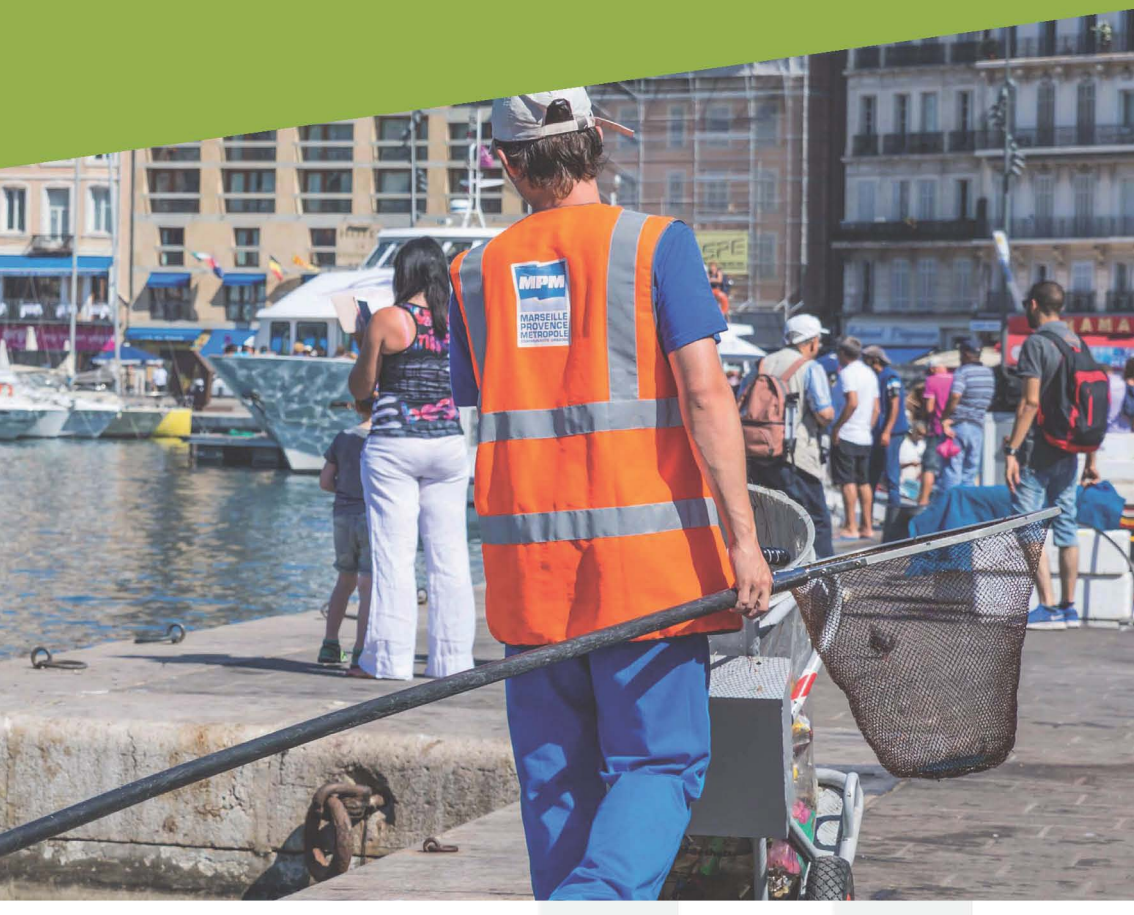
→ Direction du Traitement des Déchets
Chargée de la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur MPM

→ Direction de l'Ingénierie des Déchets
Chargée d'élaborer les marchés et contrats relatifs à la propreté des voies, à la collecte et au traitement des déchets

→ Direction des Moyens Techniques
Chargée de la gestion du parc de véhicules et l'acquisition et la mise à disposition d'équipement de sécurité, fournitures, outillages

→ Direction de la Redevance Spéciale et du Développement Partenarial
Chargée d'établir les conventions particulières auprès des professionnels pour la collecte de leurs déchets

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



→ Service de Prévention et Répression des Infractions
Chargé de faire respecter le règlement de collecte et propreté

L'ancien territoire de MPM (18 communes) est doté des outils suivants :

⇨17 déchèteries

⇨2 plateformes de tri

⇨4 centres de transfert pour les ordures ménagères résiduelles

⇨2 centres de transfert de déchets propres et secs

⇨un centre de traitement des déchets, CTM à Fos

I Les faits marquants de 2015

La DGA Propreté a assuré le suivi de la mise en place du Contrat Local de Propreté sur Marseille aussi bien sur le volet interne (mise en place de différentes mesures pour l'amélioration du dispositif de collecte et de propreté) que sur le volet externe (implication des acteurs publics et privés pour une implication et des efforts partagés où chacun devient acteur de la propreté).

→ Dans le cadre du contrat local de propreté, l'année 2015 a été marquée par la mise en place du dispositif « Engagés au quotidien », qui permet de passer au service public 2.0. Les usagers du service public peuvent utiliser les technologies internet et de téléphonie mobile pour entrer en contact avec l'administration 24h/24 et 7j/7. Chaque demande fait l'objet d'un traitement et déclenche l'intervention d'équipes sur le terrain.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



→ Ce dispositif est composé :
⇨ D'un numéro vert unique gratuit 0 800 94 94 08 pour tout l'ancien territoire de MPM
⇨ D'un site internet www.marseille-provence.fr
⇨ D'une application mobile « Engagés au Quotidien » pour signaler les incidents rencontrés sur la voie publique.

Ce dispositif qui a remplacé le centre d'appel Allo Mairie, a généré des économies substantielles. En effet, la convention signée avec la Ville de Marseille pour les prestations liées au centre d'appel Allo Mairie était d'environ de 718 000 euros par an. Cette convention a pris fin en juillet 2015. Par ailleurs, le coût du ticket ouvert a été divisé par deux par rapport à Allo Mairie.

→ En 2015, le règlement de collecte et le règlement de redevance spéciale ont été actualisés et harmonisés par la modification du seuil d'assujettissement et l'application d'une formule de révision de prix.

→ Les relations ont été fluidifiées avec le délégataire de service public pour le Centre Technique Multilfilière en signant un protocole transactionnel avec la Société Urbaser Valorga permettant d'effectuer des concessions réciproques par chacune des parties pour mettre fin à l'ensemble des litiges les concernant ainsi qu'un avenant 4 consolidant l'équilibre économique de la délégation.

→ Une expérimentation a été mise en place sur un projet innovant de consigne 2.0 avec l'entreprise Terradona sur un quartier de Marseille et deux communes (Châteauneuf les Martigues et Septèmes les Vallons).

→ Des actions ont été mises en place pour favoriser la maitrise du budget de la DGA :
⇨ Réduction du parc de véhicules (poids lourds)
⇨ Attribution des marchés sur la zone ouest, à coûts constants,
⇨ Approbation de la nouvelle tarification des bacs
⇨ Reprise en régie de la collecte sélective dans les 14ème, 15ème et 16ème arrondissements

Les perspectives 2016

→ Le lancement des marchés de collecte et de propreté sur Marseille et sur l'Est.
En novembre 2015, la décision a été prise de prolonger de 9 mois par avenants, les contrats en cours des marchés de collecte et propreté sur Marseille et l'Est de l'ancienne Communauté urbaine (6 marchés au total). Les marchés devront être renouvelés dans le courant de l'année 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

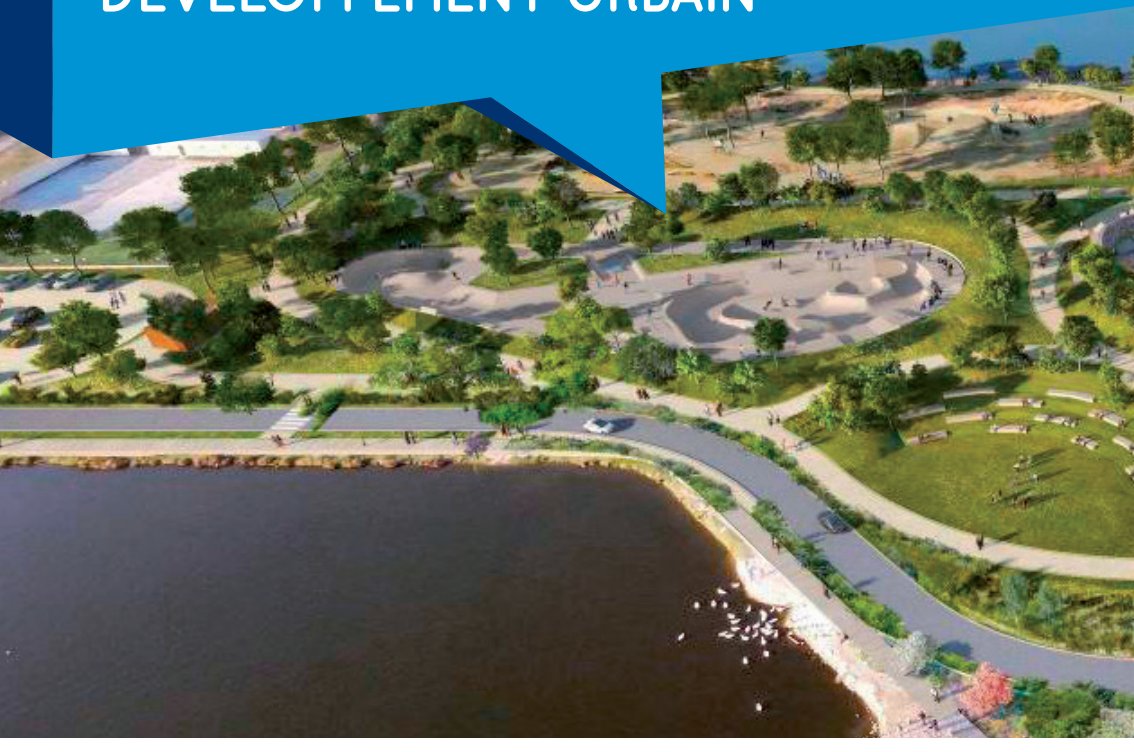


→ La prise en compte de la loi sur la Transition Energétique :
La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte promeut dans son Article IV : la lutte contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage.
Ces dispositions doivent s'appliquer au nouveau territoire avec comme perspectives la réduction des déchets ménagers et assimilés collectés, en augmentant le taux de recyclage, et en mettant en œuvre une commande publique durable.

→ L'élaboration du schéma de prévention et de gestion des déchets de la Métropole :
Compétence de planification non délégable aux Conseils de Territoire, la métropole AMP aura en charge l'élaboration du schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets qui devra s'harmoniser avec le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets que la Région doit finaliser pour février 2017.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT URBAIN



Bâtisseur de **territoires**

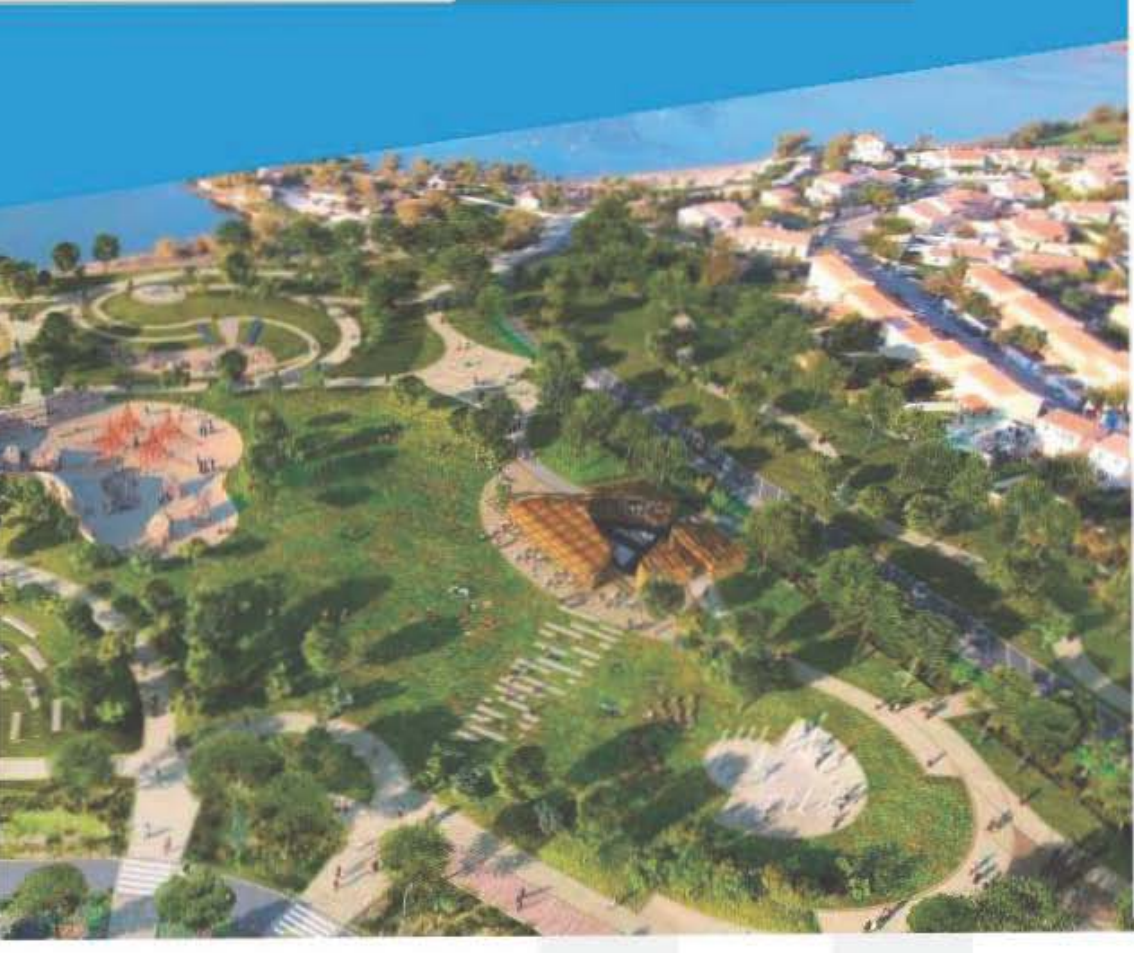
La Direction Générale Adjointe Développement Urbain développe à l'échelle du territoire communautaire des missions stratégiques de planification, d'urbanisme, de cohésion sociale et d'aménagement durable.

La DGA DU met également en œuvre les orientations de la collectivité pour les projets de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée et assume un rôle de coordination entre les différents acteurs du dossier L2 (problématique d'insertion urbaine ; coordination des opérations au nom de MPM ; suivi des actions transversales induites) et le pilotage du chantier 3 de la Charte Ville-Port : L'Aménagement urbain et synergie Ville-Port. Avec en particulier deux actions en cours, l'étude urbaine Grande Joliette menée par le GPMM et l'EPAEM et le projet « Estaque maritime » co piloté par la Métropole AMP, la Ville de Marseille et le GPMM. Le chantier 3 doit également produire un master plan des opérations d'aménagement, véritable synthèse spatialisée des orientations et des projets de la charte Ville-Port, intégrant le séquençage de leur réalisation. Sur cette base une ou plusieurs orientations d'aménagement ou de programmation (OAP) pourront être conçues dans le cadre du PLUi.

→ La direction générale adjointe est composée de quatre directions :

⇨ La Direction de la Planification, de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Foncier (DPUAF)
La DPUAF est en charge de l'élaboration et du suivi des documents de planification aux échelles communautaires et communales ; de la mise en œuvre des programmes opérationnels d'aménagement ; des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets communautaires et du développement d'une politique foncière d'anticipation dans le périmètre des territoires de projets issus des documents de planification.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



⇨ La Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale (DHCS)
La DHCS porte le volet Solidarité des politiques publiques déclinées par MPM sur les champs de l'Habitat, la Politique de la Ville, l'Insertion, la Prévention de la Délinquance.

⇨ La Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine (DEEU)
Direction référente de MPM dans le domaine de l'Environnement, elle organise son activité autour de 5 axes prioritaires: Pollution, Energie, Mobilité/Accessibilité, Biodiversité et Gestion des risques. Elle intervient en tant que pilote d'actions opérationnelles, élabore des schémas directeurs et fournit expertise et études.

⇨ La Direction Ressources de La DGA DU
La Direction des ressources, créée en 2015, est un échelon de coordination et de mise en œuvre opérationnelle, ayant une mission d'interface et d'articulation, pour permettre d'atteinte les objectifs d'une direction opérationnelle et optimiser l'allocation des moyens, sous la responsabilité du DGA. Contribution à l'élaboration du cadre de gestion des Ressources de l'entité (vision budgétaire et pluriannuelle au sens large). Mise en œuvre et pilotage des Ressources allouées à l'entité en cours d'exercice (y compris définition et suivi d'outils d'aide à la décision et tableaux de bord) dont il assure par ailleurs la bonne gestion. Garantie de la bonne application des règles et procédures au sein de l'entité (et notamment appui juridique : rôle de conseil, montage contractuel, sécurité juridique...)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

→ La contribution de la DGA DU aux grands projets structurants conduits par la Communauté urbaine

⇨ un urbanisme rénové en matière de planification : élaboration et définition des premières orientations d'un Schéma de référence sur la Vallée de l'Huveaune, le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
⇨ en matière d'urbanisme : engagement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et début de la concertation avec la population.
⇨ aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : mise en place de la Commission Locale et délimitation d'un périmètre d'intervention et proposition d'un diagnostic.
Politique Agricole. Mise en œuvre du Schéma Directeur Agricole Communautaire
Plan d'actions foncières (PAF). Il a été lancé, en lien avec les travaux du PLU i, destiné à apporter à la Métropole une connaissance prévisionnelle des conditions de mobilisation du foncier stratégique sur des sites priorisés,
⇨ Diverses démarches : Contrat de Mixité Sociale, Plan paysage du Parc National des Calanques, Plan d'action foncière, Schéma multimodal des infrastructures routières, partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage ...

→ Le développement du foncier économique

L'aménagement des 3 Zac communautaires gérées en régie s'est poursuivi avec le lancement de la seconde phase de la Zac des Florides à Marignane; la poursuite des travaux sur la Zac Athélia 5 à la Ciotat et la désignation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la Zac Empallières à Saint-Victoret.

A ces actions menées en lien avec la DGA développement économique, pour le volet commercialisation, s'ajoute la poursuite de la collaboration avec l'EPF sur deux territoires à fort enjeux économiques : le secteur Nord de Marseille et la Vallée de l'Huveaune

→ L'accession à un logement de qualité pour tous

Trois principaux leviers d'action :
⇨ Le financement du logement social : en 2015 MPM a mobilisé plus de 7 millions pour le logement locatif social et a voté 2 000 000 Ð de subventions sur fonds propre
⇨ Les chantiers de rénovation urbaine : Poursuite des chantiers sous maîtrise d'ouvrage MPM
⇨ Les aides à l'amélioration de l'habitat privé : développement des aides aux4logements qui mobilisent les subventions de l'ANAH

L'aide à l'insertion économique : MPM appuie sa politique d'insertion par l'économique depuis sa création sur le dispositif des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi. 3 PLIE couvrent l'ensemble du territoire communautaire. Ils permettent à plus de 3 000 personnes éloignées de l'emploi d'être accompagnées dans un parcours leur permettant de résoudre leurs difficultés et d'améliorer leur employabilité. Le soutien financier de MPM a ce dispositif s'élève à 1 330 000Ð.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

→ Des actions pour améliorer la qualité de vie

Le développement de modes de transports alternatifs: mise en place d'une subvention pour l'achat de VAE par des particuliers (360 particuliers ont bénéficié de cette mesure pour un montant global de 120 000 Đ) ; Ouvertures des premières stations de recharge pour véhicules électriques à Marseille et la Ciotat.

Lancement du projet de Contrat de Baie : La démarche du Contrat de Baie, chapeautée par l'Agence de l'Eau mandatée par la Préfecture, permet de réunir les acteurs, publics et privés, qui jouent un rôle dans la qualité des eaux concernées. Elle débute par une phase diagnostic et se concrétise par un programme d'action chiffré, échelonné sur 6 ans, qui liste les opérations retenues par les partenaires, leur échéancier, leur financement et le maître d'ouvrage porteur de chaque action.

Mise en œuvre des premières étapes du Plan de Déplacement de l'Administration – PDA (Action 3 du PCET) : Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial, MPM s'est engagée à réaliser un Plan de Déplacement de l'Administration, afin de répondre aux obligations de la loi et notamment du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône
Réalisation de la charte « pour un territoire zéro phytosanitaire » : Opération expérimentale sur la commune de Septèmes-les-Vallons.

Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine (opération n° 1.3 du PCET) et développement des énergies renouvelables : A la suite de diagnostics sur son patrimoine, MPM s'est engagée dans une démarche d'optimisation de l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Ces travaux ont été inclus dans une opération de rénovation globale du bâtiment (étanchéité et isolation de toiture, rénovation des sols, peintures...). Ils permettent de réaliser une économie d'énergie de 50 %.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Rapport d'activité

COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

Les Docks - Atrium 10.7
10, Place de la Joliette
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

Tél. : 04 91 99 99 00
Fax. : 04 91 99 99 01

www.marseille-provence.fr

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PAYS D'AIX

Pays d'Aix

36 VILLES ET VILLAGES DE PROVENCE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

DU PAYS D'AIX

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SOMMAIRE

Edito : 2015, une année charnière P5
Un blian solide à l'heure de l'entrée en métropole P7

La Communauté du Pays d'Aix : au service d'un territoire

Un acteur majeur de l'espace métropolitain P10
Les compétences P11
Les maires du Pays d'Aix P12
Le Conseil de développement P13

Ressources : Des moyens humains, techniques et financiers

Appui aux communes P16
Ressources humaines P17
Communication et numérique P18
Information et communication interne P19
Finances P20
Rapport financier P21
Contrôle de gestion et fiscalité P24
Bâtiments P25
Risques majeurs P26
Moyens généraux P27
Systèmes d'information et administration électronique P28
Commande publique P29

Prospective et aménagement de l'espace : Un développement cohérent et maîtrisé

Stratégie et cohérence territoriale P32
Urbanisme et action foncière P33
Déplacements, transports et infrastructures P34
Gens du voyage P36
Entrées de ville P37
Voiries communautaires P37
Habitat et politique de la ville : bâtir l'équilibre social
Habitat P40
Politique de la ville P41

Développement économique et emploi : Soutenir et anticiper

Zones d'activités P44
Soutien au programme ITER et Cité des énergies P45
Intervention économique P46
Insertion et emploi P47
Centre de formation d'apprentis P48
Enseignement supérieur et recherche P49
Santé P50
Commerce et artisanat P51
Tourisme et promotion du territoire P52
Agriculture P53

Environnement et développement durable : Agir et responsabiliser

Environnement et forêt P56
Prévention et gestion des déchets P57
Assainissement P59

Politique culturelle et sportive : performance et épanouissement

Sports P62
Culture P63

Le rapport d'activités 2015 est édité par le territoire du Pays d'Aix
CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence cedex 1 - Tél : 04 42 93 85 85 - www.paysdaix.fr

Directeur de la publication : Maryse Joissains Masini, Président, **Co-directeur de la publication** : Gérard Bramoullé, 1er Vice-président, **Directeur de la communication** : Virginie Loiseau, **Adjoint au directeur** : Frédéric Kahn, **Photographes** : Christian Michel, Daniel Kapikian, XDR, **Conception graphique et maquette** : Fabienne Laurens, Jenny Grandin, **Imprimerie** : Superplan - **Imprimé** à 200 exemplaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2015



UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Entre résistance et résilience, 2015 a été une année difficile, marquée par la transition institutionnelle imposée par la fusion de six territoires au sein de la Métropole Aix Marseille Provence.

Politiquement, cette mutation a mobilisé toute notre énergie car le texte de la loi MAPTAM approuvée le 27 janvier 2014 était inacceptable, en l'état, pour les 92 maires impliqués dans cette fusion. Il était d'ailleurs rejeté par 113 des 119 maires du département des Bouches-du-Rhône.

En méprisant les singularités qui font la richesse de ces territoires, la loi ne prend pas non plus en compte l'étendue de cette métropole, six fois supérieure à celle du Grand Lyon et quatre fois supérieure à celle du Grand Paris. Elle néglige les communes et les territoires fusionnés, qui forment un ensemble polycentrique, en privilégiant une vision centralisatrice.

Grâce au combat mené unanimement par les maires, certaines outrances ont pu être atténuées par la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015. Toutefois, de nombreuses questions demeurent, et la mise en place progressive de la métropole au 1er janvier 2016 reste compliquée et incertaine.

D'un point de vue administratif, elle a requis un travail colossal de la part des services du territoire du Pays d'Aix. Ces derniers se sont mobilisés tout au long de l'année pour imaginer des solutions juridiques, comptables, fiscales ou financières. Nous avons ainsi apporté une contribution significative à la construction de ce nouvel objet institutionnel ; et ce, en dépit de nos réticences, non pas à un projet métropolitain, mais à « cette » métropole technocratique qui prive les territoires de leur personnalité juridique, accroît dangereusement la pression fiscale et obère nos capacités d'autofinancement.

Cette année 2015 a donc été une année charnière. Nous avons malgré tout poursuivi le lancement de projets structurants et le développement des services de proximité aux habitants. Ce rapport d'activités, le dernier de la Communauté du Pays d'Aix, atteste de cette vitalité. Je vous invite à le découvrir comme le témoignage de notre action au service du territoire. Et de notre engagement, au sein de la métropole, à travailler, de façon constructive, audacieuse mais critique et vigilante, dans l'intérêt de nos populations.

Maryse Joissains Masini
Président du Territoire du Pays d'Aix
Maire d'Aix-en-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



2015

UN BILAN SOLIDE À L'HEURE DE L'ENTRÉE EN MÉTROPOLE

Le Pays d'Aix, plus qu'une institution politico-administrative, est un héritage de l'histoire. Un bassin d'emploi, un bassin de vie, une envie de mettre en commun certains moyens pour converger vers des synergies. Voilà ce qu'a été le Pays d'Aix depuis des décennies.

La Communauté du Pays d'Aix n'a été que la concrétisation institutionnelle des communes qui étaient déjà liées par des dénominateurs communs et une identité partagée.

En 1993, six communes se sont regroupées en Communauté de Communes, autour de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'environnement et de la culture. En 2001, ce sont 33 communes qui ont formé la Communauté d'Agglomération en enrichissant des compétences exercées en commun comme l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, de nombreuses voiries, ainsi que des équipements sportifs et culturels.

En 2015, 36 communes formaient la CPA qui exerçait de nombreuses compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, dont certaines soumises à la reconnaissance d'un intérêt communautaire.

Et en 2016, la CPA a laissé place au Territoire, sans oublier ses racines et ce Pays d'Aix pour qui nous travaillons chaque jour.

L'année 2015 a été la dernière avant le grand basculement dans la Métropole.

Les nombreuses réalisations, objet de ce rapport d'activité, peuvent rendre fiers, tous les agents de la CPA qui y ont contribué, chacun à son poste.

La CPA peut entrer, sans rougir de son bilan, dans la Métropole grâce à son savoir-faire, son organisation et ses chantiers réalisés et en cours. La Communauté se termine, le Pays d'Aix poursuit sa route.

Christian Boucherie
Directeur Général des Services

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LACOMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

AU SERVICE D'UN TERRITOIRE



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Jusqu'au 31 décembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix dispose du statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) né en 1993 du regroupement de 6 communes. Elle est devenue une communauté d'agglomération en 2001. Elle comptait alors 33 communes, puis 34 l'année suivante avant d'accueillir, le 1er janvier 2014, deux nouveaux membres, Gardanne et Gréasque. Elle rassemble ainsi près du tiers des 119 villes et villages du département des Bouches-du-Rhône. En outre, elle représente 43 % du territoire métropolitain.

La Communauté du Pays d'Aix coordonne l'aménagement et le développement du Pays d'Aix. Elle regroupe des compétences et des savoir-faire mutualisés tant en termes stratégiques et de rayonnement, qu'en termes opérationnels et de proximité.

Ses élus, en concertation avec la société civile incarnée par le Conseil de développement, décident des orientations et des politiques publiques qui sont mises en œuvre par l'administration au travers des diverses directions et services et des agents de la collectivité. Pour ce faire, La Communauté du Pays d'Aix se dote des moyens humains, techniques et financiers ainsi que des outils d'analyse et de prospective nécessaires, identifiés ici comme ses « ressources ».

UN ACTEUR MAJEUR DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

En 2015
36 communes
380 300 habitants
130 300 hectares

1ère zone d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 4ème en France

+ de 3 100 ha de zones d'activités et 44 300 entreprises qui emploient 135 600 employés

941 exploitations agricoles

6 pôles de compétitivité

80 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers

36 000 étudiants

16 millions de voyageurs sur les lignes de bus et de car

1,5 million de touristes

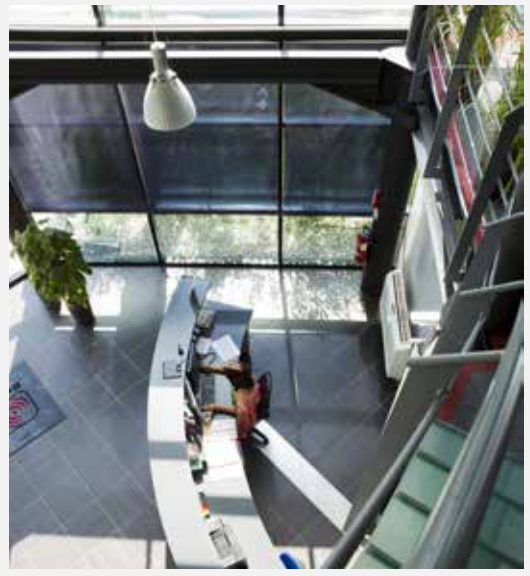
10 stations de mesure de la qualité de l'air

20 déchèteries

16 piscines



COMPÉTENCES



Les compétences obligatoires
(art. 5216-5-1 du CGCT)

• Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.
• Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur ; création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains, infrastructures, élaboration d'un plan de déplacements urbains...
• Equilibre social de l'habitat.
• Politique de la ville.



Les compétences optionnelles
(art. 5216-5-2 du CGCT)

• Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
• Lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
• Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



Les compétences facultatives

• Soutien au développement de l'enseignement supérieur.
• Europôle de l'Arbois.
• Aménagement des entrées de villes.
• Accueil des gens du voyage.
• Protection du patrimoine naturel forestier.
• Soutien au développement agricole.
• Politique sportive communautaire.
• Politique culturelle communautaire.
• Requalification des décharges brutes.
• Assainissement non collectif.
• Charte de l'environnement.
• Système d'information géographique communautaire.
• Aide à l'investissement des établissements publics de santé de ressort intercommunal.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES MAIRES DU PAYS D'AIX


Maryse Joissains Masini
Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maire d'Aix-en-Provence


Joël Mancel
Maire de Beaurecueil


Richard Mallié
Maire de Bouc Bel Air


Hervé Fabre-Aubrespy
Maire de Cabriès


Michel Boulan
Maire de Châteauneuf-Le-Rouge


Guy Barret
Maire de Coudoux


Robert Dagorne
Maire d'Eguillles


Hélène Roubaud Lhen
Maire de Fuveau


Roger Meï
Maire de Gardanne


Michel Ruiz
Maire de Gréasque


Guy Albert
Maire de Jouques


Jean-Pierre Serrus
Maire de La Roque d'Anthéron


Bernard Ramond
Maire de Lambesc


Jean David Ciot
Député-Maire du
Puy-Sainte-Réparade


Michel Amiel
Maire des Pennes-Mirabeau
Sénateur des Bouches-du-Rhône


Michel Légier
Maire du Tholonet


Mireille Jouve
Maire de Meyrargues
Sénateur des Bouches-du-Rhône


Robert Lagier
Maire de Meyreuil


Georges Cristiani
Maire de Mimet


Roger Pellenc
Maire de Pertuis


Christian Burle
Maire de Peynier


Olivier Frégeac
Maire de Peyrolles


Frédéric Guiniéri
Maire de Puyloubier


Jean-François Corno
Maire de Rognes


Jean-Louis Canal
Maire de Rousset


Christian Delavet
Maire de Saint-Antonin-
sur-Bayon


Jacky Gérard
Maire de Saint-Cannat


Martine Cesari
Maire de Saint-Estève-
Janson


Régis Martin
Maire de Saint-Marc-
Jaumegarde


Roger Pizot
Maire de Saint-Paul-Lez-
Durance


Philippe Ardhuin
Maire de Simiane-
Collongue


Jean-Claude Féraud
Maire de Trets


Philippe Charrin
Maire de Vauvenargues


Arnaud Mercier
Maire de Venelles


Claude Filippi
Maire de Ventabren


Loïc Gachon
Maire de Vitrolles

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Missions

Le Conseil de développement est une instance consultative de la société civile qui a pour mission de réfléchir aux grandes orientations de politique publique concernant le territoire, de travailler sur des dossiers d'actualité, et d'apporter réflexion et contribution à la présidence.

Faits marquants 2015

Trois groupes de travail ont été initiés au sein du Conseil de développement. Ils travaillent sur la mise en place de la métropole Aix-Marseille-Provence et, plus précisément, sur les questions de gouvernance, de fiscalité, et sur les projets métropolitains. Un rapport a été remis en assemblée plénière.
Deux séminaires de restitution des travaux des groupes ont été organisés dans le cadre de la démarche partenariale. Ils concernent la métropole et les priorités métropolitaines en termes de projets.

Chiffres-clés

11 réunions de bureau.
8 réunions des groupes métropole.
2 réunions des collèges.
2 assemblées plénières.
1 réunion d'information générale sur le débat d'orientation budgétaire.



Perspectives 2016

Officiellement, le Conseil de développement du Pays d'Aix a cessé d'exister au 1er janvier 2016. Il a, comme les autres Conseils, été intégré dans un Conseil de développement métropolitain, prévu par la loi, et dont les modalités de fonctionnement restent encore à définir.
On estime que le Conseil de développement métropolitain, qui s'est vu attribuer un Vice-Président référent, pourrait entrer en activité à partir de septembre prochain.
Pour 2016, il s'agira donc d'installer cette nouvelle instance représentative de la société civile à l'échelle métropolitaine, de pourvoir à son fonctionnement administratif, de déterminer le nombre, les thématiques, la composition des collèges et groupes de travail qui le constitueront.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

RESSOURCES

DES MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS



Pour mener à bien les missions dont elle a hérité par transfert de compétences des communes, la Communauté du Pays d'Aix dispose de moyens humains, techniques et financiers qui constituent ses ressources.

Sont donc ici regroupés les fonctions et moyens mis en œuvre par les directions et services des finances, de l'appui aux communes, des bâtiments, de la communication, des ressources humaines, du contrôle de gestion et de la fiscalité, des moyens généraux, des affaires juridiques et de la commande publique, des systèmes d'information et de l'administration électronique et des risques majeurs. Autant de compétences qui permettent à la collectivité d'être au service des communes membres et des populations.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

APPUI AUX COMMUNES

Missions

L'appui aux communes instauré par la Communauté du Pays d'Aix est une réponse de l'intercommunalité aux attentes des communes membres. Cette mission se met à la disposition d'une commune sur demande expresse du maire pour une expertise technique ou un accompagnement adapté et spécifique à chaque projet. La mission vise essentiellement à apporter un appui technique en matière de bâtiments publics, d'économies d'énergie, d'accessibilité, de réseaux, d'aménagement, d'urbanisme et d'instruction des actes d'urbanisme; une assistance technique territoriale au service des projets ou travers l'organisation de groupes de travail et d'échanges avec les DGS et les services des communes. La mission assure aussi la gestion des contrats pluriannuels de développement (CCPD).

Faits marquants 2015

Aide technique pour la réalisation des projets sur les communes de Saint-Marc-Jaumegarde, Coudoux, Meyrargues, Meyreuil, Peyrolles, Bouc-Bel-Air, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron, Rognes, Gréasque, les Pennes-Mirabeau, Venelles. Assistance en matière de réseaux à Cabriès, Coudoux, Eguilles, Gréasque, Pertuis, Meyrargues, Saint-Paul-les-Durance.
Accompagnement en matière de PLU des communes de Meyrargues, Peyrolles, Cabriès, Saint-Paul-les-Durance, Vauvenargues, Eguilles, Jouques. Coordination de la mission instruction du droit des sols à la disposition des communes. Animation des services urbanisme des communes sur des thématiques opérationnelles : feux de forêts, consultation ERDF, participations et financement...
Le projet Vitrolles Cap Horizon est entré dans une phase opérationnelle avec la création de la ZAC, la concession de l'opération à la SPLA et l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC lors du dernier conseil de communauté en décembre. En parallèle, deux lots, dont le foncier qui avait été acquis par l'EPF (Etablissement public foncier), ont été commercialisés : un lot de 23 000 m² a été attribué à Nexity pour un programme de 15 000 m² de surface de plancher et un autre lot de 14 000m² attribué à Gicram pour la réalisation de plus de 6 000m² de surface de plancher.
Sur le plan de l'accessibilité, l'année a été marquée par le dépôt des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) des communes et de la CPA en matière de bâtiments communautaires et du réseau des transports.

Chiffres-clés

24 000 € de fonds de concours versés en 2015 dans le cadre des contrats pluriannuels de développement.
411 opérations en cours de réalisation sur les 796 opérations prévues par les 36 communes de la CPA.
25 projets d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) réalisés.
20 réunions d'information auprès des commerçants du Pays d'Aix sur leurs obligations en matière d'accessibilité.
72 M€ engagés pour le projet Vitrolles Cap Horizon.



Perspectives 2016

L'appui aux communes va amplifier son investissement sur le sujet majeur du transfert des compétences communales à la Métropole au 1er janvier 2018. Elle va animer des groupes de travail et travailler sur l'analyse des impacts de cette montée en compétence.
2016 verra le démarrage des travaux de Cap Horizon : réfection de la voirie principale de la Couperigne, élargissement de la Draille des Tribales, réalisation d'aménagements spécifiques pour les liaisons douces. Les projets Nexity et Gicram seront accordés courant 2016 et un appel à projet sur un lot de 18 000 m² sera lancé pour la réalisation d'un hôtel.
Organisation en octobre d'un forum emploi pour les travailleurs handicapés du Pays d'Aix et actions de sensibilisation autour d'une bande dessinée personnalisée aux couleurs du Pays d'Aix. Objectif de mise en place d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité métropolitaine en concertation avec une instance territoriale, au plus près des associations locales de personnes handicapées.

RESSOURCES HUMAINES



Missions

La Communauté du Pays d'Aix emploie près de 1 000 agents dont elle assure le recrutement, la mobilité, la paie et la gestion des carrières. Elle gère la formation professionnelle continue, l'accompagnement, le suivi et l'orientation individualisée des agents.
L'axe stratégique en matière de formation est l'accompagnement apporté aux différents services dans la mise en œuvre de leurs programmes d'activité professionnelle via des formations groupées en interne.
La Communauté du Pays d'Aix assure également le suivi de la santé, des accidents du travail et de la médecine préventive professionnelle. Elle a en charge la préparation et le suivi des instances paritaires ainsi que la conduite du dialogue social. Tous ces thèmes sont menés dans le respect des textes réglementaires et selon leur évolution.

Faits marquants 2015

Dans le cadre du dialogue social, 11 séances de travail se sont tenues avec les partenaires sociaux. Elles portaient sur la revalorisation du régime indemnitaires des agents, sur l'actualité institutionnelle de la métropole et sur la mise en place d'une participation à la garantie prévoyance. La révision du régime indemnitaire des agents de toutes les catégories a permis d'élaborer un référentiel des métiers qui a conduit à l'harmonisation de toutes les fiches de postes et à un classement par groupes de fonctions
En ce qui concerne les instances paritaires, la commission administrative paritaire (CAP) s'est réunie trois fois (117 avancements de grade, 12 promotions internes, 460 avancements d'échelon), le comité technique paritaire (CTP) six fois et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) trois fois. 25 sanctions disciplinaires (dont un conseil de discipline) ont été prononcées. 450 candidatures relatives aux demandes d'emplois ont été traitées. Sur 62 demandes de mobilité interne enregistrées, 39 ont été satisfaites. 26 agents sous contrats temporaires ont été pérennisés suite à des départs en retraite, mutations et mobilités.

Chiffres-clés

57 800 000 € sont consacrés aux ressources humaines.
1 076 agents (917 agents titulaires et stagiaires + 87 contractuels permanents + 72 contractuels non permanents dont 44 remplaçants) sont employés par la Communauté du Pays d'Aix.
538 enfants ont reçu un cadeau de Noël pour un budget de 13 500 €.
14 familles bénéficiaires de l'allocation parents d'enfants handicapés.
105 stagiaires ont été accueillis, 53 stages d'observation et 52 stages en études supérieures.
3 800 jours de formation, dont 110 dans le cadre du DIF, mis en œuvre pour un budget de 220 000 €.

Perspectives 2016

Cette année 2016 aura pour objet d'envisager l'optimisation de la mise en commun des services issus des 6 anciens EPCI et les problématiques en matière de RH inhérentes à cette fusion.
En plus des conséquences de cette réforme sur la gestion du personnel, il conviendra de faire face à la raréfaction des ressources financières qui impose la pleine maîtrise de la masse salariale.
L'allongement de la vie professionnelle et le vieillissement des agents nécessitera le renforcement de la démarche d'accompagnement et de prévention du capital santé des agents de notre territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE

Missions

Les actions et les dispositifs développés par la Communauté du Pays d'Aix et les services publics liés aux compétences de l'institution doivent être portés à la connaissance des habitants du territoire. Pour ce faire, la Communauté du Pays d'Aix édite trois publications périodiques. Le Pays d'Aix est un magazine d'information trimestriel à destination du grand public. Pays d'Aix rendez-vous prend la forme d'un agenda mensuel des sorties culturelles et sportives du territoire. Les Energies de la victoire, magazine semestriel, s'adresse plus particulièrement aux entreprises du Pays d'Aix. Un certain nombre de publications ponctuelles (hors-séries, brochures thématiques...) sont également régulièrement produites.
Tous les ans, la Communauté du Pays d'Aix édite son Rapport annuel et des publications d'information règlementaire : PDU, bulletin SCOT...
En étroite collaboration avec les directions, elle conçoit et réalise des campagnes de communication (affiches, flyers, insertions presse et spots radio...). Elle participe également à des événements liés à ses compétences. Elle valorise ainsi les actions de l'institution et les acteurs du territoire. La Communauté du Pays d'Aix développe également un site internet (actualités, événements, projets, documents officiels...). Par ailleurs, elle réalise des productions audiovisuelles destinées à valoriser l'image du territoire et l'action de la collectivité.

En 2015, la dynamique de la French Tech Aix Marseille s'est poursuivie. Conformément aux engagements pris avec l'État, une gouvernance privée/publique de la French Tech a été mise en place, et a été confiée à l'association Medinsoft.

Faits marquants 2015

En 2015, la communauté du Pays d'Aix a édité quatre magazines. Les dossiers étaient consacrés aux grands chantiers d'avenir de la CPA, à la politique de réduction, de tri et de valorisation des déchets, au « bel été du Pays d'Aix » et au dynamisme économique du territoire. La Communauté du Pays d'Aix a également édité au printemps 2015 un hors série sur les quatre festivals « phare du Pays d'Aix ».
De multiples campagnes de communication ont été conçues et initiées pour valoriser les actions de la CPA (mobilité, environnement, réduction des déchets, développement économique, sport, culture…).

Une douzaine d'actions inscrites dans la feuille de route French Tech définie par l'État ont été mises en œuvre : c'est le cas du développement de lieux du numérique tels que les fablabs, le connectwave du CNRFID, du démarrage des plusieurs projets d'accélérateurs privés (P/Factory, Netangels...) ou encore de la mise en place de programmes d'actions en faveur des startups (Attract talents, Pass French Tech....). Toutes ces actions menées en 2015 démontrent la pertinence de ce label French Tech à l'échelle du territoire d'Aix Marseille.



Chiffres-clés

160 000 exemplaires du Pays d'Aix distribués tous les trimestres sur l'ensemble du territoire.
100 événements culturels et sportifs annoncés tous les mois dans le Pays d'Aix rendez-vous.
251 actualités publiées sur le site internet de la CPA.
1926 visites par jour en moyenne sur le site internet de la CPA.
4 films réalisés.

Perspectives 2016

Dans un contexte de mutation métropolitaine, le territoire du Pays d'Aix s'attachera à rendre encore plus visibles et plus lisibles les spécificités et les atouts du Pays d'Aix. La stratégie consistera à affirmer que ce pôle territorial est à la fois singulier et complémentaire des autres pôles qui constituent la métropole. Grâce à ses nombreux atouts, il se situe en « pole position ».

INFORMATION ET COMMUNICATION INTERNE

Missions

Les relations entre la Communauté du Pays d'Aix et la presse visent à créer un lien de qualité et de confiance durable avec les journalistes.
La communication interne se fonde sur un traitement approprié de l'information visant à répondre aux besoins des agents de la collectivité. Elle vise également à favoriser le dialogue au sein de la collectivité au travers d'une compréhension partagée des outils d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par l'ensemble du personnel et du management, et des objectifs fixés en interne.
La direction de l'information réalise un panorama de presse quotidien. Elle rédige et diffuse des communiqués de presse, organise des conférences de presse, rédige des interviews et élabore des éléments de langage.
La communication interne publie une lettre d'information interne mensuelle, gère le contenu du site intranet, organise des visites pour les agents.

Faits marquants 2015

Accompagnement des différentes phases du passage à la métropole en termes institutionnel, juridique, politique et administratif.
Explication des conséquences institutionnelles, notamment en matière de RH du passage à la métropole.



Chiffres-clés

363 revues de presse.
88 communiqués de presse diffusés.
312 articles générés.
239 demandes de journalistes traitées
108 articles publiés sur Intranet pour 10 355 consultations.

Perspectives 2016

Définition d'une stratégie d'information globale adaptée aux politiques publiques confiées au territoire par la métropole et son articulation avec la métropole dans le but d'harmoniser les objectifs tout en poursuivant la valorisation des territoires qui la composent.
Détermination de la politique d'information en direction de la presse et des acteurs de la vie communautaire dans le cadre du passage à la métropole.
Création d'une salle de presse virtuelle réservée aux journalistes.
Surveillance de la presse audiovisuelle, dont les reprises ne sont actuellement pas recensées, par l'Argus de la presse.
Réflexion sur le rôle de l'information interne dans un cadre métropolitain né de la fusion des six EPCI et sur le maintien d'une communication interne à l'échelon du territoire : différences, convergences, complémentarités.
Information des agents sur les mutations liées à la création de la métropole.
Refonte de la lettre d'information aux agents (de CPA infos à Pays d'Aix info).

Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2016

FINANCES

Missions

Pour atteindre ses objectifs, la Communauté du Pays d'Aix se dote d'un budget principal et de quatre budgets annexes (assainissement non collectif, aménagement, transports publics urbains et service d'élimination des déchets). Elle mène les études et analyses rétrospectives et prospectives afin de créer les outils de pilotage utiles à la réalisation de son budget. Elle suit les investissements de la collectivité, gère la dette et la trésorerie, veille à l'exécution comptable des dépenses et recettes. Elle gère également les 13 régies de la collectivité et assure le versement des subventions par le biais d'un guichet unique à la disposition des associations. Elle assiste et conseille les services de la collectivité. Et elle attribue et suit les fonds de concours globalisés.

Faits marquants 2015

1er janvier : lancement de la saisie dématérialisée des dossiers de fonds de concours aux communes membres.
10 juillet : les élus du Conseil de communauté décident de transférer la gestion de certaines subventions aux associations à vocation communale vers les communes membres de la CPA.
10 juillet : retrait de l'intérêt communautaire pour la piscine du Val de l'Arc, la piscine de Cabriès, le musée Granet et ses annexes, le Grand Théâtre Provence et le Centre chorégraphique national.
24 novembre : arrêt du dispositif des fonds de concours globalisés d'investissement.
17 décembre (Conseil de communauté) : présentation du projet de budget primitif 2016 (budget principal et des 4 budgets annexes : TPU, SPED, SPANC, aménagement). Vote de l'attribution de compensation 2016.
Vote de l'augmentation du taux de versement transports à 2 % à compter du 1er janvier 2016.

Chiffres-clés

780 614 752 € de dépenses réalisées.
792 426 183 € de recettes.
1525 virements de crédits.
18 245 mandats et 1982 titres de recettes émis sur le budget principal.
1 189 dossiers de subventions enregistrés pour un montant de 24 284 244 €.
80 dossiers de fonds de concours enregistrés pour un montant de 2 949 361 €.



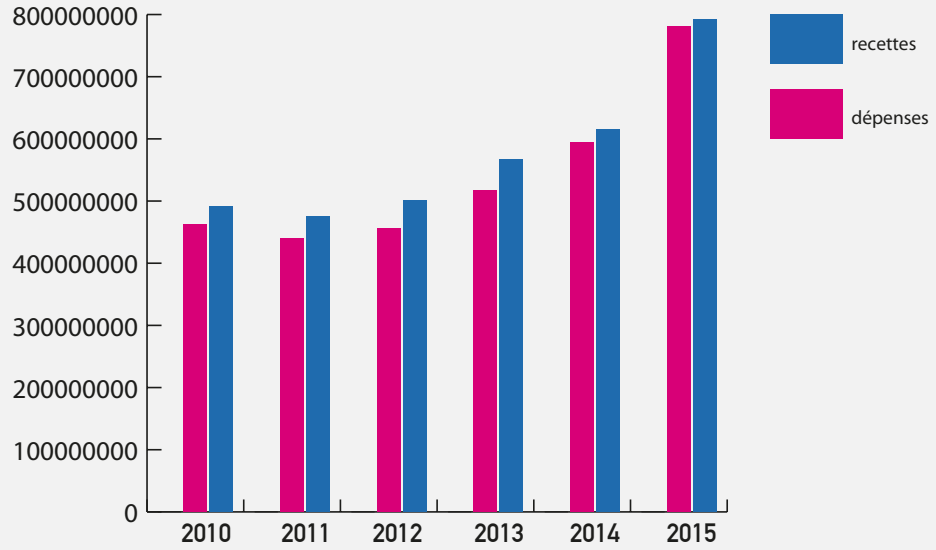
Perspectives 2016

Participer à la structuration financière liée au passage en métropole.

RAPPORT FINANCIER 2015

Volume du budget

Pour exercer sa mission auprès des communes et des populations, la Communauté du Pays d'Aix dispose d'un budget principal et de 4 budgets annexes pour un volume global réalisé de 780,6 M€ en 2015. La maîtrise des dépenses de gestion et le maintien des investissements sur l'ensemble du territoire communautaire ont permis à la collectivité de maintenir sa santé financière.



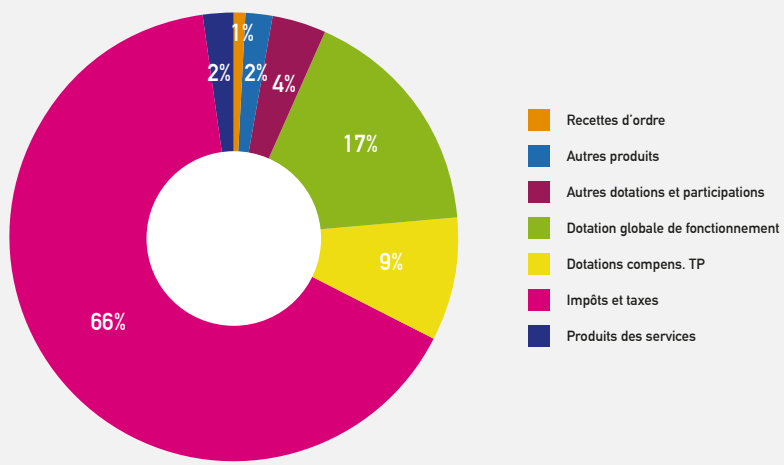
Volume budgétaire global (budget principal et budgets annexes) en euros

Budget principal

Recettes de fonctionnement

En 2015, elles représentent 314,7 M€ et proviennent essentiellement de la fiscalité locale, des dotations et participations diverses et des produits des services.
Les produits de fiscalité directe locale représentent 66 % des recettes de fonctionnement, soit 207,7 M€, et se composent principalement des impôts locaux et du FNGIR. Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle représentent 9 % des recettes totales. La Dotation Globale de Fonctionnement, qui s'élève à 53 M€, ne représente plus que 17 % des recettes totales en 2015, et les produits des services seulement 2 % avec 4,8 M€.

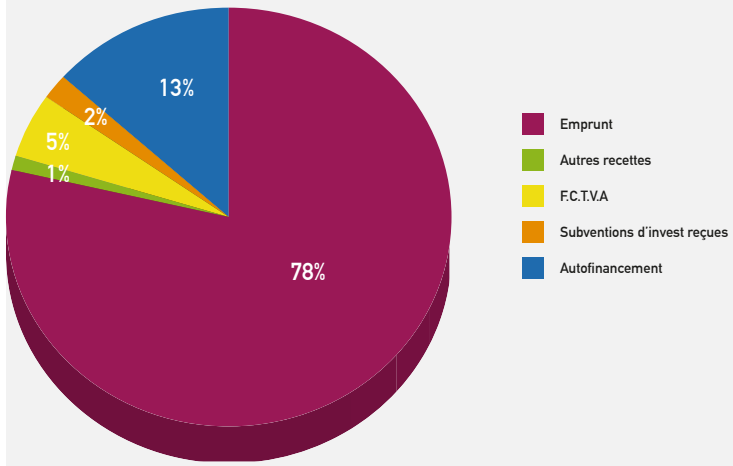
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Recettes d'investissement

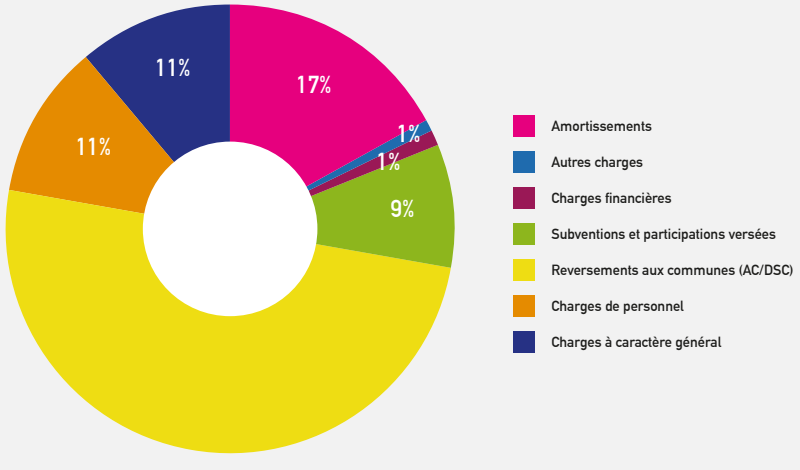
La collectivité utilise diverses sources de financement pour réaliser ses investissements. Ainsi, les recettes réelles d'investissement sont constituées essentiellement de l'autofinancement (19,2 M€), du Fonds de Compensation de la TVA (8,2 M€), des subventions et participations émanant de l'État et des autres collectivités territoriales (3,7 M€) et du recours à l'emprunt. En 2015, la communauté a emprunté 118 M€.



Dépenses

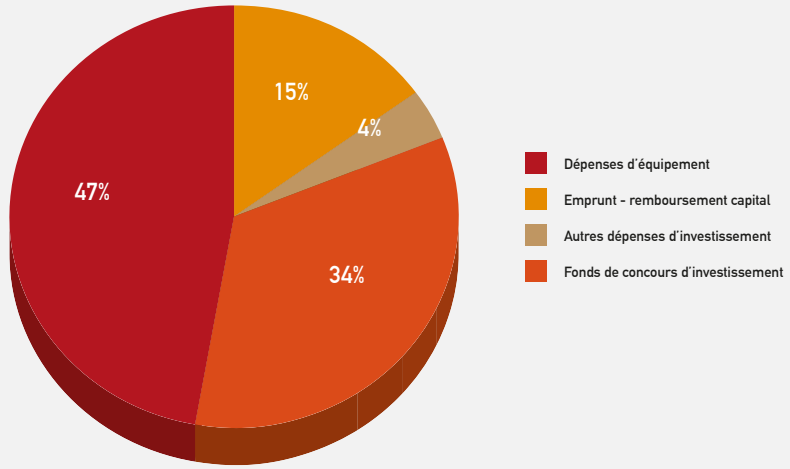
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la CPA s'élèvent à 308,4 M€ en 2015. Elles se décomposent en plusieurs catégories : les charges à caractère général (34,2 M€), les charges de personnel (34,9 M€), les reversements aux communes (155,4 M€), les subventions et participations versées (26,4 M€), les charges d'intérêt de dette (2,3 M€), les autres charges (2,2 M€) et les amortissements (53 M€).

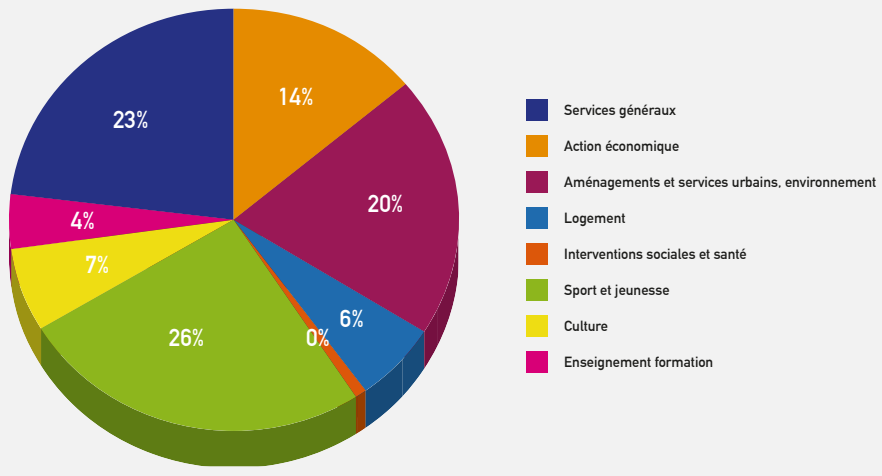


Dépenses réelles d'investissement

En 2015, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 198,3 M€ regroupant les dépenses d'équipement (42,6 M€), les fonds de concours versés aux communes (71,5 M€), le remboursement en capital de la dette (29,5 M€) et les autres dépenses d'investissement (7,5 M€).



Les dépenses d'équipement et les fonds de concours d'investissement représentent 161,3 M€ en 2015, et se répartissent principalement parmi les compétences exercées par la Communauté du Pays d'Aix : l'aménagement, et l'environnement (31,7 M€), le développement économique (22,6 M€), le logement (9,6 M€), la culture (11,6 M€), les sports (42,6 M€) et l'enseignement (6 M€).



Conclusion

Situation financière de la CPA

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) nette (après remboursement en capital de l'emprunt) s'élève à près de 42,3 M€. Ce chiffre met en évidence la capacité de la Communauté à autofinancer en grande partie ses investissements.

Marges de manœuvre de la CPA

La maîtrise de la situation de solvabilité passe par la double capacité à :
- diagnostiquer les risques encourus sur la situation financière consolidée ;
- accroître les marges de manœuvre financière afin de se donner les moyens de planifier sur le moyen terme la politique d'investissement et la politique fiscale.

La capacité de désendettement de la collectivité, exprimée en unité de temps, puisqu'il s'agit d'un indicateur rapportant un flux (la CAF) à un stock (la dette), est de 3,4 années. Cela signifie que la collectivité pourrait amortir sa dette en 40 mois si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. La moyenne constatée pour l'ensemble des Communautés d'agglomération était de 3,8 années.

Un second indicateur d'analyse de la solvabilité est le taux d'épargne brute, calculé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Ce taux exprime la part de ressources disponibles pour la couverture des charges courantes.

Afin de maintenir les grands équilibres financiers, et notamment le maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant, le taux d'épargne brute doit être d'au moins 15 % des recettes nettes. Il était de 18,1 % en 2014 pour la CPA.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

CONTRÔLE DE GESTION ET FISCALITÉ

Missions

La Communauté du Pays d'Aix analyse et contrôle les recettes provenant des 35 000 redevables professionnels du territoire et des 190 000 redevables particuliers.
Elle assiste et conseille les services et les communes du Pays d'Aix en matière de fiscalité locale (cotisation foncière des entreprises, taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les surfaces commerciales). Elle gère également l'ensemble des déclarations de TVA des services opérationnels.
Elle conseille les services opérationnels et donne un avis sur les rapports présentés par les services en Bureaux et Conseils communautaires sur toute thématique de gestion, et notamment sur les subventions versées aux associations.
De plus, des évaluations de politiques publiques sont réalisées en transversalité avec les services opérationnels. Il s'agit d'analyser l'impact des actions conduites par la Communauté du Pays d'Aix auprès des bénéficiaires ciblés.

Faits marquants 2015

Etude des politiques fiscales des six EPCI de la future métropole Aix-Marseille Provence. Animation des réunions du groupe de travail inter-EPCI fiscalité. Réalisation de prospectives fiscales pour la période 2015-2020 pour les six EPCI en fonction de différentes hypothèses d'harmonisation des taux de taxes locales métropolitaines.
Réalisation de prospectives en matière de dotations de l'Etat et de péréquation intercommunale.
Analyse des conséquences fiscales pour la Communauté du Pays d'Aix et pour les 36 communes en fonction des différentes méthodes de calcul des futurs taux métropolitains.
Impact financier sur les contribuables particuliers des décisions en matière de politique d'abattements obligatoires et facultatifs pour la taxe d'habitation en fonction de leurs situations familiales.
Préparation et mise à jour des valeurs locatives professionnelles dans le cadre de la Commission intercommunale des impôts directs.
Optimisation de la taxe sur les surfaces commerciales : conduite de contrôles ciblés (rôles supplémentaires de 200 000 € récupérés en 2015).
Optimisation des recettes de TVA fiscale sur les grands équipements culturels et sportifs et les infrastructures de transports de la Communauté du Pays d'Aix.
Audits d'associations bénéficiant de subventions de la Communauté du Pays d'Aix, notamment dans les secteurs de l'insertion, de l'économie et des sports.



Chiffres-clés

36 000 redevables professionnels et 192 000 redevables particuliers suivis par l'Observatoire fiscal.

2 284 118 € de rôles supplémentaires récupérés suite aux contrôles de la direction.

54 681 050 € de produit de la CFE (cotisation foncière des entreprises, au taux inchangé depuis 2011 à 26,79 %) auprès des 36 000 redevables professionnels en 2014. Produit en hausse de 2.7% par rapport à 2014.

52 468 942 € de produit de la TH (taxe d'habitation) sur le nouveau périmètre. Produit en hausse de 4,3 % par rapport à 2014.

0 € La CPA a fait le choix de ne pas imposer les contribuables du Pays d'Aix à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

580 structures subventionnées en 2015 pour un montant global de 21 209 036 € en fonctionnement.

Perspectives 2016

Réalisation des prospectives fiscales pour la Métropole avec simulations pour les six territoires.
Analyse des conséquences fiscales de l'harmonisation des taux de fiscalité locale de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la cotisation foncière des entreprises pour les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix.
Analyse et proposition d'harmonisation des bases minimum de cotisation foncière des entreprises et des exonérations de taxes sur le territoire métropolitain.
Préparation de la première Commission intercommunale métropolitaine des impôts directs en lien avec les directions fiscalité des 6 territoires représentant les 92 communes.
Optimisation de la TVA fiscale des grands équipements culturels et sportifs au niveau métropolitain.
Harmonisation des procédures de récupération de la TVA fiscale des territoires, notamment en matière de transports.
Audits d'associations bénéficiant de subventions versées par le Territoire du pays d'Aix. Analyse des procédures de contrôle des autres territoires en vue de leur harmonisation.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

BÂTIMENTS

Missions

Au titre de sa mission de gestion du patrimoine bâti, la Communauté du Pays d'Aix assure, l'entretien, la maintenance, le dépannage, la mise en conformité, la gestion des dépenses énergétiques et les aménagements des bâtiments communautaires (120 000 m²) et, ce, en qualité de propriétaire ou de locataire, d'exploitant et de gestionnaire, ou en relation avec les exploitants et gestionnaires des équipements.
En tant que maître d'ouvrage mais aussi en tant que maître d'œuvre, la Communauté du Pays d'Aix met en œuvre les actions en matière d'investissements relatifs à la création ou à la réhabilitation et à l'aménagement d'équipements publics structurant les politiques publiques tout en menant une politique d'amélioration des performances énergétiques. Elle assure le pilotage et le suivi technique des opérations confiées à la SPLA.

Faits marquants 2015

La Communauté du Pays d'Aix a obtenu, par arrêté préfectoral, un avis favorable pour la mise en œuvre de son agenda d'accessibilité handicapés (Ad'Ap), et le programme des mises en conformité au titre de l'année 2015 a été réalisé conformément à son engagement.
La Communauté du Pays d'Aix a décidé en juillet 2015 le retrait de l'intérêt communautaire de certains équipements comme le Grand Théâtre de Provence, le Centre chorégraphique national, le musée Granet et ses annexes et la piscine de Val de l'Arc à Aix-en-Provence, puis le Stadium à Vitrolles et la piscine de Cabriès. Elle a par ailleurs déclaré l'intérêt communautaire du complexe du Farigoulier à Pertuis.
Au titre de sa mission de maîtrise d'ouvrage ou de maître d'œuvre, la Communauté du Pays d'Aix a achevé en 2015 la restructuration de la piscine de Cabriès ainsi que la rénovation de la piscine des Hermès à Vitrolles. Les chantiers les plus remarquables ont été engagés ou poursuivis comme le centre aquatique de Venelles (28 M€), la médiathèque de Pertuis (10,5 M€), le centre des collectes de Pertuis (2,4 M€), le Carrefour de l'innovation – Fab Lab (0,5 M€), la mise en place d'un pentagliss et d'une pataugeoire à la piscine Bollet à Aix-en-Provence puis d'une aire de jeux d'eau au lac de Peyrolles (1,2 M€). La Communauté du Pays d'Aix a décidé le lancement des nouveaux programmes suivants : restructuration de la plus grande piscine communautaire Yves Blanc à Aix-en-Provence (CREM) (21 M€), rénovation et extension de la piscine de Lambesc (11 M€), reconstruction de la piscine de Pertuis (13,9 M€), construction d'une nouvelle Pépinière d'entreprises à Pertuis (8M€), réhabilitation de la piscine Plein ciel à Aix-en-Provence (4,5 M€), rénovation de la piscine des Cannetons aux Pennes Mirabeau (0,5 M€), mise en conformité de la piscine de Bouc Bel Air (1,2 M€), construction d'un nouveau centre des collectes à Aix-en-Provence (10 M€). Quatre autres projets ont été confiés à la SPLA Pays d'Aix Territoire : Palais des sports ou ARENA (72 M€), SMAC (17,4 M€), extension à 9000 places du stade Maurice David (10 M€), construction d'un nouveau CFA (25M€) .



Chiffres-clés

4,450 M€ de budget de fonctionnement dont 3,2 M€ pour les fluides et consommables.

99,4 M€ de budget d'investissement dont 92 M€ en autorisation de programme pour les plus importantes opérations d'investissement.

178 marchés gérés au cours de l'année 2015.

1273 factures traitées dans l'année 2015.

Perspectives 2016

Poursuite des opérations d'investissement en cours d'étude ou de construction.
Préparation et instruction des décisions par la métropole sur le lancement de nouveaux programmes initiés par la Communauté du Pays d'Aix.
Mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé et poursuite des opérations de mise en conformité.
Préparation et passation des marchés de fourniture, de travaux d'entretien, de maintenance et de réparation selon les procédures évaluées au niveau de la Métropole pouvoir adjudicateur et permettant la poursuite des actions en matière de gros entretien, de maintenance et d'aménagements divers à la demande des exploitants et dans la limite des crédits disponibles et du plan de charge de la direction.
Participation à la définition de la politique métropolitaine en matière de gestion technique du patrimoine bâti et à la mise en place des structures de gestion et de projets au regard de la politique métropolitaine en matière d'équipements déclarés d'intérêt métropolitain.

RISQUES MAJEURS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a pour mission d'accompagner et de conseiller les communes du pays d'Aix dans leur démarche de prévention des risques. En cas d'événements exceptionnels, la direction se met à leur disposition et à celle des services de l'État, afin d'organiser la réponse. Elle a un rôle d'information des populations sur les risques majeurs, notamment en direction des milieux scolaires. Par ailleurs, elle assure la mise en application des textes réglementaires en rapport avec la sécurité incendie et le risque de panique au sein des établissements communautaires. Elle concourt à maintenir un niveau de sécurité optimum dans chacun d'entre eux en organisant, notamment, des exercices d'évacuation.

Faits marquants 2015

Poursuite du travail d'accompagnement au profit des communes en les aidant dans l'élaboration ou la réactualisation de leurs Plans communaux de sauvegarde (PCS) et de leurs Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). A la fin de l'année 2015, 30 communes sur 36 ont un PCS et un DICRIM. Le projet pilote mis en place en 2013 avec la société Prédict a été élargi à 9 communes supplémentaires, ce qui fait 18 communes au total qui sont concernées par ce projet. La CPA poursuit également son action de conseil auprès des communes dans le cadre des Plans de prévention des risques (PPRN, PPRT,...), et un travail de formation et de sensibilisation, en partenariat avec l'ENSOSP, auprès des élus et des fonctionnaires. A ce titre, elle a organisé au profit de ces derniers 4 journées de formation et 5 exercices de cadres.
Le service de la sécurité des bâtiments a poursuivi son travail de sensibilisation et de conseil sur les risques incendie auprès des autres directions, ainsi que le suivi des contrôles périodiques.



Chiffres-clés

5 PCS finalisés (Bouc-Bel-Air, Fuveau, Gardanne, Peyrolles-en-Provence, Le Puy-Sainte-Réparade).

4 journées de formation organisées auprès des élus et des fonctionnaires.

5 exercices de cadres organisés, dont quatre en partenariat avec l'ENSOSP.

34 exercices d'évacuation organisés.

82 visites de sécurité réalisées.

218 contrôles périodiques réalisés.

25 séances d'information sur les risques incendie et sur les comportements à adopter en cas d'évacuation réalisées auprès des agents du territoire..

Perspectives 2016

En 2016, le Pays d'Aix va poursuivre son travail d'assistance en matière de prévention des risques majeurs auprès des communes. Il tirera également un bilan de l'expérience conduite avec la société Prédict. Elle poursuivra son travail d'information auprès des jeunes publics en partenariat avec le CPIE. Sur le plan de la sécurité des bâtiments, le Pays d'Aix poursuivra ses missions en continuant à mettre l'accent sur les exercices d'évacuation et la sensibilisation des personnels aux risques d'incendie. Parallèlement à ces actions, il mènera un travail de réflexion sur la nécessité ou non de se doter à l'échelon métropolitain d'une organisation en matière de gestion des risques (astreinte,...) ainsi que sur l'opportunité ou non d'accompagner les communes de la métropole dans leur politique de prévention des risques majeurs. Il animera, à cet effet, un comité de pilotage regroupant les différents acteurs territoriaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

MOYENS GÉNÉRAUX



Missions

La Communauté du Pays d'Aix veille à ce que ses services disposent des moyens nécessaires à leur fonctionnement : équipements divers, fournitures administratives, documentation, affranchissement du courrier, reprographie, achat et entretien des véhicules, voyages et déplacements, publications officielles, colloques.
Elle assure aussi certaines tâches nécessaires au fonctionnement transversal de l'établissement : organisation des bureaux et conseils communautaires, location de salles et parkings, prestations, traiteurs pour des réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux, télésurveillance des sites communautaires.
A ces missions s'ajoutent l'accueil téléphonique et physique au siège de l'institution et la gestion des archives de l'établissement.

Faits marquants 2015

Achat de 8 véhicules électriques.
Mise en place d'un logiciel de gestion des véhicules.

Chiffres-clés

1147 demandes émanant des services traitées.

133 prestations traiteurs (cocktails, buffets, plateaux repas, petits déjeuners, accueils café)

238 abonnements à la presse spécialisée.

105 mètres linéaires de documents archivés.

110 582 plis affranchis par la CPA, qui a également reçu et enregistré 65 409 courriers.

Perspectives 2016

Amélioration de la démarche d'optimisation des ressources.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix s'appuie sur un réseau de communication de données, y compris vocales, fiable et solide. Elle administre et exploite les serveurs informatiques, et assure la maintenance et l'évolution du système d'information et du parc informatique. Elle gère les différents réseaux, les serveurs d'annuaires, et elle fournit des services numériques aux usagers (messagerie électronique, réseau sans fil…). Elle administre le site internet institutionnel. Elle planifie les interventions d'installation, de configuration et de dépannage de matériels mis à la disposition de l'administration. Par ailleurs, elle veille à l'efficacité des systèmes et met en place les mécanismes concernant la sécurité informatique et la veille sur l'évolution des risques. La Communauté du Pays d'Aix s'est également dotée d'un système d'information géographique (SIG) dont elle assure la gestion et la maintenance. Cet outil d'aide la décision est mis à disposition des communes membres. Enfin, elle apporte assistance et information aux utilisateurs sur les problèmes informatiques rencontrés et elle gère les logiciels métiers.

Faits marquants 2015

L'évolution du système de téléphonie sur IP a permis de satisfaire plusieurs objectifs. Cette plateforme de téléphonie homogène est conforme aux principales normes du marché et elle facilite l'évolutivité de l'architecture vers une demande supérieure (adjonction de sites, de personnels, etc.). De plus, cette évolution offre des solutions d'accueil téléphonique et de serveur de fax plus performantes. Les charges d'exploitation en sont facilitées.
Sur le plan technique, le système de téléphonie sur IP apporte une haute disponibilité des équipements et des services de téléphonie. La robustesse, la performance et la sécurité des services s'en trouvent renforcées. Ce système permet de répondre à de nouveaux besoins, notamment la visioconférence.
L'évolution du système de stockage et des serveurs a permis de simplifier la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité tout en sécurisant les applications les plus critiques. Elle a également permis d'anticiper les évolutions de la capacité de stockage de données afin de répondre aux besoins de projets structurants et de prévoir l'évolutivité de l'architecture vers une demande supérieure. Cette évolution répond à plusieurs besoins techniques : haute disponibilité des équipements et des services ; modularité par la capacité des composants d'accepter de nouveaux besoins ; simplicité d'administration par la mise en place d'outils réactifs.La Communauté du Pays d'Aix a fait évoluer son système de publication à distance des bureaux et applications.
Concernant les nouveautés informatiques et d'infrastructure, la Communauté du Pays d'Aix a mis à jour son sytème de visioconférence en intégrant de nouveaux composants à l'infrastucture de ToIP. Elle a constuit des salles de visioconférence. Elle a procédé à l'automatisation et à l'unification du provisionnement de l'infrastructure. Le parc informatique a été rénové. Le système de gestion des collections du musée Granet a également été remis à jour, et le SI du CFA a été renouvelé.

Chiffres-clés

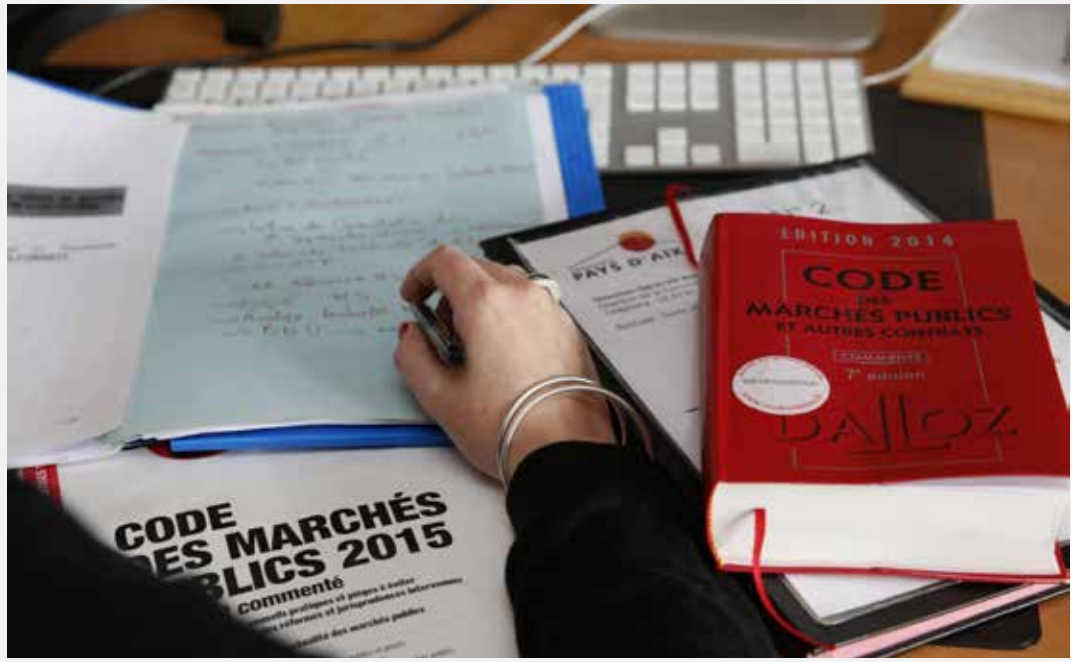
2 datacenters au Quatuor et au Decisium.
1358 ordinateurs déployés (PC, Portables, clients légers, tablettes) 75 copieurs.
1017 poste ip fixes, 433 lignes mobiles.
150 serveurs déployés dont 89 machines virtuelles en exploitation.
7809 « SOS DSITAE » résolus en 2015.

Perspectives 2016

Virtualisation des équipements de sécurité dans le cadre du Plan de reprise d'activité, déménagement du DC Décisium dans des locaux adaptés ; mise en place d'une infrastructure de bureau virtuelle.
Rénovation du parc informatique.
Développement d'applications mobiles pour les piscines, les déchets et l'agriculture.
Système de gestion de la médiathèque de Pertuis.
Déploiement du réseau de fibres optiques entre les sites du Territoire du Pays d'Aix.



COMMANDE PUBLIQUE



Missions

La Communauté du Pays d'Aix gère de nombreux marchés publics et délégations de services publics dont elle sécurise les procédures de passation au plan juridique. Dans ce cadre, elle veille à la stricte application du droit de la commande publique par ses services et assure la gestion des éventuels contentieux découlant de la passation ou de l'exécution des marchés.

Faits marquants 2015

En 2015, la Communauté du Pays d'Aix a passé 238 marchés publics, et établi 248 actes d'exécution (avenants, exemplaires uniques, actes de sous-traitance).
Elle a organisé 53 commissions (commissions d'appel d'offres, de consultation des entreprises, de délégation de service public et commissions consultatives des services publics locaux).
Parmi les contrats les plus complexes, elle a notamment accompagné la délégation de service public de la salle des musiques actuelles de la Constance, à Aix-en-Provence, et la délégation de service public pour l'exploitation de l'Aréna du Pays d'Aix.

Chiffres-clés

260 283 346 € ont été attribués pour les fournitures et services (184 478 308 €) et pour les travaux (75 805 037 €). Ces montants s'entendent sur la durée des marchés conclus, périodes de reconduction comprises.
96 marchés publics sur procédure formalisée (appel d'offres, marchés négociés).
102 marchés publics selon la procédure adaptée (supérieurs à 90 000 €).
40 marchés subséquents à un accord cadre.
97 procédures de mise en concurrence.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PROSPECTIVES ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET MAÎTRISÉ



La politique d'aménagement du territoire vise à coordonner les différentes actions menées sur le territoire autour d'objectifs communs tels que définis dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et ses déclinaisons sectorielles : déplacement, économie, habitat...

Ainsi, la Communauté du Pays d'Aix élabore une stratégie de développement économique en cohérence avec les différents plans d'aménagement (SCOT, PDU et PLH). Elle conduit une mission d'articulation des divers documents d'urbanisme et de l'action foncière, crée des espaces d'activités économiques et les entretient et, depuis 2013, certaines voies de contournement.

Toujours dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Communauté du Pays d'Aix organise les transports sur son territoire, et veille à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage par l'aménagement et la gestion des aires prévues à cet effet.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

STRATÉGIE ET COHÉRENCE TERRITORIALE

Missions

La stratégie de cohérence territoriale repose sur l'élaboration et l'animation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), ainsi que sur le pilotage et la mise en œuvre d'outils transversaux nécessaires à l'élaboration des documents de planification intercommunaux et communaux. Sur le même principe, la stratégie de développement économique doit être en cohérence avec les différentes politiques publiques. Dans le domaine de l'habitat, cette stratégie se traduit notamment par l'élaboration et l'animation du Programme local de l'habitat (PLH).

Faits marquants 2015

Le projet SCOT a été soumis au vote de la Communauté du Pays d'Aix (délibération du 19 février 2015). Puis après sollicitation des personnes publiques associées pour avis du 12 mars au 12 juin et la réalisation du dossier, soumis aux CDCEA (Commissions départementales de consommation des espaces agricoles) des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la mission a concentré ses ressources sur la mise en place de l'enquête publique du 17 juin au 17 juillet et la coopération avec la commission d'enquête. L'examen des avis des PPA (Personnes publiques associées), des registres d'enquête et des conclusions de la commission d'enquête a alimenté la réunion décisionnelle d'arbitrage en comité stratégique de SCOT du 29 septembre 2015 présidée par le Président de la Communauté du Pays d'Aix. Le SCOT a été adopté en Conseil de communauté du 17 décembre 2015. Il est exécutoire, et donc opposable, depuis le 22 février 2016.

Les indicateurs ID20 ont été mis à jour. Une base de données a également été élaborée sur 36 agglomérations et 46 indicateurs à l'échelle nationale (FNAU/ADCF).

Le portrait social du Pays d'Aix, « Observ'agglo » a été élaboré avec l'AUPA.

Le PLH 2015/2021 a été finalisé et approuvé le 17 décembre 2015.

Trente six fiches communes ont été réalisées pour le suivi des indicateurs et des projets, notamment dans le cadre des Contrats de mixité sociale.

Les partenariats avec l'AUPA et l'ADIL 13 ont été consolidés, et des conventions avec les autres fournisseurs de données (OIP, Perval) ont été reconduites.

Des enquêtes en communes ont été menées afin de mettre en place un suivi des permis de construire et la demande en logement social sur les 36 communes.

L'observatoire de l'habitat a également produit cinq publications sur la conjoncture immobilière en Pays d'Aix.

Chiffres-clés

1330 km² et 380 000 habitants sont directement concernés par le SCOT du Pays d'Aix.

130 ha par an d'espace et d'extension urbaine consommés entre 2012 et 2014 (entre 2009 et 2012 la consommation d'espace était estimée à 70 ha par an).

3 627 logements dont 1 430 LLS (logements locatifs sociaux), tel est l'objectif de production annuelle du PLH.

Perspectives 2016

Par les lois MAPTAM et NOTre, la compétence SCOT n'est pas délégable au Conseil de territoire. La mission SCOT déploiera ses moyens pour assurer d'une part le suivi du SCOT du Pays d'Aix, et notamment son évaluation continue, et d'autre part, l'élaboration des documents prescrivant le lancement du nouveau SCOT métropolitain à élaborer et les modalités de la concertation.

ID 20 et Observ'agglo sont d'ores et déjà calibrés pour que les indicateurs soient déclinés à l'échelle des six territoires et de la métropole. La mise en oeuvre d'un Centre de ressources métropolitain, en partenariat avec l'AGAM/AUPA sur les différents territoires, est en chantier.

L'Observatoire de l'habitat réalise, notamment, une publication sur la situation du logement en Pays d'Aix pour enrichir les réflexions sur le futur PLH métropolitain.

Les conventions partenariales avec l'ensemble des fournisseurs de données, en relation avec les autres territoires de la Métropole, seront reconduites. Elles permettront d'alimenter et d'animer les nouveaux comités techniques et comités de pilotage sur les thématiques « habitat » prioritaires à mettre en place (Conférence intercommunale du logement, Plan partenarial de gestion de la demande en logement social, PLH…).Le suivi des permis de construire sera consolidé auprès des 36 communes et le travail sur la demande en logement social bien avancé.

Plusieurs publications sont programmées, ou en projet, en relation avec tous les acteurs métropolitains (notamment sur l'analyse des marchés immobiliers).



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

URBANISME ET ACTION FONCIÈRE

Missions

Une direction préopérationnelle a été créée afin de proposer à l'ensemble des partenaires de la Communauté du Pays d'Aix des réponses coordonnées concernant des projets d'aménagement et de planification sur le Territoire. Elle intervient donc aussi bien en qualité de personne publique associée (PPA) que dans le cadre du partenariat avec les autres collectivités et institutions (communes, Etat, SNCF, Région). Elle assure aussi le suivi des projets structurants mis en oeuvre sur le territoire et les montages préopérationnels pour l'accueil de projets complexes.

L'organisation de cette direction s'appuie sur trois missions : grands projets structurants ; coordination territoriale ; aménagement préopérationnel et action foncière.



Faits marquants 2015

La Communauté du Pays d'Aix a engagé en 2015 une étude d'insertion urbaine d'un nouveau pôle d'échanges en lien avec le projet de halte ferroviaire de Plan de Campagne. Les premiers éléments ont permis de concrétiser ce projet émergent et de faire approuver, dans le cadre du Comité de pilotage du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, la création de la halte et l'ensemble du programme des travaux, incluant un arrêt des trains rapides à Simiane-Collongue en complémentarité avec la gare de Gardanne.

S'agissant de l'extension du pôle d'échanges de Gardanne, l'étude de faisabilité a été finalisée en 2015. Elle a permis d'aboutir à l'approbation du programme des travaux en Conseil de communauté. La délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPLA Pays d'Aix Territoire a également été approuvée. La SPLA doit organiser, en 2016, un concours de maîtrise d'œuvre.

Une étude d'aménagement et de circulation sur la Route de Galice à Aix-en-Provence a, par ailleurs, permis de mettre en synergie différents projets d'équipements (extension du stade Maurice David, création du parc-relais et échangeur A8/A51), en proposant des aménagements permettant de conforter le fonctionnement circulatoire du secteur de l'échangeur de Corsy (plate-forme à feux), la priorisation des transports urbains (couloirs bus) et les modes actifs de déplacement (cheminement piéton entre le stade et le parc-relais).

Au titre du suivi des projets ferroviaires et routiers, différentes conventions financières ont été approuvées fin 2015 en lien avec les engagements financiers de la CPA pour le CPER 2015-2020, notamment pour permettre la poursuite du développement de l'étoile ferroviaire aixoise, l'allongement des quais de la gare Vitrolles-Aéroport, l'amélioration des échangeurs A51/RD8n et RN296/RD14, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation au nord de la commune de Pertuis.

Par ailleurs, la Direction a également réalisé des études et montages préopérationnels pour la mise en oeuvre de projets communautaires (BHNS ligne B, palais des sports des Trois Pigeons) ou de projets de développement privés (requalification du site d'ATMEL à Rousset, accueil d'un équipement d'hébergement touristique à Peyrolles-en-Provence).

Chiffres-clés

28 communes sont maintenant concernées par le partenariat EPF/CPA. 482 hectares sont surveillés (dont 180 destinés à de l'activité et 80 hectares maîtrisés par l'EPF).

25 communes de la CPA sont dans une procédure de révision générale de leur document d'urbanisme, dont 19 pour une procédure d'évolution de POS en PLU. Trois d'entre-elles ont approuvé leur document : Aix-en-Provence, Pertuis et Rousset.

Perspectives 2016

Dans le nouveau contexte métropolitain, les communes et le territoire du Pays d'Aix garderont la maîtrise de leurs documents d'urbanisme.

Il importe que la nouvelle structure métropolitaine puisse capitaliser la connaissance fine sur le territoire, notamment pour les grands projets structurants afin de conserver la dynamique impulsée avec les nombreux partenaires. L'accompagnement de toutes ces actions suppose la prise en compte d'une réalité territoriale complexe et la poursuite d'une ingénierie transversale qui permettra une approche pérenne des projets et fédérera les acteurs dans une gouvernance partagée.

MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Missions

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD), la Communauté du Pays d'Aix définit et organise la politique de transports publics sur son territoire.
Elle pilote donc l'exploitation des réseaux de transports collectifs (réseaux urbains, lignes régulières intercommunales, circuits scolaires, transport à la demande), le cas échéant en partenariat avec les autres autorités organisatrices.
Elle implante des points d'arrêt, construit des parkings-relais et des pôles d'échanges multimodaux. Elle pilote les différents marchés d'études ou de travaux.
Elle réalise des études prospectives et des opérations pour améliorer la sécurité routière, développer le covoiturage, les modes actifs et l'électro-mobilité.

Chiffres-clés

18,8 millions de voyages.
90 000 voitures stationnées dans les parkings-relais.
200 Eco-chèques vélos à assistance électrique.

Perspectives 2016

Deux nouvelles étapes importantes pour le bus à haut niveau de service : la réalisation de l'avant projet (AVP) et du projet (PRO). Lancement de l'enquête publique au mois d'octobre 2016.
Relance du plan de déplacements d'administration de la CPA.
Déploiement du transport à la demande dans 34 communes, et mise en place d'un service spécifique aux personnes à mobilité réduite.
Premiers résultats encourageants des démarches de contrôle qualité et de barômètre satisfaction.
Mise en service du parking-relais Krypton, puis de son pôle d'échanges.
Extension du pôle d'échanges de Simiane-Collongue.
Réalisation du pôle d'échanges de Pertuis.
Finalisation du schéma directeur des transports.
Début des travaux des couloirs de bus sur l'avenue Mouret à Aix-en-Provence.
Premières études pour transformer une des six lignes majeures en car à haut niveau de service, avec un service de type « navette ».
Première mise en place de bornes d'information voyageurs, en lien avec un système d'aide à l'exploitation.

Faits marquants 2015

Après une enquête publique, le Plan de déplacements urbains (PDU) a été adopté, ainsi que le schéma d'accessibilité programmée. L'ensemble de l'offre, du bus au parking-relais en passant par le vélo, est unifiée par le concept marketing « Mobiliberté ». La marque commerciale Pays d'Aix mobilité a été créée et déclinée sur la livrée des véhicules.
Cohérentes avec le PDU, l'augmentation des tarifs du 1er mars et celle du versement transport au 1er juillet renforcent les ressources de la compétence mobilité. Un accord avec le Syndicat mixte de l'Est de l'Etang de Berre a parallèlement été mis en place pour permettre la libre circulation des abonnés CPA sur le réseau des bus de l'Etang sans surcoût (et réciproquement). Un tarif spécial salariés a été créé : le Pass 40 voyages. De même, le Pays d'Aix a rejoint les partenaires du Pack mobility, offre tarifaire spécifique aux étudiants. En juin, le renouvellement par internet des abonnements scolaire a permis d'éviter à 8000 familles de se déplacer en mairie ; la création de cartes Pass Provence par correspondance a également commencé en septembre.
L'offre de transport en commun à destination du pôle d'activités d'Aix ou de la gare TGV a été fortement développée. Les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne ont été restructurés pour plus d'efficacité. Le réseau urbain Aix-en-Bus a également été stabilisé. Une ligne circulaire desservant la zone commerciale de Plan de Campagne a commencé à circuler.
Le chantier du parc relais Krypton s'est poursuivi, avec notamment le « lançage » du pont de franchissement de l'A8. La nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence a fait l'objet d'aménagements complémentaires sur l'avenue Mouret.
Le pôle d'échanges de Simiane a vu débuter un chantier d'agrandissement de son parking.
Le pôle d'échanges de Pertuis est également en chantier depuis l'été 2015 pour une refonte totale du site à horizon septembre 2016.
Le projet de bus à haut niveau de service poursuit son avancement, avec la désignation en 2015 des équipes d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'équipe de maîtrise d'œuvre. En janvier et février 2015 s'est tenue la concertation préalable sur ce projet.
Les relations avec les entreprises engagées dans un plan de déplacements d'entreprises se sont traduites par la création de trois plans de zone présentant l'offre de mobilité des différentes autorités publiques. Les actions de sensibilisation auprès des scolaires se sont poursuivies.
Face au succès de l'éco-chèque d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, le budget de l'opération a été doublé en cours d'année.
L'expérimentation des Ambassadeurs de la mobilité a été lancée sur deux sites pilotes : elle a été reconnue comme meilleure initiative en matière de changement de comportement par les instances nationales professionnelles (UTP et GART).



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

GENS DU VOYAGE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix met en œuvre et coordonne, les actions découlant de sa politique publique en matière de problématiques inhérentes aux populations nomades. Conformément à la compétence facultative dont elle s'est dotée en janvier 2001, la CPA intervient sur l'aménagement, la création et la gestion des équipements idoines : aires d'Accueil, Terrains de grands passages… Ces actions sont mises en œuvre sur le territoire communautaire en application du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de mars 2002 révisé le 10 janvier 2012. Il incombe à la Communauté du Pays d'Aix de construire onze aires d'accueil permanentes et un terrain pour les grands passages saisonniers.

Faits marquants 2015

Début des travaux de construction des deux aires d'accueil des gens du voyage des secteurs d'Aix-en-Provence, Le Réaltor 80 places et de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue, 30 places
Accord de principe avec les riverains opposés au projet de construction de l'aire d'accueil de Bouc-Bel-Air, par la signature d'un protocole transactionnel amiable le 14 octobre 2015, annulant notamment les recours sur le permis de construire de cet équipement public.
Réponse consensuelle du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence lors de la rencontre du 13 février 2015, quant à la possible mutualisation des obligations entre les secteurs de Cabriès/Vitrolles et Aix-en-Provence, dont la future aire d'accueil de 80 places pourrait servir pour les trois communes.
Les services de l'État ont formellement exprimé un avis favorable sur le projet de construction de la future aire d'accueil de Gardanne, 30 places.
Les maires du secteur de Lambesc ont désigné en décembre 2015 un nouveau terrain pour la construction de la future aire d'accueil qui leur incombe. Un nouveau dossier d'agrément doit être transmis aux services de l'État.
Examen avec les services de l'État (84 et 13) des mesures modificatives à introduire aux Schémas départementaux respectifs en vue de mutualiser les obligations de Pertuis avec celles des communes de Venelles et du Puy-Sainte-Réparade.
Délibérations communautaires, en avril 2015, de la CPA et MPM, approuvant le principe de mutualisation d'une aire d'accueil de 30 places, entre les communes de Septèmes-Les-Vallons et Les Pennes-Mirabeau. Engagement de la procédure, pour la fixation du prix du foncier inhérent à ce projet d'aire conjointe.
Une occupation illicite de 200 caravanes durant plusieurs mois sur le Terrain de grands passages du plateau de l'Arbois n'a pas permis sa mise en service pour la saison estivale 2015 des déplacements saisonniers des populations itinérantes.



Chiffres-clés

29 000 000 € d'autorisation de programme global pour la construction d'aires d'accueil. Le montant total de la dépense engagée pour l'ensemble des projets en cours fin 2015 s'établit à 12 862 000 € TTC.

452 663 € de budget total de gestion pour l'exercice 2015 de ALOTRA, gestionnaire des aires d'accueil Le Réaltor et Rives Hautes (dont 145 575 € financés par la CPA). Subventions 2015 d'aides au fonctionnement de l'État : 123 075 € ; de la CAF (agrément centre social) : 70 041 € ; du Conseil départemental : 7 774 €. Montant des redevances perçues auprès des usagers : 95 616 €.

1158 personnes accueillies, soit 325 familles et 221 enfants scolarisés en sections maternelle et primaire, pour une durée moyenne de séjour par famille de 43 jours.

Perspectives 2016

L'année 2016 verra se déployer dans le cadre métropolitain la compétence relative aux gens du voyage jusqu'alors exercée par la CPA. Notre territoire disposera de la délégation pleine et entière en aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage au sein de sa politique locale de l'habitat.
L'année 2016 marquera la livraison et la mise en service des deux futures aires d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor de 80 places, et de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue de 30 places, nouvelles aires intercommunales réalisées dans la cadre de la Charte de qualité de notre territoire.
Réception de l'avis préalable des services de l'État pour le terrain à valider du secteur de Lambesc.
Mise en œuvre des mesures modificatives à introduire dans les Schémas départementaux (13 et 84) pour l'aire du secteur de Venelles/Le Puy Sainte-Réparade, dans la perspective d'y inclure Pertuis.
Les dossiers relatifs à la maîtrise foncière pour les projets de Septèmes-Les-Vallons/ Les Pennes-Mirabeau et de Gardanne seront réactivés et feront l'objet de négociations amiables avec les propriétaires des terrains en vue de leur acquisition.
Modifications des Schémas départementaux d'accueil des gens du voyage pour la prise en compte des regroupements envisagés (Septèmes-Les-Vallons avec Les Pennes-Mirabeau, et Venelles et Le Puy-Sainte-Réparade avec Pertuis).
Les désignations des terrains destinés aux constructions des autres aires d'accueil incombant à notre territoire seront relancées.
Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage (TTMO), au bénéfice du territoire du Pays d'Aix, pour la construction de la station municipale de potabilisation d'eau du secteur de l'Arbois, à l'intérieur de la future aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor 80 places.

ENTRÉES DE VILLE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix réalise des études et des travaux pour l'embellissement, la sécurisation, la pacification et la favorisation des modes de déplacements actifs sur les points d'entrées de ville de l'ensemble des 36 communes de la CPA.



Faits marquants 2015

La CPA ne pouvant réaliser toutes les demandes d'entrées de ville, il est désormais proposé d'avoir recours au transfert de maîtrise d'ouvrage au bénéfice des communes pour celles qui le souhaitent. Ainsi la CPA a passé des conventions avec 16 communes pour réaliser 21 opérations nouvelles.
Réalisation en maîtrise d'ouvrage directe des entrées de ville de : Beaurecueil (avenue Louis Philibert), Eguilles (RD543/RD63), Lambesc (avenue Badonviller Phase II), Le-Puy-Sainte-Réparade (avenue de Provence), Meyrargues (avenue Mistral), Peynier (RD908 chemin de la Vierge), Rognes (RD543 Versaille), Rousset (boulevard de la Cairanne), Saint-Cannat (RD7n chemin du Puits), Trets (avenue Léo Lagrange)..

Chiffre-clé

14 212 321 € de budgets investissement.

Perspectives 2016

La réalisation des entrées de ville est une compétence déléguée au territoire, ainsi la poursuite des opérations en cours ne sera pas impactée par le nouveau contexte métropolitain.
La réalisation d'entrées de ville est prévue dans les communes suivantes : Aix-en-Provence (Minimes/Galice Phase II), Coudoux (avenue de la République), Bouc-Bel-Air (RD8/RD8n Violesi), Fuveau (RD96 Hameau du Brogilium), Mimet (RD58 Puits Gérard), Saint-Paul-Lès-Durance (RD952).
La communauté poursuivra son action en répondant aux nouvelles demandes communales et en finalisant les opérations en cours de traitement.

VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Missions

Sont déclarées d'intérêt communautaires toutes les voiries des zones d'activités communautaires, qu'elles soient issues d'un transfert ou créées par la Communauté du Pays d'Aix. Depuis 2013 peuvent également être déclarées d'intérêt communautaire les nouvelles voiries communales de contournement nécessaires à l'amélioration des liaisons routières et des échanges.

Faits marquants 2015

Classement dans le domaine public routier communautaire des voiries nouvellement créées (deux sur le secteur de Plan d'Aillane sur le pôle d'activités d'Aix et une sur la Bertoire II à Lambesc).
Réalisation de la voirie de contournement Sud d'Aix-en-Provence - section chemin des Aubépines/RD65 avec la mise en place d'un pont sous la voie ferrée.
Validation du programme de l'opération de contournement Sud d'Aix-en-Provence – section chemin du Club Hippique/RD8n.
Validation de l'engagement financier de la CPA pour la réalisation de la bretelle entre l'A51Nord et l'A8 ouest.
Mise en place des redevances de voiries.
Création d'un réseau de fourreaux de réservation pour le passage de la fibre optique.

Chiffre-clé

5 402 579 € de budget d'investissement pour la création des voiries de contournement.

Perspectives 2016

Un schéma directeur de voirie devra être réalisé en 2016 par la métropole. Toutefois, la réalisation des voiries est désormais déléguée au territoire, ainsi la poursuite des opérations en cours ne sera pas impactée.
Parmi les objectifs 2016 : le démarrage des travaux de réaménagement du carrefour à feux entre la route de Galice et la rue Marcel Pagnol et la mise en service de la voirie de l'ensoleillée (rue Aicardi-Lejard - section de contournement sud entre le chemin des Aubépines et la RD65)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

BÂTIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL



Avec la politique de la ville, la politique de l'habitat, et donc du logement, constitue un élément majeur de la cohésion sociale. Confronté à la raréfaction du foncier particulièrement prégnante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au vieillissement de la population et à la réduction de la taille des ménages, le logement s'impose comme un levier de l'équilibre social.

L'attractivité du territoire, notamment en matière économique et universitaire, et une faible mobilité constatée au sein du parc social accentuent ce phénomène. Aussi la Communauté du Pays d'Aix s'efforce-t-elle, par ses interventions dans le domaine de l'habitat et de la politique de la ville, de compenser ces déséquilibres.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

HABITAT

Missions

La Communauté du Pays d'Aix met en œuvre des actions en matière d'équilibre social de l'habitat. Elle porte, avec les communes, des projets d'habitat qui répondent à des critères visant à favoriser la production de logements sociaux et à obtenir une certaine densité des opérations.
Dotée de la compétence « équilibre social de l'habitat », la Communauté du Pays d'Aix a mis en place plusieurs projets afin de développer l'offre locative sociale et d'encourager la réhabilitation des logements dans le parc de logements sociaux publics et privés.

Faits marquants 2015

L'année 2015 est marquée par la continuité des actions entreprises en matière de projets d'habitat communautaire.
Opération d'aménagement du centre ancien de Trets : poursuite des actions de requalification du centre ancien.
Opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis : finalisation de la piétonnisation du centre ancien, poursuite des études et des travaux sur les îlots prioritaires.
Opération d'aménagement du Grand Coudoux. Au total 100 logements dont 30 % de logements sociaux seront réalisés dans le cadre de cette opération. Obtention du label « engagé dans la labellisation Ecoquartier ».
Projet de ZAC du Jas de Beaumont à Pertuis : démarrage de la concertation relative à la création de la ZAC (400 logements, dont 70 % de logements aidés) et réalisation des études préalables nécessaires aux dossiers de ZAC.
Finalisation d'un nouveau Programme d'intérêt général (PIG) « Mieux habiter, mieux louer » sur l'ensemble du Pays d'Aix (avec six secteurs renforcés) visant à la rénovation et à la lutte contre la vacance et l'insalubrité de l'habitat privé.
Réalisation d'une campagne de communication sur le dispositif d'aide à l'accession en faveur des primo accédants.
Suivi de l'élaboration des Contrats de mixité sociale.
Préfiguration de la stratégie d'intervention sur la copropriété Les Facultés à Aix-en-Provence.

Chiffres-clés

2 M€ d'acquisitions foncières, d'études de faisabilité, de dossiers de ZAC, de participation au déficit des opérations concédées.
1 285 nouveaux logements sociaux financés.
13 182 705 € accordés pour la réhabilitation de 2 515 logements sociaux.
203 primo accédants ayant bénéficié d'une aide à l'accession.
113 propriétaires privés aidés dans la rénovation de leur logement.

Perspectives 2016

Signature de la convention triennale du Programme d'intérêt général (PIG) « Mieux habiter, mieux louer » avec l'ANAH, la Région, le CD13 et CD 84.
Suivi des Contrats de mixité sociale.
Poursuite des aides mises en place pour conduire les opérations de financement du logement à vocation sociale.
Mise en œuvre des actions du PLH : lancement d'études de faisabilité
Poursuite des actions de réhabilitation du centre ancien de Trets.
Poursuite de la rénovation du centre ville de Pertuis.
Fin des travaux de viabilisation et livraison de tous les bâtiments, maisons et équipements publics du Grand Coudoux. Démarrage du processus de labellisation Ecoquartier.
Poursuite de la concertation publique sur le Jas de Beaumont à Pertuis, avec création de la ZAC et validation du programme de construction et des équipements publics.
Lancement de la phase opérationnelle de l'opération d'aménagement de l'îlot du stade en centre ville de Meyrargues.



POLITIQUE DE LA VILLE

Missions

La politique de la ville est une politique de solidarité et de développement qui vise à lutter contre l'exclusion des territoires fragiles dans lesquels résident des populations en difficulté. Elle a vocation à réduire les écarts de développement entre les territoires. La Communauté du Pays d'Aix met en œuvre le contrat de ville communautaire qui porte sur quatre communes : Aix-en-Provence, Gardanne, Vitrolles et Pertuis. Elle suit les dossiers de rénovation urbaine d'Aix-en-Provence et de Vitrolles. Elle participe à la réhabilitation et à la résidentialisation des logements sociaux des quartiers prioritaires

Faits marquants 2015

Élaboration et signature du contrat de ville communautaire.
Élaboration et signature du protocole de préfiguration des projets de rénovation urbaine des quartiers d'Encagnane à Aix-en-Provence et du secteur Centre à Vitrolles, retenus quartiers d'intérêt régional.
Élaboration et signature de la convention d'utilisation d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Mise en place du premier appel à projets associatifs communautaire dans le cadre du contrat de ville, et organisation de deux programmations d'instruction des dossiers.
Lancement du second appel à projets communautaire pour l'année 2016.

Chiffres-clés

196 projets ont été financés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville communautaire.
6 484 945 €, c'est le coût total de ces projets, avec une demande de financement en politique de la ville sollicitée à hauteur de 2 105 144 €. Le total des aides publiques s'élève à 4 099 580 € répartis en 1 283 484 € au titre de la politique de la ville et 2 816 096 € au titre des politiques sectorielles.



Perspectives 2016

Instruction des dossiers de subvention et mise en place de la programmation 2016 du contrat de ville territorial.
Travail sur les cahiers des charges liés au protocole de préfiguration des projets de rénovation urbaine, et lancement des consultations.
Définition des Programmes d'actions des bailleurs sociaux dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Tous les projets et les actions se déclinent sur le territoire du Pays d'Aix et relèvent des compétences du territoire.
Certaines actions ou projets pourraient se déployer à l'échelle métropolitaine.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

SOUTENIR ET ANTICIPER

Depuis 2001, la CPA mène une politique volontariste de soutien au développement de l'économie locale.

Aux côtés des entreprises, créatrices d'emplois, elle actionne tous les leviers dont elle dispose dans le cadre de ses compétences : aménagement de zones d'activités, soutien aux entreprises de toutes tailles, appui au commerce, à l'artisanat et à l'enseignement supérieur...

Aux côtés des demandeurs d'emploi, elle agit pour que nul ne reste sur le bord de la route, et accompagne les plus démunis grâce à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

La performance des établissements de santé et l'excellence de l'offre de soins constituent également un enjeu majeur de développement du Pays d'Aix.

Terre d'Iter et de la microélectronique, riche de six pôles de compétitivité et de formations universitaires d'excellence, ce territoire est aujourd'hui en pole position pour relever les défis économiques de demain.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

ZONES D'ACTIVITÉS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix s'emploie à créer, aménager, réhabiliter et entretenir des zones d'activité économique.
La réalisation de ces opérations répond à plusieurs objectifs : reconversion d'espaces industriels, rapprochement des zones d'emploi et des lieux de vie, renforcement des pôles économiques relais et maintien du dynamisme des pôles économiques stratégiques du Pays d'Aix.
La CPA est gestionnaire des zones d'activité transférées ou directement gérées par la collectivité.
A ce jour, la CPA gère plus de 30 km de voies.
En ce qui concerne la réhabilitation, l'objectif consiste à soutenir les communes pour augmenter l'attractivité des sites économiques et mettre aux normes les équipements publics.
D'autre part, la Communauté du Pays d'Aix accompagne l'extension des ZAE de Pertuis, de Peyrolles et de la Roque d'Anthéron. Elle participe au volet économique du projet Vitrolles Cap horizon et suit le projet Henri Fabre.

Faits marquants 2015

Commercialisation de 70 % des 50 000 m² cessibles de la première tranche de la ZAC Bertoire 2 à Lambesc.
Fin des travaux de viabilisation de la première tranche de l'opération sur la ZAC du quartier de Lenfant à Aix-en-Provence. Commercialisation de 90 % des 75 000 m² cessibles de la première tranche.
Réalisation des fouilles archéologiques et élaboration des marchés de travaux sur la ZAC de la Burlière à Trets.
Participation au volet économique du projet Vitrolles Cap Horizon. Suivi du projet Henri Fabre et de l'association INOVSYS/Team Henri fabre.
Obtention du Label HQE Aménagement pour la ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson. Approbation du programme des équipements publics de la ZAC.
Lancement de la procédure pour l'extension de la ZAC du Grand Pont à la Roque d'Anthéron.
Réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'extension de la zone d'activité du Val de Durance à Peyrolles, et déclaration d'intérêt communautaire de l'opération.
Le Projet d'extension de la zone d'activité de Pertuis est en phase de maîtrise foncière. Le partenariat a été engagé avec l'EPF PACA et une DUP réserve foncière va être initiée.
La zone d'activité de Rousset a été transférée à la CPA en décembre 2015.
Des travaux de requalification ont été réalisés sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence. La Communauté du Pays d'Aix a apporté une participation technique aux travaux de la ZAC de Lenfant.
Un carrefour giratoire a été réalisé sous la voie ferrée au nord de la zone de Pertuis.
La route de la Grande campagne sur la zone de Plan de campagne à Cabriès a été réaménagée.
La contractualisation avec la SNCF, la Dir Med et la commune des Pennes-Mirabeau va permettre le lancement de l'opération de mise à double sens du chemin des Rigons à Plan de campagne.

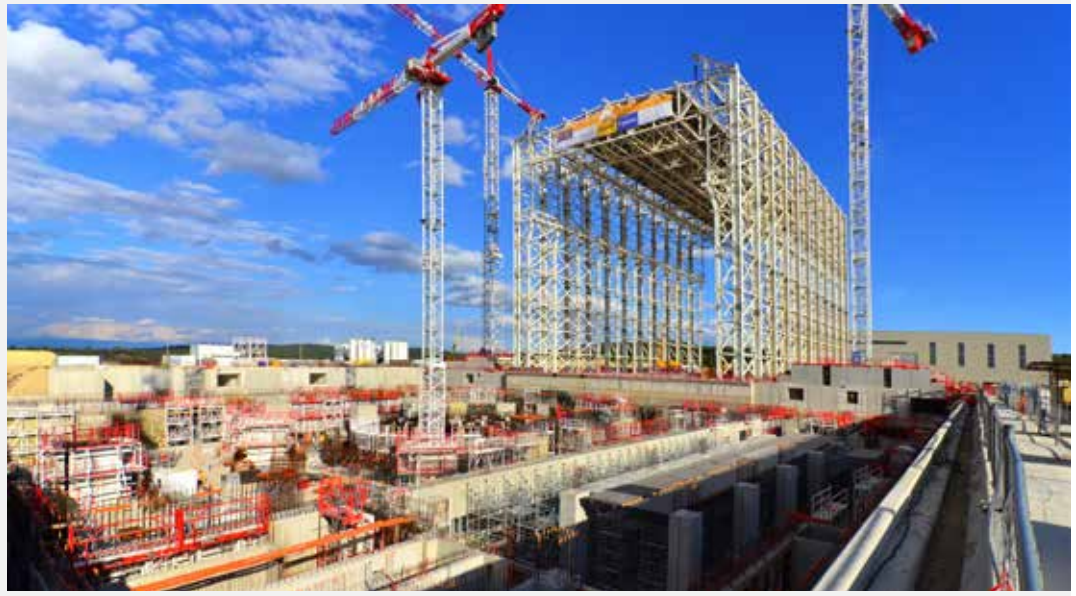
Chiffres-clés

1,2 M€ dédiés aux acquisitions foncières, études de faisabilité, dossiers de ZAC et participation aux opérations concédées.
400 000 € de recettes liées à la vente des terrains sur la ZAC du Carreau de la Mine.
6 202 367 € de budget d'investissement consacrés à la réhabilitation des zones d'activités.

Perspectives 2016

Démarrage des travaux de viabilisation de la deuxième tranche de la ZAC du Quartier de Lenfant et début de sa commercialisation.
Démarrage des travaux de viabilisation de la ZAC de la Burlière et début de la commercialisation des terrains.
Fin de la commercialisation de la première tranche de la ZAC Bertoire 2 à Lambesc et démarrage de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la deuxième tranche.
Lancement des études d'avant projet et choix des entreprises de travaux pour la viabilisation pour la ZAC des Vergeras à Saint-Estève-Janson. Poursuite de la démarche HQE Aménagement et début de la commercialisation.
Création de la nouvelle ZAC d'activités à la Roque d'Anthéron et démarrage de la maîtrise d'œuvre de l'opération.
Projet d'extension de la ZAE de Val de Durance à Peyrolles.
Projet d'extension de la ZAE de Pertuis.
Lancement d'une étude de prospective économique et de densification foncière sur la zone des Estroublans et de l'Anjoly à Vitrolles.
Suite des travaux de réhabilitation sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence.
Travaux programmés sur la ZI des Estroublans à Vitrolles (boulevard de l'Europe), à Plan de Campagne (rond-point A51/RD543) et sur la ZA des Joncquiers aux Pennes-Mirabeau.





SOUTIEN AU PROGRAMME ITER ET CITÉ DES ÉNERGIES

Missions

Dans le cadre de sa politique de soutien au programme international Iter, la Communauté du Pays d'Aix contribue à la recherche de solutions en termes de logement pour les ouvriers des chantiers et, ce, en collaboration avec la ville d'Aix-en-Provence et les communes proches du site.
Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) poursuit l'aménagement
de la Cité des énergies à Cadarache, avec l'acquisition des équipements mutualisés pour lesquels le Pays d'Aix est l'un des financeurs aux côtés des autres collectivités locales. Jouxtant cet espace, la Communauté du Pays d'Aix, en partenariat avec le CEA, assure la maîtrise d'ouvrage du futur projet En'Durance Energies – le Pôle des entreprises de l'énergie - qui sera une zone d'accueil (d'environ 15 ha) dédiée aux entreprises ayant des contrats de R&D avec le CEA.

Faits marquants 2015

Poursuite de la réflexion menée pour la mise en place de résidences de chantier en Val de Durance.
Suivi avec la direction de l'Habitat, de la question de la réhabilitation des logements en centre ancien, qui permettrait d'offrir à la fois éventuellement une solution de logement aux salariés ITER, et également de participer à la revitalisation des centres-villes. Réflexion pour la mise en place d'une Agence immobilière à vocation sociale afin de mettre en relation l'offre et la demande de logements des salariés ITER.
Réflexion sur la prospective économique lié à la filière « énergie » en Val de Durance afin d'asseoir les projets d'extension des différentes ZAE du secteur.
Poursuite de l'aménagement de la Cité des énergies avec l'acquisition des équipements mutualisés.
Délibération sur le principe de création du Pôle des entreprises de l'énergie, En'Durance Energies. Etude de faisabilité pour la création de cette zone d'accueil des entreprises.
Visite du chantier Iter par les membres du Bureau communautaire.

Chiffres-clés

7 M€ versés pour ITER dans le cadre de l'AP/CP qui court jusqu'en 2017.
330 000 € versés pour l'aménagement des équipements mutualisés de la Cité des énergies (solde de l'année 2014).

Perspectives 2016

Poursuite du déploiement des équipements mutualisés dans le cadre du programme 3 de la Cité des énergies.
Finalisation et signature du bail emphytéotique pour le projet En'Durance Energies.
Suivi de l'étude prospective économique pour l'extension de la ZAE de Pertuis.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

INTERVENTION ÉCONOMIQUE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien à l'innovation technologique et à la compétitivité des entreprises. Cet engagement s'exprime sous plusieurs formes. Elle abonde à différents dispositifs nationaux comme le fonds unique interministériel dédié (FUI) destiné à soutenir la recherche appliquée, ou la prime d'aménagement du territoire « Recherche Développement Innovation ». Elle cofinance des plates-formes technologiques mutualisées. Elle soutient les projets immobiliers des entreprises.
Pour encourager la création d'entreprises et attirer de nouveaux talents, la collectivité accompagne celles qui compteront demain en mettant à leur disposition deux pépinières d'entreprises innovantes (Meyreuil et Pertuis) et deux hôtels technologiques (Meyreuil et Gardanne). Le réseau très haut débit du territoire constitue un autre enjeu pour la Communauté du Pays d'Aix qui en a confié la réalisation et l'exploitation à un acteur privé sous forme d'une délégation de service public dont elle suit et valorise les avancées. La Communauté du Pays d'Aix aide les associations à caractère économique (création et développement des entreprises, réseaux des filières d'excellence, animation des zones d'activité).

Faits marquants 2015

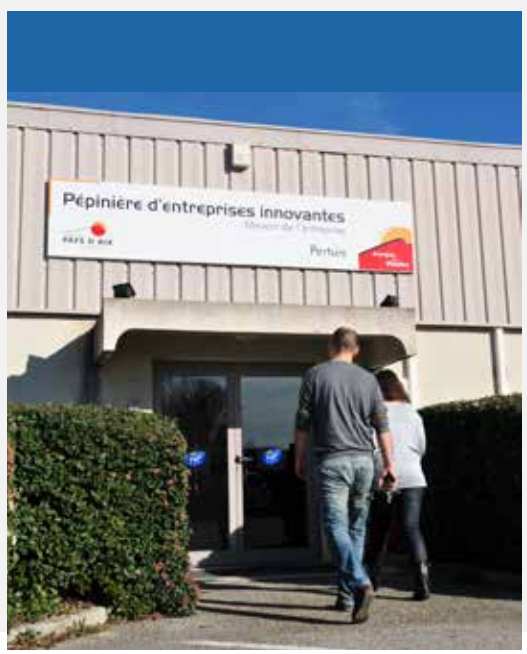
Renouvellement du marché des pépinières et hôtels d'entreprises innovantes
Avenant au marché très haut débit pour la montée en débit et la capillarité sur les zones d'activité.
Aides exceptionnelles de 200 000 € pour la reprise de Nexcis (Nawatechnologies) et de 5 M€ sur 5 ans pour le projet The Camp (dont 600 000 € versés en 2015).
Réflexion sur la prospective économique liée à la filière « énergie » en Val de Durance
Réflexion sur la mise place d'une cartographie dynamique du tissu des entreprises du territoire du Pays d'Aix. Constitution d'un groupe de travail avec le service SIG du Pays d'Aix, l'AUPA et la CCIMP afin de travailler sur la question d'un observatoire du foncier économique. Rencontres avec certaines communes pour étudier leurs zones d'activités.
Lancement d'un groupe de travail interne pour réfléchir à la question de l'innovation au sein du territoire du Pays d'Aix.

Chiffres-clés

1 593 327 € de subventions aux associations à caractère économique.
8 Md€ de chiffre d'affaires, 40 000 emplois, dans la filière du numérique et de la French Tech.

Perspectives 2016

Aides exceptionnelles pour Sunpartner (reprise de Nexcis).
Soutien financier à des entreprises réalisant des opérations d'investissements immobiliers.
Soutien à des projets collaboratifs dans le cadre du FUI (Fonds unique interministériel).
Renouvellement du partenariat BPI France.
Dans le cadre du Carrefour de l'innovation, ouverture à Aix-en-Provence, d'un lieu comprenant un Fablab.
Participation à la réflexion sur l'élargissement des dispositifs d'aide mis en place par le territoire aixois à l'échelle de la Métropole.
Mise en œuvre d'une stratégique sur la question de l'innovation à l'échelle du Pays d'Aix.
Poursuite du travail mené concernant la mise en place d'un observatoire du foncier économique.



INSERTION, EMPLOI ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix finance des structures œuvrant dans le secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE). Elle soutient des associations du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). La Communauté du Pays d'Aix anime également le PLI (Plan local pour l'insertion), un dispositif destiné à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en grande difficulté. Elle soutient ainsi différents dispositifs institutionnalisés d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi, ainsi que des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Elle participe également aux dispositifs facilitant la mobilité des personnes en recherche d'emploi.
Cette lutte contre les exclusions nécessite une forte collaboration des acteurs locaux.
Les 26 Bureaux municipaux de l'emploi représentent une opportunité pour agir au plus près des populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.
La Communauté du Pays d'Aix a introduit des clauses sociales au sein de ses marchés publics. En 2013, la Communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'une compétence de « facilitateur clauses sociales » permettant d'assurer à la fois un appui à la mise en œuvre de la clause, un suivi dans sa réalisation et un interlocuteur unique des donneurs d'ordre, des entreprises attributaires et des structures en charge de la mise à l'emploi de personnes en difficulté.
Enfin, la Communauté du Pays d'Aix soutient les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Elle soutient les initiatives et les programmes d'action des communes sur les questions d'accès au droit et d'aide aux victimes, de médiation et de prévention des conduites à risques. Elle participe aux campagnes de sensibilisation ciblées.

Faits marquants 2015

La mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE dans le cadre du Programme opérationnel 2014-2020 a induit des évolutions importantes dans les pratiques professionnelles complexifiant le volet « gestion » du dispositif mais également le volet « animation » en ce qui concerne le profil des participants du PLIE.
Le développement du partenariat avec Pôle emploi dans le cadre de sa nouvelle mission d'accompagnement global a permis de coordonner les parcours des participants,
En 2015, ce sont au total 52 actions en faveur de l'insertion et de l'emploi sur notre territoire, sous des aspects très divers (emploi, formation, accueil, accompagnement…) et pour tous les publics (jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, handicapés, créateurs d'entreprises…) qui ont été financées pour un montant total voté de 1 973 000 € (hors Bureaux municipaux de l'emploi).
Le réseau des Bureaux municipaux de l'emploi s'est étoffé. Le Pays d'Aix compte désormais 26 services de proximité.
La commune de Pertuis a souhaité cette année consolider son Bureau municipal de l'emploi.
En 2015, la mission prévention de la délinquance a financé 52 projets afin de faciliter : l'accès au droit et l'aide aux victimes ; la médiation ; la prévention des conduites à risques dans les établissement scolaire et les centre de formation des apprentis ; l'information et la communication.



Chiffres-clés

160 500 € alloués au soutien des actions des 26 Bureaux municipaux de l'emploi du Pays d'Aix.
170 000 heures d'insertion, soit une centaine d'emplois équivalent temps plein, ont été programmées dans le cadre des marchés publics sur le territoire du Pays d'Aix.
1924 participants dont 503 issus des quartiers prioritaires ont été a accompagnés et suivis par le PLI.
1 M€ de marché public (accompagnement, prospection et placement en emploi).
544 996 € de budget alloué aux actions de prévention de la délinquance.

Perspectives 2016

Adapter le dispositif « clauses sociales » aux nouvelles dispositions prévues par l'ordonnance et le décret marchés publics.
Participer à la rédaction du schéma d'achat socialement responsable de la collectivité. Consolider les partenariats avec Pôle emploi et les missions locales concernant l'accompagnement apporté aux entreprises.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix gère le Centre de formation d'apprentis du Pays d'Aix. Ce dernier accueille 900 apprentis par an répartis en 12 métiers de 3 filières professionnelles : les métiers du goût, de l'automobile et des services. Les diplômes proposés vont du CAP au Bac +2. Le CFA propose de nombreuses actions pédagogiques : soutien, suivi individualisé, ateliers d'écriture, projets pédagogiques, voyages, actions environnementales. Le CFA est centre d'examen agréé par l'Éducation Nationale. Il fait passer environ 500 épreuves générales et techniques en mai et juin de chaque année. Il accueille également des salariés en contrat de professionnalisation.

Chiffres-clés

908 personnes formées à 24 diplômes, soit + 4 % par rapport à 2014.
815 entreprises partenaires.
83 % de réussite aux examens.

Faits marquants 2015

Une volonté affirmée d'améliorer l'image du CFA et de relever progressivement le niveau des formations.
Ouverture du 1er diplôme BAC+2 : brevet de maîtrise en art floral, unique en PACA. Création d'une nouvelle image publique (logo, charte graphique, film de présentation).
Lancement de deux démarches : Qualité réseau et Agenda 21. L'objectif étant d'améliorer l'accueil des apprentis, de sensibiliser au développement durable et de valoriser l'image de l'établissement.
Nombreux voyages pédagogiques pour les apprentis en France et en Europe.
Partenariat avec Les Symphonies gourmandes, manifestation culinaire à Aix-en-Provence.
Accueil de la finale régionale du meilleur dessert de France.

Perspectives 2016

A la rentrée de septembre 2016, ouverture d'une formation d'attaché commercial (niveau Bac+2) en partenariat avec le CNAM PACA.
Refonte du site Internet du CFA pour finaliser la nouvelle image.
Lancement du concours de conception-réalisation du futur bâtiment du CFA dont l'ouverture est programmée pour la rentrée de septembre 2019.
Accueil de manifestations médiatiques autour des métiers.
Développement de partenariats avec les acteurs métropolitains de la formation professionnelle et de la jeunesse.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Missions

La Communauté du Pays d'Aix participe au financement de la modernisation des infrastructures d'enseignement, de recherche, d'accueil et d'hébergement des étudiants dans le cadre du CPER et du Plan Campus.
Elle participe au financement de manifestations qui valorisent la recherche issue d'organismes et de laboratoires du Pays d'Aix ou qui développent des actions de communication en direction des étudiants.
La CPA favorise le rapprochement entre les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et le monde économique. Elle contribue au développement de l'innovation en favorisant l'intégration des composantes de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la dynamique d'innovation du territoire.

Faits marquants 2015

La CPA s'est engagée au titre du CPER 2007-2013 pour un montant total de 16 000 000 €, et au titre du Plan Campus (pour un montant total de 2 000 000 €).
En 2015, 5 335 219 € ont été débloqués dans le cadre des opérations inscrites au CPER 2007-2013 et 188 000 € dans le cadre de l'opération Campus (poursuite des programmes de restructuration des sites Schuman, Droit et ALLSH, du site des Fenoullières dont l'achèvement des travaux est prévu pour 2017, création du campus de la Pauliane (Maison de l'économie et de la gestion) et construction de logements étudiants, les résidences Cuques et Arc de Meyran livrées pour la rentrée 2016).
Le CPER 2015-2020 a été signé en mai 2015. LaCPA s'est engagée pour un montant global de 15 250 000 € sur plusieurs opérations.
Les opérations relatives à la modernisation du campus des arts et métiers Paristech, le MEDIASTAM, et à la restructuration de l'IAE ont fait l'objet d'une convention en 2015.
La CPA a poursuivi son soutien aux manifestations visant à valoriser la recherche et la vie étudiante à travers l'attribution de subventions exceptionnelles dont celles octroyées pour La semaine AMU entreprise, Les 60 ans de l'IAE, Les tables rondes de l'Arbois, Les journées de l'économie du GREQAM.... Elle a renouvelé les conventions de partenariat existantes et mis en place une nouvelle convention avec l'IAE. Elle a également participé à plusieurs événements : Les 24 heures chrono de l'entreprise, conçu pour valoriser l'entrepreneuriat, Les rencontres Humanités-Société-Entreprise dédiées à la promotion de start-up isues des sciences sociales.
Au sein de la mission enseignement supérieur et recherche, différentes actions ont été conduites pour développer et valoriser les relations entre le monde de l'entreprise et les organismes d'enseignement supérieur.
Concernant la formation, une convention a été mise en place avec le CNAM. Elle vise à apporter des solutions de formations adaptées à l'état d'avancement d'un projet de développement d'une entreprise.
Une stratégie de développement de l'offre de formation au numérique a été élaborée en relation avec la commission emploi formation du cluster MEDINSOFT.



Chiffres-clés

210 900 € de subventions en fonctionnement.
5 523 219 € de subventions en investissement réalisées.

Perspectives 2016

Achèvement des opérations relatives au CPER 2007-2013 et suivi des opérations.
Démarrage des opérations relatives au CPER 2015-2020.
Élaboration des conventions liées aux projets inscrits au CPER 2015-2020.
Poursuite des actions en faveur de la promotion des manifestations et du rapprochement avec le monde économique.
Développement de la participation et de l'interaction des composantes de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'éco-système innovation du territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SANTÉ

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a fait le choix d'agir dans le domaine de la santé et, plus particulièrement, dans l'aide à l'investissement des établissements publics de santé de ressort intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire. Cette prise de compétence est en totale cohérence avec le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui met la priorité sur le maintien de la performance de notre territoire et, donc, de son attractivité. La santé est un des vecteurs de cette stratégie, très attendue par les élus municipaux et les citoyens qui souhaitent disposer à proximité de leur lieu de vie d'un établissement hospitalier adapté et performant.

Faits marquants 2015

Le 19 décembre 2013, la CPA a délibéré sur l'attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis (CHIAP) à hauteur de 29 365 000 € sur 3 ans dans le cadre de la restructuration prévue dans le projet architectural du centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une opération globale pour le projet d'établissement du futur hôpital Aix-Pertuis d'un montant de 71 469 000 €.
Fin 2015, le dossier présenté à l'ARS a été validé par le Comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins (COPERMO).
Le 21 décembre 2015, le Conseil communautaire a autorisé la signature de la convention avec le CHIAP. En parallèle, le Conseil communautaire a également acté la participation de la CPA à la construction d'un nouveau parking sur le site de l'hôpital d'Aix-en-Provence (subvention de 3 160 600 € sur un montant total de 7 658 471 €).



Chiffre-clé

32 525 600 € de participation au CHIAP (étalés sur 5 ans).

Perspectives 2016

Les travaux concernant la restructuration du centre hospitalier seront réalisés par étapes successives entre 2016 et 2020.
Ceux concernant le parking se dérouleront en 2016 avec une livraison prévue en 2017.

COMMERCE ET ARTISANAT

Missions

Pour maintenir le dynamisme des villages et stimuler le développement des services, de l'artisanat et des commerces dans les communes du territoire, la Communauté du Pays d'Aix déploie tout un panel d'actions.
Dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), elle a ainsi accompagné en 2015 six programmes dans les communes d'Aix-en-Provence, Pertuis, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Saint-Cannat et Vitrolles.
Elle soutient également les associations de commerçants et artisans au travers de subventions, et apporte aux communes l'appui financier et technique dont elles ont besoin pour pérenniser et développer l'artisanat et les commerces qui font battre le cœur des villages.
Elle développe des conventions de partenariat avec les chambres consulaires.
Elle initie des actions de promotion et d'animation pour la valorisation des commerçants et artisans du territoire.

Faits marquants 2015

Première édition du Salon des métiers d'art sur Aix-en-Provence lors des Journées européennes des métiers d'art.
Rencontre du réseau des commerçants et artisans du Pays d'Aix au musée Granet.
Nuit du commerce à l'Abbaye de Silvacane à La Roque d'Anthéron avec Terre de commerce.
Trophées ART&CO avec remise des prix au conservatoire d'Aix-en-Provence.
Lancement des études de signalétique dans les communes de Pertuis, Lambesc et La Roque d'Anthéron.



Chiffres-clés

6 communes ont bénéficié du dispositif FISAC.
127 409 € de subventions versées à 17 associations pour financer 31 actions.
5 000 visiteurs sur la première édition du Salon des métiers d'art.
180 commerçants et artisans présents au musée Granet.
51 commerçants et artisans ont participé aux Trophées ART&CO.

Perspectives 2016

Poursuite des actions des FISAC de Lambesc, Pertuis, La Roque d'Anthéron, Saint-Cannat et Vitrolles.
Participation au projet métropolitain de stratégie d'orientation commerciale, et déclinaison sur le territoire.
Appui technique aux communes pour la réalisation d'études, d'observatoire, de préemption ou d'implantation.
Mise en œuvre de la deuxième édition des Trophées Art & Co du Pays d'Aix.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

TOURISME ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Missions

Le Pays d'Aix attire chaque année quelque 1,5 million de touristes. La Communauté du Pays d'Aix développe des actions pour renouveler l'offre touristique et maintenir un niveau de qualité international. Une feuille de route est bâtie avec les offices du tourisme.
La CPA coordonne et pilote ainsi des projets de développement et d'accueil touristique.
Elle favorise le développement des filières (agritourisme, pleine nature, culture et tourisme d'entreprise), du label Vignoble et découverte, de la Route des vins, et d'itinéraires thématiques.
Elle développe des boucles pédestres dans les communes afin de préparer le Pays d'Aix à devenir une destination touristique FFSP (Fédération sportive des sports populaires).
Elle se mobilise pour la création d'itinéraires cyclables. La CPA apporte son soutien aux communes (Fonds de concours). Elle accompagne également de nombreuses associations.
La CPA est également partenaire du Grand site Sainte-Victoire.

Faits marquants 2015

Mobilisation des communes du bassin minier Provence, mines d'énergie : développement d'itinéraires pédestres et cyclables. Mobilisation des communes du Pays d'Aubagne et des partenaires.
Fonds de concours incitatifs pour l'amélioration de l'accueil touristique.
Lancement d'une étude d'opportunité touristique à Simiane concernant le développement d'un camping.
Développement d'un circuit pédestre autour de l'eau, itinéraire maillant le territoire. Développement d'itinéraires à vélo sur le Sud Durance.
Création d'une charte de tourisme durable avec les OTSI et le Grand site Sainte-Victoire.

Chiffres-clés

1,5 million de visiteurs.
7 millions de nuitées, dont plus des deux tiers à Aix-en-Provence.
1 million de visiteurs sur le site de Sainte-Victoire.
115 000 recherches directes sur écrans tactiles.

Perspectives 2016

Élaboration d'une organisation touristique nouvelle dans le cadre de la compétence tourisme prise par la métropole.
Suivi et développement du tracé et de la valorisation de l'Eurovéloroute 8.
Signalétique touristique sur les autoroutes.
Montage du dossier de promotion de notre destination pour l'obtention des Olympiades FFSP pour 2019.
Montage dossier en vue de la validation de l'itinéraire « Provence, mines d'énergie » en GR de pays.
Création de nouveaux itinéraires thématiques : circuits cyclotouristiques autour des vignobles, la Via Durancia (autour de l'eau), et itinéraire sur les richesses paléontologiques de la Provence.
Poursuite de la mobilisation des communes du territoire pour l'amélioration de l'accueil touristique.



AGRICULTURE

Missions

Depuis 2001, la Communauté du Pays d'Aix s'attache au maintien et au développement de l'activité agricole, qui occupe plus de 22 000 hectares de son territoire et contribue fortement à son économie comme à son identité. La mise en place de la Halle de producteurs Terres de Provence répond parfaitement à cet objectif. Ces points de vente installés depuis six ans à Plan de Campagne, et depuis 2012 à Pertuis, rapprochent producteurs et consommateurs.
Dans le cadre d'une convention annuelle avec les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, différentes actions sont initiées pour l'agriculture et l'environnement. La Communauté du Pays d'Aix valorise également sa charte agricole à travers les Tablées rondes, un événement qui sensibilise le grand public à ces enjeux.
La CPA a décidé de soutenir sur son territoire les espaces-test agricoles de type couveuses pépinières d'entreprises agricoles afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, et de permettre le maintien et la reconquête des terres agricoles et le redéploiement d'une agriculture péri-urbaine de proximité.
Elle assure également, aux côtés de la Safer, une veille foncière.
La Communauté du Pays d'Aix accompagne 30 associations agricoles pour leurs manifestations et actions.
La viticulture bénéficie d'un soutien particulier pour l'accompagnement des démarches d'identification de l'origine du Pays d'Aix AOP ou la restructuration des caves coopératives.
La Communauté du Pays d'Aix intervient également dans le domaine hydraulique (partenariat avec le Canal de Provence et quatre associations syndicales des arrosants du Val de Durance).
Enfin, une réflexion est en cours pour créer une marque ombrelle Terre de Provence.

Faits marquants 2015

Le Conseil communautaire a approuvé le dispositif d'aide à la création d'un espace-test couveuse / pépinière d'entreprises agricoles sur la commune de Pertuis pour l'installation de futurs agriculteurs. Une convention d'objectifs signée avec la Chambre d'agriculture du Vaucluse a donné lieu à l'attribution d'une subvention de 15 987 € pour financer diverses actions. La Chambre d'agriculture a également signé une convention d'objectifs avec l'association CREA et lui a versé 22 200 € en fonctionnement et 22 000 € en investissement. Afin de pérenniser et d'ancrer le dispositif de couveuse/pépinière agricole sur le territoire, le Bureau de la CPA a approuvé le principe d'acquisition de parcelles sur la commune de Pertuis.
La quatrième édition des Tablées rondes s'est déroulée le 29 septembre 2015, sur le thème : « les enjeux de l'agriculture périurbaine dans le futur». Plus de 100 participants sur la journée.
Les deux Halles terres de Provence (sixième édition à Plan de Campagne et troisième édition à Pertuis) ont accueilli plus de 130 000 visiteurs.
La marque Terres de Provence a été renouvellée pour une durée de 10 ans.



Chiffres-clés

165 000 € de subventions aux associations agricoles.
1300 000 visiteurs recencés dans les Halles terres de Provence.

Perspectives 2016

Concrétisation du volet alimentaire de la charte agricole existante.
Concrétisation du projet de pépinière/couveuse agricole sur Pertuis.
Étude de faisabilité pré-opérationnelle d'un projet de pépinière/couveuse agricole à Aix-en-Provence.
Reconduction des Halles Terres de Provence et acquisition de deux structures modulaires (900 m² et 300 m²).
Réalisation et mise en place d'un drive fermier en circuit court sur le territoire du Pays d'Aix.
Participation aux projets d'extension des réseaux hydrauliques de la SCP (Société du canal de Provence) sur le territoire.
Remembrement agricole de la plaine de Pertuis en partenariat avec la commune et le CG 84.
Réalisation de diagnostics agricoles à Rousset et à La Roque d'Anthéron.
Lancement d'études hydrauliques.
Reconduction des Tablées rondes.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGIR ET RESPONSABILISER



La politique en faveur d'un développement durable du Pays d'Aix passe par la préservation de ses espaces naturels, notamment de ses forêts fragilisées par le risque incendie, et de son agriculture. Ces paysages forgent l'identité du territoire et nourrissent son attractivité. La Communauté du Pays d'Aix veille également à la qualité des nappes phréatiques et des cours d'eau du territoire à travers l'action de diagostic auprès des usagers et d'assistance auprès des communes menée par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Mais la Communauté du Pays d'Aix ne se contente pas de préserver et de valoriser ses ressources, elle poursuit également des objectifs ambitieux en faveur d'une réduction de la production de déchets ménagers et d'une optimisation du traitement des déchets ultimes, notamment par la production de biogaz et de compost.

La recherche de la mise en valeur des énergies renouvelables ou alternatives constitue également un volet de son action qui s'inscrit dans le prolongement et la logique d'une économie tournée vers les énergies moins polluantes et la promotion des modes de déplacement doux.

La mise en œuvre de la charte vers un développement durable incluant le Plan climat énergie (PCET) répond à cette exigence de protection des atouts majeurs du territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

ENVIRONNEMENT ET FORÊT

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a fait le choix d'agir pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et pour la protection des espaces naturels forestiers contre les incendies
Cette compétence est un domaine partagé qui nécessite une approche transversale en liaison avec l'ensemble des services de la CPA, et des partenaires locaux du territoire.

Chiffres-clés

6 communes du Pays d'Aix et la CPA reconnus Agenda 21 local par l'État. Sept autres communes engagées dans la voie du développement durable.

770 000 € en investissement consacrés aux travaux DFCI.

12 chantiers forestiers d'insertion réalisés sur les communes du Pays d'Aix.

17 communes ont bénéficié d'une aide au débroussaillement réglementaire des bords de voies.

130 classes, soit près de 4 000 élèves, ont suivi le programme d'approfondissement d'éducation au développement durable *Apprendre pour agir*.

Perspectives 2016

Poursuite des actions inscrites dans la Charte vers un développement durable.
Poursuite de la mise en œuvre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement et des actions de protection des riverains des principaux axes routiers.
Poursuite de l'animation du Plan climat air énergie territorial, et définition d'indicateurs des actions au regard des polluants de la qualité de l'air.
Création de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays d'Aix, et déploiement de la plate-forme de la rénovation « éco-rénovez en Pays d'Aix ».
Poursuite de la mise en œuvre des actions de la Charte forestière de territoire. Campagne d'information pour l'application du débroussaillement réglementaire. Étude de faisabilité d'une plate-forme biomasse en collaboration avec l'agglomération d'Aubagne.
Recherche de valorisation des bois communaux en circuits courts pour une consommation dans les réseaux de chaleur communaux du Pays d'Aix.
Sensibilisation et communication sur les obligations en matière de brûlage des déchets verts.

Faits marquants 2015

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les nuisances sonores, la CPA a mis à jour ses cartes stratégiques du bruit et approuvé son plan de prévention du bruit dans l'environnement. En 2015, dans ce cadre, la CPA a contribué à la mise en place d'un écran acoustique pour la protection du quartier du Plein Soleil à Luynes où environ 50 logements ont été protégés. Le nouveau plan élargit encore un peu plus l'aide que la CPA apporte aux riverains en instituant une subvention financière pour les particuliers situés en zone de fortes nuisances et qui souhaitent se protéger contre le bruit.
Environ 150 personnes travaillant dans les municipalités ont été formées à de meilleurs usages et gestes pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Lancée en 2010 pour une période de 5 ans, la Charte vers un développement durable a fait l'objet en 2015 d'un bilan détaillé de ses actions. Des actions innovantes telles que l'intégration du développement durable dans les activités commerciales ou auprès des associations dans le cadre des écomanifestations se sont poursuivies. L'enquête sur la perception du développement durable par les habitants a été reconduite cette année. La CPA poursuit ses interventions dans les domaines de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et de la valorisation des forêts sur les massifs forestiers « placés sous son animation ». En complément, la CPA a poursuivi le versement de sa contribution financière aux syndicats de PIDAF en charge de l'exécution de travaux de prévention. En matière de développement de l'exploitation forestière, la Charte forestière de territoire, regroupant les acteurs de la forêt, a mis en œuvre 16 des 21 actions prévues.
Côté utilisation du bois en réseau court, la filière bois énergie utilise de grandes quantités de bois de pin d'Alep, notamment dans le réseau de chaleur d'Aix-Encagnane (jusqu'à 25 000 tonnes par an), et les petits réseaux locaux consomment jusqu'à 2 000 tonnes par an. L'action d'éducation à la forêt s'est poursuivie avec la délivrance du guide « Marchons vers la forêt » à prés de 1 200 élèves de CM1 et CM2.
Un deuxième bilan du Plan climat énergie territorial, relatif à l'année 2014, a été réalisé en novembre 2015. Il montre une baisse cumulée de près de 16 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2007. Dans le contexte de la COP 21, une concertation prospective avec les acteurs du Pays d'Aix, sur le thème « comment vivrons-nous en Pays d'Aix en 2050, pour des villes viables, durables et désirables », a été organisée en novembre 2015. Elle s'est conclue par une soirée grand public en partenariat avec le magazine Terra Eco.
Les aides à la rénovation énergétique des logements privés ont été mises en place dans une version modernisée et élargie aux travaux sur l'enveloppe du bâtiment. Le plan d'action de la plate-forme de la rénovation a été voté fin 2015, et a fait l'objet d'un accord de financement de la part des instances régionales. 1515 logements sociaux ont été aidés pour des travaux de réhabilitation, en application de la grille d'éco conditionnalité adoptée en 2014 en lien avec la politique habitat. Le programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie a été étendu à toutes les opérations soutenues par la CPA. Des dossiers communaux ont été déposés en 2015. En 2015, le dispositif « Eco chèque du Pays d'Aix » a apporté près d'une centaine d'aides aux particuliers pour l'acquisition d'équipements solaires thermiques, de chauffages bois, et d'isolations et diagnostics énergétiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix assure directement en régie ou par l'intermédiaire de prestataires la prise en charge des déchets ménagers sur l'ensemble du Pays d'Aix. Elle organise et gère les différents modes de collecte, ainsi que le tri et le recyclage. La collectivité assure également l'implantation et l'entretien des dispositifs de pré-collecte, l'information des usagers et la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets. La Communauté du Pays d'Aix a en charge la gestion des déchèteries, des quais de transfert, l'exploitation de l'ISDnD de l'Arbois et la requalification des décharges. Ces missions sont organisées autour de 340 agents assurant le service public, pour partie en régie et pour partie en prestations déléguées, comprenant également toutes les missions administratives et d'ingénierie y afférant.

Faits marquants 2015

La démarche engagée par le département déchets a permis d'acheminer en filière de valorisation 44,5 % du tonnage total de déchets collectés.
Des actions de sensibilisation au compostage individuel et au lombricomposteur ont été menées en direction du grand public et des scolaires (5 500 élèves), notamment en partenariat avec la grande distribution.
Un plan d'actions pour la gestion des déchets verts a été initié avec, en 2015, une subvention attribuée à l'Association Aix Multi services pour une expérimentation de broyage de déchets verts à domicile.
La collecte séparée des déchets d'équipements et d'ameublement en déchèterie a été poursuivie.
La CPA a poursuivi l'amélioration du réseau de colonnes verre en favorisant une meilleure proximité (35 colonnes supplémentaires déployées dans le cadre de la démarche d'optimisation), la poursuite de la coordination et du déploiement des bornes textiles usagés (31 bornes supplémentaires sur 6 communes), la poursuite de l'extension des consignes de tri des plastiques dans les 4 communes concernées.
De nombreuses campagnes de communication ont été initiées en direction des habitants du territoire et des étudiants (opération avec CROUS).
La CPA a poursuivi le service de maintien de propreté autour des points de collecte en bacs et / ou en colonnes d'apport volontaire. En partenariat avec les services de la politique de la ville, elle a apporté un soutien financier aux bailleurs pour la construction et l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.
Dans le cadre du déploiement des actions de précollecte, la CPA a poursuivi la mise en place de dispositifs enterrés.
La démarche engagée par le département des déchets ménagers a permis de faire baisser depuis deux ans le nombre d'accidents du travail, en revanche le nombre de jours d'arrêt augmente. La mise en sécurité des déchèteries s'est achevée avec l'installation de banques de déchargement et de vidéo surveillance.
Trois plates-formes de réception des déchets végétaux ont été aménagées sur les déchéteries de Bouc Bel Air, Venelles et Saint-Cannat.
La certification ISO 14 001 a été reconduite pour la troisième fois consécutive sur le site de l'Arbois, attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par le territoire du Pays d'Aix. La CPA a renforcé les ouvrages de captage du biogaz afin d'améliorer la gestion des nuisances olfactives de l'ISDnD



Chiffres-clés

139 432 tonnes, de déchets ménagers ont été collectées (soit 350 kg par habitant et par an).

21 054 tonnes de collecte sélective et séparative (soit 53 kg par hab et par an).

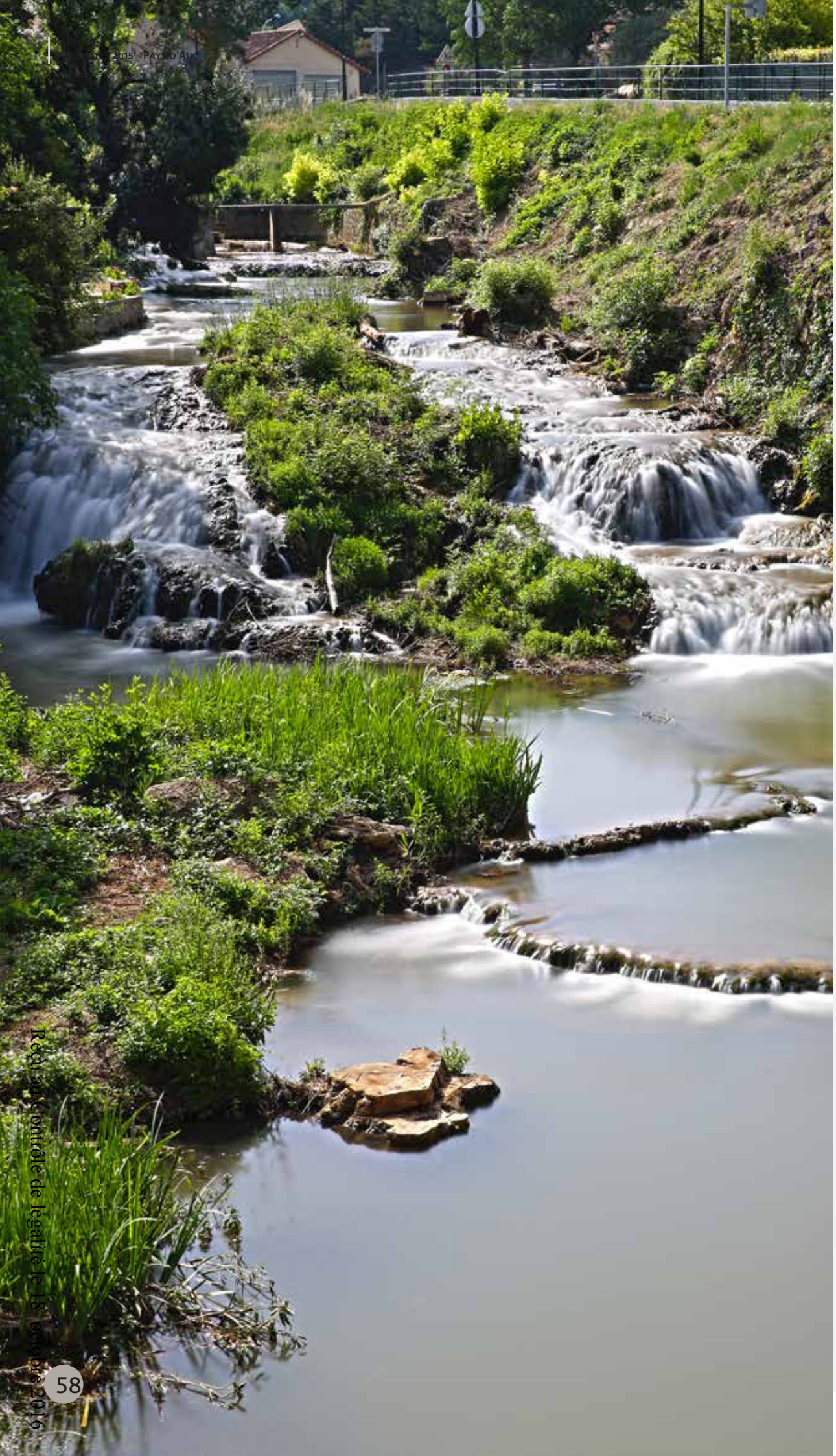
132 602 tonnes apportées en déchèteries.

1942 composteurs individuels et 277 lombricomposteur distribués, 9 sites collectifs équipés en composteurs collectifs, 7 établissements en restauration collective équipés en compostage.

16,3 GWh d'électricité verte produits issus de la valorisation des biogaz, évitant ainsi le rejet d'environ 4000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère..

Perspectives 2016

Améliorer le taux de captage et le taux de valorisation des recyclables (verre, emballages et papier, textiles) par la poursuite des actions de communication de proximité et des actions dans le cadre du Plan d'amélioration des collectes (PAC) avec Eco-Emballages.
Poursuivre le développement des systèmes enterrés à des fins d'amélioration esthétique mais également d'optimisation de collecte.
Poursuivre les démarches engagées en termes de prévention, de communication, notamment le compostage collectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation des usagers et l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.
Poursuivre et finaliser la réorganisation de la collecte sélective sur le secteur centre avec le passage au mode Biflux.
Poursuivre les requalifications des déchèteries et leur mise en sécurité.
Poursuivre l'optimisation de la logistique des déchets.
Poursuivre les actions en matière de gestion des déchets verts, notamment par l'aménagement de plates-formes dédiées à la réception des végétaux.
Engager l'opération d'extension de l'ISDnd de l'Arbois dans l'objectif de pérenniser le fonctionnement du site jusqu'en 2023.
Moderniser le mode d'élimination des lixiviats de l'ISDnD de l'Arbois.



ASSAINISSEMENT

Missions

Au travers du service public d'assainissement non collectif (SPANC), la Communauté du Pays d'Aix veille à l'amélioration de la qualité des eaux par le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui peuvent être à l'origine de pollutions diffuses des eaux souterraines ou superficielles.

Le SPANC réalise les contrôles des installations nouvelles d'assainissement non collectif dans le cadre des permis de construire ou des réhabilitations. Il contrôle également le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes. Ce service assure aussi la communication auprès des usagers et des professionnels sur les aspects techniques et juridiques relatifs à l'assainissement non collectif, ainsi que la gestion des plaintes et l'assistance aux communes dans l'exercice de leur pouvoir de police.

Faits marquants 2015

Le diagnostic périodique de bon fonctionnement des installations existantes s'est poursuivi dans les communes d'Aix-en-Provence (quartiers nord) et Saint-Cannat. Le SPANC a par ailleurs démarré la campagne de diagnostic dans les communes de Venelles et Meyrargues.

Le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, dont l'objectif est de rénover les installations qui présentent un risque sanitaire ou environnemental élevé, s'est poursuivi.

Dans ce cadre, les propriétaires dont les installations d'assainissement engendrent un danger pour la santé des personnes et qui, de ce fait, doivent obligatoirement faire des travaux de réhabilitation, peuvent bénéficier d'une aide financière de 3000 € de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerrannée-Corse.

En 2015, la CPA a renforcé sa politique d'aide aux travaux de réhabilitation au titre de sa politique habitat pour les usagers les plus modestes.



Chiffres-clés

482 projets ont été soumis au contrôle de conception (installations neuves ou à réhabiliter) et à l'avis technique du SPANC.

283 contrôles de bonne exécution des travaux ont été réalisés.

1 946 installations existantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique de bon fonctionnement et entretien.

Perspectives 2016

En 2016, le diagnostic périodique des installations existantes va se poursuivre sur les quartiers nord d'Aix-en-Provence et dans les communes de Meyrargues et Peyrolles-en-Provence. Il va être lancé sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Peynier.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

PERFORMANCE ET ÉPANOUISSEMENT

La politique sportive et culturelle en Pays d'Aix, favorisée par les atouts naturels du territoire, est un marqueur de la qualité de vie. La Communauté du Pays d'Aix s'est imposée comme un acteur majeur dans ce domaine en mutualisant la réalisation des infrastructures et en veillant à une irrigation juste et harmonieuse de la programmation ou des aides culturelles et sportives à travers les villes et villages du territoire.
La Communauté du Pays d'Aix soutient ainsi les structures, associations culturelles et clubs sportifs de tout le territoire, afin d'offrir aux habitants la possibilité de jouir de la richesse et de la vitalité des acteurs dans ce domaine.
Elle favorise l'éclosion de lieux emblématiques dans le domaine de la culture, avec la volonté de mettre l'excellence à la portée de tous. Elle accompagne les manifestations et festivals qui forgent l'image du Pays d'Aix et qui participent grandement à son rayonnement international. Cette logique amène la CPA à poursuivre sa politique de grandes expositions internationales au musée Granet.
Dans le même esprit, elle apporte aussi son soutien aux sportifs de haut niveau et aux manifestations qui contribuent également à faire son prestige.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SPORTS

Missions

La Communauté du Pays d'Aix a choisi d'offrir aux usagers du territoire un cadre sécurisé et de qualité pour la pratique sportive. A ce titre, elle a en charge la construction et l'aménagement des équipements communautaires pour la pratique de la natation ainsi que d'autres équipements structurants. Avec une direction spécialement dédiée à la gestion des piscines communautaires, la collectivité, qui assure également la gestion du lac de Peyrolles, joue un rôle majeur dans l'enseignement de la natation aux jeunes enfants du Pays d'Aix. Elle offre en outre un large éventail d'activités aquatiques.
La Communauté du Pays d'Aix accompagne les manifestations exceptionnelles et « labellisées » d'envergure dépassant largement l'intérêt local et communal. Elle accompagne également les manifestations sportives pour tous (dans le cadre du programme Diffusion et initiation des pratiques sportives). Elle soutient le sport de haut niveau collectif et individuel. Elle organise et accompagne le dispositif PRODAS (projet de développement des activités sportives) mis en place dans les quartiers prioritaires pour encourager la pratique sportive des plus jeunes.

Faits marquants 2015

Seconde édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix au Country Club Aixois
Pose de la première pierre du Palais des sports/Arena.
Fermeture de la piscine de Pertuis à la fin de l'été pour rénovation complète.
Travaux de réhabilitation à la piscine d'été de Cabriès.
Restitution des piscines de Cabriès et du Val de l'Arc à la commune d'Aix-en-Provence.
Choix du projet de rénovation de la piscine Yves Blanc d'Aix-en-Provence en CREM (Construction, rénovation, entretien et maintenance).
Création d'un pentagliss et d'une pataugeoire à la piscine Claude Bollet d'Aix-en-Provence - les Milles.
Début des travaux de la future piscine de Venelles.
Mise en place au lac de Peyrolles d'un second téléski nautique pour l'apprentissage, début des travaux pour la création d'une aire de jeux d'eau sans bassin pour enfants, et agrandissement de l'aire de jeux flottante existante.
Organisation du cinquième Ironman 70.3.
Organisation du second Mud Day avec environ 9 000 participants.

Chiffres-clés

8 918 253 € de budget d'investissement.
3 050 000 € de subvention aux sports de haut niveau.
345 000 € pour le Prodas, dont 246 900 € de subventions sur 35 dossiers.
2 100 participants à la cinquième édition de l'Ironman du Pays d'Aix.
96 joueurs et 8 000 spectateurs sur la semaine, durant l'Open de tennis du Pays d'Aix.

Perspectives 2016

Finalisation du projet d'Arena du Pays d'Aix et attribution de la DSP qui lui est attachée et qui devrait permettre d'anticiper sur son ouverture fin 2017.
Mise en place de la deuxième phase du chantier de rénovation du stade Maurice David qui devra être achevé dans sa nouvelle configuration en 2017.
Ouverture, en juillet 2016, du centre aquatique Sainte-Victoire à Venelles.
Inscription du Pays d'Aix dans le futur paysage de politique publique en faveur des sports au niveau métropolitain, et contribution à la mise en œuvre d'une politique sportive à cette échelle.



CULTURE

Missions

La politique culturelle de la Communauté du Pays d'Aix est depuis 2001 animée par trois idées forces : proximité, rayonnement, développement territorial. La Communauté du Pays d'Aix s'est ainsi donné pour objectif de doter le territoire des équipements nécessaires à la diffusion de la culture au plus grand nombre et de l'irriguer grâce aux aides accordées aux associations culturelles et à l'organisation de tournées intercommunales.
La CPA a également créé des fonds de concours incitatifs dans le domaine des équipements culturels et du patrimoine.
Elle est partenaire des 27 médiathèques du territoire. Elle encourage la lecture à l'école par le biais d'un dispositif Commun'Auteurs. La mission lecture publique coordonne et anime des événements littéraires : le Festival de l'imaginaire (littérature fantastique), les Randolades (contes et nature). L'ouverture en 2017 d'une médiathèque à Pertuis, destinée à l'ensemble du Val de Durance, préfigure une possible mise en réseau des équipements destinés à la lecture publique. La future Scène de musique actuelle de la Constance, dont l'ouverture est prévue en 2018, offrira aux habitants du Pays d'Aix un équipement permettant aux amateurs et aux groupes émergents la pratique musicale (studios de répétition). Elle diffusera également des concerts, et plus particulièrement à destination des 40 000 étudiants d'Aix-en-Provence et des jeunes actifs de la métropole.

Faits marquants 2015

Établissement des rapports de CLECT (Commission local d'évaluation des charges transférées) pour le transfert des équipements culturels à la ville d'Aix (Centre chorégraphique national, musée Granet, Pénitents Blancs, réserves muséales, GTP, Bois de l'Aune) et à la ville de Vitrolles (Stadium).
Attribution du marché conception-réalisation de la salle des musiques actuelles (SMAC) du Pays d'Aix qui sera située sur le pôle French-Tech de la Constance. Le projet architectural, confié au groupement Cari (maîtrise d'oeuvre) associé à Rudy Ricciotti (architecte), est caractérisé par un parti pris structurel audacieux avec un bâtiment recouvert d'un voile minéral en béton projeté. Quatre candidats retenus concourent à la DSP pour une décision d'attribution prévue au 1er trimestre 2017. Cette SMAC contribuera à la poursuite de la stratégie visant à développer les collaborations entre opérateurs à l'échelle du Pays d'Aix.
Le Bois de l'Aune, équipement pluridisciplinaire, a été transféré à la ville d'Aix-en-Provence au 1er août 2015.
Le comité de pilotage a validé le projet scientifique culturel, éducatif et social de la médiathèque intercommunale du Val de Durance. Plusieurs marchés ont été lancés et notifiés. L'équipe (22 agents) a été constituée.
Le musée Granet a présenté trois expositions temporaires et a poursuivi sa politique d'acquisition. Au 1er janvier 2016, le musée Granet a intégré la Ville d'Aix-en-Provence.
Une commande d'un roman original a été passée à Cécile Duquenne pour les CM1-CM2 participant au festival de l'Imaginaire. L'événement spécial Steampunk a attiré plus de 1 000 visiteurs.



Chiffres-clés

12 460 416 € de charges de fonctionnement et 6 494 345 € de dépenses d'investissement.
187 représentations et expositions présentées dans le cadre des tournées communautaires.
205 subventions accordées aux associations (sur 300 dossiers instruits).
166 522 visiteurs au musée Granet, dont 93 921 pour l'exposition Icônes Américaines.
2 500 enfants concernés par l'opération Commun'Auteurs.
14 concerts réalisés dans le cadre des cartes blanches aux opérateurs du Pays d'Aix.

Perspectives 2016

Le pilotage des opérations d'investissement de la SMAC de la Constance et de la médiathèque intercommunale du Val de Durance se poursuivra dans le cadre métropolitain.
Première pierre de la SMAC prévue en octobre 2016. Des marchés de fournitures et de services seront lancés et notifiés pour la médiathèque intercommunale du Val de Durance.
Le Territoire du Pays d'Aix proposera des pistes de réflexion pour inscrire le Pays d'Aix dans le futur paysage culturel métropolitain. Ce Territoire sera force de proposition d'une politique culturelle à cette échelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Territoire du Pays d'Aix
CS 40 868
13626 Aix-en-Provence Cedex

Tél. : 04 42 93 85 85
www.paysdaix.fr

PAYS D'AIX

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

AGGLOPOLE Provence
Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

Rapport d'activités

→Année 2015

Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LE PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES A POUR VOCATION DE PRESENTER PAR DOMAINE D'ACTIVITES LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU COURS DE L'EXERCICE 2015. VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES SUIVANTES LES INDICATIONS SUR :

- Les Finances Page 4
- Les Ressources Humaines Page 18
- La Maitrise d'ouvrage et les moyens généraux Page 21
- La Communication, la Documentation, les Archives, l'Animation culturelle et sportive Page 28
- Le Développement Economique Page 32
- Les Transports Page 45
- Les Pôles d'Echanges Multimodaux Page 50
- L'Aménagement du territoire Page 53
- La Piscine intercommunale Claude Jouve Page 78
- L'Enfance Jeunesse Page 83

Les rapports d'activités des services collecte et gestion des déchets ainsi que de l'eau et assainissement ont fait l'objet d'un tirage à part.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PRESENTATION DU TERRITOIRE

143 218 habitants - 514 KM²

---

65 Conseillers Communautaires, puis 62 Conseillers Communautaires en juin 2015

. 1 Président
. 14 Vice-Présidents jusqu'en septembre 2015 puis passage à 15 Vice- Présidents

---

6 grands domaines d'actions :

- L'économie
- L'eau
- L'assainissement
- Les ordures ménagères (collecte et traitement)
- Les transports urbains et scolaires
- L'aménagement du territoire

Des compétences optionnelles :

- Protection des espaces naturels et sensibles (PIDAF)
- Surveillance de la qualité de l'air
- Actions en direction des jeunes sur le territoire

La gestion d'équipements d'intérêt communautaire :

- La Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang
- Le Centre de Loisirs « Les Tout Chatou » à Vernègues
- Le centre de vacances des Cytises à Seyne les Alpes

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Finances

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1 - LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES – LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Pour 2015, il a été proposé aux Elus de répartir une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire de 10.000.000 euros avec un supplément de 2.300.000 d'euros en fin d'année, ce qui correspond à un total de 12.300.000 euros pour l'année 2015, contre 10.000.000 d'euros en 2014 et 5.000.000 en 2013.
Les critères appliqués sont ceux utilisés par la DGCL pour la répartition de la DGF 2015.
La DSC 2015 pour chaque commune est synthétisée dans le tableau suivant :

Répartition de la DSC 2015

Montants	DSC 2015 versée	Clef de répartition DSC 2015	DSC supplémentaire	TOTAL DSC 2015
Enveloppe DSC	10 000 000,00 €		2 300 000,00 €	12 300 000,00 €
ALLEINS	160 601,28 €	*1,60601%*	36 938,29 €	197 539,57 €
AURONS	55 730,85 €	*0,55731%*	12 818,10 €	68 548,95 €
BARBEN	39 147,67 €	*0,39148%*	9 003,96 €	48 151,63 €
BERRE-L'ETANG	867 422,29 €	*8,67422%*	199 507,13 €	1 066 929,42 €
CHARLEVAL	163 044,83 €	*1,63045%*	37 500,31 €	200 545,14 €
EYGUIERES	499 579,19 €	*4,99579%*	114 903,21 €	614 482,40 €
FARE-LES-OLIVIERS	489 536,68 €	*4,89537%*	112 593,44 €	602 130,12 €
LAMANON	91 154,25 €	*0,91154%*	20 965,48 €	112 119,73 €
LANCON-PROVENCE	589 969,12 €	*5,89969%*	135 692,90 €	725 662,02 €
MALLEMORT	456 172,52 €	*4,56173%*	104 919,68 €	561 092,20 €
PELISSANNE	684 243,61 €	*6,84244%*	157 376,03 €	841 619,64 €
ROGNAC	666 996,30 €	*6,66996%*	153 409,15 €	820 405,45 €
SAINT-CHAMAS	568 145,60 €	*5,68146%*	130 673,49 €	698 819,09 €
SALON-DE-PROVENCE	3 420 586,75 €	*34,20587%*	786 734,95 €	4 207 321,70 €
SENAS	548 407,36 €	*5,48407%*	126 133,69 €	674 541,05 €
VELAUX	594 468,84 €	*5,94469%*	136 727,83 €	731 196,67 €
VERNEGUES	104 792,86 €	*1,04793%*	24 102,36 €	128 895,22 €
TOTAL	10 000 000,00 €	*100%*	2 300 000,00 €	12 300 000,00 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2- LE PRODUIT DE LA FISCALITE

Eléménts de comparaison pour le rapport du CA 2015

Données 2015 - DGFIP	Bases nettes TH	Bases nettes FB	Bases nettes FNB	Bases nettes CFE	Bases nettes TEOM
AGGLOPOLE PROVENCE	173 370	159 274	2 545	64 229	143 592
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	136 784	113 480	630	36 500	114 054
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	526 268	530 703	4 549	201 757	495 022
CA DU PAYS DE MARTIGUES	82 868	95 205	490	45 628	72 930
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	1 275 005	1 139 813	3 569	290 802	1 149 992
SAN OUEST PROVENCE	94 469	174 999	1 382	133 294	96 013
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence	**2 288 764**	**2 213 474**	**13 165**	**772 210**	**2 071 603**

Données 2015 - DGFIP	Taux TH	Taux FB	Taux FNB	Taux CFE	Taux TEOM
AGGLOPOLE PROVENCE	13,34%	3,88%	2,77%	26,98%	10,00%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	10,04%	0,00%	3,48%	34,33%	10,00%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	9,97%	0,00%	1,81%	27,10%	10,36%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	10,10%	0,00%	1,51%	31,38%	11,50%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	13,34%	3,88%	3,71%	32,63%	16,51%
SAN OUEST PROVENCE	13,34%	3,88%	3,71%	34,37%	7,00%
Moy. Métropole Aix Marseille Provence	**12,25%**	**2,58%**	**2,73%**	**31,02%**	**13,61%**

Données 2015 - DGFIP	Produit TH	Produit FB	Produit FNB	Produit CFE	Produit TEOM
AGGLOPOLE PROVENCE	23 127	6 180	70	17 327	14 359
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	13 733	0	21	12 529	11 405
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	52 468	0	79	54 675	51 262
CA DU PAYS DE MARTIGUES	8 369	0	7	14 318	8 387
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	170 083	44 226	132	94 886	189 853
SAN OUEST PROVENCE	12 602	6 790	51	45 812	6 721
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence	**280 382**	**57 196**	**360**	**239 547**	**281 987**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

	Taux TH	Moyenne
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	9,97%	12,25%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	10,04%	12,25%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	10,10%	12,25%
AGGLOPOLE PROVENCE	13,34%	12,25%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	13,34%	12,25%
SAN OUEST PROVENCE	13,34%	12,25%

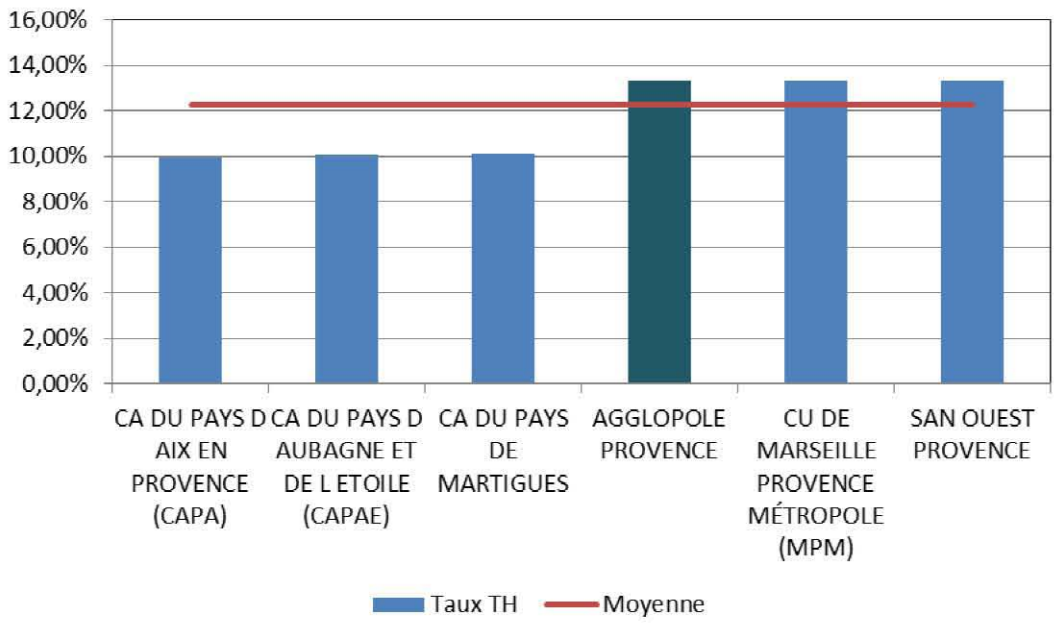
	Taux FB	Moyenne
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	0,00%	2,58%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	0,00%	2,58%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	0,00%	2,58%
AGGLOPOLE PROVENCE	3,88%	2,58%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	3,88%	2,58%
SAN OUEST PROVENCE	3,88%	2,58%

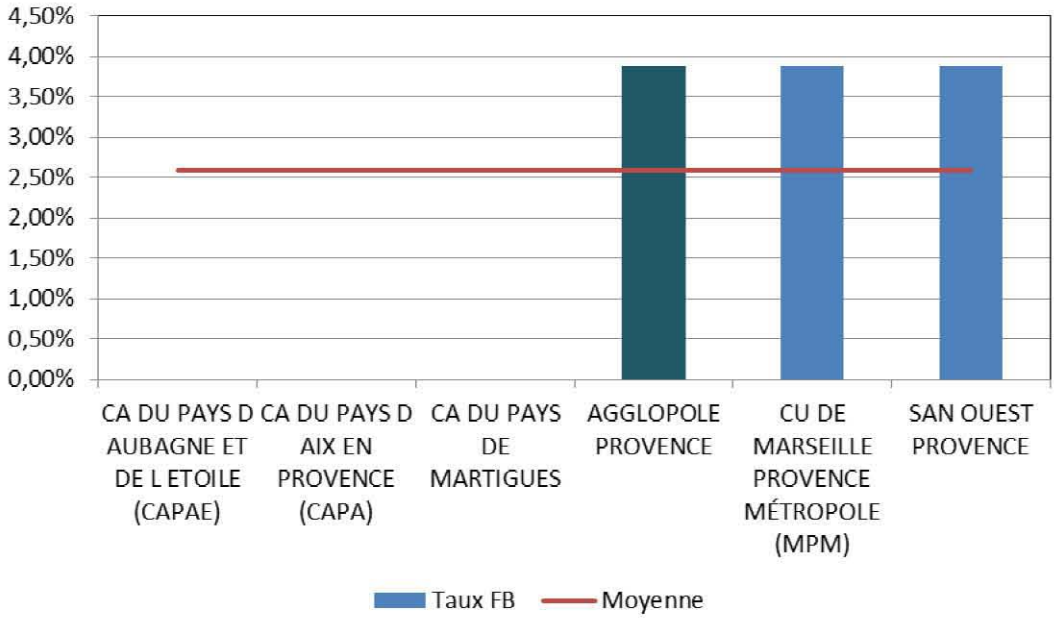
	Taux FNB	Moyenne
CA DU PAYS DE MARTIGUES	1,51%	2,73%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	1,81%	2,73%
AGGLOPOLE PROVENCE	2,77%	2,73%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	3,48%	2,73%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	3,71%	2,73%
SAN OUEST PROVENCE	3,71%	2,73%

	Taux CFE	Moyenne
AGGLOPOLE PROVENCE	26,98%	31,02%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	27,10%	31,02%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	31,38%	31,02%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	32,63%	31,02%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	34,33%	31,02%
SAN OUEST PROVENCE	34,37%	31,02%

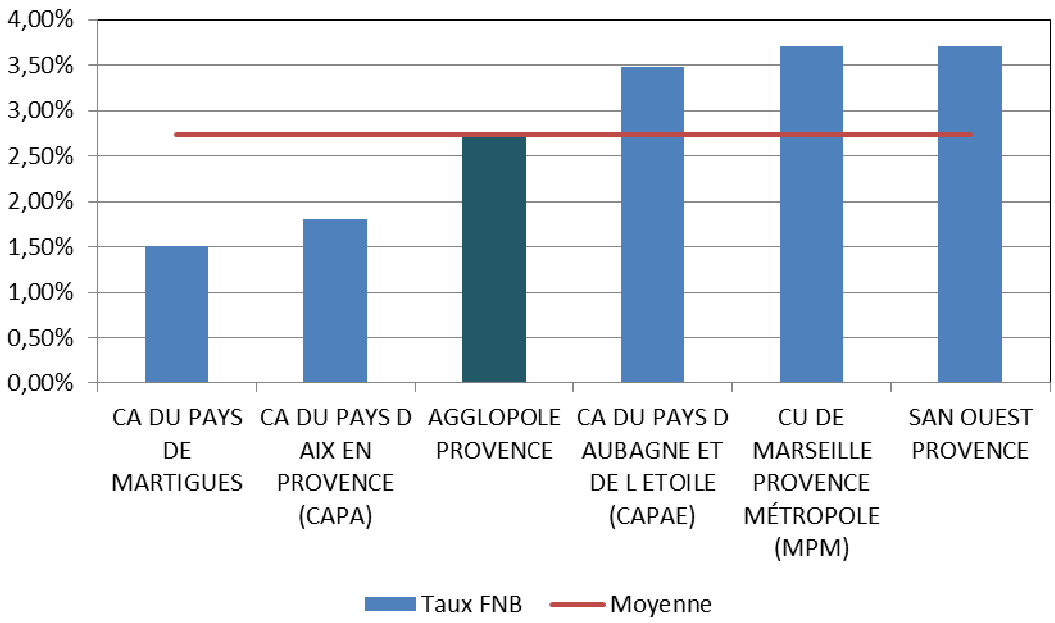
	Taux TEOM	Moyenne
SAN OUEST PROVENCE	7,00%	13,61%
AGGLOPOLE PROVENCE	10,00%	13,61%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	10,00%	13,61%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	10,36%	13,61%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	11,50%	13,61%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	16,51%	13,61%

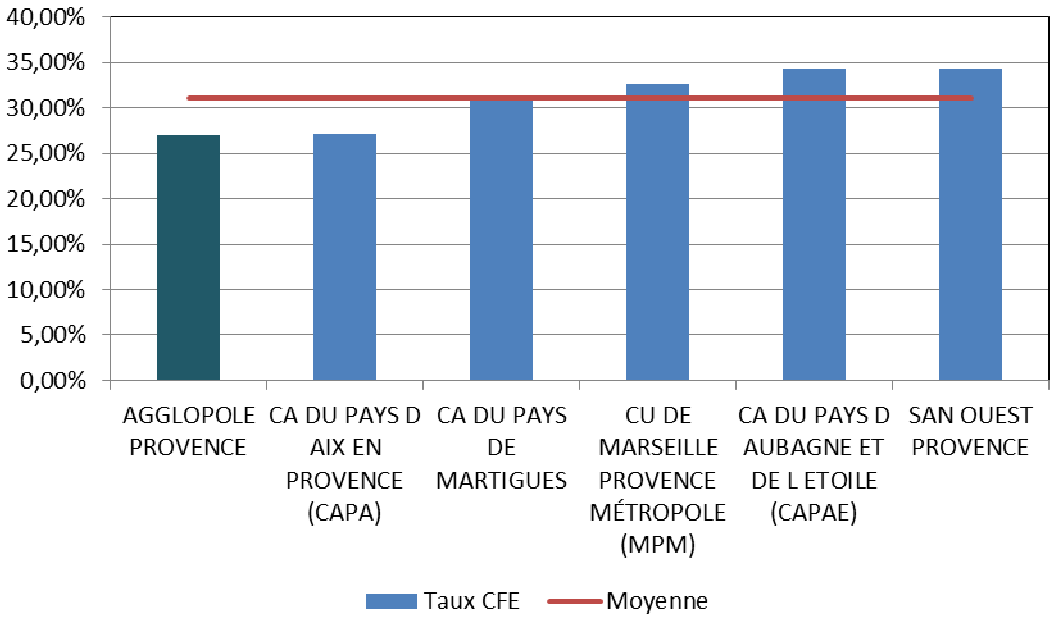
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016





Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

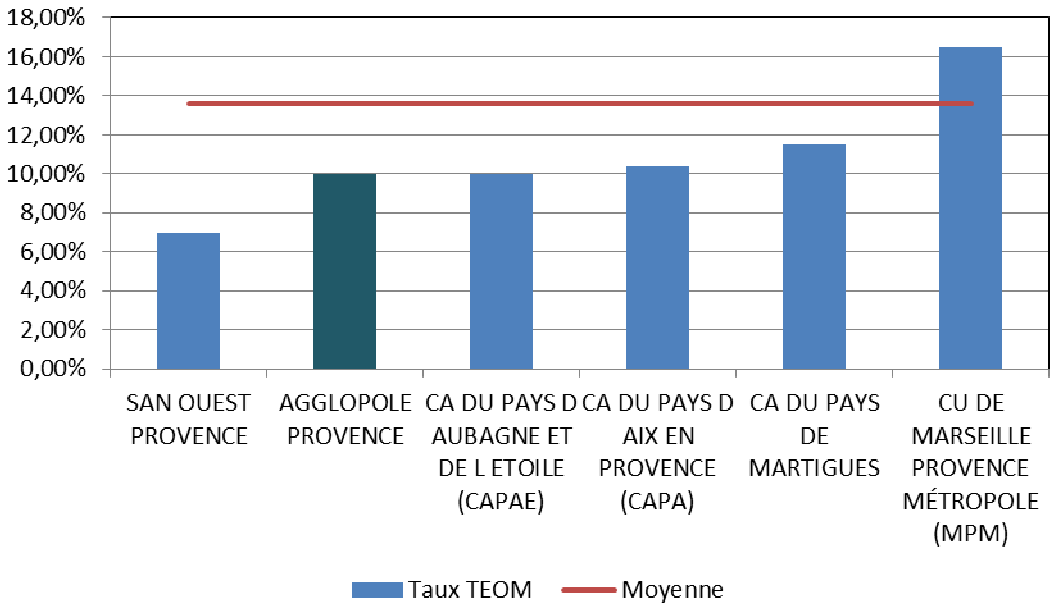




3 – LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

En 2005 le taux de la TEOM a été harmonisé sur l'ensemble du territoire et porté à 10 %. Ce taux qui se situe dans la moyenne des intercommunalités des Bouches du Rhône (hors Communauté Urbaine de Marseille) est, depuis, resté inchangé. Le produit de la TEOM assure le financement de l'intégralité du coût du service.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



4 – L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève à 33 966 532.69 €.
Sa répartition est la suivante :

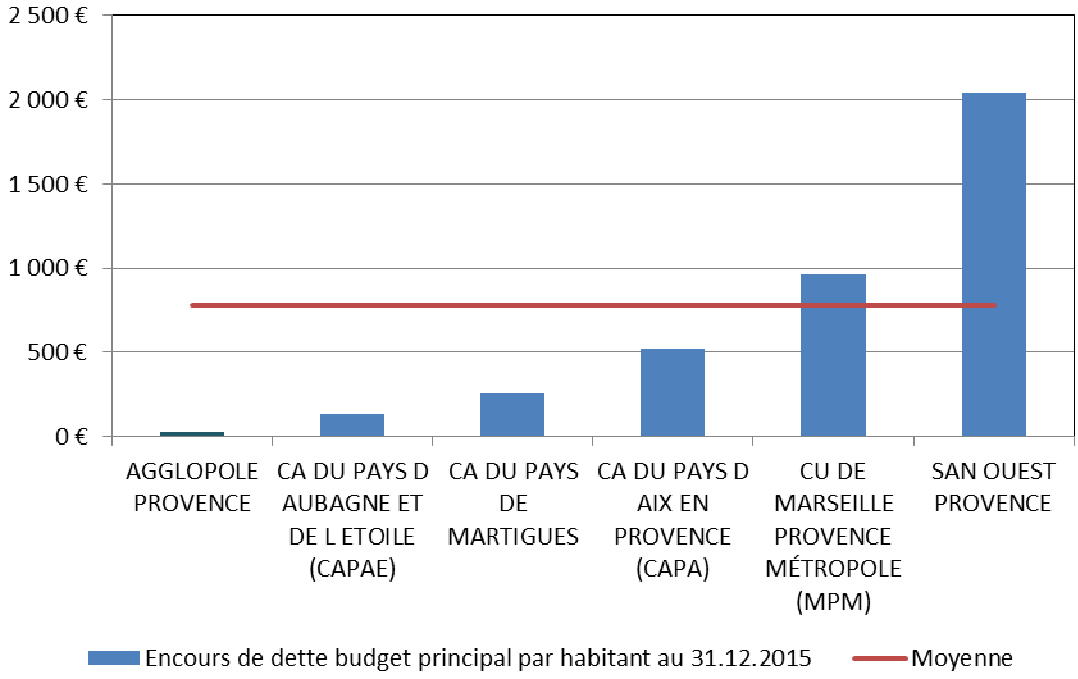
- Budget Principal 4 112 619.04€
- Transports (PEM) : 5 204 488 €
- Eau potable : 20 168 016.24€
- Assainissement : 4 484 409.41 €
-

L'endettement par habitant s'élève à fin 2015, à 233.34 €.

En 2015, les emprunts contractualisés en 2014, ont été débloqués selon la répartition suivante:

- Budget Principal 2 300 000€
- Transports (PEM) : 5 303 938 €
- Eau potable : 6 100 000 €, un contrat de 1 650 000€ a été signé afin de financer une partie des reports
- Assainissement : 1 800 000 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



	Encours de dette du budget principal au 31.12.2015	Population INSEE 2015	Encours de dette budget principal par habitant au 31.12.2015
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	1 014 739 875	1 057 324	960 €
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	206 113 765	391 536	526 €
AGGLOPOLE PROVENCE	4 112 619	143 218	29 €
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	14 300 225	104 805	136 €
SAN OUEST PROVENCE	204 481 854	100 303	2 039 €
CA DU PAYS DE MARTIGUES	18 534 223	71 597	259 €
TOTAL Métropole Aix Marseille Provence	**1 462 282 560**	**1 868 783**	**782 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

	Encours de dette budget principal par habitant au 31.12.2015	Moyenne
AGGLOPOLE PROVENCE	29 €	782 €
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	136 €	782 €
CA DU PAYS DE MARTIGUES	259 €	782 €
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	526 €	782 €
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	960 €	782 €
SAN OUEST PROVENCE	2 039 €	782 €

5 – Le Fpic

Depuis 2012, Agglopole Provence prend à sa charge l'ensemble de la contribution au FPIC (application du régime dérogatoire).

MONTANTS EN K€	2012	2013	2014	2015
CONTRIBUTION FPIC	-263	-652	-1 123	-1 446
ATTRIBUTION FPIC	0	0	0	0
Bilan FPIC pour le territoire	**-263**	**-652**	**-1 123**	**-1 446**

6 – Le Compte Administratif 2015 en quelques chiffres

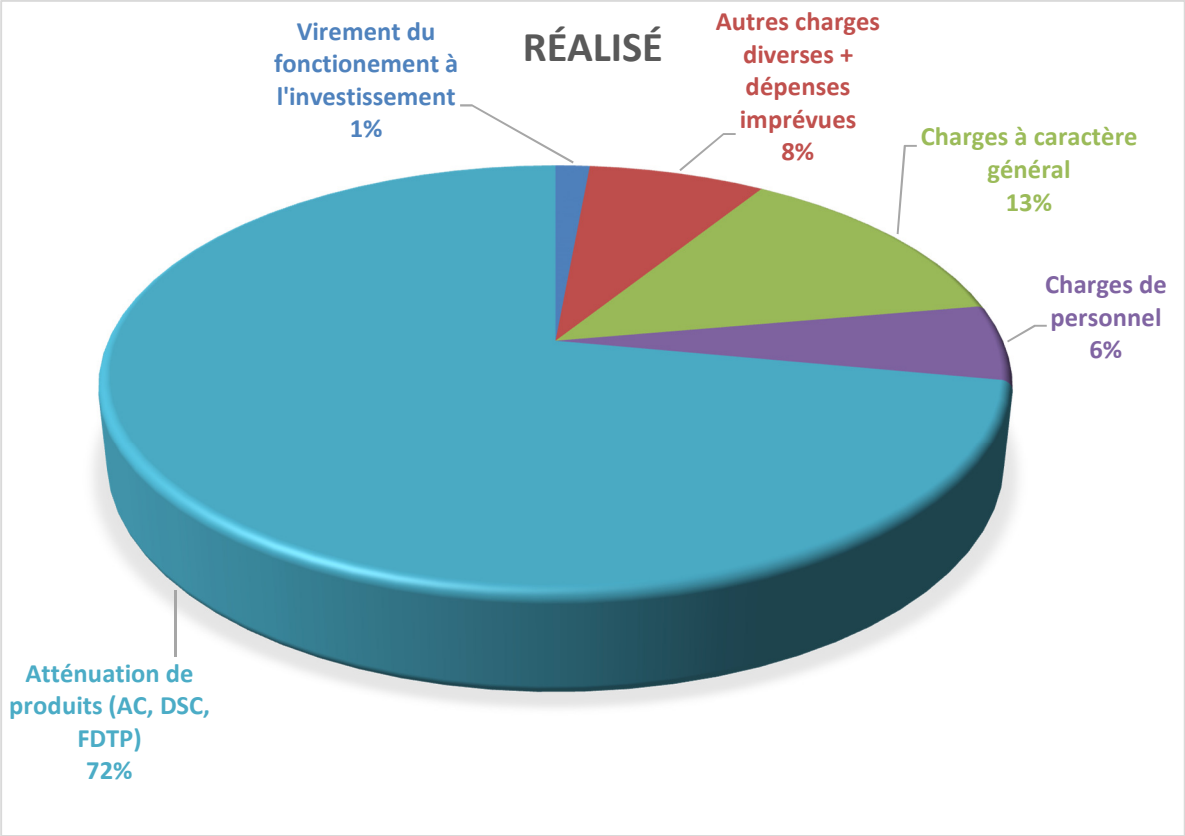
Rappel du budget prévisionnel 2015

Fonctionnement en €	Investissement en €
135 544 915,53	**11 299 882,00**

Budget 2015 / Dépenses de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Virement du fonctionnement à l'investissement	2 328 830,00	1 927 657 ,15
Autres charges diverses + dépenses imprévues	10 073 572,79	9 982 750.23
Charges à caractère général	19 071 828,74	17 777 811.81
Charges de personnel	7 939 405,00	7 662 320,80
Atténuation de produits (AC, DSC, FDTP)	96 131 279,00	96 130 889,26

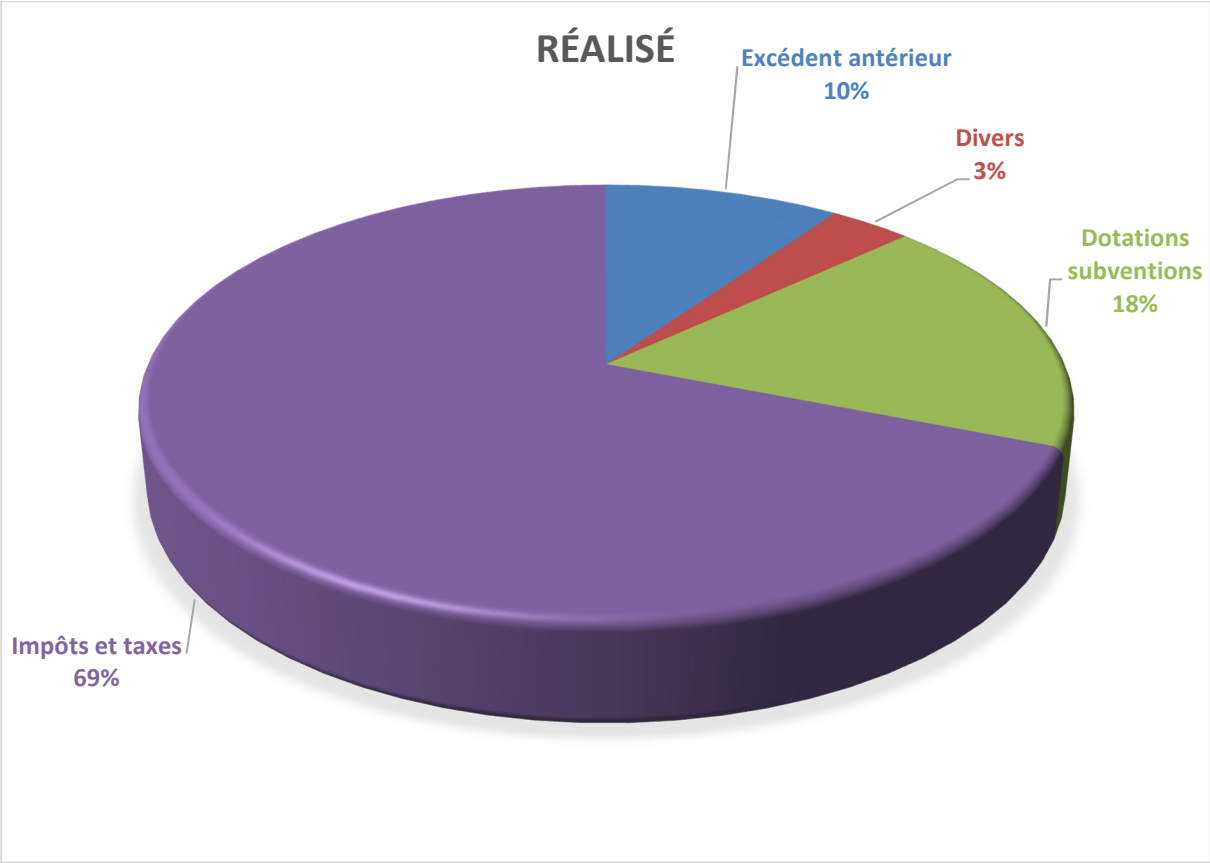
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Budget 2015 / Recettes de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Excédent antérieur	13 253 287.53	13 253 287.53
Divers	4 407 069.00	4 619 426.89
Dotations subventions	25 008 493.00	24 444 934.13
Impôts et taxes	92 876 066.00	94 096 349.73

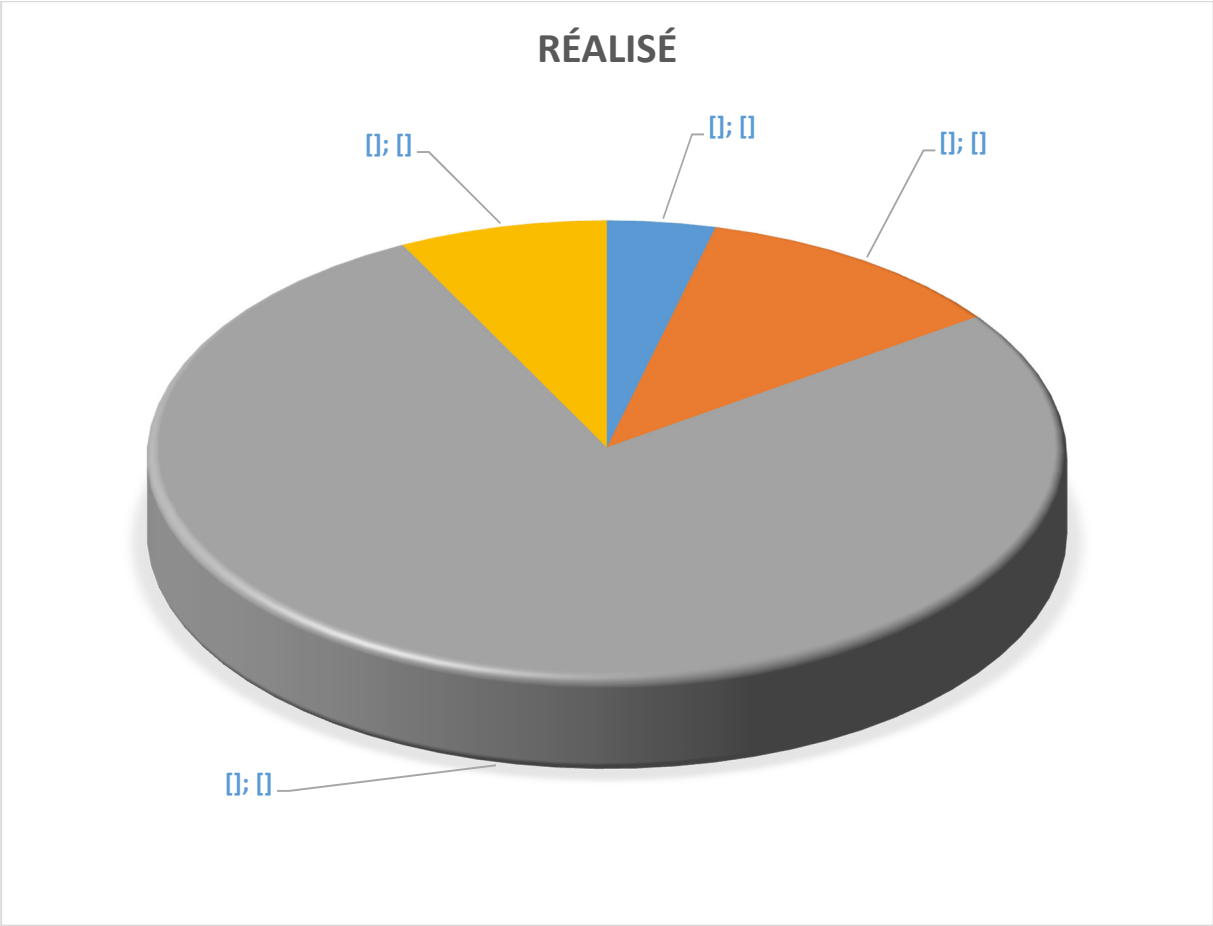
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Budget 2015 / Dépenses d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Divers	320 400.00	124 920.85	
Immobilisations en cours (Compte 23)	1 806 686.82	366 753.50	144 584.28
Immobilisations en cours (Compte 21+20+204)	8 931 795.18	2 489 102.61	4 366 287.65
Remboursement de dette part en capital	241 000.00	240 952.38	

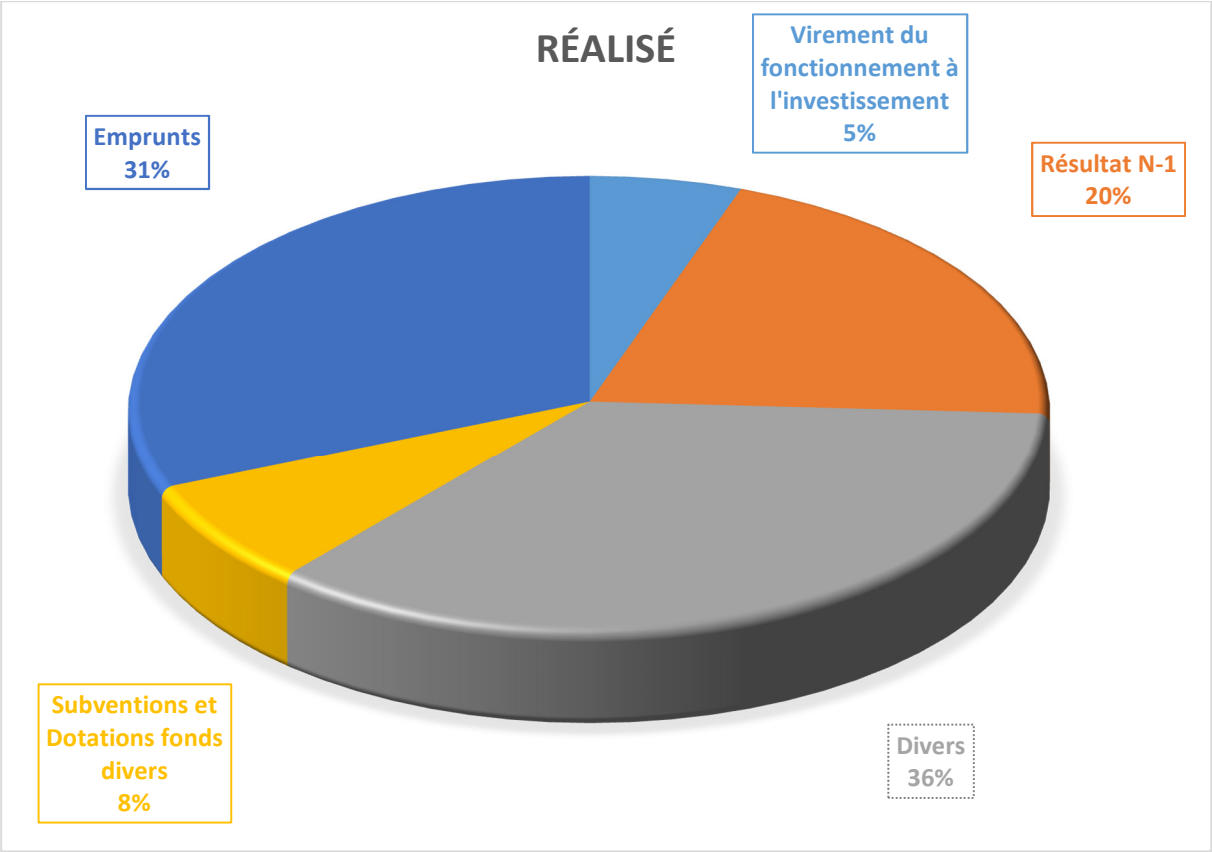
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Budget 2015 / Recettes d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Virement du fonctionnement à l'investissement	400 000.00	400 000.00	
Résultat N-1	1 506 899.27	1 506 899.27	
Divers	3 614 793.16	2 619 899.72	69 411.40
Subventions et Dotations fonds divers	2 278 189.57	551 448.09	2 337 962.82
Emprunts	3 900 000.00	2 300 000.00	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Les Résultats 2015

➔ **En dépenses d'investissement**

- Prévu 11 299 882.00 €
- Réalisé 7 732 871.27 €
  - Liquidé 3 221 729.34 €
  - Reste à réaliser 4 511 141.93 €

➔ **En recettes d'investissement**

- Prévu 11 299 882.00 €
- Réalisé 9 387 621.30 €
  - Liquidé 5 473 347 81 €
  - Résultat N-1 1 506 899.27 €
  - Reste à réaliser 2 407 374.22 €

SOIT UN EXCEDENT DE : 1 654 750.03 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les Résultats globaux de la section de fonctionnement 2015

➔ **En dépenses de fonctionnement**

- Dépenses de l'exercice 133 527 234.22 €

➔ **En recettes de fonctionnement**

- Recettes de l'exercice 124 064 928.87 €

SOLDE : **- 9 462 305.35 €**

RESULTAT N-1 : **+ 13 253 287.53 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT **aucun**

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DISPONIBLE : 3 790 982.18 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Ressources Humaines

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Au 31 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence comptait un effectif de 184 agents composé de 149 agents titulaires, 28 agents non titulaires et 7 agents détachés.

75 agents saisonniers ont été recrutés au cours de l'année 2015 dont 46 pour assurer le fonctionnement de l'ALSH « les Tout Chatou » à Vernègues, 19 pour le Centre de vacances des Cytises à Seyne les Alpes, 5 agents pour la piscine intercommunale de Berre l'Etang, 1 agent pour le Tourisme, et 4 agents pour le service de collecte des ordures ménagères.

L'ABSENTEISME

En 2015, le nombre de jours d'arrêts de travail en maladie ordinaire est de 1 523.50 jours, répartis sur 93 agents, ce qui représente une baisse de 18 % de nombre de jours mais une hausse de 18 % en nombre d'agents par rapport à 2014. Ceci peut s'expliquer par 4 arrêts de plus de 31 jours observés en 2014.
Il y a eu 2 congés maternité et 3 congés paternité.

16 Accidents du travail ont été relevés représentant 592 jours d'arrêts soit 9 accidents de plus que l'année précédente.

LA GESTION DES CARRIERES

Au cours de l'année 2015, le Service des Ressources Humaines a pris 831 arrêtés individuels portant recrutements, reclassements, avancements de grades ou d'échelons, départs à la retraite, attribution de régime indemnitaire, de demi-traitement, de congés longue maladie ou longue durée.

LA REMUNERATION

L'année 2015 n'a pas connu d'augmentation de la valeur du point d'indice.

LA FORMATION

L'année 2015 a vu la réalisation de 591 jours de formation, tout type confondu.
Le budget alloué aux formations a été de 42 000 €.
L'essentiel des formations payantes ont été réalisées dans le domaine de la sécurité, après mise en œuvre d'un marché à procédure adaptée d'un montant de 8 394 € en 3 lots aux entreprises suivantes :

- Lots 1 et 2 : ECF pour les formations CACES initial, CACES renouvellement, FIMO et habilitations électriques
- Lot 3 : Groupe SAFETY pour la formation PRAP IBC

Par ailleurs :

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- 60 agents ont suivi la formation "maniement des extincteurs" pour un montant de 3 255 €, cette formation s'inscrivant dans le cadre du marché en cours.
- Les nouveaux représentants du personnel du CHSCT ont suivi la formation obligatoire qui leur a été dispensée par le CDG13, pour un montant de 4 000 €.
- 9 jeunes du territoire, ont passé leur BAFA pour un budget de 3 664 €.
- 5 Agents ont bénéficié d'une formation de préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale.
- 10 Agents ont suivi des formations d'intégration dont 2 contrats d'avenir.

36.5 jours de formations ont pu être organisés en interne ; il s'agit des formations :

- **SST – Sauveteur Secouriste du Travail**
- **ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT**

ENTRETIENS PROFESSIONNELS INDIVIDUELS

Suite à la formation en intra sur les entretiens professionnels individuels organisée en partenariat avec le CNFPT, les premiers entretiens ont eu lieu entre juin et septembre 2015 pour l'ensemble des agents de la collectivité.

LA PREVENTION

En 2015, le CHSCT s'est réuni à 3 reprises.

Les rapports ACFI concernant le garage, l'ALSH ainsi que la visite des locaux du Pavillon et du Siège, ont été étudiés.

Le dispositif sur les Risques Psychosociaux ainsi que la démarche mise en œuvre sur le Document Unique, ont été présentés et approuvés. Un stagiaire de l'IUT de la Ciotat aura en charge, du mois d'Avril au mois de Juin 2016, l'établissement du Document Unique avec l'aide des 3 Assistants Prévention, du service RH et du CDG 13.

TRANSFERT DE PERSONNEL POLITIQUE DE LA VILLE

La Communauté d'Agglomération Agglopole Provence a délibéré le 28 septembre 2015 pour le transfert de personnels des communes de Salon de Provence et de Berre l'Etang à la Communauté d'Agglomération, concernés par la compétence Politique de la Ville.
Ainsi, au 1er octobre 2015, 9 agents de la Ville de Salon de Provence et 1 agent de la ville de Berre l'Etang ont été transférés à la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence.

LA METROPOLE

Le Service des Ressources Humaines a participé au groupe de travail RH sur la préparation de la Métropole.
Il a collaboré notamment dans le domaine Formation / Hygiène Sécurité mais également sur la préparation de la paye des agents au niveau Métropolitain.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

AGGLOPOLE Provence
Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

Service Maîtrise d'ouvrage et moyens généraux

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1. INFORMATIQUE

1 - Gestion du parc automobile

Développement pour le service des moyens généraux d'un agenda partagé pour effectuer la réservation des véhicules de services.

2 - Téléphonie

Aide technique pour la mise en place du nouveau marché téléphonie (sélection de l'AMO), définition des contraintes techniques.
Mise en place du marché téléphonie (liens IP, remplacement des box ADSL, routeurs, mise à jour des PABX).

3 - Photocopieurs

Aide technique pour élaborer le CCTP du marché des photocopieurs + configuration des nouveaux appareils sur les réseaux / serveurs et stations de travail.

4 - Déménagements

Câblage / configuration des postes de travail / transfert de données des différents personnels qui ont emménagés ou déménagés durant l'année (sports et culture, politique de la ville)…

5 - Mise à jour du parc informatique

6 - Missions de préfiguration Métropole

Participation aux réunions de Préfiguration de construction Métropolitaine. Modification du SI Finances et RH pour gérer le budget métropolitain lié aux payes et à la facturation.

7 - Assistance technique

Maintenance du parc informatique et assistance aux personnels. Mises à jour des différents applicatifs métiers (RH / Finances / SIG / Serveurs de messagerie / Sauvegardes).

8 - Système d'Information Géographique :

Entretien de notre base de données

Passage de l'Extranet « Webville » vers « Arcopole » pour les 17 communes et les services du territoire ayant déjà accès à l'outil de consultation de la base de données SIG avec en outre :

- 2 journées de formation à leur attention. Nouvelle cession de formation pour les agents communaux et communautaires,
- Mise en ligne des mises à jour des PLU numérisés ainsi que leur actualisation et autres servitudes et/ou annexes,
- Mise en ligne de la photographie aérienne 2011 et mise en œuvre de l'actualisation de celle-ci de 2014.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Dans la continuité de notre engagement, la collectivité gère et transmet l'ensemble des *Plans Cadastraux Informatisés :* labellisation des 17 communes avec en lien la :

Récupération des données cadastrales + littérales annuellement au mois de Novembre/Décembre 2015

Transmission aux communes et aux partenaires,

Transmission des fichiers des locaux vacants.

Partenariats

- Acquisition des fichiers des locaux vacants de la Direction Générale des Impôts : restitution annuelle aux communes. Continuité de la réception de ces fichiers et de leurs transmissions annuelle,
- Participation active au groupe SIG/topo dans le cadre de la mise en place de la Métropole.

Fonctionnement interne

Transmission de nombreuses données aux bureaux d'études ayant une mission de service public pour les 17 communes d'Agglopole Provence notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU. Mise en place de la signature d'acte d'engagement pour la transmission des données. Enfin, le service fournit des cartographies pour les communes selon les thématiques en cours de réflexion.

Acquisition de l'orthophotographie : photographie aérienne IGN 2014. La Communauté d'Agglomératon a acquis une vue aérienne à une précision de 15cm. Cette base de données de référence est disponible en intranet et extranet. Elle pourra servir également pour de nombreux support de communication à destination des administrés.

2. MOYENS GENERAUX

1 - Gestion du parc automobile

Maintenance et commande de véhicules

Le fonctionnement concerne la gestion de l'AOO relatif au parc de véhicules, comportant notamment :

- Information au quotidien des agents quant à la conduite à tenir au sujet notamment de l'entretien des véhicules, vidange spécifique des véhicules GPL…
- Gestion des relations avec le prestataire : relative notamment à l'entretien des véhicules, qualité des solutions techniques proposées, délais de réponses…
- Commande de nouveaux véhicules
- Restitution des véhicules en fin de location
- Suivi des éléments relatifs aux consommations de carburants.

Mise en place d'un calendrier partagé en collaboration avec le service informatique

- Étude de faisabilité **:**

Conception et réalisation d'un outil en collaboration avec le service informatique, réalisation d'une plaquette d'information.

Plaquette remise aux agents lors des réunions de présentation de ce nouvel outil.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- Mise en place définitive Juillet 2015 de cet outil
- Gestion de ce site :
  Suivi et mise à jour en relation avec le service informatique : liés aux restitutions et aux acquisitions de véhicules, ainsi qu'aux changements de services de ces derniers.

Gestion administrative

- Transmission régulière, de tous les éléments au service financier : bon de commande, PV de restitution,
- Tenu d'un tableau de bord des véhicules….

Carburants

Suivi des éléments relatifs aux consommations de carburants

- Edition mensuelle de tableaux de consommations par services,
- Envoie de ces derniers aux services pour contrôle.

Gestion des cartes GR :

- Annulation et remplacement en cas de perte ou de non fonctionnement,
- Annulation des cartes relatives aux véhicules restitués,
- Prêt de cartes hors parc,
- Commande de nouvelles cartes en cas de livraison de véhicules.

Information au quotidien des agents,

- Gestion des relations avec le prestataire : problème relatif à l'évolution du BPU, qualité des solutions techniques proposées.

Pneumatiques

- Commande de nouvelles cartes en cas de livraison de véhicules.

Information au quotidien des agents,

- Gestion des relations avec le prestataire : problème relatif à l'évolution du BPU, qualité des solutions techniques proposées.

2 – EDF / GDF

Lancement d'un marché et attribution
Gestion des relations avec les prestataires

3 – Téléphonie

Consultation simple afin de retenir un amo :
Lancement d'un marché et attribution
Gestion des besoins
Gestion des problèmes techniques de la flotte de portables
Maintenance et exploitation des installations téléphoniques

4 – Photocopieurs

Lancement d'un marché et attribution
Gestion du marché

- Commande de photocopieurs,
- Recueil trimestriel auprès des services des relevés compteurs, et envoi de ces derniers pour facturation au prestataire,

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- Interface avec les prestataires pour tous problèmes de maintenance rencontrés par les services.
- Gestion des documents administratifs, bons de livraison, et transmission au service comptable pour paiement.

5 - Entretien ménager des locaux

Gestion du marché

- Interface avec le prestataire :
  -Pour tous problèmes rencontrés par les services : absence de produits, changement du personnel de ménage lié aux congés, aux maladies, problèmes de clef. Problèmes spécifiques pour les sites techniques (vestiaire Mallemort). Point régulier avec le prestataire, une fois par mois.
  -Informations relatives aux interventions exceptionnelles du prestataire dans nos locaux…
- Gestion des opérations supplémentaires :
  Demande de devis et engagement pour travaux supplémentaires, en 2015 nettoyage des archives, du sol des bureaux à l'occasion de déménagement interne (Parquet du siège, janvier 2015, Gandonne…..), dégât des eaux en octobre au siège.

6 - Fournitures papiers et encres

7 - Mobilier de bureau

Gestion du marché

Interface avec le prestataire

8 - Télésurveillance

Gestion des marchés

Suivi administratif, interface avec le prestataire

9 - Baux relatifs à la structure

Gestion des baux

10 - Fontaines à eau et gobelets

11 - Contrats

Gestion des contrats, reconduction ou dénonciation Berger Levrault : 2 contrats

3. MAITRISE D'ŒUVRE

1 - Maintenance des bâtiments communautaires

Le fonctionnement concerne la gestion technique et la maintenance des bâtiments communautaires, comportant notamment la gestion des contrats d'entretien. Le contrôle et le suivi de l'exécution des contrats d'entretien concédés aux entreprises prestataires s'exerce dans plusieurs domaines.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- *Maintenance installations de chauffage et climatisation.*
- *Acquisition et maintenance des installations de protection contre l'incendie (extincteurs).*
- *Maintenance des automatismes.*
- *Maintenance de la plate-forme élévatrice et de l'ascenseur du siège*
- *Nettoyage spécialisé.*

  Nettoyage de surfaces vitrées
  Nettoyage de charpentes
  Élagages et nettoyage de feuilles
- *Vérification des installations électriques.*
- *Maintenance de la signalétique communautaire.*

2 - Interfaces avec les partenaires et pérennisation des ouvrages.

L'interface avec les partenaires consiste en l'analyse des demandes qui parviennent au service. Le service veille à l'adéquation avec les solutions techniques proposées, à la qualité et aux délais de réponses.
Les principales interventions ont lieu dans les domaines de la plomberie, l'électricité et la menuiserie.

3 - Vie des bâtiments

Gandonne.

Installation thermique.

Les travaux de remplacement de la PAC se sont déroulés du 8 au 18 juin au frais du propriétaire (arrêt et consignation de la Pompe à chaleur existante - mise en place de signalisation pour opération de levage - opération de grutage, mise en place des nouveaux équipements - évacuation de l'ancien matériel et mise en déchetterie spécialisée - raccordements électriques et hydrauliques de la nouvelle PAC - remplacement du caisson de VMC - Mise en service constructeur CARRIER - Nettoyage et évacuation de chantier).

Façade

Suite à la chute d'éléments de façade sur le parking du deuxième étage du bâtiment, une rencontre a eu lieu avec le propriétaire, basé dans le département du Nord, qui a accepté de se déplacer à Salon-de-Provence.
Afin de mettre en sécurité les abords de l'immeuble, le propriétaire a mandaté la société *Omnium Façade* qui est intervenu le 9 novembre 2015 et les jours suivants. Les interventions ont consisté en la purge de tous les éclats de bétons susceptibles de chuter.

Mallemort (antenne de).

Remplacement des clapets anti-vide des salles d'eau et installation d'une plaque fonte sur regard extérieur.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Pavillon.

Dégât des eaux.
Veille technique.
Avis des domaines.

Siège.

Avis des Domaines.
Création de bureaux.
Sinistre : toiture.
Sinistre : sous-sol.
Stores motorisés.
Installation thermique du siège.

4 - Passage des Arts.

Plusieurs réunions ont été programmées avec la société *Amétis*, propriétaire des locaux. Les réunions ont porté sur le bail en état de futur achèvement ainsi que sur le futur aménagement des bureaux. Des modifications ont pu être apportées au projet d'aménagement initial à la demande de la Communauté d'Agglomération afin de convenir à l'utilisation de l'espace par les services.
Une première fiche estimative financière a été établie concernant le coût d'aménagement des locaux (Travaux de téléphonie, informatique, alarme, baie de brassage, standard accueil Parking - Pool automobiles : travaux de stationnement, sécurisation du parking – Signalétique Métropole : organigramme clefs, jalonnement, reprise de la signalétique intérieure, mise en place de panneaux d'information du public, installation de panneaux d'affichage interne aux services).

5 Consultants techniques pour les services.

La Bergerie (Lançon – Provence).

La mission a consisté en l'accompagnement technique de Christiane Eydoux dans son projet de réfection de la bergerie de Lançon. L'objectif était de finir les travaux avant le 1er avril, date d'arrivée du berger et du troupeau. Il a fallu trouver une solution pour finir la rénovation de la bergerie dans le respect de l'enveloppe financière allouée à l'opération, tout en trouvant des accords avec l'entreprise afin de ne pas se lancer dans une procédure juridique.

Les Cytises.

Dans la perspective du passage de la Commission de sécurité au Cytises le 29 septembre 2015, une réflexion s'est engagée sur un possible « rajeunissement » du site.

Mallemort

- la fabrication et pose d'un portail et portillon en fer forgé avec automatisme implanté au nord de la parcelle (entrée) ;
- la fabrication et pose d'un portail en fer forgé avec automatisme implanté au sud de la parcelle ;
- des travaux de maçonnerie ;
- la fabrication et pose de stores.

Le service de la Maîtrise d'Ouvrage a apporté une aide technique et mené l'analyse des offres.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Communication, Documentation, Archives, Animations culturelles et sportives

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1. LA COMMUNICATION

1.1 Réalisation des supports de communication

- **Communication institutionnelle**
- La réalisation de deux numéros du Magglopole, leur impression et la diffusion de 60 000 exemplaires sur l'ensemble du territoire, en boîtes à lettres, dans les lieux publics et les commerces des communes. Un agenda des manifestations se tenant au sein des communes est encarté au sein de chaque numéro du Magglopole.
- Mise en place d'un partenariat France Bleu Provence et création d'une émission « Des hommes, un territoire » avec Agglopole Provence.
- Organisation du premier salon des Maires et des décideurs publics des Bouches-du-Rhône le 5 novembre 2015 à Salon-de-Provence
- Cérémonie de remises de chèques à des associations et/ou structures financées : le Tribunal de Commerce de Salon de Provence, Agglopole Provence Initiative
- Campagne de communication institutionnelle dans plusieurs médias : Objectif Méditerrannée, la Provence, le Journal du Pays Salonais…

- **Outils de communication pour l'ensemble des services de la collectivité**
- Culture et sport : Flyers, affiches, programmes, arrières de bus, abribus…pour Un Dimanche en Famille, Lire Ensemble et les Musicales.
- Economie : Affiches, arrières de bus, flyers pour les 5 forums emploi organisés en partenariat avec les 2 Missions Locales du territoire
- Transports : campagne de communication Libébus en collaboration avec le prestataire Carpostal, campagne de communication pour scolaires
- Enfance jeunesse : réalisation de plaquettes pour les cytises et l'ALSH les Tout Chatou
- Pôle d'Echanges Multimodal : réalisation de lettres flash infos afin d'informer riverains et commerçants des travaux en cours
- Tourisme : organisation des premières rencontres des professionnels du tourisme au Domaine de Pont Royal, réalisation d'un flyer de promotion touristique (17 bonnes idées de balades sur le territoire), de sets de table diffusés sur l'aire de Lançon-Provence

Pour l'ensemble de ces actions, le service communication a en charge les relations avec la presse : communiqués, dossiers de presse, organisation de conférences de presse qui permettent un relais d'information dans les médias locaux et régionaux, recensé par la revue de presse quotidienne.

1.2 L'animation du site Internet d'Agglopole Provence

Le site Internet de la Communauté d'Agglomération a enregistré 181 797 visites en 2015, soit environ 15 000 visites par mois.

L'alimentation quotidienne du site a été maintenue. Les pages les plus consultées sont la page d'accueil, la page déchèterie, les pages horaires transports, et la page piscine.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1.3 Les marchés publics

En 2015, le service communication a notifié deux MAPA : distribution du magazine et des supports de communication et impression des supports de communication.

2. LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

2.1 Documentation

La gestion des abonnements, des bases de données et de la presse est entièrement coordonnée par ce service.

En 2015, dans un souci d'économie, les abonnements numériques ont été privilégiés.

Le « baromètre presse » sous forme de tableau excel a été poursuivi. L'objectif est d'analyser quantitativement et qualitativement les articles de presse concernant notre collectivité. Ce baromètre est alimenté quotidiennement suite à l'analyse des articles constituant la revue de presse réalisée elle aussi quotidiennement. Cet outil permet également de retrouver des articles par thème, ville ou support de presse.

De janvier à fin octobre 2015, 915 articles ont été enregistrés.

2.2 Archives

L'enregistrement, la codification et le rayonnage des archives pour l'ensemble des services de la collectivité ont été réalisés. Dans le cadre règlementaire, des archives ont été détruites (4 mètres linéaires).

Le 3 octobre 2015, un dégât des eaux est survenu dans le local à archives, provoquant des dommages considérables. Suite à cela, nous avons dû procéder à la destruction de 10m3 d'archives qui n'étaient plus exploitables et nous avons fait appel à un prestataire pour la restauration de boites dont l'état le permettait.

La convention de prestation de service « Aide à l'archivage » avec le CDG 13 a été renouvelée pour 30 jours d'intervention.

3. L'ANIMATION SPORTIVE

Organisation d'événements sportifs

- Onzième édition d'Un Dimanche en Famille à Mallemort (31 mai 2015) ; manifestation alliant pratiques sportives et animations ludiques, journée familiale entièrement gratuite. Plus de 5500 personnes ont fréquenté le site tout au long de la journée.

- Dixième tournoi intercommunal de football à Velaux (12 et 13 septembre 2015)
12 clubs étaient représentés et 384 petits footballeurs ont été récompensés

Gestion des subventions

Le service assure l'attribution des subventions communautaires votées par les Elus aux associations sportives du territoire

- 1500 € par communes
- 500 € pour le club co-organisateur du tournoi de foot
- 6 manifestations à caractère intercommunal
    - La Multipôle (course cycliste)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- La course cycliste des As (course cycliste)
- Le challenge Terre de Mistral (courses pédestres)
- le Raid aventure
- Le tournoi de tennis de Saint-Chamas
- Le challenge Cycliste d'Agglopole Provence

- 2 établissements scolaires ont perçu une subvention de 250 € chacun pour leur participation au championnat de France UNSS:

- Le Lycée l'Emperi à Salon de Provence
- Le Collège Seyssaud à Saint-Chamas

Le service est également en charge de l'attribution de dotations matérielles pour les associations sportives (objets publicitaires) ; 90 associations sportives du territoire ont été dotées en 2015.

MAPA

- 1 MAPA a été lancé pour Un Dimanche en Famille

4. L'ANIMATION CULTURELLE

4.1 : Organisation d'événements culturels intercommunaux

- Dixième édition de Lire Ensemble du 10 au 25 avril 2015: favoriser la lecture en proposant des animations au sein des bibliothèques et médiathèques du territoire pendant deux semaines. Le thème retenu était « Hier et Demain la Méditerranée». Une cinquantaine d'animations se sont tenues dans les 17 communes avec 2 événements intercommunaux dans la ville centre: la soirée d'inauguration (Le Porteur d'Histoire) au théâtre Armand et une soirée de clôture au Café musiques du Portail Coucou. En amont de la manifestation, 3 concours littéraires à destination des écoles, collèges et adultes ont été organisés. Des résidences d'auteurs ont été organisées dans les communes. Environ 3000 personnes ont participé à cette édition.

- Dixième édition des Musicales du 6 juin au 4 juillet 2015 : Promouvoir le patrimoine des communes et leurs structures culturelles en organisant des concerts gratuits festifs (jazz et musiques actuelles). 16 communes ont participé à ce festival avec un peu plus de 2500 spectateurs.

4.2 : Animations de réseaux

- Organisation et suivi des réunions des groupes de travail d'Elus culture,
- Organisation et animation des réunions de comités de pilotage des bibliothécaires.

4.3 : Gestion des subventions

Le service assure l'attribution des subventions communautaires votées par les Elus aux associations culturelles et aux communes pour l'organisation de Lire Ensemble.

4.4 : MAPA

- MAPA pour les prestations musicales pour le festival les Musicales.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Développement Economique

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PARTIE I : LES ACTIONS ECONOMIQUES

I - Les Parcs d'Activités Communautaires

a/- Parc d'Activités Euroflory

▪ Le dossier de demande de DUP déposé pour la seconde fois le 28/03/14 est toujours en attente de l'ouverture des enquêtes publiques et conjointes.

▪ Bilan des propositions de vente en 2015

Entreprise	Activité	Conseil Communautaire	Terrain	Emplois envisagés
S.M.C.B.T.P.	BTP (mécanique, construction métallique, chaudronnerie et coffrage)	07/12/15	14.500 m²	30
ESAF	stockage	09/02/15	3500 m²	0
STAF	transport	07/12/15	43 360 m²	150

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

b/- Parc d'Activités de la Crau

- Vente de terrains en 2015

SALGEMM, terrain de 23 933 m².

- Bilan des propositions de vente en 2015

Entreprise	Activité	Conseil Communautaire	Terrain	Emplois envisagés
TERLAT	Unité de production de panneaux en ossature bois	17/11/2014	33 656 m²	200
AQUARADE	Unité de production d'eau potable	14/09/2014	4 580 m²	20
SALGEMM	logisticien	14/09/2015	8 000 m²	20

c/- Zone d'Activités Les Plaines 2

- Bilan des propositions d'acquisitions en 2015

Propriétaire	Superficie	Conseil Communautaire
TOURNIER	4 .522 m²	16/03/15
SCI BARNEOUD FRERES	43.000 m²	14/09/15
MARITON	20.551 m²	23/11/15

PARTIE II : TRAVAUX DES ZONES D'ACTIVITES

II. 1. Z.A Euroflory – Commune de Berre l'étang

Opérations en phase Etudes :

Remise en état du réseau d'eau pluviale sur le terre-plein central de l'Allée HENRI BECQUEREL et sur l'accotement de l'Allée Henri MOISSAN.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Etude préliminaire réalisée en interne.
Mission de maîtrise d'œuvre (études et suivis des travaux) à réaliser en externe lancement en 2016, travaux à suivre.

Entretien de la Zone d'activités :

N'ayant pas de services techniques pour réaliser l'entretien de la ZA Euroflory, AGGLOPOLE PROVENCE a contracté une convention d'entretien avec les services techniques de la ville de Berre l'Etang.

Cette convention comprend des travaux d'entretien en régie municipale (balayage, curage des réseaux EP, désherbage, entretien de bassin d'orage) et des prestations déléguées aux entreprises (Espaces verts, réparation des réseaux d'arrosage, consommation électrique, entretien de l'éclairage public).

DEPENSES 2015	35.640 € HT

II. 2. Z.A Gandonne – Commune de Salon-de-Provence

Opérations en phase Etudes :

Opérations en phase Etudes :

En complément du projet d'extension de la ZA la Gandonne, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée pour étudier la création d'une voie de liaison entre les voiries de l'extension projetée et le boulevard Ventadourio.

Etude préliminaire réalisée en interne.
Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. T YVARS
Estimation du coût des travaux : 500.000€ H.T,
Délai d'exécution des travaux : 12 mois
Durée des travaux : septembre 2016

Opérations en phase Réalisation :

Extension de la Zone d'activités de la Gandonne

Projet d'extension du Parc d'activités de la Gandonne situé au Sud du centre-ville. Ce projet concerne la viabilisation d'une surface totale d'environ 6 ha (4,2 ha cessibles) destinée à une commercialisation d'activité économique tertiaire.

Le projet a été soumis à une étude « cas par cas » le dispensant d'une étude d'impact sous réserve d'études complémentaires détaillées dans l'arrêté préfectoral émis par la DREAL.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le rapport de l'inventaire écologique exigé par la DREAL a été réalisé en 2013-2014 et a révélé la présence d'une espèce naturelle protégée (Agrillon de Mercure). Cette dernière a modifié le projet initial et par conséquent augmenté l'estimation du coût du projet.

En parallèle, l'aménagement ne faisant pas partie d'une ZAC, il est donc soumis à une demande de permis d'aménager qui comprend entre autres : un dossier loi sur l'eau et l'élaboration d'un règlement de zone.

Ce PA a été élaboré en collaboration avec le service Aménagement du Territoire d'Agglopole Provence et le service Urbanisme de la ville de Salon (dépôt du P.A mars 2015). Le permis d'aménager a été accordé en juin 2015, cette opération est en attente de réalisation.

Suite à un appel d'offre le marché de travaux a été attribué en novembre 2015, les travaux devraient débuter en septembre 2016 pour une durée de 20 mois, après une période de préparation préalable de 2 mois.

Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. ARTELIA.
Estimation du coût des travaux : 4.000.000€ H.T, montant du marché de travaux après appel d'offre : 2.712.808 € HT.

Entretien de la Zone d'activités :

N'ayant pas les services techniques pour réaliser l'entretien du Parc d'activités de la GANDONNE, l'intercommunalité a contracté une convention d'entretien avec les Services Techniques de la ville de Salon-de-Provence.

Cette convention comprend des travaux d'entretien : espaces verts, propreté urbaine, travaux voirie, sécurité incendie, réseau pluvial, réseau irrigation, signalisation et éclairage public. L'état des lieux annuel de l'entretien du Parc d'activités est réalisé en collaboration avec la direction des services techniques de la ville de Salon de Provence et le Président de l'association du Parc d'activités de la Gandonne.

L'objectif est de planifier en cours d'année les interventions d'entretien voirie et infrastructures ainsi que la validation des demandes éventuelles des entreprises.

DEPENSES 2015	93 303 € HT

II. 3. ZA la Crau – Commune de Salon-de-Provence

Opération en phase réalisation :

Entretien de la Zone d'activités :

Convention d'entretien avec les Services Techniques de la ville de Salon-de-Provence.

Cette convention comprend des travaux d'entretien : espaces verts, propreté urbaine, travaux voirie, sécurité incendie, réseau pluvial, réseau irrigation, signalisation et éclairage public.

DEPENSES 2015	87 962 € HT

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

II. 4 Signalétique des Zones d'activités du territoire d'Agglopole Provence

Les Travaux de fourniture et de pose de totems en vue d'assurer la promotion des zones d'activités économiques du territoire d'Agglopole Provence ont été réalisés. L'installation de ces totems permettant de garantir une homogénéité par une identité graphique commune et de valoriser la présence d'Agglopole Provence sur l'ensemble des pôles d'activités.

Lieux d'exécution : Alleins, Berre l'Etang, Eyguières, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Velaux.

Les missions de maîtrise d'œuvre de réalisation des études travaux et suivi des travaux sont réalisées en interne.

Le Bilan de l'exécution de ce marché est donné ci-dessous

Total	Pose	Date facturation	Cout HT	Réalisation
1	La Gandonne	28/10/2014	14 056,58	Réalisé
1	La Gandonne	28/10/2014		Réalisé
1	les Paluds Eyguières	17/11/2014	19 822,15	Réalisé
1	Les Vignerolles Pélissanne	17/11/2014		Réalisé
1	Les Roquassiers Salon	17/11/2014	11 713,82	Réalisé
1	Lamanon	24/06/2015		Réalisé
1	Lançon SARDENAS	24/06/2015		Réalisé
1	Lançon SARDENAS	24/06/2015		Réalisé
1	Velaux	24/06/2015		Réalisé
1	La Crau Salon	13/10/2015	18 209,83	Réalisé
1	Saint Chamas Les Plaines Sud	13/10/2015		Réalisé
1	Berre Euroflory	13/10/2015		Réalisé
12			75 404,37	

II. 5 ZA les Plaines Sud – Commune de St Chamas

Opération en phase études :

Extension de la Zone d'activité les Plaines Sud

Le Projet d'extension de la Zone d'activité les Plaines Sud à Saint Chamas concerne l'aménagement et la viabilisation de 7 Ha de terrains pour accueillir des entreprises.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Etude préliminaire réalisée en interne.
Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. T TPF INFRASTRUCTURES.

Estimation du coût des travaux : 1.300.000€ H.T,
Durée des travaux : 8 mois
Début des travaux : Fin 2016

II. 6 Entretien des Zones d'activités du territoire d'Agglopole Provence suite au transfert de nouvelles Zones d'activités

Suite aux transferts par les communes à la Communauté d'Agglomération de la gestion de 28 Zones d'activités supplémentaires en plus des 3 zones déjà sous gestion communautaire, un marché à bons de commande a été conclu, après appel d'offre, pour l'entretien des voiries des Zones d'activités.

Marché à bons de commande
Engagement minimum 60.000 € HT
Sans maximum.

Marché notifié : Décembre 2015
Estimation du coût des travaux d'entretien: 474.786 € HT en année pleine (cf rapport de la CLECT)
Durée du marché : 12 mois reconductible 3 fois

PARTIE III : AIDE AUX CREATEURS/REPRENEURS D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE

A/ A.P.I. (Agglopole Provence Initiative)

Octroi de prêts d'honneur (prêts personnels à taux zéro) et accompagnement des porteurs de projet du territoire : créateurs et repreneurs d'entreprises

COÛT DE LA SUBVENTION	213.300 € HT

Dont 155 300 € en subvention de fonctionnement, 40.000 € sur le fonds de prêts et une subvention exceptionnelle à hauteur de 18 000 € pour couvrir les frais des travaux liés au déménagement de l'association.
- 750 personnes en premier accueil
- 76 prêts d'honneur octroyés
- 112 emplois maintenus ou créés
- 485 500 € de prêts à 0 % engagés

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

B/ COSENS (ex ADIJE)

Les objectifs de la couveuse d'entreprises COSENS sont de permettre à des personnes sans travail souhaitant générer leur propre emploi, de tester en grandeur réelle leur projet de création et leur aptitude à l'entreprenariat.
Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'Agglopole Provence :

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT

- 57 personnes accueillies
- 21 personnes accompagnées
- 6 créations d'entreprises
- 1 retour à l'emploi

C./ ADIE

L'ADIE accompagne et finance (sous forme de microcrédit) les personnes qui ont un projet de réinsertion professionnelle et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire pour le mettre en œuvre.
Elle s'adresse à un public éloigné de l'emploi, en situation de précarité financière.
Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'Agglopole Provence :

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT

- 25 personnes financées en 2015 :
    - 14 personnes ont bénéficié d'un micro-crédit professionnel pour créer ou développer une entreprise
    - 11 personnes ont bénéficié d'un micro-crédit personnel pour l'emploi, pour leur permettre de rechercher ou de maintenir un emploi salarié.

D/ SUD Conseils

SUD CONSEILS accompagne les porteurs de projet, et plus spécifiquement les bénéficiaires du RSA, dans leurs démarches de création d'entreprise. Prestataire du Conseil Départemental, les futurs créateurs peuvent bénéficier d'une dotation (non remboursable) de cette collectivité par ce biais allant jusqu'à 5.000 €.
Un suivi important est réalisé auprès de ce public pour l'orienter pour une grande partie d'entre eux, vers le renoncement de leur projet.
Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'Agglopole Provence.

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT

- 88 personnes accueillies
- 44 personnes accompagnées
- 15 créations d'entreprises

E/ ACCES CONSEIL

ACCES CONSEIL accompagne les porteurs de projet, et plus spécifiquement les demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, qui par la création d'entreprise vont créer leur propre emploi. Un accueil est aussi réalisé auprès des salariés en projet de reconversion professionnelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires de la Boutique de Gestion sur le territoire d'Agglopole Provence :

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT

- 88 personnes accueillies
- 37 personnes accompagnées
- 18 créations
- 1 reprise d'entreprise
- 55 personnes suivies

III. 2 - Le soutien de l'action préventive du Tribunal de Commerce de Salon de Provence

Subvention exceptionnelle pour déplacement du centre de formation du Tribunal de Commerce de Nice au Tribunal de Commerce de Salon de Provence.

COÛT DE LA SUBVENTION	13.000 € HT

III. 3 – L'accompagnement des Parcs d'Activités

- Soutien au Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS ASSOCIATION

COÛT DE LA SUBVENTION	35.000 € HT (fonctionnement)

Objectifs :

AGGLOPARCS ASSOCIATION travaille notamment sur les projets d'aménagement prévus dans les différents parcs en faisant le lien entre les attentes des entreprises et les projets et les intentions des collectivités.
AGGLOPARCS ASSOCIATION contribue également à l'animation des parcs grâce à l'organisation de petits déjeuners thématiques, à l'information des adhérents des associations d'entreprises au moyen d'e.mailing et également grâce aux sites Internet, aux lettres d'information mensuelles et aux journaux dédiés.
AGGLOPARCS ASSOCIATION mobilise également les entreprises dans le cadre d'évènementiels organisés dans le champ de l'emploi et de la création d'entreprise, par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires.

III. 4 – Agriculture

A/ Accompagnement de l'Association pour le Développement et l'Emploi Agricole et Rural des BDR (A.D.E.A.R)

COÛT DE LA SUBVENTION	2.500 € HT (fonctionnement)

Objectifs :
- accompagner les porteurs de projet vers l'installation agricole

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- visites d'exploitations et évolution des marchés paysans sur le territoire

L'ADEAR 13 propose également des formations diversifiées dans des différents domaines tels que le foncier (Safer et urbanisme), la comptabilité, la stratégie commerciale, la communication en vente directe….

B/ Accompagnement du Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des BDR

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (Fonctionnement)

Objectifs :
- affirmer la présence du Syndicat des Jeunes Agriculteurs comme acteur du monde rural
- animer des événements de promotion
- promouvoir le métier d'agriculteur
- faire connaître les produits agricoles du département
- améliorer l'image de l'agriculture

Ce syndicat professionnel agricole propose un suivi technique (accompagnement du nouvel installé dans la mise en place et le développement de ses productions) et un suivi socio professionnel (organisation de moments d'échanges pour favoriser les liens entre les agriculteurs d'un territoire et veiller à leur intégration sociale et professionnelle).

C/ Accompagnement du CETA d'Eyguières

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (fonctionnement)

Cette association accompagne des nouveaux agriculteurs en post-installation. Ce dispositif a pour objectifs : d'informer, de former, de sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.

D/ Accompagnement du CETA de Berre l'Etang

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (fonctionnement)

Cette association accompagne des nouveaux agriculteurs en post-installation. Ce dispositif a pour objectifs : d'informer, de former, de sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.

E/ Accompagnement de l'Association du Service de Remplacement

COÛT DE LA SUBVENTION	2.000 € HT (fonctionnement)

L'association de remplacement des Bouches du Rhône est une association déclarée d'utilité sociale qui participe à l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et à la sécurisation de leurs fonctionnements. Elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et des associés d'exploitation.
Elle contribue à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Objectifs :

- Permettre aux agriculteurs de s'absenter de leur exploitation en toute sérénité, et à un moindre coût,
- Permettre aux agriculteurs d'accéder aux congés : maternité, paternité, maladie…
- Créer des emplois sur les territoires concernés, et en particulier sur celui d'Agglopole Provence,
- Favoriser l'engagement des agriculteurs dans des projets de développement initiés par les collectivités, en les faisant bénéficier d'aide au remplacement.

F/ Accompagnement de l'association la Maison de la Transhumance pour le projet européen Transfrontalier « la ROUTO »

COÛT DE LA SUBVENTION	5.000 € HT (fonctionnement)

En 2015, Agglopole Provence a soutenu le programme européen ayant pour objectif la création d'un réseau transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance.

G/ Accompagnement de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (fonctionnement)

Cette Association apporte aux familles paysannes en difficulté un soutien global qui leur permet de reprendre confiance, de renouer le dialogue avec leur entourage, l'administration ou les créanciers. Elle leur permet aussi de bénéficier de l'ensemble des soutiens économiques, sociaux techniques auxquelles elles peuvent prétendre.

H/ Accompagnement de l'association Trufficulture 13 « La Rabasse Provençale »

COÛT DE LA SUBVENTION	1.000 € HT (fonctionnement)

L'association Trufficulture 13 organise depuis plus de 15 ans le Salon de la Truffe et de l'huile d'olive. Ce salon est une manifestation conviviale avec une relation directe entre le producteur et le consommateur.

I/ Accompagnement de l'association Comité de Foin de Crau

COÛT DE LA SUBVENTION	2.000 € HT (fonctionnement)

Cette Association regroupe 281 exploitations agricoles. Elle participe à l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et à la sécurisation de leurs fonctionnements.

J/ Convention Cadre 2015/2017 avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

COÛT DE LA SUBVENTION	50 000 € HT

Agglopole Provence a souhaité engager un plan d'actions agricole sur son territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des BDR. La Communauté d'Agglomération a validé avec le Conseil

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Départemental des BDR et la Chambre d'Agriculture des BDR le projet d'une co-organisation d'un Salon Départemental d'Agriculture à Salon de Provence.

K/ Contrat d'objectifs avec l'Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier

COÛT DE LA SUBVENTION	25.000 € HT

Soutien au projet de construction du siège centre Euro-Méditérranéen de ressources documentaires sur la transhumance.

PARTIE IV : FISAC INTERCOMMUNAL

Ce dispositif qui est en phase 2, a été validé par la DIRECCTE par décision préfectorale n° 14-0157 en date du 24 février 2014 et a pour objet d'accompagner les projets :

- des associations commerciales et artisanales du territoire,
- d'investissements des artisans et commerçants (rénovation vitrines, sécurisation du magasin…), sous forme d'aides directes.

Une subvention de 86.474 € a été accordée pour le financement de la deuxième tranche de l'opération urbaine sur le territoire.

La Convention de Partenariat a été signée par les 18 partenaires. Dans la foulée, un acompte de 45.439,80 € a été versé sur le compte de la Communauté d'Agglomération.
La réception des factures et l'étude des demandes d'aides directes anciennes et nouvelles se poursuivent.
En 2015, le Comité Technique d'attribution des aides s'est réuni trois fois.

PARTIE V : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES DEUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

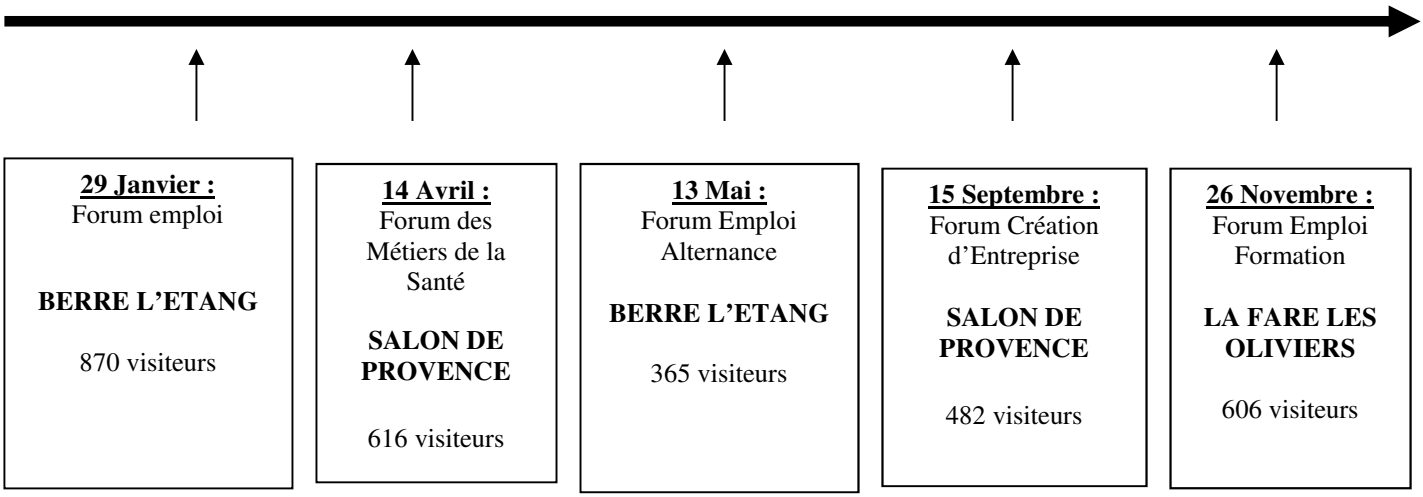
CONVENTION DE PARTENARIAT avec la Mission Locale Est Etang de Berre	34.000 €
CONVENTION DE PARTENARIAT avec la Mission Locale du Pays Salonais	61.000 €

Agglopole Provence poursuit ses actions en faveur de l'emploi en partenariat avec les deux Missions Locales de son territoire, à travers la convention « Ensemble pour l'emploi »
Il s'agit depuis 2009 d'une convention de partenariat triennale visant à :
- Favoriser l'accès à l'emploi du public ciblé grâce à la mise en relation directe des demandeurs d'emploi et des entreprises
- Elargir les choix professionnels des demandeurs d'emploi par la découverte de métiers
- Favoriser l'égalité des chances hommes/femmes et lutter contre les discriminations.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

5 manifestations ont eu lieu en 2015 :

- 3 Forums emploi
- 1 Forum création d'entreprise
- 2 actions Découvertes des métiers :
  - ✓ Un Forum des Métiers de la Santé
  - ✓ La réalisation de clips vidéo métiers « Demain, Je deviens »



- Les forums emploi généralistes ont vocation à favoriser la mise en relation directe des entreprises avec des demandeurs d'emploi.
L'évaluation réalisée sur les manifestations, à travers des analyses statistiques sur la fréquentation, des questionnaires de satisfaction remis au public, aux entreprises et partenaires présents, ainsi que des relances téléphoniques font état d'un bilan annuel positif.

- En complément des forums emplois, des jeunes demandeurs d'emploi de la Mission Locale du Pays Salonais, à travers le Projet ML Prod, ont poursuivi la réalisation de courtes vidéos « Demain je Deviens » sur la thématique de la découverte des métiers.
Ainsi, 26 clips vidéo ont été réalisés à ce jour et sont ensuite réutilisés comme outil de communication et sont notamment diffusés lors des forums emploi.

PARTIE VI : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI

Un Avenant à la Convention de Partenariat du 18 Octobre 2013 a été signé le 14 Octobre 2015, afin de pallier à l'une des problématiques emploi de Territoire : l'insertion professionnelle des « Séniors » (demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).
Deux actions nouvelles et innovantes ont ainsi été prévues.
- En 2015, réalisation par Pôle Emploi PACA d'un film de deux minutes traitant des représentations des entreprises sur le recrutement des « Séniors ». La diffusion de ce film, financée par Agglopole Provence, a été assurée dans toutes les salles du cinéma Les Arcades de Salon de Provence pendant 4 semaines.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Transports

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1. TRANSPORTS URBAINS

- **Les lignes de transports**

Les principaux changements :

- Affectation de moyens humains et matériels supplémentaires sur la ligne structurante du réseau, la L2 « Tallagard-St Jean » sur la commune de Salon-de-Provence, afin de pallier les surcharges aux heures de pointe. Depuis septembre 2015, intégration de la desserte du PEM de Salon-de-Provence sur cette ligne afin de favoriser l'intermodalité.

- Changement du gabarit des véhicules sur la ligne interurbaine L11 « Val de Sibour / Lançon / Salon / Lamanon / Sénas » pour faciliter le transit des autocars en centre-ville, notamment dans le centre du village de Lamanon, et réduire les nuisances générées auprès des riverains.

- Ajustement des horaires et de l'itinéraire de la L1 « Tallagard – Pastourelles » sur Salon-de-Provence pour intégrer la desserte de la Poste Jean-Moulin.

- Extension de la L4 « Aires de la Dime – Ventadouiro » à Salon-de-Provence jusqu'au quartier des Broquetiers afin d'étendre la zone desservie par les transports en commun dans la Zone d'Activité de la Gandonne. Modification de l'itinéraire de la L4 sur le quartier des Estoublons.

- Adaptation de deux lignes de renfort scolaire (Ligne « a » - Les Gabins/J. d'Arbaud et la Ligne « d » - Piboule / J.d'Arbaud) afin d'optimiser les dessertes.

- Modification de l'itinéraire des lignes 8, 9, 14 et « e » sur la commune de Pélissanne en raison du nouveau sens de circulation mis en place dans le centre-ville.

- Adaptation des horaires de la L14 « Lançon / Pélissanne / La Barben / Salon » et augmentation de son amplitude-horaire.

- Limitation de la période annuelle de fonctionnement de la navette des Marchés « Charleval-Mallemort- Sénas » entre le mois d'avril et d'octobre.

- Mise en place de nouveaux arrêts :
  - « L'Amandière » sur la L5 « Les Gabins-J. d'Arbaud » à Salon-de-Provence.
  - « Marcel Pagnol » sur les L11 et 14 à Lançon-Provence, en remplacement de l'arrêt «Champs de Mars » qui posait des problèmes de sécurité et d'accessibilité.
  - « Gare routière » et « Zola » dans le secteur du PEM à Salon-de-Provence.

- **La tarification :**

- Mise en circulation de l'Eco-ticket, titre anonyme multivalidable, ayant pour objectif de favoriser les déplacements occasionnels sur le réseau Libébus pour les touristes, les familles et groupes.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- **La communication et le marketing :**

- Élaboration d'un guide touristique pour promouvoir l'utilisation du réseau urbain Libébus afin de découvrir les lieux touristiques et équipements de loisirs de notre territoire, se rendre aux différentes festivités...
- Lancement d'un jeu concours (Quizz), dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, pour lequel les gagnants du tirage au sort ont gagné des accessoires leur permettant d'utiliser les modes doux (vélos, trottinette, skatebord et recharge de 15 voyages sur le réseau Libébus).
- Présence de la Société CarPostal Salon-de-Provence, titulaire du marché de transports urbains Libébus, aux journées des nouveaux arrivants et autres manifestations pour faire découvrir le réseau et aller à la conquête de nouveaux utilisateurs.
- Mise en place du 1er Comité de lignes (en novembre 2015), réunissant des usagers du réseau de transports Libébus, la Société CarPostal Salon-de-Provence et le service transport. Ces Comités de lignes ont pour objectifS d'échanger avec les usagers sur les dysfonctionnements rencontrés sur le réseau et recueillir leurs suggestions pour tenter d'améliorer le service rendu.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction et d'une enquête mystère (en avril 2015) pour avoir un retour des usagers sur le réseau dans sa globalité (desserte, personnel de conduite, équipements…) et identifier les points à améliorer.

- **La billettique :**
- Mise en œuvre du Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) permettant de visualiser l'avance ou le retard des véhicules en temps réel.
- Poursuite des études pour la mise en place de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) aux points d'arrêts stratégiques du réseau urbain (les arrêts du PEM de Salon-de-Provence et les arrêts Morgan, Gambetta et Tallagard à Salon-de-Provence).
- Poursuite des études pour le lancement d'un site de vente de titres de transport à distance.

- **L'accessibilité :**
- Élaboration de l'Ad'ap transport, en concertation avec les différents partenaires institutionnels et les associations représentant des personnes atteintes de différents types de handicaps.
  Remise de l'Ad'ap en Préfecture de Marseille le 25 septembre 2015 et approbation en Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2015.
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt avec les communes du territoire.
- Poursuite des rencontres avec la Commission Accessibilité de Salon-de-Provence pour trouver des solutions facilitant les déplacements des personnes atteintes d'un handicap sur le réseau Libébus.

- **Le mobilier urbain :**
- Poursuite de l'équipement et du renouvellement du mobilier aux points d'arrêt (abribus et poteaux) pour les signaler, les sécuriser et garantir aux usagers une information sur place (plan, fiches-horaires et informations pratiques, perturbations…).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- **Le réseau en chiffres :**

L'offre globale du réseau et sa fréquentation poursuivent leur dynamique :

- Kilomètres commerciaux : + 13,52%, en passant de 1 901 874 kms en 2014 à 2 158 997 kms en 2015 ;
- Fréquentation : + 8,75%, en passant de 1 629 409 voyages en 2014 à 1 772 042 voyages en 2015 ;
- Recettes : + 3.69 %, en passant de 498 481.80 € en 2014 à 516 880.90 € en 2015.

2. TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Les circuits scolaires :**

Les principaux changements :

- Trois nouveaux arrêts desservis : « Napoulon » à Lamanon, « Marcel Pagnol » à Lançon-Provence et « Cazan D7n » à Vernègues.
- Maintien des contrôles terrain sur les circuits scolaires pour s'assurer de la bonne exécution des services.

- **Les actions de sensibilisation :**

Réalisation de l'action «Théâtre citoyen» auprès des élèves de 6ème et 5ème des communes de Mallemort et Saint-Chamas et des élèves de CM1/CM2 de l'école St Norbert à Salon de Provence.

- **Les Marchés de transports scolaires :**

- Renouvellement de marchés de transports scolaires pour la rentrée scolaire 2015/2016. Les cinq circuits concernés étaient les suivants :
    - Lamanon / Salon-de-Provence ;
    - La Fare les Oliviers / Salon de Provence ;
    - Berre l'Étang / Salon de Provence ;
    - Eyguières / Salon de Provence ;
    - La Fare les Oliviers / Les Baïsses (Lançon-Provence).
- Renouvellement de marchés pour la rentrée scolaire 2016/2017.
  Les quatre circuits concernés étaient les suivants :
    - Sénas / Salon-de-Provence ;
    - Vernègues / Salon de Provence ;
    - Alleins-Vernègues / Mallemort ;
    - Charleval-Mallemort-Alleins/Salon de Provence.

- **Les conventions :**

- Renouvellement des conventions d'Autorité Organisatrice de second rang (AOT2) afin de permettre aux communes de Mallemort et La Barben d'assurer leurs services de transports scolaires en interne.

- **Le Mobilier Urbain :**

Equipement en poteau de 17 arrêts scolaires.

- **Information-Communication :**

- Utilisation de la plateforme SMS depuis février 2015 pour informer les parents d'élèves en cas de modifications de services.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- Création d'un logo de transports scolaires inséré sur les fiches horaires et les arrêts de bus permettant un repérage facile pour les élèves.

3. DOSSIERS INTER AOT / DOSSIERS TRANSVERSAUX

- **Réseau Cartreize :**

- Travail en collaboration avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sur divers dossiers tels que :
    - La desserte du PEM de Salon-de-Provence,
    - Le PEM de Saint Chamas,
    - Les dessertes des lignes régulières et des services de transports scolaires dans le centre-ville de Salon de Provence,
    - L'étude de circulation dans le secteur PEM/Place Morgan,

- **Réseau des Bus de l'Étang de Berre :**

Poursuite du travail de partenariat avec le SMITEEB pour l'amélioration des dessertes du réseau des Bus de l'Étang de Berre.

- **SMT13 :**

Poursuite des groupes de travail portant sur les thématiques suivantes :

- la mise en place d'une charte commune pour l'accessibilité aux points d'arrêt et les documents de communication ;
- les études de faisabilité portant sur la mise en place de navettes maritimes sur l'Étang de Berre pour trouver des solutions alternatives de connexions entre les différentes communes du pourtour de l'Étang ;
- la mise en œuvre de Pass intermodaux (lancement des Pass Nomad) sur le territoire des Bouches-du-Rhône : gamme tarifaire multimodale constituée de titres de transports intermodaux ;
- Contrat d'objectif et de moyens 2015-2019 du Système d'Information Multimodal le Pilote (SIM LE PILOTE) ;
- l'équipement en Puces NFC du mobilier implanté à tous les points d'arrêt pour permettre aux usagers d'avoir accès à des informations sur les réseaux de bus mais également les services, commerces et équipements… situés à proximité du point d'arrêt ;
- la convergence tarifaire à l'échelle Régionale ;
- l'interface des systèmes billettiques de chaque Autorité Organisatrice de Transport à l'échelle Départementale.

- **Autres collectivités et partenaires :**

- Travail en collaboration avec le SAN Ouest Provence et les Autoroutes du Sud de la France (ASF) concernant l'aménagement d'un parking de covoiturage au niveau de l'échangeur d'autoroute Grans/Salon Ouest. Accord de principe pour le cofinancement de notre collectivité, à hauteur de 150 000 €, sur ce projet et signature d'une convention de partenariat pour sa réalisation.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Pôle d'Echanges Multimodaux

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Par délibération en date du 18 mai 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence a défini la notion d'intérêt communautaire concernant les PEM. Ainsi les PEM d'intérêts communautaires sont déterminés comme opérations d'aménagement aux abords des gares SNCF (existantes ou futures) ayant pour objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire. Les PEM de Salon de Provence, Rognac, Sénas, Lamanon, Velaux, Saint-Chamas doivent répondre à cet objectif.
Par délibération en date du 18 mai 2015, la Communauté d'Agglomération a défini les périmètres transférés pour les opérations relatives aux PEM : aménagement de voirie, aménagement de parcs de stationnements, mise en œuvre de l'intermodalité entre les différents modes de transport.
Le service PEM a donc suivi ces transferts et les opérations liées à ces transferts.

PEM DE SALON DE PROVENCE

Le chantier du PEM de Salon de Provence a repris fin 2014. Le service a donc supervisé :

- La reprise et le suivi du chantier tout au long de l'année 2015 : réalisation des équipements en matière de voirie, bâtiment, espace vert
- Lancement d'un marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement du local chauffeurs. Le marché a été notifié le 15 décembre 2015.
- Suivi de la convention constitutive de groupement de commande avec la commune de Salon de Provence pour la création d'un skate parc sur le périmètre du PEM
- La communication liée au chantier avec le service communication
- Le suivi financier des marchés et commandes en lien avec le référent comptable et le service des finances

PEM DE SAINT-CHAMAS

Il a été transféré le 1er septembre 2015. Le service a donc supervisé :

- La mission de préparation des démarrages de travaux prévus début octobre 2015 dans le cadre la maitrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du PEM tels que la création d'un parking relais, l'aménagement d'un arrêt de bus, la création d'un nouveau giratoire, création d'un cheminement piéton, aménagement du parvis de la gare.
- L'acquisition auprès de la SNCF d'une parcelle bâtie située près de la gare et ayant un enjeu fort pour le développement ultérieur du PEM.
- Préparation de la convention d'entretien des espaces du PEM entre la commune et la Communauté d'Agglomération

PEM DE SENAS

- Attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour la conception et l'aménagement d'un PEM

PEM DE ROGNAC

- Suivi des études de diagnostic

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

REOUVERTURE DE LA LIGNE AIX-ETANG DE BERRE (AEB)

Par délibération du 23 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature de la convention de financement des études Avant-Projet de la réouverture de la ligne AEB.

Les études d'Avant-Projet concernent la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Aix Etang de Berre avec la mise en œuvre de 2 trains, par heure et par sens, entre les gares de Rognac et Aix en Provence, services ferroviaires qui à termes seront prolongés vers Marseille Saint Charles.
Les études d'Avant-Projet ont pour objectif de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération. Elles comprennent donc notamment :

- le détail du programme de l'opération,
- les études techniques,
- l'évaluation socio-économique,
- la synthèse des études d'avant-projet,
- l'élaboration des dossiers de procédures administratives.

Notre territoire est sollicité pour une participation à hauteur de 10% soit 250 000 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Aménagement du Territoire

→Année 2015

La direction Aménagement du Territoire gère plusieurs compétences :

1. **Le Système d'Information Géographique**
2. **L'Habitat**
3. **La Planification Territoriale**
4. **Natura 2000 / Les Espaces Naturels et Sensibles / Les Risques Majeurs**
5. **L'ADS**
6. **L'Urbanisme Opérationnel**
7. **La Politique de la Ville**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE :

Développement de notre base de données

- Acquisition « logicielle »de la nouvelle version en 2014,
- Formation à l'attention des agents communautaires,
- Expertise de la banque de données et développement d'applications « métiers ».

A travers l'Extranet Webville, les 17 communes possèdent un outil de consultation de la base de données SIG avec en outre :

- 2 journées de formation à leur attention. Nouvelle session de formation pour les agents communaux et communautaires,
- Mise en ligne des PLU numérisés ainsi que leur actualisation et autres servitudes et/ou annexes,
- Mise en ligne de la photographie aérienne et mise en œuvre de l'actualisation de celle-ci.

Dans la continuité de notre engagement, Agglopole Provence gère et transmet l'ensemble des Plans Cadastraux Informatisés : labellisation des 17 communes avec en lien la :

- Récupération des données cadastrales + littérales annuellement
- Transmission aux communes et aux partenaires,
- Transmission des fichiers des locaux vacants

Réunion d'organisation avec les services Urbanisme des communes pour décliner les différents logiciels ADS.

Partenariats

- Acquisition des fichiers des locaux vacants de la Direction Générale des Impôts: restitution annuelle aux communes. Continuité de la réception de ces fichiers et de leur transmission,
- Extension de la convention d'échanges de données avec intégration de nouveaux partenaires - Réception des fichiers de tous les partenaires annuellement et restitution des données aux communes,
- Participation active au Centre Régional d'Information GEographique ainsi qu'à l'Association des Ingénieurs Territoriaux Français (AITF) groupe SIG/topo.

Fonctionnement interne

- Transmission de nombreuses données aux bureaux d'études ayant une mission de service public pour les 17 communes d'Agglopole Provence notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU. Mise en place de la signature d'acte d'engagement pour la transmission des données. Enfin, le service fournit des cartographies pour les communes selon les thématiques en cours de réflexion.

- Acquisition de l'orthophotographie : photographie aérienne. Suite à un groupement de commandes avec les autre EPCI du département, Agglopole Provence a acquis une vue aérienne à une précision de 15 cm. Une nouvelle prise de vue est prévue pour 2014/2015. Cette base de données de référence est disponible en intranet et extranet. Elle servira également pour de nombreux supports de communication à destination des administrés.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2. HABITAT / FONCIER

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le premier PLH de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE adopté en mars 2010 pour 6 ans, a été prorogé d'une durée maximale de 2 ans, il prendra donc fin au plus tard le 31 décembre 2017. En conséquence, le service Habitat poursuit la mise en œuvre du programme d'actions:

- élaboration des bilans annuels du PLH,
- rencontre annuelle avec les communes pour recenser l'ensemble des Permis de Construire ainsi que l'état de leurs demandeurs de logements sociaux,
- organisation du Comité Consultatif Habitat réunissant des Elus sur les questions habitat (dossiers de subventions, suivi d'étude,…),
- mise en œuvre et gestion des dossiers de garantie des emprunts,
- mise en œuvre et gestion des dossiers de financement du logement social : surcharge foncière, fonds de concours VRD pour l'habitat, subvention forfaitaire BBC, subvention forfaitaire petits logements,
- enrichissement des données « observables » et notamment avec les données de la CAF, PERVAL, le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI), l'ANAH, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône (CD13) et la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).

Les bilans annuels du PLH montrent que les objectifs du PLH sont tenus qualitativement et presque atteints quantitativement. En 6 ans, 5 491 logements autorisés ont été recensés sur les 17 communes dont 1 536 logements sociaux, ce qui représente 89% des objectifs du PLH. Ce taux est de 94,6% pour les logements sociaux financés au titre des aides à la pierre. L'ensemble de ces bilans a alimenté les études du 2ème PLH qui ont été engagées depuis juillet 2015 par le groupement « SEMAPHORES »/ « Quelle Ville ? ».
« SEMAPHORES » accompagne la collectivité dans l'élaboration du 2ème PLH, assisté de « Quelle Ville ? » qui définit une stratégie foncière en réactualisant notamment les données du 1er PLH et de l'étude de stratégie foncière. Par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopole Provence du 7 décembre 2015, les Elus ont acté les présentations du diagnostic et du document d'orientations.

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Un diagnostic et une étude pré opérationnelle d'OPAH ou de PIG, effectués en 2011 et 2012, ont permis de connaître les besoins en réhabilitation du Parc Privé ancien des 17 communes ; 3 dispositifs ont été proposés aux Elus:

- un PIG sur les 17 communes,
- une OPAH multi sites sur 7 des 17 centres anciens,
- un PIG et une OPAH.

La mise en place d'un PIG traitant notamment des thématiques de l'habitat dégradé et l'adaptation des logements applicable sur les 17 communes de la collectivité. L'ingénierie renforcée porte sur 3 centres anciens des communes de Salon-de-Provence, Sénas et Saint-Chamas (communes volontaires et identifiées lors du diagnostic), le prestataire URBANIS accompagne ces 3 communes sur la mise en œuvre d'aides et/ou procédures spécifiques pour traiter des centres anciens. Une convention PIG avec ingénierie renforcée a été signée le 15 novembre 2013 (durée 3 ans) avec tous les partenaires (Etat, ANAH, CD13, Région PACA et les 3 communes).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Dès sa première année de mise en œuvre, le PIG a montré que les besoins de réhabilitation étaient bien présents sur le territoire : le bilan du premier PIG réalisé par URBANIS montre que 111% des objectifs triennaux sont atteints en 22 mois (dossiers déposés par les équipes de suivi et animation). Plus de 600 contacts réalisés sur l'ensemble des 17 communes et 82 permanences réalisées, plus de 200 logements visités dont 127 logements ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention par URBANIS.
Le PACT13 est l'opérateur missionné par la ville de Berre l'Etang pour l'animation du bureau habitat communal. Il a été convenu que le PACT13 continue à monter et suivre les dossiers des berrois dans le cadre du PIG. Ainsi, le PACT13 a réalisé 120 contacts et 30 visites qui ont abouti au dépôt de 14 dossiers relevant du PIG.
Sur les 141 dossiers déposés par les opérateurs, 86 dossiers ont été financés par les aides du PIG (soit 61%). Tous les dossiers n'ont pu être financés car les enveloppes financières prévues par les partenaires du PIG se sont révélées insuffisantes, en particulier celles de l'ANAH.

Une nouvelle convention PIG a donc été élaborée et signée par tous les acteurs du 1er PIG (dernière signature le 04/03/2016 par M. le Préfet). Elle reprend les thématiques de l'habitat dégradé et l'adaptation des logements et prévoit le traitement de 300 logements (110 propriétaires occupants et 90 propriétaires bailleurs). L'ingénierie renforcée se poursuit sur les communes Salon-de-Provence, Sénas et Saint-Chamas. 3 autres communes (Berre l'Etang, Pélissanne et Mallemort) ont émis le souhait, après l'adoption de la convention, de bénéficier de l'ingénierie renforcée. Ainsi, un avenant à la convention PIG a été rédigé pour intégrer ces 3 communes. L'avenant est actuellement en cours de délibération auprès de la Région PACA (délibération retardée par les élections régionales de décembre 2015), toutes les autres collectivités ont délibéré et signé ce document avant la fin 2015.

Le marché de suivi et animation a été de nouveau remporté par URBANIS qui continue ainsi sa mission de suivi et animation du PIG de notre territoire.
Le PACT13, candidat non retenu pour ce marché, a lancé un recours auprès du TA début 2016. Le PACT13 avance qu'il a répondu de la même manière aux marchés du PIG1 et PIG2 et conteste sa notation plus faible sur le 2ème marché. Les modalités de ce recours sont traitées par le service des Assemblées avec les services Habitat et Marchés en soutien technique. Les arguments avancés par le PACT13 ne sont pas justifiés car les commandes sont différentes. Un avocat travaille actuellement sur le mémoire de défense.

La délégation des aides à la pierre

La Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE est délégataire des aides à la pierre depuis le 1er janvier 2014, elle permet désormais à la collectivité d'instruire tous les dossiers de financements des aides à la pierre pour les bailleurs sociaux à la place des services de la DDTM13 et les demandes de financements des aides à l'habitat privé à la place de l'ANAH.
La délégation est formalisée par 2 conventions :

- une convention cadre,
- une convention de délégation ANAH concernant l'habitat privé.

Ces conventions fixent les modalités, les objectifs de logements financés sur le territoire. La Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE agit dans ce cadre pour le compte de l'Etat mais peut adapter dans une certaine limite, les principes d'attribution des aides aux besoins du territoire. Des avenants annuels modifient ces objectifs et éventuellement les modalités si besoin.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les conventions ont été signées par le Président d'Agglopole Provence et M. le Préfet, le 23 juillet 2014.
Cette délégation des aides à la pierre implique la création d'une nouvelle instance pour la partie Habitat Privé :

- un programme d'actions qui correspond au guide des aides à l'habitat privé applicable sur le Territoire est en cours d'élaboration,
- une Commission Local pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) : cette instance donne son avis sur les dossiers de demande de subvention des propriétaires. Un règlement de la CLAH fixe sa composition et les caractéristiques des dossiers présentés en CLAH. Elle s'est réunie 2 fois en 2015.

La délégation des aides à la pierre permet aux communes de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE de bénéficier de la réversion des pénalités SRU des communes ne respectant pas 25 % de logements sociaux. En 2015, 9 communes sont pénalisées. Le montant des pénalités versées s'élève à plus de 770 000 €. En 2015, 552 000 € de ces fonds ont été attribués sous forme de subventions aux bailleurs sociaux pour leurs opérations de logements sociaux. En 2015, ces 9 mêmes communes sont pénalisées d'un montant de plus de 840 000 €.

Actionnariat avec les Bailleurs HLM de notre territoire

Suite à la restructuration du capital des sociétés HLM, la collectivité est devenue actionnaire chez les 11 principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire depuis 2006. Cet engagement nécessite un suivi des conseils d'administration, assemblées ordinaires et extraordinaires ainsi que la participation aux commissions d'attribution.

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13)

Depuis juin 2006, l'ADIL 13 assure et anime des permanences à Rognac (1/2 j/ mois) et Salon de Provence tous les mercredis pour l'ensemble des administrés de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE.
Ces permanences permettent d'obtenir des informations techniques, juridiques et fiscales en matière de logement y compris locatif avec un vif succès notamment à Salon de Provence avec près de 450 personnes par an.
En 2011, le partenariat a été étendu avec la mise en place d'un observatoire des loyers du parc privé, l'analyse des données INSEE, Perval, PTZ+ mais surtout avec la mise en œuvre d'un Observatoire de l'Habitat qui fait « référence » à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône.
En 2015, la mission de conseil des habitants et des acteurs de l'habitat de l'ADIL 13 se poursuit par la réalisation d'ateliers annuels libres et gratuits dont les thèmes sont fixés en lien avec sa politique de l'habitat. En 2015, 4 ateliers étaient prévus (les troubles du voisinage, association syndicale libre et lotissement, les relations bailleur-locataire, le fonctionnement de la copropriété), dont les deux premiers ont été annulés faute d'inscrits.

Conventions d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA

Une convention cadre définit les engagements et obligations entre la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE et l'EPF PACA pour la réalisation d'opérations prioritaires. Elle précise également les modalités d'interventions de l'EPF PACA en phase d'anticipation (réflexion sur sites à enjeux identifiés mais mal définis) et d'impulsion foncière (veille foncière active). Un avenant à cette convention cadre signé en 2013 porte l'engagement financier à 8 millions d'euros et prolonge la durée de la convention au 31 décembre 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Une convention multi sites signée entre la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE et l'EPF PACA vise une intervention foncière à court terme destinée à la production de programmes d'habitat mixte afin de répondre aux objectifs du PLH. A ce jour, cette convention prévoit un objectif de 600 logements par l'acquisition foncière et le portage foncier pour une enveloppe de 15 000 000 € HT. Le dernier avenant de 2015 porte cette enveloppe à 25 000 000 € HT et proroge la convention jusqu'au 31 décembre 2017.
Dans le cadre de cette convention, 10 communes ont adhéré, depuis 2009, au dispositif de la convention multi sites. Mallemort a adhéré en août 2015.

Les Conventions

5 conventions actives représentant un montant de :

- **35 M€ d'engagement** autorisé réparti de la manière suivante :
  - 8 M€ au titre des actions d'anticipation foncière (convention cadre)
  - 20 M€ au titre des actions foncières court/moyen terme visant à la production de logements (convention multi-sites)
  - 7 M€ de budget spécifique sur les communes de Salon de Provence (2.5M€), Pélissanne (3.5M) et Lançon Provence (2.5M€). Antériorité du partenariat qui arrive à échéance en décembre 2016.

10 communes de la collectivité (sur 17) sont conventionnées avec l'EPF (en adhésion aux dispositifs CPA/EPF ou en convention spécifique) avec des actions effectives.

Il s'agit de : Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Pélissanne, Rognac, Salon-de-Provence, Saint-Chamas et Velaux.

23 sites d'intervention en cours soit un total de 100 ha dont 80 hectares environ concernent des actions en anticipation foncière (Velaux la SIFF, Rognac Pole Gare, Salon route de Grans et Salon Bel Air abord 113)

Les dépenses d'actions foncières (par commune) :

Berre l'Etang – 985 K€
La Fare les Oliviers –798 K€
Lançon-Provence –854 K€
Pélissanne – 2471 K€
Salon de Provence – 3900 K€
Rognac –2400 K€
Velaux- 5255 K€

Soit un total de dépenses de **16,6 M€** représentant 45 % des engagements autorisés.

Comité Consultatif Habitat (CCH)

Cette instance composée des Elus de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE a été mise en œuvre en 2011 afin d'avoir un comité de suivi des questions habitat. Cette instance s'est réunie 3 fois en 2015 notamment dans le cadre de l'élaboration des documents du PLH.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

3. PLANIFICATION TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Le Scot a été approuvé en Conseil Communautaire du 15 avril 2013 et est exécutoire depuis le 20 juin 2013. En date du 03 mars 2014 le Conseil Communautaire a approuvé les indicateurs de suivi : 9 catégories d'indicateurs et 58 sous indicateurs.

L'année 2015 a été consacrée à l'établissement du bilan « Zéro » du SCoT afin de pouvoir vérifier dans les années à venir si l'évolution du territoire se fait de manière conforme aux projections du SCOT. La réalisation de ce bilan a nécessité un travail partenarial important puisque de nombreux partenaires ont été sollicités (communes, CCI, CMA, ONF, UNICEM, DDTM etc.) afin de pouvoir acquérir les données nécessaires au traitement des indicateurs (nombre de surfaces commerciales, nombre de carrières, flux routiers et PL etc.). Cette démarche a été facilitée grâce à une stagiaire de janvier à juin dont sa mission a été l'établissement de ce bilan. Toutefois l'ensemble des indicateurs n'a pas pu être traité et nécessitera dans les années à venir de l'être. Ce premier bilan a permis de réaliser un observatoire du SCoT mis en ligne et accessible à l'ensemble des partenaires. Par ailleurs une conférence de restitution a été menée en décembre 2015 rassemblant de nombreux acteurs.

Suivi de l'élaboration des PLU communaux

Le suivi de l'élaboration des PLU des 17 communes de la collectivité en tant que Personnes Publiques Associées a pour but de vérifier leur compatibilité avec le SCOT.

En 2015 :

- 9 communes sous couvertes par un PLU au 01 janvier 2015 : Alleins, Aurons, Charleval, Eyguières, La-Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Pélissanne, Saint-Chamas et Salon-de-Provence,
- la commune de Velaux a approuvé son PLU le 28 décembre 2015, et Aurons a aussi approuvé en décembre la 2ème révision de son PLU,
- le PLU d'Alleins a été annulé au tribunal administratif le 01 octobre 2015 avec pour conséquence un retour au POS pour la commune,
- 8 communes sont sous POS au 1er janvier 2015 mais les PLU de Berre l'Etang, Mallemort, Sénas et Rognac ont dépassé le stade du PADD et parfois de l'arrêt du projet en fin d'année,
- 1 procédure de mise en révision générale pour le PLU de Salon-de-Provence,
- 1 procédure de mise en révision simplifiée pour les PLU d'Eyguières et de Lançon-Provence

Au total : au 31 décembre 2015, 9 communes sous POS et 8 sous PLU.

4. LES ESPACES SENSIBLES ET RISQUES MAJEURS

Natura 2000

Suivi des sites Natura 2000 du territoire

- suivi des 5 sites Natura 2000 (Alpilles, Durance, Crau, Etang de Berre, plateau de l'Arbois) présents sur le territoire non gérés par la collectivité,
- participation aux Comités de Pilotage,
- rencontre des chargés de mission,

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- appui technique ponctuel,
- projets communs (exposition - animations).

Animation du Site Natura 2000 Garrigues de Lançon et Chaines alentour

- suivi administratif et technique du site N2000 (organisation COPIL, groupes de travail),
- mise en œuvre de l'exposition itinérante Natura 2000 (Etang de Berre – Garrigues de Lançon) partenariat (Gipreb – Agglopole Provence),
- mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et des MAEC pastorales,
- organisation visite de terrain MAEC à destination des Elus,
- rencontres avec les éleveurs du territoire pour réaliser les diagnostics pastoraux,
- stage 5 mois Inventaire des haies et ripisylves du PAEC et réalisation plan de gestion MAEC haie agricole,
- participation aux PNA (Aigle de Bonelli - organisation du colloque « gestionnaires Bonelli », Pie grièches et chevêche, Rollier d'Europe),
- suivi faune (Aigle de Bonelli, Pie grièche, etc.),
- lancement de l'étude Domaine vital Aigle de Bonelli,
- lancement d'un contrat N2000 création d'une placette d'alimentation avec un éleveur (La Roque d'Anthéron,
- échanges avec le réseau N2000,
- suivi SCOT,
- appui technique aux porteurs de projets pour les évaluations d'incidences Natura 2000,
- projet d'organisation d'animations « nature » avec les écoles,
- participation aux manifestations nature (animation + sortie terrain) : nuit de la chouette, journée mondiale des zones humides, journée du patrimoine, dimanche en famille,
- organisation formation N2000 à destination de différents publics (bénévoles LPO, Elus, exploitants agricoles, etc.).

Agriculture & gestion des milieux aquatiques

- mise en œuvre du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,
- rédaction de l'avenant au PAEC 2016,
- réunions avec les exploitants agricoles pour présentation des MAEC,
- organisation de la réunion d'information aux MAEC pastorales,
- organisation des commissions agricoles,
- participation au projet « La Routo » de la Maison de la Transhumance + Centre de ressources au domaine du Merle,
- suivi des subventions aux associations agricoles,
- organisation du Salon des agriculteurs de Provence,
- lancement et mise en œuvre du plan d'actions avec la Chambre d'Agriculture13,
- suivi de l'observatoire Agricole de biodiversité,
- suivi du périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN) de Velaux,
- suivi du contrat de Nappe (Symcrau),
- suivi des contrats de canaux (Crau sud Alpilles et du comtat à la mer),
- suivi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Plan de Gestion du Risque Inondation (Durance, Arc, Touloubre),

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- suivi du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de l'Arc,
- suivi du contrat d'Etang de Berre.

Protection de la forêt contre l'incendie

a) Travaux de prévention des incendies de forêt dans le cadre des Plans de massifs

Actions menées sur le territoire du massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon Provence géré par Agglopole Provence

Au cours de l'année 2015, la collectivité s'est consacrée à la mise en œuvre des travaux forestiers de prévention incendie dans le massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence situé en totalité sur son territoire, le massif des Roques, le massif des Quatre Termes, le massif de la Chaîne des Côtes et Trévaresse et dont elle assure la gestion.

- Démarrage des travaux de réfection de la bergerie tunnel sur la commune de Lançon Provence
- Lancement des travaux de fermeture des accès au massif par pose de barrières DFCI et d'enrochements aux entrées de pistes D.F.C.I. sur les communes de Lançon-Provence et de La Fare-les-Oliviers
- Lancement des travaux de signalisation des croisements de pistes à l'intérieur du massif
- Finalisation des travaux de fourniture et pose de deux citernes DFCI de 80 m3 et création d'une aire de retournement sur la commune de Lançon-Provence
- Poursuite du programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2012 - réalisation des travaux de mise aux normes de pistes DFCI et élaboration du dossier de mise en servitude de passage et d'aménagement sur la piste DFCI LA 110 sur la commune de Lançon Provence
- Réalisation de travaux de débroussaillement le long de pistes DFCI sur 53 ha, sur la commune de Lançon Provence
- Réflexion sur l'extension du débroussaillement le long des pistes DFCI
- Réalisation de travaux d'entretien sur les barrières DFCI
- Assistance technique au PIDAF avec la Société ALCINA
- Sensibilisation à l'accès du public dans les espaces naturels pendant la période estivale
- Mise en place d'affiches plastifiées aux entrées des massifs

<u>Actions menées sur le territoire des massifs des Roques, Quatre Termes, Chaîne des Côtes et Trévaresse, suite à la dissolution des syndicats de PIDAF</u>

Au cours de l'année 2015, la collectivité s'est consacrée à la mise en œuvre des travaux forestiers de prévention incendie dans le massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence, situé en totalité sur son territoire, le massif des Roques, le massif des Quatre Termes, le massif de la Chaîne des Côtes et Trévaresse et dont elle assure la gestion.

- finalisation des travaux de réfection de la bergerie tunnel sur la commune de Lançon-Provence
- réalisation de travaux urgents de réfection des pistes DFCI avant l'été 2015 sur les communes d'Alleins, Aurons, Salon-de-Provence, Pélissanne,
- lancement du programme DFCI 2015 (Plan de Développement Rural Hexagonal) - opération de travaux d'éclaircies DFCI et débroussaillement sur 26,55 ha, sur les communes de Lançon-Provence et Salon-de-Provence, mise aux normes de 2 citernes DFCI sur les communes de Lamanon et Vernègues, opération de mise en servitude de passage et d'aménagement sur une piste DFCI sur la commune de Lançon-Provence, opération d'études et de travaux sur 2 passages à gué sur la commune de La Barben,

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- lancement de l'opération de travaux de réfection de pistes DFCI, programme 2015, sur les communes d'Aurons, Salon-de-Provence, Pélissanne,
- lancement des travaux de fermeture des accès aux massifs par pose de barrières DFCI et d'enrochements aux entrées de pistes D.F.C.I. sur les 4 massifs (programme 2014 et 2015),
- réalisation de travaux d'entretien sur les barrières DFCI et les citernes DFCI sur les 4 massifs,
- signalisation aux entrées de pistes DFCI des massifs sur plusieurs communes,
- réalisation de travaux de débroussaillement le long de pistes DFCI et interfaces habitat/forêt sur 209 ha, sur les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Lançon Provence, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Vernègues (réalisés par les Forestiers Sapeurs du Département),
- assistance technique aux PIDAF avec la Société ALCINA,
- sensibilisation à l'accès du public dans les espaces naturels pendant la période estivale,
- mise en place d'affiches plastifiées aux entrées des massifs.

Actions menées sur les massifs non gérés par Agglopole Provence

Les travaux et actions menés sur les communes de la collectivité par les syndicats mixtes en charge de la mise en œuvre des Plans de massifs au cours de l'année 2015 sont les suivants :

➔ Parc Naturel Régional des Alpilles

Communes d'Agglopole Provence concernées : Eyguières, Lamanon, Sénas

Nature des interventions :

- Eyguières – opération de débroussaillement à réaliser par les Forestiers Sapeurs du Département : le long de piste DFCI (28 ha)) et poudrière DFCI (1,5 ha)
- Lamanon – opération de débroussaillement à réaliser par les Forestiers Sapeurs du Département : le long de piste DFCI (7 ha) et poudrière DFCI (8 ha)
- communication – information et sensibilisation sur les travaux DFCI (panneaux),
- hiérarchisation des pistes DFCI du massif,
- inventaire quantitatif et qualitatif des ouvrages DFCI,
- assistance technique avec la Société du Canal de Provence.

➔ Massif de l'Arbois

Communes concernées : Rognac et Velaux

Nature des interventions :

- Velaux : 6,8 ha d'éclaircie et débroussaillement – les Fauconnières (programme PDRH 2013),
- Velaux : 13 ha d'éclaircie et débroussaillement – la Bastide Neuve (programme PDRH 2013),
- Rognac : 3 ha de mise en valeur des feuillus plantés (réalisé par la commune),
- Rognac : 5,6 ha de dépressage et de broyage de rémanents (réalisé par la commune),
- Rognac : 5,3 ha de débroussaillement (réalisé par les Forestiers Sapeurs du Département),
- Velaux : mise en place de barrière DFCI,
- finalisation du signalement des croisements de pistes sur le massif,
- lancement de démarches de servitude et d'aménagement sur 3 pistes DFCI.

➔ Massif de Pont de Rhaud

Commune concernée : Saint-Chamas

Nature des interventions :

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- broyage de parterre de coupe forestière sur 4,4 ha,
- réfection d'une section de piste DFCI,
- réflexion sur les remises en culture des oliveraies du massif,
- assistance technique au plan de massif assurée par ALCINA.

Lutte contre les nuisances

Lutte contre la chenille processionnaire du Pin

Ce traitement est effectué par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDDON). Pour l'année 2015, les secteurs traités ont couvert 410,5 hectares en espaces naturels et ont concerné les communes d'Aurons, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Pélissanne, Rognac, Salon-de-Provence, Saint-Chamas et Velaux.

Lutte contre les moustiques

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, dont l'opérateur est l'Entente Interdépartementale du Littoral Méditerranéen, la surveillance et le traitement (milieu rural et milieu urbain) ont été menés sur trois communes littorales et sur la commune de Salon-de-Provence.

5. AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Effectif depuis le 8 juillet 2013, le service d'instruction de certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel) a vu le départ de la commune de Vernègues et l'arrivée de Lançon-Provence, demandée par la commune en décembre 2014. Outre un aspect quantitatif, la volonté est aussi de proposer un service qualitatif et de niveler les modes d'instruction entre les 9 communes adhérentes. Un lien est effectué sur les opérations les plus importantes au niveau de la planification afin de s'assurer de leur compatibilité avec le SCOT. Alors qu'en 2014 il était instruit près de 335, en 2015, le nombre de dossiers déposés à instruire a cru, pour atteindre 394 notamment (outre l'augmentation mécanique due à l'adhésion de Lançon-Provence) du fait que La Fare les Oliviers a transmis l'instruction de l'ensemble des demandes d'urbanisme de la commune provisoirement.

6. URBANISME OPERATIONNEL

La Direction a apporté un soutien à la Direction du Développement Economique dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Gandonne, sur la commune de Salon-de-Provence. L'aide a porté sur la formalisation du dossier de permis d'aménager qui a été déposé le 12 janvier 2016 et accordé par la commune le 26 juin 2016.

Par ailleurs, la Direction a pris part au projet de rénovation urbaine des Canourgues, commune de Salon-de-Provence, menée par la municipalité, en partenariat avec le CAUE13. Cela s'est concrétisé par la participation à la rédaction du protocole de préfiguration et du dossier de présentation nécessaires dans le cadre du Second Programme de Rénovation Urbaine (PNRU II), pour lequel le quartier a été retenu au titre des Opérations d'Intérêt Régional (OIR)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

7. POLITIQUE DE LA VILLE

La Communauté d'Agglomération Agglopole Provence a décidé de s'engager dans la Politique de la Ville par délibération de décembre 2014. Le transfert des équipes a été effectif au 1er octobre aux côtés des deux communes de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang, pour exercer la compétence de la Politique de la Ville.
2015 a cependant été, en termes de programmes d'actions, une année charnière entre le l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale (pour Salon de Provence) et le nouveau Contrat de Ville, élaboré durant la première partie de l'exercice 2015.
En 2015, l'exercice de la Politique de la Ville au sens général a inclus plusieurs axes de travail :

- Le Contrat de Ville et les programmes qui en découlent, le plan global d'insertion, les VVV, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Le Projet de Rénovation Urbaine des Canourgues
- Le projet de restructuration de La Mariélie à Berre L'Etang
- Le Plan de Lutte contre les Discriminations, à Salon de Provence
- Le Programme de Réussite Educative et son extension à une échelle intercommunale.

Avant toute analyse des programmes mis en œuvre, il est important de rapporter ici le déroulement progressif de l'élaboration de la Politique de la Ville, de ses documents contractuels, de la mise en place de l'équipe-projet et des différentes phases de l'élaboration du programme 2015.

1 – La montée en charge de la Politique de la Ville :
L'année 2015 a effectivement été une année transitoire, alliant d'une part l'élaboration des cadres contractuels pour la prochaine période de Politique de la Ville (2015-2020) et d'autre part une poursuite de la mise en œuvre d'actions, au sein d'une programmation annuelle fondée plutôt sur l'ancien contrat urbain de cohésion sociale que sur le nouveau contrat de ville, non encore conçu.
Ces cadres contractuels portent sur le Contrat de Ville, le Programme de Réussite Educative (PRE), le Projet de rénovation Urbaine des Canourgues et la constitution de l'équipe-projet unique.

1-1 L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE :

- Conduire, avec le soutien du bureau d'études COMPAS, un diagnostic élargi du territoire selon les 3 piliers du nouveau cadre national,
- Elaborer, avec les Elus communautaires, le « projet de territoire » socle du projet de Politique de la Ville à l'échelle intercommunale et à celle des territoires prioritaires,
- Elaborer les conventions d'objectifs du Contrat de Ville intercommunal, déclinées à chaque échelle territoriale selon les piliers et les objectifs retenus pour le Contrat de Ville,
- Organiser l'élaboration, au sein de 10 commissions de travail institutionnelles et associatives, des fiches-objectifs du futur Contrat de Ville qui décrivent l'objectif opérationnel poursuivi, les résultats attendus, les conditions de réalisation, les territoires et les publics cibles, dans chacune des thématiques. Cet ensemble de fiches objectifs constituera par ailleurs la base de l'appel à projets pour l'année 2016 du Contrat,
- Rédiger définitivement, en interne, le document contractuel du Contrat de Ville et ses annexes. Le Contrat de Ville a ainsi été soumis à la signature le 07 juillet 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1-2 L'ELABORATION D'UN PRE INTERCOMMUNAL :

La volonté exprimée par les Elus était de rechercher une mutualisation des expériences entre les communes, notamment dans le champ de l'éducation. Cette thématique a donc fait l'objet d'une élaboration particulièrement approfondie pour le Contrat de Ville, mais aussi et surtout pour l'instauration d'un PRE intercommunal, intégrant au dispositif existant les écoles classées en REP de la Commune de Berre L'Etang.
Ce PRE dispose d'un caractère expérimental, aucun autre PRE n'ayant été intégré à un EPCI.
Cette expérimentation a fait l'objet d'un accord du ministère de la Ville et un dispositif de suivi spécifique a été instauré pour élaborer et suivre « l'intercommunalisation » du PRE.
Le PRE intercommunal a donc été validé définitivement au troisième et quatrième trimestre 2015, dans la continuité de la signature du Contrat de Ville. La mise en œuvre du PRE prend effet dès le mois d'octobre 2015, par l'information des partenaires et l'élaboration du dispositif de mise en œuvre local sur Berre L'Etang : coordination, nouvelle référente famille.

1-3 L'ELABORATION DU PRU DES CANOURGUES :

A partir d'une base d'enjeux prospectifs validés par les Elus (plaquette CANOURGUES 2030), la Commune de Salon de Provence et l'EPCI ont engagé une étude de préfiguration d'un programme de rénovation urbaine du quartier des Canourgues. Cette étude a été confiée au CAUE des Bouches-du-Rhône et a conduit à élaborer un projet cohérent, présenté dans le cadre des Programmes de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR).
Poursuivie durant le premier semestre 2015, l'élaboration de ce programme s'est conclue par l'inscription officielle du projet dans le Contrat de Ville et dans le Contrat de Plan Etat-Région, en septembre 2015, puis par l'élaboration d'un protocole de préfiguration entre octobre et décembre 2015. Ce protocole a été officiellement validé le 22 décembre 2015 et signé immédiatement.
Le protocole prévoit une phase de définition et d'études de 18 mois, avant la signature de la convention pluri-annuelle de rénovation urbaine.

1-4 MISE EN PLACE DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE :

Selon la volonté exprimée par les Elus intercommunaux, un seul service compétent en matière de Politique de la Ville serait créé au sein des services de l'EPCI. Ce service devrait pouvoir agir conjointement au bénéfice de l'EPCI et des deux communes bénéficiant de quartiers prioritaires, pour l'animation de la Politique de la Ville et le suivi-instruction des projets en cette matière.
Ce service a été créé le 01/10/2015, par regroupement des deux équipes de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang, transférées à l'EPCI.
Outre l'élaboration des cadres contractuels de la Politique de la Ville, le service a instruit la programmation 2015 du Contrat de Ville, pour l'EPCI et les deux communes.

2 – Les programmations annuelles :

Les programmations annuelles ont répondu aux objectifs du Contrat de Ville, du PRE, du Plan de Lutte contre les discriminations et du Plan Emploi-Insertion lancé par la Commune de Salon-de-Provence. L'ensemble de ces programmes ont constitué une année de fonctionnement normale du point de vue programmatique, mais les actions ont essentiellement été financées par les communes. C'est seulement à partir de l'exercice 2016 que les nouvelles dotations prévues par le Contrat de Ville au sein du budget de l'EPCI seront effectives, les communes conservant également une part importante de financements directs affectés à cette politique.
Le service Politique de la Ville comporte globalement trois pôles distincts, animant chacun un ou plusieurs dispositifs :

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- POLE COHESION SOCIALE : animation-gestion du Contrat de Ville, du dispositif SECONDE CHANCE, du Plan de Lutte contre les Discriminations, du dispositif Ville-Vie-Vacances
- POLE RENOVATION URBAINE : gestion du PRU. Les actions de fonctionnement en matière de logement et d'habitat sont gérées au titre du Contrat de Ville, ainsi que l'action en faveur de La Mariélie.
- POLE REUSSITE EDUCATIVE : animation-gestion du PRE intercommunal. A noter : les actions éducatives collectives ne sont pas inclues dans le PRE mais dans le volet éducatif du Contrat de Ville.

Ces trois pôles constituent la trame d'organisation actuelle et future du service de la Politique de la Ville. Chaque chargé de mission intervient pour animer un ou plusieurs dispositifs thématiques, en transversalité. Ils interviennent conjointement sur Salon de Provence et Berre L'Etang pour fournir un appui méthodologique et d'ingénierie auprès du chef de projet territorial.

2-1 POLE COHESION SOCIALE :

2-1-1 RAPPORT D'ACTIVITES DU CONTRAT DE VILLE

2015 a donc été une année transitoire, dans la mesure où ce sont plus les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui ont été suivis que ceux du Contrat de Ville, non encore écrits. Les territoires d'application correspondaient cependant aux nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).
L'appel à projets de la programmation 2015 a été lancé fin 2014. La procédure d'instruction a suivi les étapes habituelles :

- Lancement de l'appel à projets par la diffusion des fiches objectifs
- Dépôt des dossiers par les porteurs de projets
- Instruction par le service Politique de la Ville
- Comité technique de programmation
- Comité de Pilotage de Programmation
- Délibérations des organes délibérants
- Elaboration des dossiers administratifs et des conventions
- Paiement des subventions.

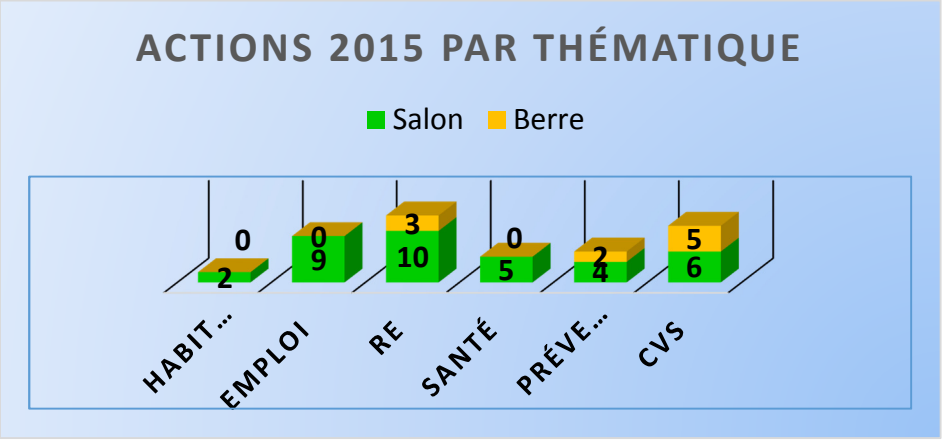
Pour la commune de Berre L'Etang qui a, en 2015, réactivé sa compétence en matière de Politique de la Ville, la programmation, lancée tardivement, a fait l'objet d'une instruction réduite par la Déléguée du Préfet et les services déconcentrés de l'Etat, sans réunion d'un comité technique. Le comité de Pilotage a cependant statué sur les programmations propres aux deux communes.

LES ACTIONS PROGRAMMEES ET REALISEES EN 2015 :

Le programme 2015 se compose de :

- 46 actions distinctes réparties comme suit selon les thèmes et la commune :

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

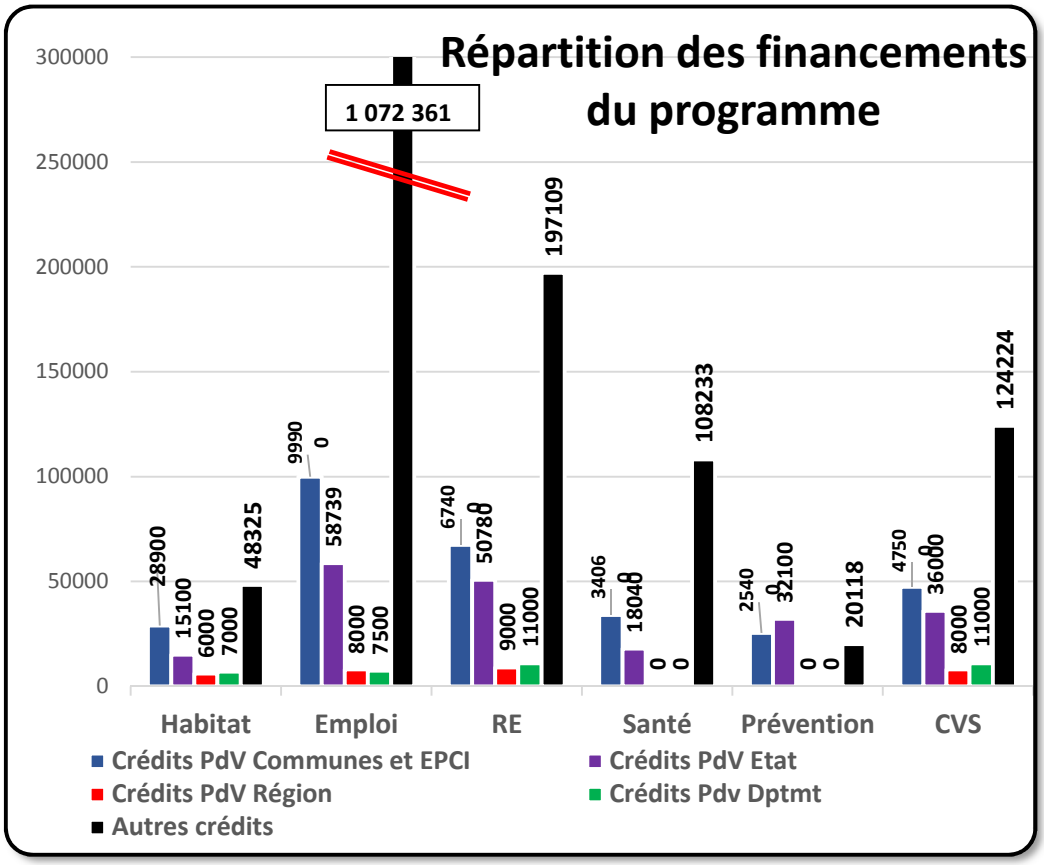


Chacune de ces actions a fait l'objet d'un accompagnement individualisé, depuis la conception du projet, sa formalisation en dossier de demande de subvention, l'instruction administrative, la période de mise en œuvre avec une plus ou moins grande fréquence de suivi selon la complexité et la portée de l'opération.
Chaque action représente un double partenariat mis en action : le partenariat opérationnel, « de terrain » avec le porteur de projet et ses propres partenaires éventuels, et le partenariat institutionnel qui instruit, rend un avis et oriente les décisions de chaque signataire. Pour ces derniers, l'équipe-projet a pour mission de soutenir les projets en les expliquant et en démontrant leur pertinence et leur cohérence dans l'ensemble du programme. De nombreuses réunions et rendez-vous sont, à ce titre, nécessaires.

- La composition générale du programme montre l'accent mis sur les thèmes de l'emploi, de la réussite éducative (hors actions PRE) et sur la Culture et la Vie en Société, thématiques les plus agissantes sur les publics jeunes et sur la préparation de son avenir.

- Toutes les actions menées sur Berre l'Etang étaient nouvelles du fait du redémarrage de la Politique de la Ville dans cette commune. Pour les actions menées sur Salon de Provence, 30% étaient des actions nouvelles, et 5% étaient nettement modifiées. Le taux de renouvellement atteignait donc 35%, ce qui pour une année transitoire, sans nouveaux objectifs est un score intéressant. Du point de vue financier, le programme représentait 2 151789 € répartis comme suit, dont environ 577 000 € de crédits spécifiques Politique de la Ville ou apparentés (FIPD, PLCD):

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



- On peut observer la très large part des crédits de droit commun dans les actions du champ de l'emploi, correspondant aux rémunérations des personnes durant leur temps de travail. Il s'agit, pour la plus grande part de crédits de l'Etat.

- Mais globalement, ces crédits demeurent importants dans toutes les thématiques, à l'exception de la prévention qui souffre de manque chronique de crédits. Les crédits de droit commun représentent 73% en moyenne du coût des actions et varient de 26% en prévention à 86% en emploi et 59% en réussite éducative.

2-1-2 RAPPORTS DES PROGRAMMES DE COHESION SOCIALE :

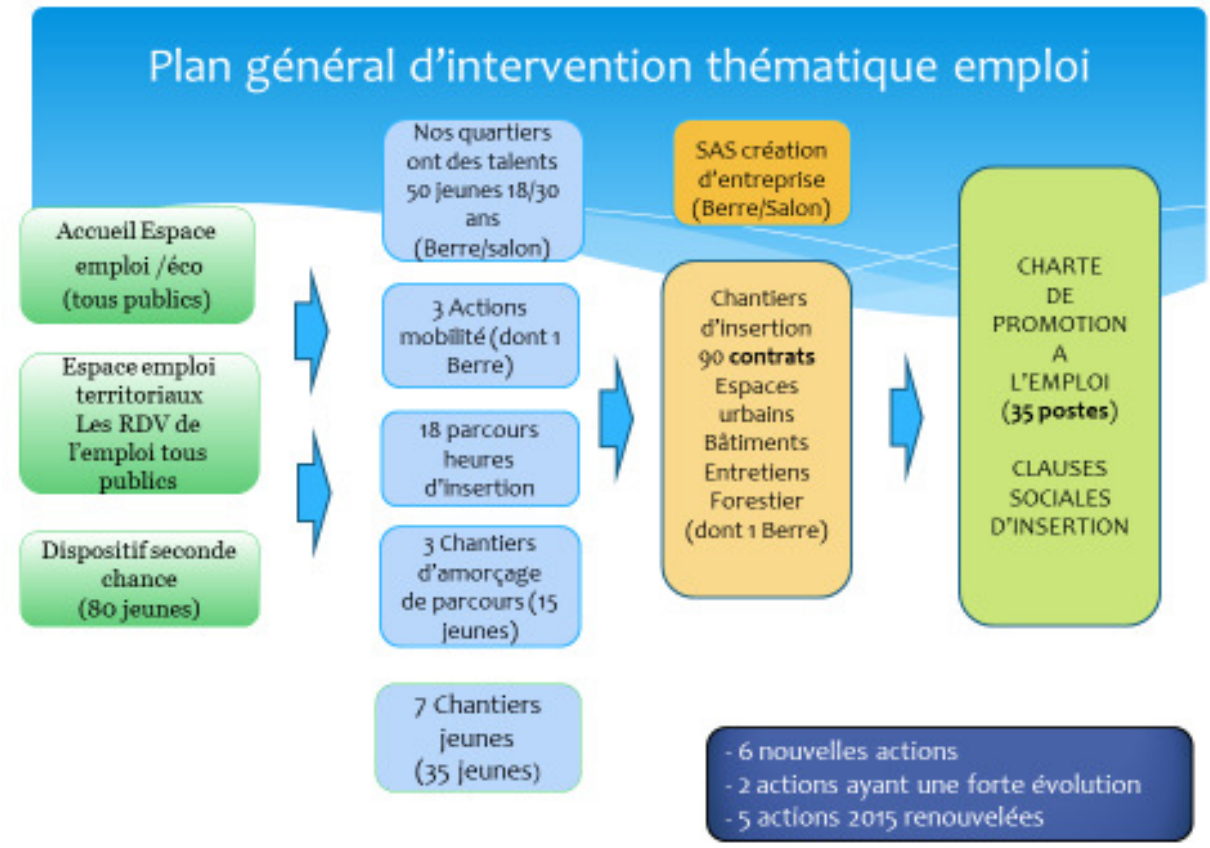
2-1-2-1 LE PLAN D'ACCES A L'EMPLOI ET LE PROGRAMME SECONDE CHANCE :

Le plan d'Accès à l'Emploi (AE) :

Dans le cadre de la Politique de la Ville, au sens large, la Commune de Salon de Provence, puis l'EPCI ont lancé un vaste « Plan d'Accès à l'Emploi »(ou PAE), composé de divers programmes et actions pour favoriser le retour vers l'emploi des publics qui en sont le plus éloigné. Ce plan est un plan d'insertion, qui s'inscrit en complément des mesures déjà instaurées par l'EPCI pour favoriser l'emploi et le développement économique, telles que les forums-emploi ou la plate-forme d'initiative locale.

Le PAE est animé par le service Politique de la Ville de l'EPCI et plus particulièrement par le chargé de mission « Emploi-Insertion ». Il est schématisé comme suit :

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Le déploiement de ce Plan se réalise à la fois par les programmes du Contrat de Ville (Seconde Chance, chantiers jeunes), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (Chantiers éducatifs), ou des mesures de droit commun (chantiers d'insertion, EspacEco).
Dès 2015, la réflexion s'est orientée vers une mutualisation de l'action inter-villes, entre Salon de Provence et Berre L'Etang. Les premières actions mutualisées verront cependant le jour en 2016.
Plusieurs actions nouvelles ont été lancées en 2015 : Nos Quartiers/Jeunes ont des Talents, Charte de Promotion à l'Emploi, Rendez-Vous de l'Emploi, extension du dispositif Seconde Chance.
Le développement de ce Plan nécessite un fort investissement de construction de partenariats, tant avec les acteurs de l'emploi qu'avec des acteurs économiques (CDC, Chambres Consulaires, Fédération BTP). La signature du Contrat de Ville par les Chambres de Commerce et d'Industrie et des Métiers permet de conforter cette construction partenariale.
Le PAE a ainsi permis, en 2015, de développer le nombre d'emplois d'insertions en le portant à plus de deux fois sa capacité de 2013, notamment par le déploiement de nouveaux chantiers d'insertion sur la ville et par l'extension du dispositif Seconde Chance.
Il reste cependant des avancées à réaliser, telles que l'instauration de Point Accueil des demandeurs d'emploi en proximité, en partenariat étroit avec Pole Emploi et pour faciliter notamment le retour vers l'emploi du public sénior en grande difficulté. De même, la charte de promotion devra franchir un cap supplémentaire et passer à une action concrète et variée (chantiers-écoles, promotion des filières de formation, expérimentation de stages en entreprise).

Le dispositif « Seconde Chance » :

- ✓ Seconde chance est un programme individualisé d'accompagnement des jeunes les plus fragiles vers l'emploi, par des étapes de mises en situation d'emploi employant des outils diversifiés et financés par la Commune de Salon-de-Provence : heures d'insertion, chantiers éducatifs, chantiers d'insertion, coaching, formation.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

✓ Les jeunes sont accompagnés par un éducateur spécialisé et un conseiller de la mission locale mis à disposition du service Politique de la Ville de l'EPCI dans le cadre de conventions de partenariats avec l'ADDAP13 et la Mission Locale du Pays Salonais. Les résultats en 2015 sont probants, s'agissant d'un public très éloigné de l'emploi :

- 86 jeunes intégrés sur le dispositif (dont 30 % de filles).
- 340 actions mobilisées dans les différents parcours (dont 70 % dans le droit commun) soit 4 actions en moyenne par jeune.
- 698 actes de suivi réalisés soit en moyenne 8 par jeune.
- 53 % de sorties positives.
- Si la grande majorité du public vient des QPV, conformément à l'esprit de la Politique de la Ville, le programme a aussi permis d'intégrer 6% de jeunes d'autres quartiers mais connaissant les mêmes difficultés d'accès à l'emploi.
- Plus de 81% du public pris en charge n'avait aucun diplôme validé (Niveau VI et Vbis) et souffrait de difficultés de formation et d'emploi, aggravées par des problématiques sociales ou psychosociales importantes. Les ¾ des jeunes cumulaient ainsi plus de cinq difficultés d'emplois et psychosociales récurrentes.
- Les actions menées en matière d'emploi sont les plus fréquentes:

Actions	Nombre de jeunes
Accès a suivi Insertion régulier	48
Heures d'insertion	39
Accès formation	35
CDD de moins de 6 mois	19
Chantier jeunes et éducatif	18
RDV de l'emploi	12
Chantier d'insertion	14
Contrats d'aidées	7
CDI et CDD de plus de 6 mois	5
Stage en entreprise (PMSMP)	4
Services civiques	2

- Les actions autres que l'emploi sont également variées et nombreuses :

Actions	Nombre de jeunes
Actions mobilité	41
Actions de remobilisation (sport, vie sociale..)	39
Actions santé .	24
Bilan coaching	14
Accès dispositif (logement, social…).	12
autres	5

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2-1-2-2 LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :

Le Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) est mené depuis 4 années sur la ville de Salon-de-Provence. Il est animé par le chargé de mission « Emploi-Insertion » jusqu'en 2015. Pour 2016, le relais pourra être pris par la nouvelle chargée de mission Culture-Citoyenneté et Vie en Société.
Les objectifs du PLCD pour 2015 étaient les suivants :

- ✓ Mettre en œuvre un programme de formation spécialisée pour les acteurs de la collectivité.
- ✓ Favoriser les initiatives locales citoyennes et innovantes autour de la prévention et de la lutte contre les discriminations.
- ✓ Initier à partir d'une démarche collective et partenariale, un réseau d'information et d'accompagnement dans le domaine de l'accès aux droits concernant les personnes victimes de discriminations.
- ✓ Sensibiliser un large public au thème de la lutte contre les discriminations au travers de la création d'outil pédagogique audio-visuel.
- ✓ Réalisation d'un diagnostic territorial financé par l'Etat.

Quatre axes de travail ont ainsi prévalu :

- ✓ Mise en œuvre d'une formation spécialisée, pour la création d'un réseau de «référents discrimination spécialisés ».
- ✓ Un appel à Projet thématique lancé au sein de la communauté éducative Salonaise changement du format de la manifestation finale.
- ✓ exploitation pédagogique des outils construits en 2014 (audio-visuel…)
- ✓ Réalisation d'un diagnostic local afin de déterminer des axes de développement en cohérence avec les problématiques locales.

Il en est découlé le programme d'actions suivant :

- Formation de 15 acteurs et création d'un réseau de référents sur la ville,
- 8 projets formalisés dans les établissements scolaires,
- Une manifestation grand public, à partir de ces actions d'établissements,
- Présentation du programme de diagnostic, en attente d'un financement éventuel.

La pérennité du PLCD reste cependant posée. En effet, jusqu'en 2015, il bénéficiait d'un financement identifié s'ajoutant aux financements du Contrat de Ville. Pour 2016, non seulement ces financements spécifiques n'existeront plus, mais les actions devront être financées au titre de l'enveloppe du Contrat de Ville, elle-même en forte diminution. Seul le diagnostic pourrait bénéficier d'un financement direct de l'Etat, mais les actions demeureront très incertaines sans financement local.

2-1-2-3 Le dispositif VVV et le FIPD :

Le service Politique de la Ville de l'EPCI a également mis en œuvre les dispositifs de prévention proposés par l'Etat, notamment les VVV et l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
La Sécurité et la Prévention demeurent des compétences communales. Cependant, les dispositifs cités s'adressent uniquement aux QPV, d'où la pertinence de l'intervention du service.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les VVV : En 2015, les VVV ont permis de soutenir 8 actions, représentant un budget d'environ 17 000 € pour des stages, sorties, séjours durant les vacances scolaires pour des 11-17 ans des quartiers prioritaires.
Le FIPD : En 2015, le FIPD a été utilisé en complément des ressources financières du Contrat de Ville, pour soutenir des chantiers jeunes et des chantiers éducatifs mis en œuvre par l'ADDAP13 et les centres sociaux de la ville. Ces financements ont permis de porter ces interventions à 200 jours de chantiers pour des groupes de quatre ou huit jeunes. Il est à noter que ces chantiers constituent également des étapes de parcours du programme Seconde Chance.

2-1-2-4 Développement des Conseils citoyens :

- Mise en route du groupe de travail sur les Conseils citoyens
- Développement de 2 temps de formation :
    - Auprès des Centres Sociaux via l'association Arènes
    - Auprès de l'ensemble de partenaires et habitants impliqués dans la démarche
- Définition d'un premier cahier des charges de mise œuvre des conseils citoyens

- Création d'une délibération cadre pour la Ville de Salon de Provence

2-1-2-5 Participation au développement de la Convention Cadre Départemental des Centres sociaux :

- Participation à la mise œuvre de la convention cadre des centres sociaux
- Participation à une 10e de groupe de travail sur différents sujets liés aux centres sociaux
- Mise en place de soutien technique permanent auprès des 2 centres sociaux de la Ville de Salon de Provence et des autres associations de proximités.

2-1-2-6 Partenariats et conventions particulières :

- Le financement de l'association TMS pour la mobilité des personnes en fragilité sociale. Action suivie par le service transports de l'EPCI.
- Le financement du Point Logement Jeunes, animé par l'association ADAMAL. Financement suivi par le service Habitat d l'EPCI.
- Pour 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération s'est engagée à financer la Maison Départementale de l'Adolescent 13-Nord, par convention d'objectifs, à hauteur de 36 000 € par an. Cette convention est suivie par le service Politique de la Ville.
- Financement de l'association CAVM pour son action en faveur du tri des déchets et du compostage. Financement suivi par le service déchets de l'EPCI.

2-2 POLE REUSSITE EDUCATIVE :

2.2.1 La thématique Réussite éducative approche collective :

Un chargé de mission assure l'animation et la coordination de l'ensemble de la thématique Education, en 2015 a été développé :

- Un dossier de labélisation en REP sur le territoire des Canourgues.
- La définition d'un projet de gouvernance éducative et territoriale partagée sur les Canourgues (projet suivi de près au CGET) entre les différents partenaires institutionnels de l'éducation. Objectif de la démarche, faire converger les différents dispositifs vers un projet éducatif commun sur le territoire prioritaire politique de la ville / REP.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- La mise en œuvre et la coordination du dispositif « Espace dans Ma Ville » avec le CNES qui a mobilisé plus de 700 enfants sur le territoire de la Monaque pendant les vacances estivales.
- La définition de projet thématique autour de 2 écoles élémentaires, Art culture et territoire pour l'école Bastide de Haute, et Projet Musique à l'école Saint Norbert (projet lié à la rénovation urbaine).
- Développement et financement de 11 actions éducatives sur le territoire de Salon de Provence.
- La refonte des axes d'orientions de la thématique Education via différents groupes de travail (Elus/Institutions/Associations/Habitants)

2.2.2 le Programme de Réussite Educative

Le pôle Réussite Educative comprend cinq personnels et deux intervenants vacataires :

- Une coordinatrice du PRE
- 3 référentes familles, dont l'une a été recrutée pour étendre le PRE à l'échelle intercommunale, fin 2015.
- ½ temps de secrétariat-accueil-finances
- 2 vacataires, psychologue et orthophoniste

Le pôle a en charge exclusivement l'animation, la mise en œuvre et la gestion du Programme de Réussite Educative qui a été porté, par expérimentation nationale, à une échelle intercommunale. Le PRE a ainsi connu un changement de structure juridique de portage : à compter du 1er octobre 2015, c'est l'EPCI qui est devenue structure porteuse, en relais de la Caisse des Ecoles de Salon de Provence.

Le rapport d'activités 2015 fait apparaitre les éléments qui suivent :

- 166 enfants suivis pendant l'année,
  - Dont 113 du quartier des Canourgues,
  - 29 du quartier de La Monaque,
  - 18 du quartier des Bressons,
  - 6 enfants provenant des zones de veille active des Bressons et des Canourgues, qui demeurent potentiellement bénéficiaire de ce programme.
- 93 enfants sont sortis du dispositif sur la période.
- Les enfants sont orientés majoritairement par l'éducation nationale (73%) ou des partenaires éducatifs associatifs.
- Les actions mobilisées sont également nombreuses et diversifiées :

Axe scolarité	
Actions de droit commun (ressources internes EN, Clas)	11
Soutien scolaire individuel	20
Remédiation cognitive	17
Remobilisation scolaire	6
Coup de pouce langage	17
À nos leçons	16
Stage passerelle	7
À plus dans le bus	4
Axe loisirs	
Actions de droit commun (ALSH, activités découverte...)	28
Loisirs associations conventionnées avec le PRE	27

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- **Axe social et éducatif**
- Orientation vers un service social, éducatif 14
- **Axe santé**
- Orthophonie, psychomotricité, psychologue 38
- Orientation vers des structures ou professionnels de santé 35
- **Axe parentalité**
- Accompagnement individualisé des démarches des parents 147
- Orientation vers actions parentalité REAAP, CUCS 27

En 2015

Décrochage scolaire: élèves potentiellement absentéistes et décrocheurs passifs

- Elaboration de solutions en groupe de prévention des ruptures scolaires au collège Jean Moulin lien avec les chefs d'établissement de Jean Bernard et d'Arbaud, et assistantes sociales scolaires passage en ERE pour présentation et proposition de parcours de tous les jeunes
- Projet de remobilisation scolaire au collège Jean Moulin pour 7 jeunes (bilan psychopédagogique et atelier journal graphique tous les mardis midi avec une art- thérapeute : 7 collégiens (5ème et 4ème) bénéficiaires)
- Participation aux plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs
- Stage passerelle : stage de remobilisation scolaire fin août (7 enfants du CM2 à la 5ème)

Santé

- Diagnostic et orientation adéquate pour une prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale et au rythme de vie des enfants
- Orientation vers le droit commun: CAMPS, CMP, MDA, actions de Salon action Santé (point écoute, nutrition), praticiens libéraux
- Actions spécifiques réussite éducative:

Orthophoniste PRE

Conventions psychomotricienne, psychologue, ergothérapeute

Soutien à la fonction parentale: valorisation des compétences parentales et de l'exercice de la fonction parentale (autorité parentale conjointe), renforcement du lien parents - école

1) Accompagnement individualisé par les référents de parcours (100 % des enfants bénéficient d'un suivi)

2) Actions de droit commun:

REAAP, secteurs familles des centres sociaux, associations de proximité, suivi social Conseil Départemental, Sécurité Sociale, MSA, Café Bébé, Cabane à jouets,

Actions financées dans le cadre du CUCS : auto-réhabilitation, permis adultes, ateliers emploi/insertion

départ en vacances autonome : 3 familles avec le dispositif ANCV

3) Actions spécifiques réussite éducative PRE

- **Soutien à la mobilité, *à plus dans le bus !!***

autonomie dans l'utilisation des transports en commun pour 4 enfants entrant en 6ème SEGPA (éloignement domicile/ collège)

- ***Ateliers à nos leçons:***

travail scolaire à la maison : 10 enfants et parents de l'école élémentaire Saint Norbert et 5 enfants et leurs parents de l'école élémentaire Bastide Haute

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- ***Réalisation de coin scolaire à domicile :***

Action « éco-conception participative » de *bureaux scolaires destinés au domicile* d'enfants bénéficiaires d'un atelier PRE parents-enfants sur le travail scolaire à la maison (« A nos leçons » 20 enfants des écoles élémentaires de St Norbert et Bastide Haute à Salon de Provence).

Le coin scolaire à domicile est un support/média permettant le développement chez l'enfant des compétences scolaires et méthodologiques et le développement chez le parent de compétences nécessaires à l'accompagnement de l'enfant dans son cheminement scolaire. Il rassemble également la fratrie et la famille autour d'activités ludiques, culturelles et de la vie quotidienne de la famille.

- ***Le jardin des familles***

Objectifs Généraux

Améliorer le bien-être des participants du projet
Développer l'estime de soi des participants
Favoriser les liens parents-enfants et enfants-fratrie
Renforcer le lien avec l'école

Objectifs opérationnels

- Construire avec les familles des jardinières de plantes destinées à mettre sur le balcon
- Planter avec les familles ces jardinières
- Faire en sorte que le groupe construise une mini jardinière à apporter à l'école
- Apporter des connaissances et compétences dans les soins à apporter aux plantes
- Apporter également des notions autour de la biodiversité et du développement durable

Public

Groupe d'enfants et leurs familles habitant les Canourgues. Le PRE veut travailler plus sur la qualité du travail fourni que sur la quantité de familles touchées. Le projet s'axera donc sur un groupe réduit d'environ 10 personnes (4 à 5 enfants et leurs parents). Toujours pour une question de qualité du lien créé, le groupe sera fermé et participera ensemble à toutes les séances (dans la limite de leur disponibilité).

Projet présenté à l'école maternelle Saint Norbert : les enseignantes souhaitent orienter des enfants de moyenne section.

2-3 POLE RENOVATION URBAINE :

Ce pôle n'est, en 2015, composé que du directeur de projet à temps partiel, avec l'appui de la chargée de mission GUSP, poste non pourvu en 2015.

Ce pôle devrait être organisé et renforcé d'un chargé de mission courant 2016.

Ainsi que cela a été présenté précédemment, l'activité de ce pôle a essentiellement porté sur le projet de rénovation urbaine des Canourgues.

- De Janvier à juin : Réalisation d'une étude de définition pour un projet de rénovation urbaine global des Canourgues.
- Juin : insertion du projet dans le Contrat de Ville et les Projets de rénovation d'intérêt régional du Contrat de Plan Etat - Région.
- De septembre à décembre : élaboration du protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine. Ce protocole prévoit un programme d'étude dense pour définir le projet définitif, en concertation avec les partenaires et les habitants.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- De septembre à décembre : engagement du relogement des familles volontaires du Saint-Norbert, par voie de mutation interne au parc.
- Le programme d'études et d'intervention du protocole de préfiguration est le suivant :
    - Etude de définition urbaine du secteur Saint-Norbert Maracana
    - Etude de définition urbaine du secteur Avenue de Provence, route d'Avignon
    - Etude pré-opérationnelle de transformation des rez-de-chaussée
    - Etude prospective du chauffage urbain
    - Etude de transports et de déplacements sur le quartier
    - Etude de marché du logement neuf
    - Etude de marché d'immobilier d'entreprises
    - Etudes de démolition du Saint-Norbert et du Renaissance (partiellement)
    - Etudes de réhabilitation du logement social
    - Etude globale des copropriétés anciennes
- Ingénierie, AMO et MOUS :
    - Une AMO globale devra être mise en place pendant la période de préfiguration pour assister les maitres d'ouvrages dans la construction et le déroulement du programme. Cette AMO aura également à charge de réaliser les études urbaines (3 premières études de la liste ci-dessus).
    - Une MOUS relogement devra être mise en œuvre dès le début 2016 pour accompagner le relogement, déjà engagé dès 2015.

Conventions et partenariats :

- ***Partenariat CDC :*** la CDC s'est engagée, auprès de la commune et de l'EPCI dans l'étude de restructuration du centre commercial Cap Canourgues. Ce projet, au stade des études de scénari pourra être lancé lors de la phase de réalisation du programme de rénovation urbaine. Il allie également la réalisation d'un point d'échange intermodal et d'un parking-relais.
- ***Projets de réhabilitation du parc social des Canourgues :*** deux bailleurs sociaux ont élaboré des programmes de réhabilitation très conséquents (LOGIREM et Phocéenne d'Habitations). Ces programmes pourront démarrer dès 2016, durant la phase de préfiguration, car ils ont été intégrés comme opérations autorisées par anticipation, au sein du protocole établi et signé.
- ***Convention d'abattement de TFPB :*** La Communauté d'Agglomération Agglopole Provence a établi avec tous les bailleurs sociaux présents dans les QPV, une convention-cadre d'abattement de TFPB. Cette convention devait être établie au plus tard le 31 décembre 2015 et a donc été signée dans les temps. Elle devra cependant faire l'objet d'une déclinaison sous la forme de convention d'application pour chacun des bailleurs. Ces conventions spécifiques établiront le programme d'actions négocié entre le bailleur, les locataires, la commune et l'EPCI.

Le projet de La Mariélie à Berre L'Etang :

La Commune de Berre L'Etang a conduit une étude pré-opérationnelle pour définir un programme d'intervention de cette importante copropriété.

Le chef de projet territorial de Berre L'Etang a suivi cette étude pour le compte de l'EPCI, en lien avec le service Habitat.

L'année 2015 a permis la réalisation de cette étude dont les conclusions ont conduit l'Etat à préconiser une procédure de plan de sauvegarde, sous sa conduite.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

8. TOURISME

1. **Etude de positionnement**

Finalisation et présentation en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, de l'étude de positionnement stratégique conduite conjointement avec Bouches-du-Rhône Tourisme.
Élaboration d'un plan d'actions prévisionnel.

2. **Eductours**

Programmation de deux éductours en partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme.
Une journée basée sur l'itinéraire éponyme de notre brochure "Itinéraires Admirables".
Une journée combinant des parties des deux autres "Itinéraires Admirables", incluant Salon-de-Provence.

3. **Guide Itinéraires Admirables**

Diffusion auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire, Offices du Tourisme et Mairies, ainsi qu'aux instances départementales, de la réédition du guide Itinéraires Admirables.

4. **Film Provence au cœur**

Mailing à l'ensemble des agences réceptives et prescriptrices du Département, d'un dossier, incluant une clé USB chargées des versions anglaises et françaises des clip et film Provence au Cœur, avec une base de données des acteurs professionnels du territoire, et les versions française et anglaise du guide Itinéraires Admirables, base de données des acteurs et professionnels du tourisme.
Travail d'amélioration du référencement de la chaîne Youtube dédiée aux Film et Clip et de ses contenus.

5. **Point d'Information Touristique : Aire de Lançon**

Mise en œuvre d'un partenariat avec la concession du pont-arche de l'aire autoroutière de Lançon-Provence permettant la mise à disposition à titre gracieux d'un bureau d'information.
Ouverture d'un bureau saisonnier d'information touristique à l'adresse de la clientèle de passage de l'aire.

6. **Dépliant "17 idées de visite au cœur de la Provence"**

Edition et diffusion d'un dépliant d'appel simplifiée, mettant en avant les principaux points d'intérêt des 17 communes du territoire. Distribution via le Bureau d'Information de l'aire autoroutière de Lançon-Provence, et mise à disposition auprès de tous les hébergeurs qualifiés du territoire, hôtels, ensemble locatifs saisonniers, campings, des principaux restaurants, de tous les Offices du Tourisme et Mairies.

7. **Base de Données**

Récupération, compilation, nettoyage et vérifications de multiples listes d'adresses et de référencements, en collaboration avec les Offices du Tourisme du territoire et Bouches-du-Rhône Tourisme, pour la création d'une base de données extensive de tous les acteurs professionnels du tourisme du territoire, Elus, instances institutionnelles, ainsi que de toutes les agences réceptives et prescriptrices du département.

8. **Salon Professionnel du Tourisme**

Création et mise en œuvre de l'événement "1ères Rencontres Professionnelles du Tourisme du Territoire". Salon visant à générer la rencontre et une mise en réseau des acteurs professionnels et institutionnels, pour l'installation d'une dynamique autour des développements de plans d'actions à venir.

9. **Etude Office Intercommunal de Promotion**

Étude de faisabilité, rédaction statutaire, mise à l'évaluation d'un Comité de Pilotage, et mise en projet d'un Office du Tourisme ou structure intercommunale dédiée à la promotion du tourisme ainsi qu'à la mise en œuvre d'orientations et mutualisation des moyens, communs. Etude non suivie d'effet.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Piscine intercommunale Claude Jouve

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

I - BILAN DES ACTIVITES ET DE LA FREQUENTATION DE LA PISCINE

L'intérêt de la natation est régulièrement affirmé dans la plupart de nos territoires. La pratique des activités aquatiques ne cesse de croître et la prévention des noyades reste un enjeu majeur de l'apprentissage de la natation. La piscine « Claude Jouve » offre un environnement à ces activités : apprentissage, sportif, ludique, de loisirs, remise et maintien en forme, rééducation, de détente. Ainsi l'établissement est devenu un outil incontestable de l'intégration sociale, accessible à une grande majorité d'usagers.

- Bilan des activités et de la fréquentation de la piscine, après dix-huit ans de fonctionnement.
En 2015, nous avons accueilli au 31 décembre : 136 980 personnes (135 111 en 2014).
Quelques chiffres révélateurs d'une piscine « en bonne santé » **: 1 717 393** entrants depuis août 1997.
Soit 380 entrants en moyenne par jour pour 2015.

Total des entrants :
Scolaires : **30 618**
Groupes payants (CLSH, Rognac, associations) : **11198**
Groupes gratuits (CNEB, pompiers, police et compétitions.) : **9386**
Animations (aquagym et école de nage) :**14988**
Public : **70790**

Nous assistons à une augmentation d'affluence pour cette année 2015 (été et hiver) ; la valeur en rouge montre une diminution légère dans les secteurs « Groupes payants » par rapport à 2014.
Néanmoins, les secteurs Scolaires, Groupes gratuits, Animations et Public révèlent une augmentation de la fréquentation par rapport à 2014.

ETE 2015 :
- Au mois de juillet, nous avons accueilli **9712** personnes, soit une augmentation par rapport à 2014 (moyenne de **313** entrées par jour, contre **298** en juillet 2014).
- Au mois d'août, **7695** personnes sont venues à la piscine, soit une diminution par rapport à 2014 (moyenne de 248 personnes par jour contre 285 en août 2014).

Outre le public reçu à compter de 12h00, nous avons reçu des groupes organisés à partir de 8h00 le matin les mercredis et samedis (pompier et police), de 9h00 à 12h00 (les CLSH). Ces centres municipaux ou associatifs sont devenus des habitués, et nous en recevions plusieurs chaque matin. Les échos que nous en avons retirés sont tous positifs.

Ces groupes sont les suivants :
- CLSH BERRE
- CLSH VITROLLES
- CLSH Ville de Rognac
- CLSH St Victoret
- C O B BERRE
- Association Velaux Gym
- Foyer Les Bories

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Et comme chaque année, il est de coutume d'organiser des animations sportives et ludiques sur la période estivale, échelonnées sur quatre vendredi soir, en direction des jeunes et des adultes. En voici le programme ci-dessous :

« Tournoi de water-polo » nocturne du 03 juillet 2015,
« Découverte du sauvetage » nocturne du 17 juillet 2015,
« Tournoi de basket-aquatique » nocturne du 31 juillet 2015,
« Tournoi aqua-ludique » nocturne du 21 août 2015.

Sur la même période ont été reconduites deux journées de « Sensibilisation au Tri Sélectif » auxquelles 40 enfants ont montré leur participation collective avec beaucoup d'intérêt.

A/ Les scolaires

Depuis la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires a conduit la direction de la piscine à élaborer une nouvelle organisation concernant l'occupation des bassins. L'élaboration de ce nouveau planning permet aujourd'hui que chaque partenaire puisse conserver son volume horaire de créneaux et de profiter même d'un élargissement de certains créneaux, afin d'optimiser pour tous un meilleur service public.

ECOLES ELEMENTAIRES

ROGNAC (5 primaires, 3 maternelles), **BERRE L'ETANG** (6 primaires, 3 maternelles), **LANCON PROVENCE (**4 primaires), **ST CHAMAS** (2 primaires), **VELAUX** (2 primaires, 2 maternelles) et **LA FARE LES OLIVIERS** (2 primaires et 2 maternelles).
Trois créneaux de 40 min. ont été aménagés chaque matin de 9h à 11h pour les élémentaires. De la même façon, trois créneaux ont été mis en place l'après-midi pour les maternelles et les primaires, entre 14h00 et 16h00.
Nous disposons donc de **50** créneaux hebdomadaires pour les élémentaires.
Depuis 13 ans, nous travaillons sur l'homogénéisation des projets, en créant un projet « intercommunal » d'enseignement de la natation à l'école. Chaque année une réunion entre les Maîtres-Nageurs et enseignants est aménagée afin d'assurer la mise en place du projet pédagogique de l'année en cours.
Par ailleurs, l'enseignement aux scolaires est basé sur l'aménagement des bassins à l'aide de matériels divers : lignes d'eau, tapis, cage à écureuil, toboggan, rocher à bulle à immerger, etc. L'intercommunalité a investi dans ces outils pédagogiques divers pour l'année 2015 et veille au renouvellement progressif du matériel.
La particularité de l'enseignement scolaire à la piscine intercommunale est de dépendre de 4 circonscriptions, donc de 4 Inspecteurs (IEN) et de 4 Conseillers Pédagogiques (CPC ou CPD) : Miramas pour les communes de Berre l'Etang et de Saint Chamas, Salon de Provence pour Lançon-Provence, Aix Ouest pour la Fare les Oliviers et Velaux, et enfin la Circonscription Départementale pour Rognac.

LES COLLEGES

La piscine offre 6 créneaux pour les collèges.
Le partage de ces créneaux n'a pas été chose aisée. Nous avons travaillé, pour les collèges, avec les professeurs d'EPS concernés (Berre l'Etang, Rognac, Velaux, Saint Chamas), en fin d'année scolaire dernière. Les répartitions ont donc été faites en entière concertation avec chaque établissement.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

B/ <u>Les CLSH</u>, eux aussi, font partie de nos publics privilégiés. Tout au long de l'année et jusqu'au mois de Juin, pendant la période des vacances scolaires, suivant un planning préétabli, des créneaux leur sont réservés.

En été, c'est tous les matins que se présentent les différents centres de loisirs des villes, pendant 3 heures. Ces 3 heures sont totalement allouées aux groupes, et la piscine est fermée au public pendant l'accueil de ces enfants. Du matériel est mis à disposition des animateurs (tapis, planches, ceintures, ballons, objets quelconques). C'est presque la continuité des activités scolaires. De plus, le toboggan est à l'entière disposition des enfants qui n'ont alors pas la contrainte des queues qu'on trouverait lors des ouvertures au public.

C/ <u>Les actions pérennes:</u>

Les nocturnes tous les vendredis soir de 20h à 23h remportent un réel succès auprès des jeunes ados et des familles.
L'ouverture plus tôt au public le mardi, jeudi et vendredi à 16h30 au lieu de 17h00 ainsi que le mercredi ouverture à 11h30 au lieu de 12H00.
L'agencement de distributeurs automatiques : articles divers en natation et produits alimentaires et boissons
8 ans de fonctionnement avec le système Poséidon et un retour efficace.

D/ <u>Autres partenaires :</u>

Depuis plusieurs années, l'accessibilité de la Piscine « Claude Jouve » offre aux Clubs (Rognac Natation, Cercle des Nageurs de l'Etang de Berre, VO3Max Triathlon Berre), Ecole Départementale des Pompiers de Velaux, Foyers pour Handicapés, une utilisation des bassins en constante évolution.

E/ <u>Les réalisations 2015</u>

Nombreuses animations ont été proposées encore une fois cette année conduisant à un large succès :

- MARS 2015 : La Nuit de l'Eau avec la présence de Camille LACOURT,
- AVRIL 2015 : Organisation des épreuves facultatives ponctuelles d'éducation physique et sportive du Baccalauréat,
- JUIN 2015 : Gala du Cercle des Nageurs de l'étang de Berre,
- JUIN 2015 : Compétition de Hockey Subaquatique,
- JUILLET 2015 : Stage Féminin de Hockey Subaquatique,
- DECEMBRE 2015 : TELETHON,
- DECEMBRE 2015 : Animations de NOEL pour écoles de nage , Bébés Nageurs et Petits Baigneurs.

Enfin, ouverture au PUBLIC durant les vacances scolaires de NOEL (semaine 53) avec un horaire particulier à partir de 10H00 jusqu'à 19H00 afin de permettre aux usagers de pouvoir nager aussi le matin.
Fermeture de la piscine semaine 52 pour vidange obligatoire et travaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Continuum des actions de sensibilisation:

Aux économies d'énergie :
Projecteurs éteints systématiquement avant l'arrivée des scolaires
Réglage mis en place pour la temporisation des douches (entre 10 s et 15 s)
Réparation régulière des fuites sur les canalisations des espaces verts
Diminution programmée des températures d'eau en fonction des températures extérieures
Mise en place d'une cellule de ramassage des papiers : déchets sélectifs
Mise en place d'un Point de Collecte : piles et petites batteries usagées (recyclage)

Le Personnel plus efficace

L'aménagement de secteur par du matériel adapté va éviter les cumuls d'heures supplémentaires (installation d'une nouvelle série de casiers dans chaque vestiaire collectif).
Une nouvelle organisation en matière de nettoyage a été mise en place pour le service entretien :

- Suite à une évolution constante de la fréquentation de la piscine, le plus gros du nettoyage se concentre entre 6h et 8h30 le matin,
- L'établissement étant ouvert jusqu'à 21h, pratique d'un nettoyage plus courant toute la journée jusqu'à la fermeture.

La formation suivie par le personnel en 2015 :

- Incendie,
- Secourisme,
- Habilitation électrique,
- SSIAP 1 et habilitation nacelle,
- Logiciel « régie »,
- Dans le cadre de leur formation continue, certains ETAPS ont participé au stage de révision de leur certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur (C.A.E.P.M.N.S).

Motivation du personnel dans le travail en améliorant les conditions de fonctionnement, les relations humaines et en encourageant les bonnes initiatives. Mise en place de réunions plus ciblées et moins fréquentes.

Les Investissements 2015

Afin de pouvoir assurer une ouverture pérenne de l'établissement et ainsi une continuité du Service Public, nous avons réalisé les investissements suivants :

1° L'arrivée de l'alimentation d'eau froide a été modifiée par de la tuyauterie en inox afin de stopper les fuites sur ce secteur. Par ailleurs, la tuyauterie de distribution a été remplacée (PVC) ainsi que la clarinette de distribution (Inox).

2° D'autre part, certaines dalles de plafond hydrofuge sur le bassin ont été changées, les éclairages des douches et toilettes publiques ainsi que les bouches de soufflage ont été renouvelées.

3° Pour une meilleure sécurité des usagers, les clapets « coupe-feu » ont été rénovés ainsi que certains Automates. La Gestion Technique Centralisée (GTC) a été rénovée et déplacée pour éviter l'atmosphère humide et chlorée du sous-sol. L'onduleur remplacé, et une nouvelle porte en PVC a été mise en place pour une meilleure séparation et isolation entre la Salle Bombard et les bassins.

4° Un réaménagement des sanitaires dans le local des Maîtres-Nageurs (hommes et femmes) a été également réalisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Service Enfance Jeunesse

→Année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1 - SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

Continuité du Projet Educatif du Territoire

Poursuite de la mise en place de l'accompagnement des professionnels de la petite enfance avec analyse des pratiques professionnelles au travers d'un marché public.
Mise en place de l'accompagnement à la parentalité par des rencontres familles autour de thématiques proposées par les directrices des structures petite enfance.
Poursuite des d'actions qualitatives dans les structures petite enfance en partenariat avec des prestataires.

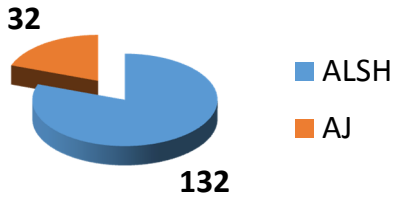
Poursuite du marché avec l'association Léo Lagrange, prestataire en charge de la gestion des structures jeunesse

Les structures jeunesse ont réalisé : **11 686 heures d'accueil en 2015**

RÉPARTITION ALSH ET ACCUEIL DE JEUNES

ALSH	AJ
132 JEUNES	32 JEUNES

- ALSH = 11/14 ANS
- ACCUEIL DE JEUNES = 15/17 ANS



- **Organisation de la Fête de la Jeunesse Intercommunale**
  En partenariat avec la commune de Lamanon.
  800 personnes ont participé à cette manifestation, de 17 h 00 à minuit.



- **Accompagnement de jeunes de 11/30 ans**

Le Point d'Information Jeunesse accompagne les jeunes sur des thématiques diverses : emploi, santé, logement, scolarité… La majorité des jeunes viennent pour obtenir des informations sur l'emploi et échanger avec l'animatrice du PIJ sur des sujets divers ; sa disponibilité et son sens de l'écoute en font une personne relais pour les jeunes sur le territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les animations et ateliers couvrent notamment les besoins suivants :

1. **Emploi**
   (Recherche d'emploi, lecture des annonces, création d'espaces personnels sur le site de pôle emploi, actualisation)
2. **Discussions libres**
   (Problématique sur l'école, dans la famille, sur le logement et l'actualité…)
3. **Aide administrative/connexion internet**
   (*Recherche de dossiers Cerfa, aide à la rédaction et constitution des dossiers, recherche de coordonnées des services publics,…)*
4. **Prévention**
   (Discussions autour des addictions, relations sentimentales, donner des numéros utiles M.D.A, planning familial, centres de dépistage & distribution de préservatifs)
5. **Participation aux actions et sorties du P.I.J.**
   (*Soirées prévention tabac, sécurité routière, cinés débat, expositions...)*
6. **Recherche de stages**
7. **Bénévolat**
   Participation aux actions des espaces jeunes et du P.I.J., préparation des évènements, fête de la jeunesse, soirées, sorties, accompagnement aux séjours.

61 % des jeunes accueillis soit la tranche la plus représentée, sont majeurs (17 % : 11-14 ans / 22 % : 15-17 ans), avec une mixité équilibrée (51 % filles // 49 % garçons)

En résumé sur 2015, le PIJ c'est :

- ☑ **816 visites de jeunes**
- ☑ **606 entretiens individuels**
- ☑ **57 jeunes partis en séjour**
- ☑ **111 nouveaux inscrits en 2015**

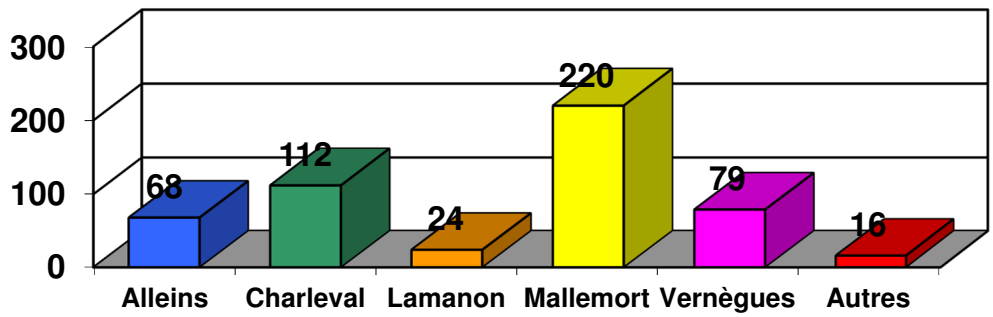
- **Actions de formation pour les jeunes du territoire :**

En 2015, 9 formations BAFA ont été prises en charge pour les jeunes du territoire et les animateurs des périscolaires.

2 - ALSH Les Tout Chatou

519 enfants différents ont fréquenté la structure,
représentant **10 856 journées d'accueil**.

Répartition par communes :



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Répartition par tranches d'âge :

	11/14 ans	9/10 ans	6/8 ans	3/5 ans
2015	56 **11%**	127 **24%**	205 **40%**	131 **25%**

- **Organisation générale :**

L'organisation administrative des nouveaux rythmes scolaires a bien été comprise et appliquée par l'ensemble des acteurs du territoire.
Les listes sont envoyées en temps et en heure.
Une délocalisation des inscriptions pour l'été à la demande de la police municipale de Mallemort a eu lieu. En effet, la sécurité des voitures et des personnes n'était pas assurée sur l'antenne du Pont de la Tour à Mallemort.
Par récurrence annuelle les inscriptions ont généré une longue attente (jusqu'à 5h).
Les parents sont en demande pour qu'une autre solution soit proposée ; une pétition a même été déposée en Mairie de Mallemort et un article dans le journal est paru.
Une réorganisation des inscriptions est à prévoir, privilégiant l'utilisation d'un logiciel et d'un portail famille sur internet avec réservations et paiements en ligne.
Des difficultés ont été rencontrées en début d'été avec des animateurs devant partir passer leur rattrapage du bac, lequel était organisé durant les 3 premiers jours de l'été.
Des antennes satellites ont été organisées à nouveau sur les communes de Charleval et de Mallemort afin de proposer un accueil privilégié pour les 3/5 ans.
L'antenne de Charleval a dû être fermée après la première semaine d'ouverture par manque d'inscriptions, les enfants ont alors été dirigés vers l'antenne satellite de Mallemort.
Poursuite du ramassage gratuit pour les enfants pendant les vacances.

Sur le volet pédagogique, la structure poursuit sa démarche qualité en proposant aux enfants un panel diversifié d'activités en appui avec des prestataires et des activités à la carte.

- **Reconduction des P.A.I. :***(Protocole d'Accueil Individualisé)*

Les actions menées en faveur de l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ont été reconduites.
Il a été accueilli **23 enfants avec PAI** en 2015.

3 - Centre de vacances Les Cytises

*Le **24 mars 2015**, le Centre les Cytises a vu son quotidien bouleversé par l'**événement dramatique** du crash de l'A320 de la Germanwings. Le Centre de vacances a été réquisitionné durant 3 semaines, pour répondre à la nécessité d'hébergements.Le personnel a fait preuve d'une grande disponibilité et réactivité.*

La structure organise trois activités complémentaires :

- ☑ classes transplantées
- ☑ séjours de vacances
- ☑ maison familiale

Pour 2015

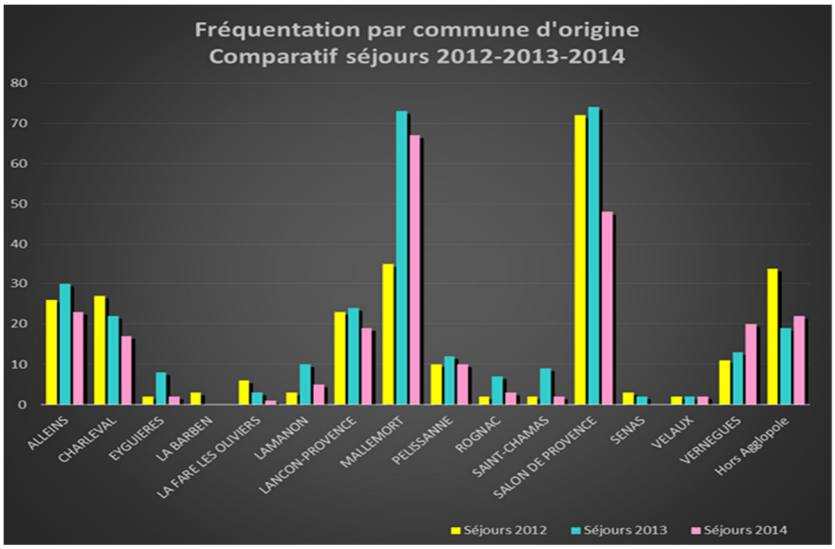
- ☑ **12 classes transplantées**
- ☑ **08 séjours** pour les enfants de 7/16 ans
- ☑ **04 accueils** de groupe **en maison familiale**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- **Les séjours de vacances**

234 enfants accueillis en 2015.

Les enfants qui participent aux séjours sont très majoritairement résidents sur les communes du territoire avec une représentation des 15 communes sur les 17, et plus particulièrement de Mallemort et Salon de Provence.



À noter : de plus en plus d'enfants résidant hors du territoire y viennent en vacances.

Nombre de participants par commune

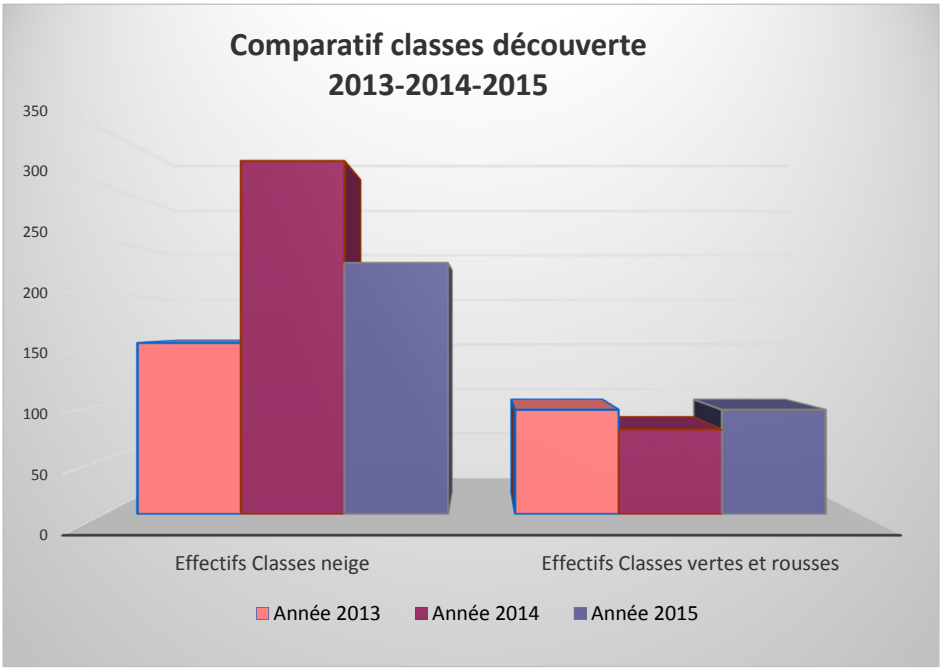
	Séjours 2015
ALLEINS	23
CHARLEVAL	22
EYGUIERES	3
LA BARBEN	3
LA FARE LES OLIVIERS	0
LAMANON	6
LANCON-PROVENCE	22
MALLEMORT	63
PELISSANNE	2
ROGNAC	0
SAINT-CHAMAS	0
SALON DE PROVENCE	46
SENAS	2
VELAUX	0
VERNEGUES	15
Hors Territoire	27

- **Les classes transplantées**

Les différentes classes ont concerné 436 élèves, dont **324 enfants** ont effectivement participé aux séjours.

La durée des séjours varie de 5 à 12 jours.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Les classes proviennent d'écoles des communes de :
Alleins, Charleval, Eygalières, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Plan d'Orgon et Sénas.

- **La maison familiale**

A accueilli **39 personnes**.
Cette activité se maintient car elle est organisée en fonction des demandes des groupes/familles et des disponibilités de la structure ; elle sera abandonnée en 2016.

- **Volet pédagogique**

La structure poursuit sa démarche qualité en proposant aux enfants un panel important d'activités en appui avec des prestataires, sur des thèmes très diversifiés en phase avec les jeunes en séjour.

- **Organisation générale**

La structure rencontre toujours les difficultés récurrentes pour le recrutement des animateurs saisonniers des séjours et des classes de découverte.
Animateurs trop jeunes, peu motivés et inexpérimentés, manque de moyens de transport...
La création d'un poste pour une direction adjointe continue à être une nécessité.
Toutefois la structure poursuit son travail sur la démarche qualité en structurant le travail du personnel dont les animateurs autour :

- ☑ d'une Charte de Travail
- ☑ d'un Livret de Sécurité

La démarche qualité pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ou/et des troubles de la santé est également poursuivie, par le développement de la communication et l'amélioration des outils de gestion.

AGGLOPOLE Provence
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

AGGLOPOLE PROVENCE

➔ Siège de la Communauté d'Agglomération
281 Bd Maréchal Foch – BP 274
13666 Salon-de-Provence cedex
T. 04 90 44 85 85 – E : contact@agglopole-provence.org

➔ Service collecte et Gestion des
T. 04 90 44 77 90

➔ Service Eau et Assainissement
T. 04 90 44 40 66

➔ Service Transports
T. 04 90 59 38 11

➔ Service Economie
T. 04 90 59 69 60

➔ Service Aménagement du Territoire
T. 04 90 44 72 00

➔ Service Enfance / Jeunesse
T. 04 90 57 46 15

➔ ALSH Les Tout Chatou
T. 04 90 57 50 08

➔ Centre de Vacances les Cytises
T. 04 92 35 25 29

➔ Piscine intercommunale Claude Jouve
T. 04 42 85 36 06

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE
www.paysdaubagne.fr



Communauté d'agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Sommaire

Présentation de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile 04

Économie 08

Argile 14

Transports 16

Aménagement et plannification urbaine 20

Habitat 24

Aménagement et développement durable 28

Bâtiment, logistique et informatique 32

Déchets 36

Assainissement 40

Forêt 44

Agriculture 48

Université du Temps Libre 50

Office de tourisme intercommunal 52

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Présentation de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

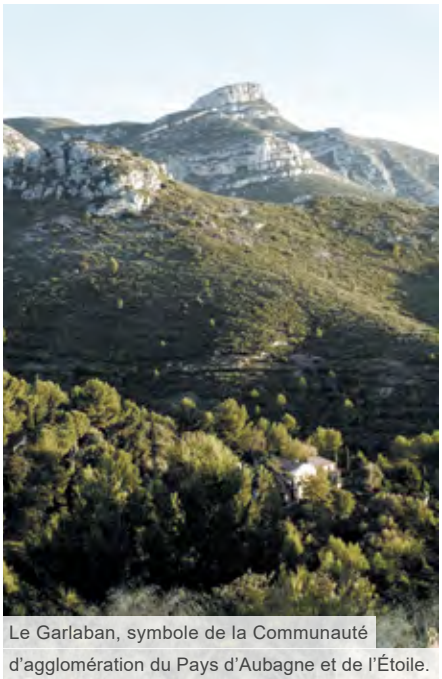
Le Pays d'Aubagne et de l'Étoile se situe au sein du « triangle d'or » délimité par Marseille, Aix-en-Provence et Cassis. Les collines de Pagnol, les paysages de Cézanne et la Méditerranée proche forment les principaux atouts du patrimoine touristique de la région.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Territoire situé à l'est du département des Bouches-du-Rhône et de l'aire métropolitaine, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (CAPAE) compte aujourd'hui 105 000 habitants répartis dans 12 communes. Sa situation géographique ainsi que les infrastructures qui le traversent en font un lieu stratégique et à fort potentiel, notamment pour le développement économique.

Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie : dans chacune de ces communes, la communauté d'agglomération est porteuse d'actions et de projets qui correspondent à des compétences qui ont été définies par les communes membres.
À ce titre, la communauté d'agglomération est « la maison commune » du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Sa gouvernance est basée sur le rassemblement et l'intérêt communal.
Le projet territorial, mis en place par les 12 communes membres, s'articule autour des compétences suivantes :

- Le développement économique
- Le tourisme
- Les transports
- L'urbanisme
- L'habitat, les équipements publics
- Les déchets et l'assainissement
- L'agriculture et la forêt



Le Garlaban, symbole de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.



Conseil communautaire du 30 septembre 2015.

L'organisation politique de la CAPAE

Le conseil communautaire

Renouvelé en 2014, le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile qui se réunit en séance publique en vue d'adopter des délibérations relevant des compétences de la collectivité.

Le bureau communautaire

Avant chaque conseil communautaire, le bureau constitué de 15 vice-présidents et de la Présidente, ainsi que des commissions de travail thématiques, se réunissent afin d'étudier les différentes questions soumises au vote de l'assemblée.

En 2015, le conseil communautaire s'est réuni à 9 reprises pour voter plus de 310 délibérations.

Pour faire suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la communauté d'agglomération a engagé, courant du 2e semestre 2015, le processus de transition lié à la mise en place de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
Le nouvel Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a ainsi été créé le 1er janvier 2016 par la fusion des 6 EPCI existants.

LES 6 EPCI DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



- TERRITOIRE ISTRES OUEST PROVENCE
- TERRITOIRE PAYS DE SALON
- TERRITOIRE PAYS D'AIX
- TERRITOIRE PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
- TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE
- TERRITOIRE PAYS DE MARTIGUES

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les Finances

Le compte administratif répond à 2 objectifs : présenter les résultats comptables de l'exercice et les résultats de l'exécution du budget.

En 2015, la section de fonctionnement du budget principal dégage un résultat cumulé positif de 4,05 M€ (9,9 M€ tous budgets confondus).

Le pacte de responsabilité issu de la loi de finances pour 2014 a eu pour conséquence de faire diminuer les recettes de gestion courante. La pression fiscale sur les ménages et les entreprises est neutre car les recettes fiscales stagnent entre 2014 et 2015.
À 21 M€ tous budgets confondus, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a soutenu son effort d'investissement par rapport à 2014, en portant de grandes opérations comme la finalisation de la phase 1 du tramway. C'est en se tournant vers les co-financeurs, les marchés financiers et son autofinancement que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a pu financer cet important effort d'équipement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, s'élèvent à environ 90,07 M€ dont les principales se répartissent comme suit :

- Transports : 18,18 M€
- Déchets : 10,3 M€
- Moyens généraux et Personnel : 17,6 M€
- Assainissement : 0,7 M€
- Développement économique : 1 M€
- Filière Argile : 0,8 M€
- Habitat : 1,3 M€
- Tourisme : 1,05 M€
- Planification urbaine et Développement durable : 0,2 M€
- Université du temps libre : 0,1 M€

Les dépenses d'équipement, tous budgets confondus, s'élèvent à 21 M€ dont les principales se répartissent comme suit :

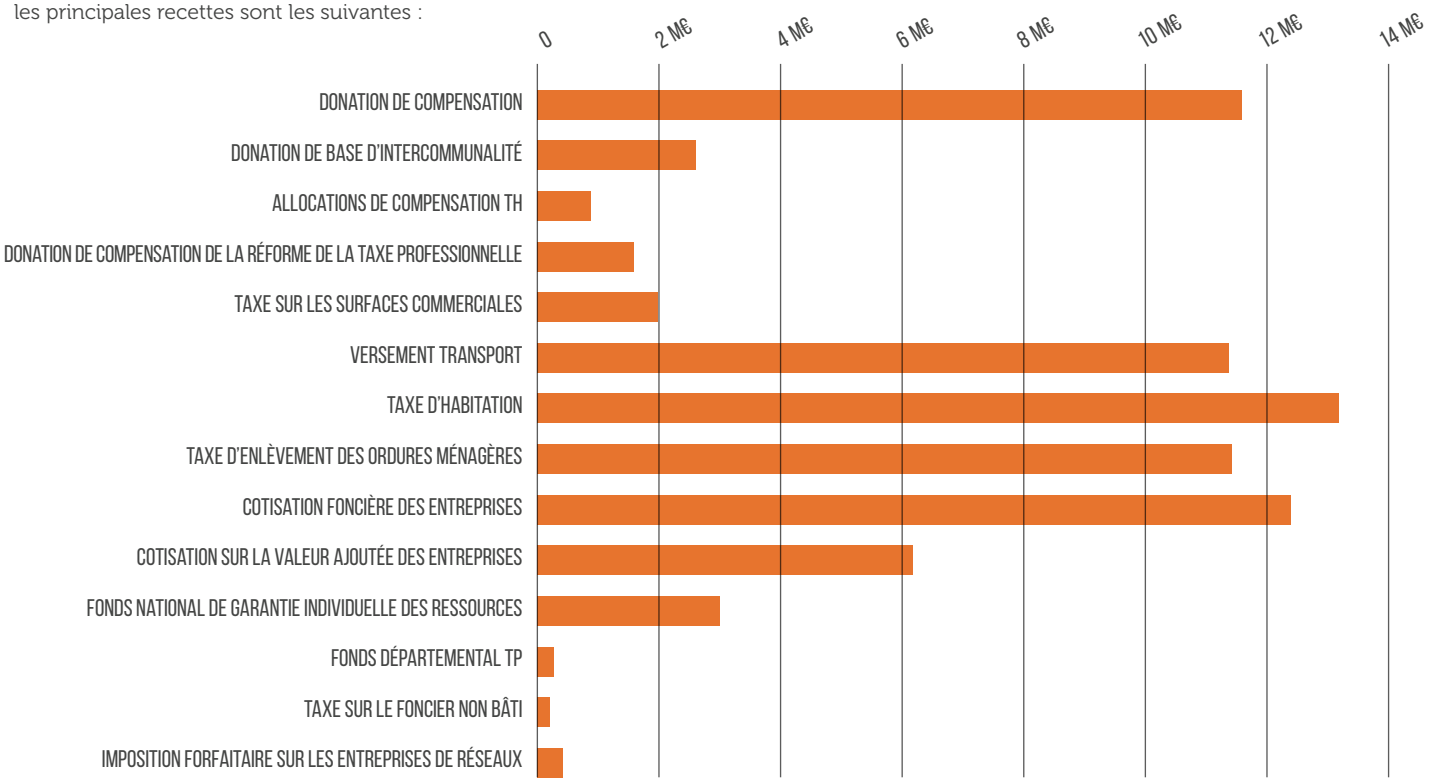
- Transports : 7,4 M€ (tramway)
- Déchets : 1,7 M€
- Patrimoine : 2 M€
- Habitat : 1 M€
- Développement durable : 3 M€
- Opération Rousselot : 1,4 M€
- Réseau de chaleur urbain : 1,6 M€

Comme pour l'année 2014, la collectivité a été amenée, en 2015, à voter les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales. La politique de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a été la même que pour 2014, à savoir n'augmenter ni le niveau d'imposition des entreprises (cotisation foncière des entreprises) ni celui des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière).

Le stock de dette est correctement calibré, permettant ainsi de maintenir une très bonne solvabilité avec, pour le budget principal, une capacité de désendettement de 6 années et un encours de 13,01 M€, et, pour le budget transport, une capacité de désendettement de 12,8 années et un encours de 41,3 M€.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2015

En 2015, pour la section de fonctionnement, les principales recettes sont les suivantes :



Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2016



Les dépenses d'équipement Transports s'élèvent à 7,4 M€ (tramway).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Économie

Le service développement économique est composé d'une équipe de 11 personnes. Positionnée comme un service public dédié aux entreprises, cette équipe a pour mission de créer les conditions les plus favorables pour que les entreprises s'établissent, se développent et créent de l'emploi sur le territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Un territoire attractif et dynamique

Données quantitatives

- Attractivité économique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile stable en 2015 (- 0,5 %),
- Une tendance toujours soutenue par la création d'entreprises,
- La proportion de transferts continue son importante progression par rapport aux créations, ce qui est signe d'une forte attractivité territoriale. Cette tendance se confirme sur deux ans.

	2014	2015	VARIATION 2014 / 2015
IMPLANTATIONS	194	193	- 0,5 %
DONT CRÉATIONS	154 (79 %)	126 (65 %)	PROPORTION À LA BAISSE
DONT TRANSFERTS	40 (21 %)	67 (35 %)	PROPORTION À LA HAUSSE

Typologie des entreprises implantées en Pays d'Aubagne et de l'Étoile en 2015

- Bien que toujours leader en terme d'implantation, le service aux particuliers et aux entreprises connaît un ralentissement de son dynamisme.
- Les métiers du BTP et de la construction sont toujours fortement représentés, en lien avec l'auto-entreprenariat, et connaissent cette année une croissance significative.
- Les activités productives, industrielles et artisanales conservent une place notable dans le paysage économique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2014	2015	VARIATIONS
SERVICES	92	76	- 17,4 %
CONSTRUCTION	43	47	+ 9,3 %
COMMERCE	42	51	+ 21,4 %
INDUSTRIE	17	19	+ 11,8 %
TOTAL	194	193	- 0,5 %

Requalification des Paluds

Le plan d'action « Nouveaux Paluds »

LES NOUVEAUX PALUDS
Un site productif de référence en PACA

Lancé le 20 janvier 2015 en présence de Sylvia Barthélémy, présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, et Michel Souchon, président du Syndicat des Paluds, à l'occasion des vœux de l'ASLP, le plan d'action « Nouveaux Paluds » a pour objectif de moderniser et de rendre plus attractive et plus performante la première zone industrielle de notre territoire. Cette démarche partenariale implique bien sûr la collectivité, mais aussi les entreprises, les propriétaires et l'ensemble des acteurs du monde économique intéressés par la réussite de ce territoire. Cela passe par des actions rapides et concrètes d'intervention au quotidien sur des sujets de voirie, de propreté, de sécurité mais aussi par d'autres chantiers de plus grande ampleur qui se déploieront sur les années 2016/2017, comme la révision du PLU, la recherche de nouveaux espaces fonciers pour les entreprises et la desserte de la zone industrielle par un Bus à haut niveau de service (BHNS).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Travaux d'aménagement de l'avenue du Douard



Aménagement piéton de l'avenue du Douard.

Le mois de septembre 2015 a vu la réalisation de travaux d'aménagement très attendus par les usagers de la Z.I. des Paluds : la création d'un cheminement piéton tout au long des avenues du Douard et de la Roubine. Circuler à pied sur ces axes était en effet devenu excessivement difficile voire dangereux, en raison de l'occupation permanente des bordures latérales par les voitures et les camions.

L'objectif fixé par la communauté d'agglomération, et porté conjointement par l'association des Paluds et l'association Mobilidées, était donc de restituer une partie des trottoirs aux piétons, tout en matérialisant des espaces délimités pour les véhicules, ainsi que des aires de livraison pour les camions. Ces aménagements font partie du plan d'action « Nouveaux Paluds » de requalification de la zone d'activité initié par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et ses partenaires depuis près d'un an.

Implantation et accompagnement des entreprises

Implantation

En 2015, le service économie a suivi 31 demandes d'implantations d'entreprises, 21 dossiers étaient toujours en attente de solution.

Une reprise intéressante des demandes d'implantations (+ 24 %), mais de nombreux dossiers restent en suspens en raison d'un déficit d'offre foncière. Les implantations réalisées ont néanmoins été suivies par l'accompagnement privé.

La pépinière la Ferme de Napollon

La collectivité assure en direct la gestion de la Ferme de Napollon : 10 locaux modulables de 15 à 30 m², salle de réunion de 70 m² aménagée, coin cuisine équipé, espace accueil.

DEPUIS 1995

+ DE 90 ENTREPRISES HÉBERGÉES

POUR **220** EMPLOIS CRÉÉS

TAUX DE REMPLISSAGE À **90 %**

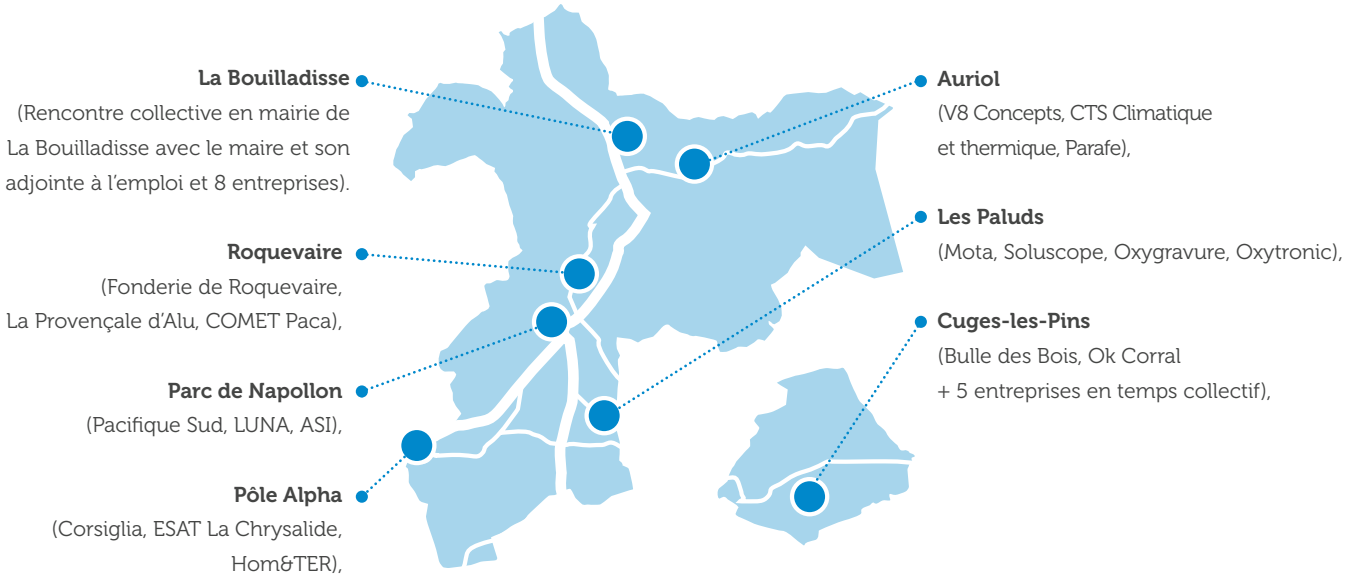
TAUX DE PÉRENNITÉ À 5 ANS **60 %**

Accompagnement des entreprises

Conseils individualisés aux entreprises : 76 rendez-vous pour 55 entreprises dont 36 entretiens découvertes (1er rendez-vous avec une entreprise non encore connue) et 40 rendez-vous de suivi.

La présidente a souhaité, dès son arrivée à la communauté d'agglomération, rencontrer de manière individuelle les entreprises du territoire, pour mieux connaître le tissu économique et leurs attentes.

UNE VINGTAINE D'ENTREPRISES RENCONTRÉES EN 2015, PAR SECTEUR ET PAR TERRITOIRE



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Projet de réhabilitation de la pépinière d'entreprises des Paluds.

Réhabilitation de la pépinière d'entreprises des Paluds

Le projet consiste à créer un pôle entrepreneurial mêlant hébergement et services pour favoriser l'entrepreneuriat et renforcer la création, insérer durablement des entreprises nouvelles, favoriser la création d'emplois et inciter ces nouvelles structures à l'internationalisation.

Le positionnement mixte entre spécialisation et ouverture sectorielle de cet outil permettra de satisfaire à la fois la demande particulière des entreprises de la filière Medtech et la demande d'entreprises de la métropole.

Le projet s'articule en trois axes :

1. Reconstruire un bâtiment adapté aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins,

2. Offrir un hébergement immobilier et un accompagnement au développement des entreprises, en regroupant dans une même structure, toute la chaine de valeur de l'entrepreneuriat,

3. Créer un « cluster d'excellence » de pépinières généralistes françaises et européennes, en modélisant et en capitalisant les résultats, par le développement d'échanges de bonnes pratiques et d'actions mutualisées.

Objectif d'accueil de 60 entreprises pour une superficie de 4 300 m² décomposée comme suit :

12 ateliers, 50 bureaux, 2 labo (160 m²), 1 espace co-working, 4 bureaux de permanence, 3 salles de réunion.

L'équilibre entre les deux publics visés est envisagé comme suit :

- 1/3 d'entreprises des Medical Devices & Services
- 2/3 d'entreprises à haut potentiel de développement

Emploi, formation, insertion

La prise en compte de l'emploi sur le territoire est une problématique que la communauté d'agglomération a mis en œuvre depuis 2002. Elle se traduit de différentes manières dont la réalisation d'évènements ou d'actions ayant pour objectifs de mettre en relation des personnes désireuses de trouver un emploi ou de se former, et d'avoir accès à toute une offre de services.

Vie de La Boussole

Contribuer à la mise en cohérence entre les acteurs économiques et de l'emploi sur le territoire et le grand public.

LA BOUSSOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Mettre à disposition des structures œuvrant dans le champ de l'emploi, la formation et l'insertion, des salles de permanence et permettre à toutes les personnes ayant une problématique liée à l'emploi, la formation et l'insertion de pouvoir être orientées, informées et accompagnées.

17 permanences :
Adie, Afpa, APP, Avenir emploi,
Cap Emploi, CCAS, Cllaj, Cosens, EOEP,
Évolio, Fongecif, Greta,
IFSI C.H Edmond Garcin, Isatis,
Mission locale jeunes, SAMETH, WIMOOV.

Nombre de personnes suivies :

	2014	2015	VARIATION
PARTENAIRES (HORS ML)	720	840	+ 16,7 %
CENTRE ASSOCIÉ CITÉ DES MÉTIERS	2 900	3 900	+ 34,5 %
MISSION LOCALE (AU 30/09/15)	3 020	3 235	+ 7,1 %
LAB'EMPLOI	-	205	-
TOTAL	6 640	8 180	+ 23,2 %

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

6 nouveaux partenariats en 2015

- Pôle emploi
- Adie
- Greta
- Afpa
- Lycée Gustave-Eiffel
- FACE

Suivi des conventions et associations

- **ADEF** en 2015 : 10 stagiaires
- **ÉVOLIO** au 1/09/15 : 82 salariés insertion
- **Mission locale** au 30/09/15 :
  Alternance : 51
  CDI : 112
  CDD : 1809
  Formation : 513

Renouvellement du soutien logistique et aide financière aux organismes de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi

Sont concernés, la Mission locale, l'Université de Provence, Évolio, La Varappe et l'ADEF.



Réunion du Lab'Emploi.

Ces structures travaillent toutes à l'accompagnement et à l'insertion des publics sans activités et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

Lab'Emploi

Mise en relation entre les entreprises qui recrutent et des demandeurs d'emploi (prospection d'offres d'emploi, aide à la rédaction de fiche de poste et accompagnement RH). Projet conduit en partenariat avec l'UPE13, la Ville d'Aubagne, la Mission locale et le Pôle emploi.

- Démarrage juin 2015,
  signature de la charte le 7/07/15
- Nombre d'entreprises
  contactées/suivies : 338
- Nombre d'offres recueillies :
  144 dont 50 % non déposées à Pôle emploi
- Nombre de placements effectués
  par le Lab'Emploi : 39

LAB'EMPLOI	APPRENTISSAGES	CDD	CDI	INTÉRIM	TOTAL
VARIABLE OU INDETERMINÉ	1		17	2	20
3 SEMAINES		1			1
6 SEMAINES		1			1
2 MOIS		2			2
3 MOIS		3			3
4 MOIS		6			6
6 MOIS		6			6
TOTAL	1	19	17	2	39

La clause d'insertion

Depuis 2008, les marchés publics lancés par les collectivités de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile doivent inscrire dans leur CCAP une clause d'insertion professionnelle permettant aux personnes en difficulté du territoire d'avoir accès à un emploi.

BILAN 2015

JANVIER	3 579	2,0	ETP
FÉVRIER	6 366	3,5	ETP
MARS	4 748	2,6	ETP
AVRIL	5 751	3,2	ETP
MAI	3 683	2,0	ETP
JUIN	3 881	2,1	ETP
JUILLET	2 355	1,3	ETP
AOÛT	3 260	1,8	ETP
SEPTEMBRE	5 717	3,1	ETP
OCTOBRE	4 420	2,4	ETP
NOVEMBRE	3 935	2,2	ETP
DÉCEMBRE	3 317	3,6	ETP
SOUS TOTAL	51 012	29,8	ETP
LVD – BILAN CLAUSE ANNÉE 2015	26 505	14,5	ETP
DSP TRANSPORT – BILAN CLAUSE ANNÉE 2015	6 625	3,6	ETP
TOTAL	84 142	47,9	ETP

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



La 5e Journée de l'entreprise s'est tenue le 5 novembre 2015.

Animations et évènements 2015

Tout au long de l'année : des évènements partenariaux

Dans son rôle d'animation du territoire, le service économique a organisé, avec le concours des partenaires locaux du développement économique, différentes manifestations visant à mettre les entreprises en réseau ou à les accompagner dans leur stratégie comme par exemple :

Mobilisation de plus de 700 entreprises en 2015

▸ 29 JANVIER 2015

Présentation de la loi de finances 2015

▸ 18 FÉVRIER 2015

Soirée de présentation de Réseau Pro

En partenariat avec la CCI Marseille-Provence et avec pour thème « Vous souhaitez booster votre réseau professionnel ? »

> 30 entreprises mobilisées.

▸ 2 AVRIL 2015

Rencontre expert international

Permettre aux chefs d'entreprise de mieux appréhender les différentes étapes du démarrage et du développement à l'international mais aussi de comprendre le rôle des différents acteurs de l'export en France et à l'étranger.

> 20 entreprises présentes.

▸ 19 MAI 2015

Rencontre banques – entreprises

Avec pour thème « Construire une présentation attractive de votre projet et faire de votre banquier un partenaire ; améliorer votre stratégie financière ».

> 50 entreprises présentes.

▸ 4 JUIN 2015

Nocturnes de la transmission

Co-partenariat avec la CCIMP et les différents acteurs économiques.

> 22 chefs d'entreprise cédants, 43 repreneurs potentiels, 37 visiteurs, 32 partenaires et 80 rendez-vous entre cédants et repreneurs.

▸ 5 NOVEMBRE 2015

5e Journée de l'entreprise

« Du développement local au développement à l'international » :

- Business Meeting Financement
- Espace dégustation vente
- Signature d'une charte d'intention participative et collective à la mise en réseau des signataires pour un développement économique à l'échelle européenne.

LA 5E JOURNÉE DE L'ENTREPRISE EN CHIFFRES

1262 PARTICIPANTS +25 %

660 VISITEURS + **602** EXPOSANTS ET PARTENAIRES

DONT **47 %** DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

DONT **70 %** DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

179 PARTENAIRES ET EXPOSANTS

12 CONFÉRENCES ET ATELIERS

14 VILLAGES THÉMATIQUES

30 ANIMATIONS ET NETWORKING

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Argile

Pour l'année 2015, le service de l'argile a mis l'accent sur les partenariats, notamment avec l'association des céramistes et santonniers locale. Toujours dans les trois domaines de compétences du service : l'activité des Ateliers Thérèse-Neveu (ATN) et de la Cité de l'art santonnier, les évènements et l'accompagnement économique des activités, tout cela dans un contexte de réseau européen.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La mission des Ateliers Thérèse-Neveu

Elle est d'assurer la conservation et la présentation du patrimoine céramique. Dans ce cadre, l'équipe des ATN a pour vocation l'animation de la Cité de l'art santonnier, tout nouveau centre d'interprétation sur l'univers du santon qui a ouvert ses portes en avril 2014, la gestion de la collection et la production d'expositions.

La Cité de l'art santonnier



Entrée principale de la Cité de l'art santonier.

Celle-ci se compose de deux espaces. Un premier espace d'exposition permanente présentant de façon chronologique l'histoire du santon sur le territoire du Pays d'Aubagne, illustré par des éléments de la collection de la communauté d'agglomération. Travaillé de façon didactique, cet espace est accessible à un large public et propose de nombreux outils ludiques (quiz, memories, etc.). Et un deuxième espace d'expositions temporaires a permis de produire quatre expositions : « Crèches du Monde », « La santonnerie de l'Horloge », « La Commedia dell'Arte » et enfin « Daniel Scaturro ». En 2015, la Cité a accueilli près de 4000 visiteurs.

Les Ateliers Thérèse-Neveu ont continué la politique d'acquisition et conservation afin de compléter la collection. Il s'agit aujourd'hui de parfaire le conditionnement afin de prévoir l'entreposage et le transport pour présentation dans le cadre d'expositions thématiques en France et à l'étranger. Pour rappel, la collection est riche de 17 000 objets.


La biennale Argilla s'est déroulée les 8 et 9 août 2015 à Aubagne.

Le service de l'argile

Ce dernier est co-organisateur avec l'association des céramistes et santonniers d'événements locaux.

2015 étant une année impaire, est venue s'ajouter aux traditionnels marchés à la céramique et au santon d'été et d'hiver, la biennale Argilla, dont l'invitée d'honneur était l'Italie. Avec 190 exposants, 17 nationalités représentées et plus de 500 000 € de chiffre d'affaires pour les exposants, cette biennale a réaffirmé sa position de 1er marché potier de France.

Plus de 70 ateliers

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile est riche de plus de 70 ateliers de céramique et santons.

Les actions d'accompagnement économique des activités ont permis cette année encore à des ateliers sélectionnés de participer au Salon international Maison & Objet à Paris.

Six ateliers se sont retrouvés sur l'espace commun du Pays d'Aubagne et de l'Étoile pour prendre des commandes d'acheteurs venus de différents pays, participant ainsi au rayonnement du territoire en international. Cet espace est également une véritable vitrine des savoir-faire locaux vis-à-vis des partenaires nationaux tels que « Ateliers d'Art de France ».

À l'international

Dans le domaine des relations internationales, la présidence pour le réseau français a été renouvelée à la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Ainsi, la présence des artisans du territoire est acquise dans les différentes manifestations en Italie, Espagne et Roumanie. Des actions communes sont au programme concernant le développement des process de production, la protection de l'environnement et les nouvelles technologies. Ce groupement est aujourd'hui fort d'une centaine de collectivités membres et d'une soixantaine d'observateurs. Il couvre ainsi une grande part du territoire de l'Union européenne et offre des possibilités d'échanges, d'ouverture de nouveaux marchés.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Transports

Autorité organisatrice des transports sur le territoire de 12 communes, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile fait du développement des transports publics un axe important de son action. La haute qualité des transports est un atout pour l'attractivité du territoire, son développement économique, touristique et culturel.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Repenser le projet des transports en commun

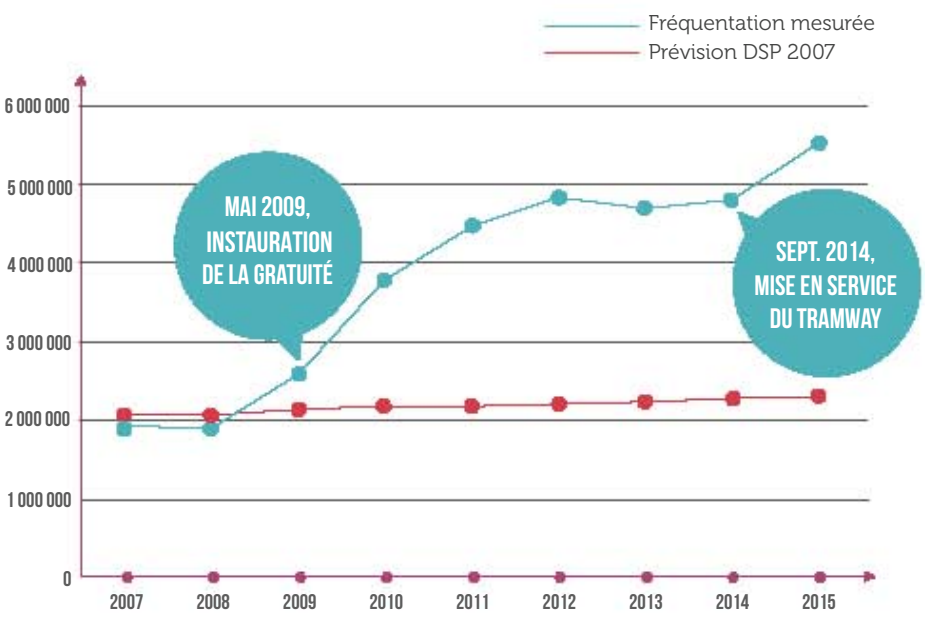
Après la mise en service en septembre 2014 de la ligne de tramway Charrel - Gare, le réseau des Lignes de l'agglomération continue de progresser, avec + 15 % de fréquentation sur l'année 2015, un réseau adapté aux besoins avec ses lignes principales, locales et services de bus à la demande.

Pour les années à venir, le projet de transport en commun est repensé pour répondre en priorité aux besoins de mobilité de l'ensemble des habitants du Pays d'Aubagne et de l'Étoile mais aussi vers les territoires voisins de Marseille et d'Aix-en-Provence avec l'objectif de placer Aubagne comme le 2e pôle d'échange du département des Bouches-du-Rhône, après Marseille.

Dans cet objectif, la présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Sylvia Barthélémy porte deux projets majeurs de transport collectif en site propre (TCSP) :

- Le Val'Tram : prolongement de la ligne de tramway sur la voie ferrée de Valdonne, longue de 14 km, pour desservir le nord du territoire, de La Bouilladisse à Aubagne,
- La desserte de la zone d'activité des Paluds à Aubagne avec la mise en place du Chronobus, un système de Bus à haut niveau de service (BHNS) adapté à la configuration de la zone des Paluds.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION



« Les Lignes de l'agglo » : la progression continue

Évolution de la fréquentation 2014/2015

Sur l'année 2015, la fréquentation du réseau a connu une hausse de 15 % par rapport à 2014 avec 5,54 millions de voyageurs : 19 000 voyageurs par jour sont transportés tous les jours sur les lignes du réseau.
Sur la période de septembre à décembre 2015, le tram a transporté 7 300 voyageurs par jour. Toujours en progression, il assure à lui seul 39 % du total des lignes régulières.


Le pôle d'échange multimodal à Aubagne.

Un réseau qui s'adapte toujours au plus proche des attentes

En septembre 2015, un an après la mise en service de la ligne de tramway Charrel - Gare, le réseau poursuit son adaptation pour être au plus près des attentes des habitants.

Quelques nouveautés : les lignes 2 et 13 adoptent un nouvel itinéraire, des services de bus à la demande sont transformés en lignes régulières sur les secteurs de La Louve, La Thuilière, Les Solans. Une ligne Auberge neuve (Peypin) – Pas-de-Trets (La Destrousse) est mise en service.

La ligne 8/9 est renforcée en heure de pointe avec l'injection d'un véhicule de plus grande capacité, 80 places au lieu de 55, et davantage de trajets directs par autoroute.

Les bus à la demande sont renommés « Résa'bus », avec la définition de 4 nouvelles zones : « Solans-Beaudinard », « Roquevaire », « La Bouilladisse-Belcodène » et « La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin, Cadolive ».
À titre expérimental, les services du dimanche, le Tbus et la ligne 3, sont étendus pour fonctionner également l'après-midi.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016





Campagne de prévention « Le tram et nous » - 2015

Avec le tram, jouez la carte sécurité !

Près de neuf mois après la mise en service du tramway à Aubagne, la collectivité, en partenariat avec les Lignes de l'agglo, a lancé différentes campagnes de prévention sur les risques liés au tram.

La cible prioritaire : les jeunes. En effet, l'enjeu est important car depuis l'arrivée de ce nouveau mode de transport dans la ville, des comportements dangereux ont été recensés, en particulier devant les collèges et lycées, qui auraient pu conduire à des accidents graves.

Une communication multicanale avec du print, du digital, des jeux concours et du street marketing s'est attachée à trouver le bon canal pour ce public.
Dans le même cadre, un exercice grandeur nature a été organisé avec les pompiers le 12 octobre 2015.

L'objectif est de vérifier l'efficacité dans la coordination des équipes et la bonne application des procédures sur le terrain : exploitants, pompiers, forces de l'ordre, collectivités, services techniques lors de la gestion de crise.
Un accent a été posé aussi sur la citoyenneté dans les bus aux abords des collèges en partenariat avec la police municipale et nationale. Ce travail de mutualisation des acteurs mené à Aubagne et Roquevaire a apporté une véritable amélioration de civilité, de respect, de vivre ensemble dans les jours et semaines qui ont suivi. Ce dispositif sera reconduit de manière bi-annuelle.

Encore un très bon niveau de qualité en 2015

L'année se termine avec un taux de qualité de service de 94,88 %. On notera 99,4 % de taux de qualité du comportement des conducteurs/receveurs et 97 % de taux de qualité pour l'offre de service du Résa'bus.

L'accessibilité : une nouvelle étape avec l'Ad'ap

L'année 2015 fut une année charnière au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) en matière de transport. Cette année marquait la fin du Schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT) voté en février 2008 et le commencement d'une nouvelle planification intitulée Agenda d'accessibilité programmé des transports collectifs urbains voté le 30 septembre 2015.

BILAN DU SDAT

11 LIGNES
ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LES 14 LIGNES RÉGULIÈRES

169 /407 ARRÊTS ACCESSIBLES
SOIT 41,5 % DES ARRÊTS,
> 85,6 % DE LA FRÉQUENTATION DU RÉSEAU.

Le SDA - Ad'Ap Transports collectifs urbains porte la volonté de poursuivre le travail engagé. Ce nouveau document de planification d'une durée de trois ans a été rédigé en interne par le service transport. Trois phases de concertation se sont déroulées avec les usagers PMR, les associations représentatives des PMR et les partenaires institutionnels. Ce SDA - Ad'Ap s'engage à mettre en accessibilité PMR 77 points d'arrêt supplémentaires à horizon fin 2018.

La collaboration avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a été maintenue via une nouvelle convention afin de mutualiser les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus utilisés par les réseaux du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et du conseil départemental. Cette convention a permis de diminuer significativement les frais des travaux de mise aux normes et de rendre accessibles d'autres arrêts de bus.

Un audit de l'association Boulegan a été réalisé en vue de rétablir sa situation financière avec l'aide de la structure ESIA et du cabinet Transfert. À la suite de cet audit, la convention de financement de l'association Boulegan a été adoptée en décembre 2015 pour garantir le versement de la subvention pour l'année 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Val'Tram : un projet qui avance

L'étude engagée en septembre 2014 a validé, à l'été, la faisabilité technique d'utiliser les rames de tramway Citadis Compact circulant sur la ligne actuelle pour le projet Voie de Valdonne. Ce choix permet de mutualiser les équipements déjà réalisés dans le cadre de la ligne de tramway : le centre de maintenance et les rames Citadis Compact. Un itinéraire a été adopté dans le centre-ville d'Aubagne respectant les contraintes d'accès au centre-ville et les projets portés par la commune.
Une large concertation « Donnez votre avis ! » s'est déroulée pour présenter le projet Val'Tram et recueillir les avis. Cette concertation a obtenu une mobilisation importante des citoyens.

- Près de 300 personnes ont visité les expositions installées dans trois communes directement concernées : Aubagne, Roquevaire, La Bouilladisse.

- Les registres présents dans chaque mairie de l'Agglomération et sur le site internet « valtram.com » ont permis de recueillir 708 avis écrits : 74 % se déclarent en faveur du projet et seulement 9 % émettent un avis négatif.
5 000 internautes ont consulté le site valtram.com, 10 000 personnes ont visionné le film.

- Une grande téléconsultation s'est déroulée du 18 mai au 26 juin. Plus de 30 000 foyers de l'ensemble du territoire ont été consultés. 10 000 personnes ont répondu, soit un bon taux de retour pour une téléconsultation. 91 % des personnes télé-consultées se déclarent favorables au tracé et ses dessertes et 40 % déclarent que le Val'Tram changera leur mode de déplacement.

En juillet 2015, la communauté d'agglomération a fait le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la SPL Faconéo. Une équipe dédiée a été immédiatement constituée au sein de la SPL pour respecter le planning ambitieux imposé par le mandat : un début des travaux à l'automne 2017 pour une mise en service en 2020. Les consultations ont été engagées dès mi-juillet, pour une attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société Systra en décembre 2015.
À l'automne, Façonéo a réalisé un diagnostic poussé des ouvrages d'art qui a permis de lever les craintes de lourds travaux de réfection.

Le chronobus : les études prévues en 2016

Dernier maillon de son schéma de transport, la collectivité a engagé les réflexions techniques en vue de la réalisation d'une ligne de BHNS reliant la gare d'Aubagne à la zone industrielle des Paluds, en correspondance avec le tramway, la 3e ligne SNCF et le Val'Tram.

Le BHNS (Chronobus) associe les avantages du bus (légèreté, flexibilité) et ceux des transports en commun en site propre (vitesse, régularité, ponctualité). Ce qui le rend aussi efficace et moins coûteux qu'un tramway pour répondre à la capacité nécessaire (1 véhicule de 100 places toutes les 10 mn, soit une capacité de 600 pers. / h)
Le BHNS desservira la gare située en centre-ville avec 20 000 habitants à proximité immédiate et la zone des Paluds et ses 10 000 emplois. 7 stations intermédiaires sont prévues, implantées de façon à desservir dans un rayon de 400 m le plus grand nombre de commerces et d'entreprises.

L'objectif du BHNS est d'avoir une fréquence toutes les 10 minutes, une vitesse d'exploitation comprise entre 25 et 40 km / h pour un temps de parcours de 10 minutes entre la station Gare et le centre Agora. Pour obtenir cette fréquence, des zones de circulation sont dédiées au Chronobus avec le passage prioritaire des carrefours et la limitation du nombre d'arrêts.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué a été donné à la SPL Façonéo pour conduire les études de faisabilité en 2016, en corrélation avec le projet du Val'Tram.



La mise en service du Val'Tram est prévue en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Aménagement et plannification urbaine

Les actions menées par la Direction visent à mettre en œuvre les orientations définies par le Schéma de cohérence territoriale et les objectifs de production de logement fixés dans le Programme local de l'habitat. En 2015, les missions ont principalement porté sur la poursuite des projets et des partenariats engagés, le suivi d'études relatives à la définition de projets urbains et la mise en œuvre de l'outil stratégique de veille et d'action foncière.

Reçu au Contrôle de légalité le18 octobre 2016

Schéma de cohérence territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale, approuvé en décembre 2013, a vocation à décliner les principes d'une organisation cohérente et durable du territoire, en compatibilité avec la Directive territoriale d'aménagement, et en cohérence avec les démarches de planification sectorielle et actions mises en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : Agenda 21, PLH, plan climat, charte agricole, schéma général d'assainissement…
Quatre axes stratégiques fondent le SCoT qui trouve désormais application sur le territoire :

- Protéger et valoriser nos richesses naturelles et patrimoniales,
- Faire vivre notre territoire à taille humaine et entretenir la solidarité,
- Asseoir le développement économique sur nos spécificités territoriales,
- Construire un territoire plus équilibré et plus économe.

Dans le cadre des procédures d'élaboration des PLU des communes, les orientations du Document d'orientations et d'objectifs du SCoT sont au fur et à mesure déclinées.
L'année 2015 a été principalement marquée par l'engagement de l'élaboration de PLU, notamment celui d'Aubagne.

Un des axes importants de développement urbain de notre territoire est constitué par le corridor de l'ancienne voie de Valdonne, qui va être remise en service au travers du projet du Val'Tram. À ce titre, le SCoT a identifié des secteurs à enjeux autours des stations du Val'Tram :

- Le secteur Napollon sur la commune d'Aubagne, qui a fait l'objet d'une traduction réglementaire dans le projet de PLU avec l'identification d'une micro-localité, de délimitation de zones à urbaniser au droit de la station, de mise en place de réserve pour des cheminements piétons, notamment.



Extrait de l'étude - Principe d'aménagement autours du terminus du Val'Tram à La Bouilladisse.

- Le secteur entre La Bouilladisse et Pont-de-Joux (Auriol). À ce propos, une étude, réalisée par Romain Verdet, urbaniste, a été lancée (via un mandat confié à la SPL Façonéo) pour déterminer les potentialités d'aménagement autour du terminus du Val'Tram à La Bouilladisse.

Le confortement du partenariat avec l'EPF Paca

L'Établissement public foncier Paca et la communauté d'agglomération ont engagé un partenariat depuis 2006 contribuant à la mise en œuvre des objectifs de production de logements du territoire, inscrits aujourd'hui dans le Schéma de cohérence territoriale et dans le Programme local de l'habitat approuvé le 26 février 2014.

La communauté d'agglomération est signataire actuellement de cinq conventions d'interventions foncières :

1 - Convention multi-site pour la réalisation à court terme de programmes d'habitat mixte

Cette convention, signée en 2009, permet d'engager un processus d'acquisition foncière, sur la base d'études de faisabilité, sur des sites de projet définis avec les communes. L'enveloppe budgétaire allouée à cette convention est de 10 M€.
Dix communes, à ce jour, ont adhéré à ce dispositif : Aubagne, Auriol, La Bouilladisse, Cuges-les-Pins, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin et Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie.

Au 31 décembre 2015, l'EPF Paca a acquis pour un montant global d'environ 4 M€ décomposé comme suit :

- Aubagne : 300 000 €
- La Destrousse : 1 864 632 €
- Saint-Zacharie : 1 875 000 €

2 - Convention opérationnelle d'impulsion réalisation sur le site de la Chapelle à La Bouilladisse

Le montant des acquisitions est de 1 430 619 €. L'enveloppe budgétaire allouée à cette convention est de 6 M€. Le périmètre de cette convention, signée en 2008, correspond au périmètre de la Zac de la Chapelle à La Bouilladisse.

3 - Convention opérationnelle d'impulsion réalisation sur le site des Arcades à La Penne-sur-Huveaune

Signée en 2008. Le montant des acquisitions est de 1 417 440 €. Le foncier a été cédé à la SPL Façonéo fin 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

4 - Convention d'intervention foncière sur le périmètre du centre-ville/gare d'Aubagne

Cette convention a été signée le 17 décembre 2015 par l'EPF Paca, la Ville d'Aubagne et la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. L'objectif est d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain du centre-ville visant à renforcer son attractivité résidentielle, économique, commerciale et touristique. L'enveloppe budgétaire de cette convention est de 10 M€.

5 - Convention d'intervention sur le site de la zone d'activité des Paluds dans le cadre de requalification - Projet « Les Nouveaux Paluds »

La signature de cette convention a eu lieu le 29 décembre 2015 par l'EPF Paca, la Ville d'Aubagne et la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. L'objectif principal de la requalification des Paluds consiste à pérenniser et conforter le caractère d'économie productive sur cette zone : densification de l'emploi à l'hectare, amélioration du niveau d'équipements et de dessertes. L'enjeu de cette convention est d'acquérir du foncier afin d'optimiser l'occupation des parcelles et de développer des projets qualitatifs.L'enveloppe budgétaire de cette convention est de 5 M€.

La poursuite des opérations d'aménagement engagées

LA BOUILLADISSE

Éco-quartier de la Chapelle : constitution de dossier de réalisation de la Zac de la Chapelle

Par délibération du 1er octobre 2008, le conseil communautaire a initié la procédure relative à l'aménagement du site de la Chapelle à La Bouilladisse.

Créée en décembre 2012, la Zac de la Chapelle prévoit la construction de 350 logements avec un minimum de 30 % de logements sociaux, d'un lycée et d'équipements publics de proximité, et ce dans la continuité du noyau villageois et des axes de transports en commun, notamment le futur Val'Tram de Valdonne.

L'aménagement de cette Zac a été confié à la SPL Façonéo ; le traité de concession a été signé en janvier 2014.

L'équipe de maîtrise d'œuvre de la Zac dont le mandataire est STOA, a élaboré le dossier de réalisation de la Zac qui a été approuvé le 14 décembre 2015 par le conseil communautaire.

Des évolutions ont été portées au projet dans la partie programmatique, un complexe « aqua-ludique » va compléter le programme de construction. Le périmètre de projet a également été revu suite à l'identification d'un risque inondation sur une partie du périmètre.


Zac de la Chapelle


L'éco-quartier de la Chapelle est dans la continuité du village de La Bouilladisse.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

CUGES-LES-PINS

Zac des Vigneaux

L'aménagement de la Zac des Vigneaux est réalisé dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à Façonéo.
Les dossiers de création et de réalisation ont fait l'objet de modifications adoptées par le conseil communautaire en mars 2015.
Le programme de la Zac prévoit donc 240 logements dont 30 % de locatifs sociaux, une résidence service (90 lits, 100 % sociaux), un équipement hôtelier et des commerces.



Les travaux d'aménagement de la Zac des Vigneaux à Cuges-les-Pins ont démarré en juillet 2015.

LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Les Arcades

L'opération des Arcades à La Penne-sur-Huveaune va permettre la production de 100 logements dont 30 % de logements sociaux.
Les travaux d'aménagement ont été confiés via un traité de concession d'aménagement à la SPL Façonéo en juillet 2014.
Le permis d'aménager a été déposé le 31 mars 2015 et obtenu le 11 août 2015 (maîtrise d'œuvre ISM / B Callard).
La SPL a, par la suite, désigné le groupement d'entreprises qui aura la charge de réaliser des travaux d'aménagement : il s'agit du groupement Eurovia (mandataire) / N. Béranger / Bonzo TP / Paysages Méditérranéens.
L'opérateur a également été choisi, il s'agit de Pitch Promotion, accompagné de l'architecte Rudy Ricciotti.



Perspectives du projet Rudy Ricciotti à La Penne-sur-Huveaune (octobre 2015).

Mise en œuvre de l'outil stratégique de veille et d'anticipation foncière

La mise en œuvre de documents de planification du territoire (SCoT, PLH) nécessite, notamment de mettre en place une gestion cohérente du foncier afin de répondre aux besoins identifiés pour le territoire.
Il s'agit donc de créer les conditions favorisant l'organisation d'une veille foncière et de définir les moyens d'actions permettant d'anticiper et d'agir afin de mettre en œuvre les politiques de la communauté d'agglomération que ce soit en matière d'habitat, de développement économique, de transport, etc.

Cet outil se veut transversal et est à la fois au service des communes du territoire et de l'ensemble des services de la communauté d'agglomération.
Deux dimensions seront données à cet outil : la première d'observation du foncier et la seconde de veille et d'action foncière (définition des outils et des procédures adéquates).

Activité du service SIG (rattaché à la Direction)

Sur l'année 2015, le service SIG a réalisé les missions principales suivantes :

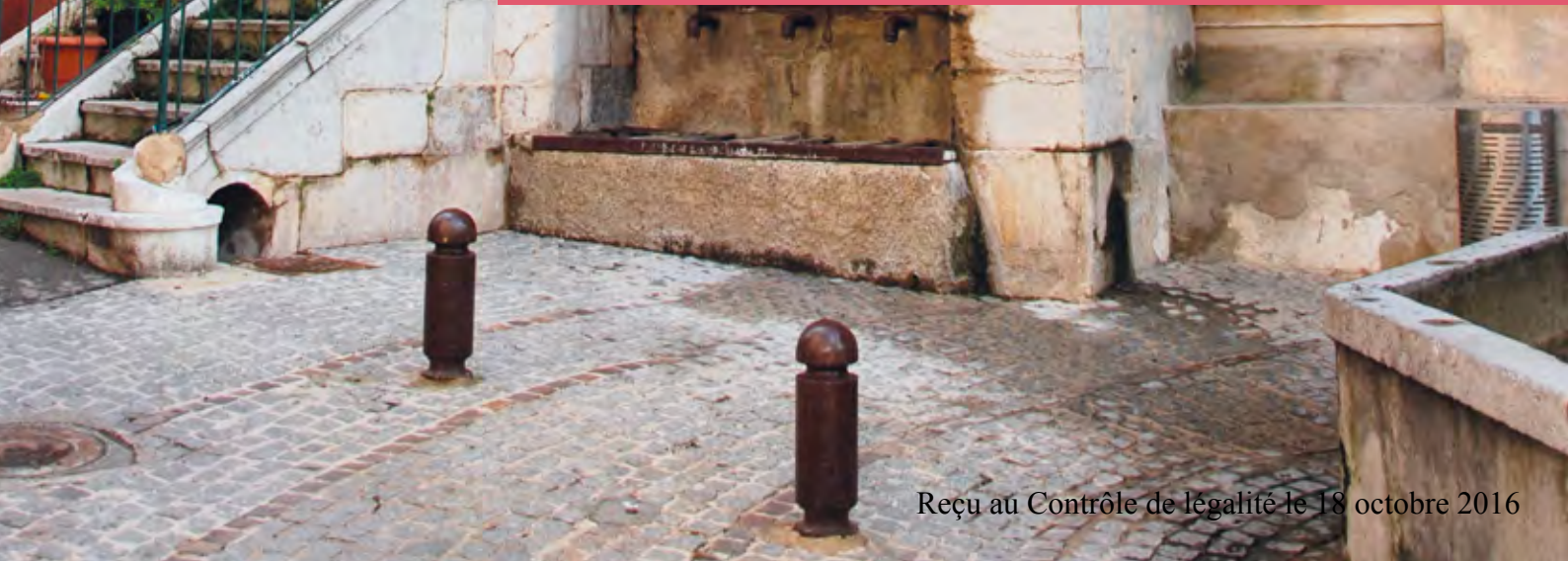
- La réalisation des documents graphiques du PLU d'Aubagne arrêté le 16 décembre 2015 qui comporte les planches des dispositions réglementaires et complémentaires, les planches des Servitudes d'utilité publique (SUP) et les planches sur l'aléa feux de forêt,
- L'accompagnement et la mise à disposition d'outil pour le déroulement de l'enquête publique du PLU d'Aubagne,
- La standardisation selon les préconisations du Centre national de l'information géographique (CNIG) des documents d'urbanisme des communes membres (en partie),
- La production cartographique et l'intégration de données métiers (acquisition, modification, digitalisation, relevé GPS, ...),
- La gestion du SIG (mise à disposition, formation, production cartographique, ...) de la SPL L'Eau des Collines et du Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune (SIBVH) selon les conditions des conventions signées avec les SPL,
- La veille et la maintenance des bases de données SIG et du WebSIG mises à disposition des agents communaux, communautaires et des SPL,
- La diffusion de données métiers aux partenaires publics ou privés dans le cadre d'une mission de service public et la réponse aux différentes demandes de plans,
- La participation à certains groupes de travail du Centre régional de l'information géographique Paca (CRIGE).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Habitat

Malgré une crise persistante et des baisses de dotations de l'État, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile continue à soutenir le logement pour tous et ses actions de proximité afin de favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble. Habiter n'est pas seulement loger. Cette thématique s'inscrit dans les politiques de développement urbain. Le Programme local de l'habitat (PLH) constitue le cadre organisateur de la politique de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Outil de programmation et de pilotage, il est complété par la délégation de compétences, qui a été renouvelée en 2010 pour une période de six ans.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Adopté en 2014, le nouveau Programme local de l'habitat (2014-2019) a pour enjeu prioritaire de répondre aux besoins en logements de tous. Il a pris en compte l'article 10 de la loi du 18 janvier 2013 qui porte le quota obligatoire de logements sociaux de 20 à 25 %. Relever ce défi suppose une mobilisation foncière très déterminée tout au long des six ans à venir.

4 orientations déclinées en 19 actions pour répondre aux objectifs :

1. Construire un territoire équilibré en articulant habitat-déplacements-emplois-équipements (il est impératif de traiter les problèmes d'habitat dans une démarche d'aménagement du territoire). Elaboré dans la continuité du SCoT, le nouveau PLH s'inscrit pleinement dans ses objectifs,
2. Développer un territoire sobre en énergie dans la continuité de l'Agenda 21 Plan-climat-énergie territorial de 2012 en général et de son volet « Habiter » en particulier,
3. Construire un territoire solidaire porteur du mieux vivre ensemble, à taille humaine et dont le citoyen est un véritable acteur de la politique de l'Habitat,
4. Innover et laisser place à l'expérimentation. Le Pays d'Aubagne et de l'Étoile est porteur d'alternatives visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants. En cette période de crise prégnante, il est important de favoriser l'innovation et la mutualisation des partenariats.

Créer les conditions pour accroître l'offre de logements

Les chiffres de la production de logements sociaux

Le développement d'une offre de logement variée, répartie de manière équilibrée et harmonieuse sur tout le territoire, est au cœur du PLH. En matière de construction, il fixe des objectifs territorialisés précis, année après année, commune par commune, pour dégager une offre équilibrée de logements sur l'ensemble du territoire communautaire.

En matière de production de logement social, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile a soutenu en 2015 les projets de 155 logements en accordant 563 650 € de subventions aux organismes bailleurs et en garantissant leurs emprunts. Des résidences de grande qualité ont été mises en location à Aubagne et Auriol.

+ DE 500 LOGEMENTS SONT EN CHANTIER

+ DE 200 LOGEMENTS ONT ÉTÉ LIVRÉS

Cette programmation a pu être possible grâce à une stratégie foncière ambitieuse qui s'appuie sur le service aménagement foncier de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.
La mise en œuvre de la compatibilité des PLU avec le SCoT, l'intervention de la SPL Faconéo, de l'EPF Paca sont autant d'actions qui participent à relever le défi foncier.

Répondre aux besoins en logements de tous et favoriser les parcours résidentiels

La production s'accompagne de politique d'accompagnement social et d'hébergement. Le PLH se doit de répondre aux besoins de tous les ménages du territoire quelle que soit la diversité des situations afin de les accompagner dans leur parcours résidentiel. À ce titre, certains publics impliquent des politiques spécifiques.

- Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (Cllaj), facilite l'accès à un logement autonome pour les jeunes en mutualisant les partenariats, en développant des solutions alternatives (cohabitation intergénérationnelle) et en s'appuyant sur des dispositifs d'insertion par l'emploi en lien avec la mission locale. Plus de 200 jeunes ont été suivis dans ce cadre et 27 logés. L'hébergement temporaire du Cllaj ne se limite pas à une notion « chronologique ». L'hébergement du Cllaj est avant tout un outil « logique », permettant aux jeunes de penser, de mettre en place et d'aboutir sur un projet professionnel et de logement. L'hébergement au Cllaj un engagement en faveur des projets personnels et professionnels jeunes,
- La maison « Paule-Abric », ouverte depuis juillet 2013 à Aubagne, destinée aux femmes victimes de violences conjugales, permet de répondre à des situations d'urgence. L'objectif est de pouvoir proposer au moins un logement d'urgence dans toutes les communes,


La maison « Paule-Abric » à Aubagne.

- Promouvoir un habitat adapté à la situation des personnes âgées ou handicapées, le maintien à domicile, la mise en place de partenariat associations-bailleurs-collectivités (8 % des logements sont adaptés sur tous les nouveaux programmes), mise en œuvre d'une nouvelle convention partenariale avec les associations œuvrant dans ce domaine et en coordination avec la commission intercommunale d'accessibilité.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Améliorer le parc de logements existants

Le renouvellement urbain est une préoccupation forte de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. La revitalisation des centres anciens, afin de renforcer l'attractivité résidentielle en articulant la politique d'amélioration de l'habitat aux politiques de redynamisation du commerce de proximité et de qualité d'espaces publics, s'inscrit pleinement dans une politique de développement durable.

Depuis 2013, les dispositifs d'OPAH et l'OPAH-RU (2012-2017) sont rentrés en phase opérationnelle. La politique nationale, les enveloppes dédiées impactent sur la politique locale et ne permet pas de mener pleinement les objectifs ambitieux élaborés dans les conventions.
La mise en place des comités directeurs dans chaque commune et les actions de communication ont permis de relayer l'information auprès des propriétaires et bailleurs.

Rappel des objectifs qualitatifs des OPAH Centres anciens

Les objectifs qualitatifs partagés des 2 opérations programmées sont à la fois d'ordres économique, social, sanitaire, environnemental et architectural et s'inscrivent aussi bien dans le court que dans le long terme :

- Éradiquer les situations d'indignité et lutter contre l'indécence,
- Assurer la diversité de la population et favoriser le maintien sur place des occupants via l'amélioration des conditions d'accession et de maintien dans leur logement des propriétaires occupants,
- Maîtriser le phénomène inflationniste des loyers, proposer des logements locatifs de qualité et adaptés aux besoins de la population,
- Diminuer les déperditions et les consommations énergétiques,
- Valoriser les centres anciens de la communauté d'agglomération au profit des occupants, dans une perspective d'attractivité du territoire.

Dans la cadre de l'OPAH-RU, il s'agira de s'attacher également à :

- Requalifier de manière durable le parc d'immeubles collectifs (parties communes et parties privatives, en copropriétés et en mono-propriétés),
- Mettre fin aux dysfonctionnements urbains les plus lourds détériorant la qualité urbaine des centres-villes et réinvestir des sites (friches ou immeubles) en vue de la création d'une offre de logements sociaux adaptée aux besoins de la population.

En 2015, le montant total des subventions engagées Anah s'élève à 340 847 € pour les travaux et 46 020 € de prime ASE + AMO Fart.

Les subventions se répartissent dans 8 communes de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile : Aubagne, Auriol, Cadolive, La Bouilladisse, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie.


Avant la réhabilitation, rue des Gorgnes à Auriol.

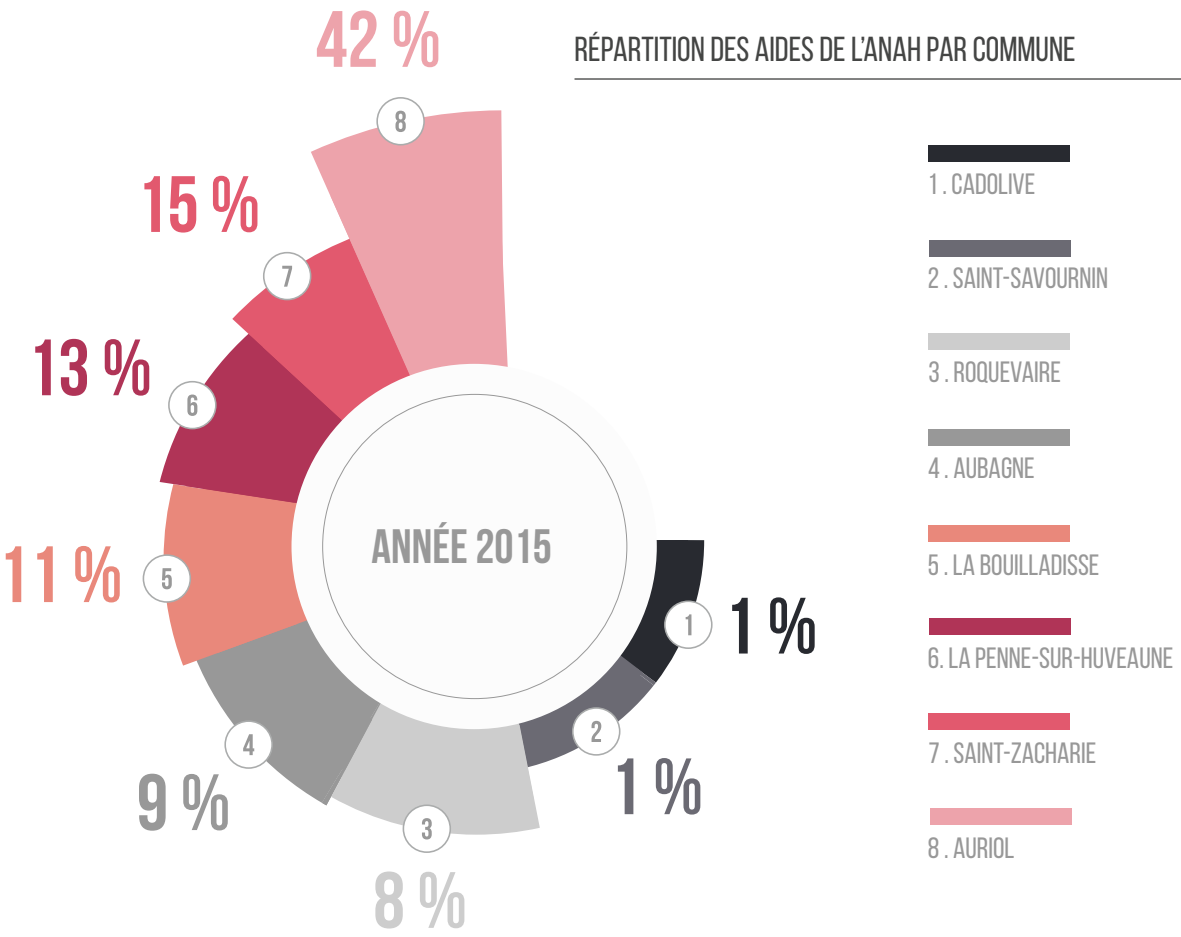

Après la réhabilitation...

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS AIDÉS PAR COMMUNE

2015	MONTANT DES TRAVAUX ÉLIGIBLES PAR L'ANAH (HT)	SUBVENTIONS ANAH
AUBAGNE	74 034 €	29 865 €
AURIOL	417 720 €	143 678 €
CADOLIVE	9 332 €	4 666 €
LA BOUILLADISSE	65 531 €	36 389 €
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	117 088 €	44 966 €
ROQUEVAIRE	77 034 €	25 407 €
SAINT-SAVOURNIN	6 527 €	3 263 €
SAINT-ZACHARIE	204 207 €	52 613 €
TOTAL	971 473 €	340 847 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

RÉPARTITION DES AIDES DE L'ANAH PAR COMMUNE



Du Contrat urbain de cohésion sociale au contrat de ville

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter du 1er janvier 2015, aux Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément rénovée. Seule la commune d'Aubagne est concernée et le contrat porte sur la résidence du Charrel qui regroupe plus de 2 200 habitants. Désormais, c'est l'EPCI qui est chef de file. En 2015, le processus de construction du contrat de ville a été marqué par plusieurs étapes importantes :

- Le diagnostic social et urbain qui a permis d'élaborer le nouveau contrat,
- Des réunions publiques,
- L'appel à projets sur de nouvelles thématiques, 29 actions ont été retenues

En 2014, 175 000 € ont été mobilisés pour financer des actions publiques dans le cadre du CUCS.

Faire vivre le Programme local de l'habitat

Afin de renforcer l'efficacité de la politique de Habitat par une meilleure connaissance des besoins et de l'offre, la communauté d'agglomération se doit de disposer de données concernant les marchés immobiliers, la demande sociale, les loyers, et d'analyser ces données dans un observatoire de l'Habitat.

Depuis 2007, l'observatoire des loyers du parc privé, en partenariat avec l'Adil 13, offre une analyse de l'évolution des loyers, la version 2014 s'est enrichie de dires d'experts et d'éléments juridiques.

Pelehas, le logiciel de gestion de la demande sociale, qui permet aux communes de connaître précisément la demande sur leur commune, continue à se déployer.

De nouvelles formations sur les requêtes se sont déroulées, une matinée d'échange et d'information avec les services logement et CCAS des communes en partenariat avec l'Adil 13 a permis de présenter des statistiques par commune et de présenter la réforme des attributions.

Cette connaissance est transmise aux bailleurs lors de la programmation afin de répondre au plus près des besoins de chaque commune en logements sociaux (typologie, financement). Elle viendra alimenter l'observatoire de l'Habitat et permettra de proposer des actions au regard de son analyse.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Aménagement et développement durable

Le plan d'actions de l'Agenda 21 et du Plan climat énergie territorial de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a été approuvé en octobre 2012. L'année 2015 a permis de continuer la mise en œuvre de certaines actions démarrées en 2014.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les projets phares de 2015

L' animation du groupe « collectivités éco-responsables »

La restauration collective

La communauté d'agglomération a poursuivi l'animation de la démarche initiée en 2011 autour de la restauration collective bio et locale. Elle a travaillé sur un deuxième groupement de commandes avec 8 communes impliquées : Auriol, Aubagne, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, Peypin, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune et Saint-Savournin (3 de plus qu'en 2011), pour les marchés suivants :

- Fournitures de fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique,
- Produits du commerce équitable,
- Fabrication et livraison de pain issu de l'agriculture biologique.

La commune d'Auriol assure la coordination du groupement. Les fruits et légumes frais sont issus de l'agriculture biologique locale (Aubagne ou région Paca) et sont fournis par une association installée sur le territoire (APPL). La commune de Belcodène a rejoint ce groupement de commandes sur le lot fruits.

Un diagnostic sur le gaspillage alimentaire a été mis en place dans les communes volontaires. Il a pu être réalisé sur 4 communes en 2015. Le but de ce diagnostic est d'identifier les causes du gaspillage alimentaire et de mettre en place des actions pour la rentrée scolaire 2016/2017. Il est prévu de poursuivre ce travail sur les autres communes au cours de l'année 2016.



Un diagnostic pour identifier les causes du gaspillage.

Les actions à destination des entreprises du territoire

La démarche d'économie circulaire

Suite aux diagnostics individuels des 32 entreprises pilotes, les 3 groupes de travail mis en place (gestion des palettes, valorisation du carton, mutualisation de service) ont donné lieu à des actions concrètes en 2015 :

1. **Gestion des palettes** : une réunion de présentation du dispositif « Troc ta palette » a été organisée à destination des entreprises identifiées. Cette première mise en relation a été suivie de relance téléphonique de la communauté d'agglomération se positionnant en « facilitateur » dans la prise de contact ou de rendez-vous. Cette action se heurte à une problématique de logistique et de disponibilité des acteurs. En effet, les entreprises, même intéressées, ont du mal à y consacrer du temps pour organiser les échanges.

2. **Valorisation des cartons :** en écho à la volonté des entreprises de travailler sur la valorisation du carton et fort du travail réalisé par les étudiants des mines d'Alès sur le débouché en litière animale, la collectivité a notifié en fin d'année un bureau d'étude pour réaliser l'étude de faisabilité technique et économique. Elle comprend la prise en compte d'autres débouchés potentiels, notamment en isolation. Cette dernière pourra démarrer début 2016.

3. **Mutualisation de services :** à la suite de la sollicitation des prestataires et la phase de négociation, la consultation a été notifiée en avril 2015. Le lot sécurité incendie a démarré très vite alors que celui des contrôles réglementaires est quelque peu temporisé par les contrats en cours pour un certain nombre des entreprises du groupement. Une première évaluation à six mois a été réalisée avec un taux de satisfaction quasi unanime. On constate une économie financière de 40 % en moyenne. Le coordinateur s'est désisté et n'a pas été remplacé pour le moment. Il a été décidé pour 2016 de travailler sur l'achat groupé d'énergie.

La requalification de la zone d'activité des Paluds « Nouveaux Paluds »

L'étude sur la requalification des Paluds, lancée fin 2012 après une présentation de la phase diagnostic lors de l'Assemblée générale des Paluds en juin 2013, a fait l'objet de séances de travail avec les acteurs économiques. Le plan d'actions a été finalisé, durant l'année, suivant quatre axes :

- Un volet foncier,
- Un volet transport / mobilité,
- Un volet voirie / paysage / bâtiments,
- Un volet accompagnement économique.

Le lancement de sa mise en œuvre est programmé à compter de 2015 et a vocation à se décliner suivant les 4 axes.

Le Plan de déplacement inter-entreprises des Paluds

Le projet de voie mode doux reliant les 3 zones d'activité a été suspendu en raison du futur BHNS (Bus à haut niveau de service) empruntant le même itinéraire. Il s'agit donc de profiter de ce projet structurant et d'y insérer un itinéraire sécurisé.

Sous l'impulsion des offres d'essai gratuit des transports en commun du CD13, un travail de marketing ciblé se met en place avec les entreprises intéressées y compris la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

L'évolution du site de tousecomobiles.org a été engagée afin d'arriver à un outil mieux connecté avec une version smartphone et de nouveaux services (constitution d'équipage, gestion planning) sur le modèle des communautés emprunté aux réseaux sociaux.

mobilidées
PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES
PALUDS - AUBAGNE - GÉMENOS

Tous écomobiles.org

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Composteurs collectifs.

Les actions de sensibilisation tout public

Compostage des déchets fermentescibles

Dans le cadre de la prévention des déchets à la source, la collectivité, accompagnée par l'association Jardilien, met en œuvre plusieurs solutions de compostages individuel et collectif :

- Des ateliers pour apprendre à composter les déchets fermentescibles chez soi, ainsi qu'une subvention pour l'acquisition d'un composteur individuel qui s'adresse aux particuliers,
- Un accompagnement pour mettre en place des opérations de compostage collectif, en pied d'immeubles ou en restaurants scolaires,
- Des composteurs en bois ou en plastique pour les écoles dans le cadre d'un projet pédagogique.

En 2015, de nombreuses sensibilisations ont été effectuées lors des manifestations organisées sur le territoire.

Quatre sites de compostage collectif en pied d'immeubles et 3 restaurants scolaires sont suivis par l'association Jardilien. Deux nouveaux sont en projets pour 2016.
Pour l'acquisition de composteurs individuels, 43 subventions ont été attribuées aux habitants.

L'Espace Info-Énergie (EIE)

L'Espace Info-Énergie du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a mis en œuvre sur l'année 2015 de nombreuses actions pour informer et sensibiliser les habitants du territoire sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables :

- Une permanence hebdomadaire au centre-ville d'Aubagne, près de 260 contacts ont été renseignés,
- Des permanences délocalisées dans les communes,
- Des ateliers de sensibilisation ou de rénovation/isolation : 3 animations de sensibilisation dont un atelier isolation thermique ont eu lieu en 2015 dans 2 communes du territoire,
- Une présentation de la thermographie aérienne à l'occasion de la COP 21,
- Une structure participative de mise en œuvre d'isolants à base de matériaux naturels est disponible et permet d'illustrer très concrètement les modalités de mise en œuvre.

L'EIE et le Pays d'Aubagne et de l'Étoile ont travaillé à la mise en œuvre d'outils sur les gestes éco-citoyens pour inciter les habitants à changer leurs comportements au quotidien. Le guide diffusé en 2012 a été modifié pour sortir en fin d'année 2015. Un site internet dédié est en ligne depuis décembre 2015 qui permet aux habitants d'effectuer leur autodiagnostic sur les thèmes de l'énergie, des déplacements, des déchets et de l'eau

FLASHEZ-MOI !
Rendez-vous sur :
www.ecocitoyen-paysdaubagne.fr

La maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables – la qualité environnementale sur les opérations de construction et d'aménagement

Le développement de la filière bois-énergie : le réseau de chaleur du centre de maintenance du tramway et de l'opération Rousselot (Terre de Garance)

Malgré les contraintes imposées par les opérations voisines et la cohabitation compliquée pour la réalisation du réseau desservant les bâtiments, le réseau de chaleur était en mesure de fournir de la chaleur au 1er mars 2015 conformément à son engagement.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le 1er contrat d'abonnement a été signé pour une fourniture de chaleur à compter du 15 mai 2015. Depuis, 5 sous-stations sont en service, les 4 dernières étant attendues pour début 2016.

La réhabilitation du siège de la collectivité

Le siège de la communauté d'agglomération illustre comment réhabiliter un bâtiment tertiaire dans une démarche de qualité environnementale et de maîtrise de l'énergie. En juillet 2015, la 1re moitié de bâtiment a été mise à disposition des agents. Après la libération de la 2e moitié du bâtiment et les travaux de démolition, le planning prévoit une fin de travaux pour le 2e semestre 2016.



Les travaux de réhabilitation du siège de l'agglomération.



Box à vélos à Agora.



Les vélos de l'Agglo.

Les déplacements actifs

Développer les pratiques vélo et l'intermodalité avec les parcs à vélos

Le 1er box sécurisé du territoire a été installé place Agora dans le cadre de la démarche PDIE des zones Paluds-Jouques-Martelle. Une consultation est prévue pour de nouveaux box toujours dans une réflexion d'inter-modalité avec pour cible la gare SNCF d'Aubagne et le parking relais de Bonne Nouvelle sur la zone commerciale en 2016.

Le prêt de vélo

56 vélos ont été prêtés aux habitants du territoire en 2015. Les prêts se sont concentrés principalement sur les communes de Saint-Zacharie, d'Aubagne, d'Auriol, de Cuges-les-Pins et de La Bouilladisse.

La maison de la mobilité

La volonté de mettre en place une maison du vélo pour le territoire et l'opportunité de disposer d'un local voisin du bâtiment voyageur de la gare d'Aubagne nous ont conduits à confier une étude de faisabilité qui a débuté en novembre 2015. Cette étude devra notamment apporter des éléments de réponses quant à l'adéquation de l'espace proposé et des missions envisagées d'une part, et concernant le portage, l'organisation des acteurs et le budget d'autre part.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Bâtiment, logistique et informatique

La direction « bâtiment, logistique et informatique » concerne 3 secteurs différents d'activité, à savoir :

- Le bâtiment (maintenance, entretien, constructions éventuelles…)
- La logistique (gestion du parc automobile, téléphonie, fournitures…)
- L'informatique (gestion du réseau informatique, assistance aux utilisateurs, déploiement et maintenance des postes de travail…)

Le service bâtiment et patrimoine

Maintenance et exploitation du patrimoine bâti

En 2014, la communauté d'agglomération avait 40 sites :

- 24 tarifs bleus
- 16 tarifs jaunes

En 2015, la communauté d'agglomération avait 35 sites :

- 22 tarifs bleus
- 13 tarifs jaunes

ANNÉE 2014		ANNÉE 2015		ÉVOLUTION
NOMBRE DE SITES	MONTANT TOTAL FACTURÉ	NOMBRE DE SITES	MONTANT TOTAL FACTURÉ	
40	228 368,92 €	35	162 964,52 €	- 65 404,40 €

Une économie d'environ 29 % a été faite en partie :

- Par une reprise sur le budget assainissement des compteurs concernant des pompes ou stations de relevage,
- Par la résiliation des compteurs mis en place lors de la construction du tramway.



Réhabilitation et programme de construction

La Font de Mai

Des travaux d'embellissement ont été réalisés sur le domaine de la Font de Mai.
De plus, une programmation de travaux de réhabilitation de la bâtisse et de construction d'une salle de séminaire a été réalisée. Le choix de la maîtrise d'œuvre a été fait en 2015.



Aménagement d'un escalier pour faciliter l'accès au pré à musique.



Locaux et extérieurs des services de la collecte des déchets, du service assainissement et de la SPL L'Eau des Collines.

Bâtiment du Millet : bureau de la collecte et SPL Eau / Assainissement

La communauté d'agglomération a acquis des locaux avenue du Millet composés de bureaux et d'une zone importante de stockage et de garage.
Le projet sur ce site a consisté à aménager les locaux et les extérieurs du site pour les services de la collecte des déchets ainsi que pour le service assainissement et la SPL L'Eau des Collines. Budget : 1 M €.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016


Les remparts du Castellas de Peypin avant la restauration.

Réhabilitation du patrimoine touristique

Le Castellas de Peypin

Les ruines du château comprennent le vestige d'une salle voutée de 4 à 6 mètres (ensevelie de nos jours) et de deux enceintes de remparts dont l'une est flaquée de 5 tours rondes.
Les travaux consistaient à aménager le Château du Castellas en gardant une attention particulière à restaurer les éléments existants et à mettre en valeur l'ensemble.

Tout a été mis en œuvre pour rendre accessible le site à tous et le rendre vivant : des cheminements piétons en béton pour accéder au haut du château, la réalisation et reprise de marches derrière l'église pour accéder au chemin principal, la réalisation de gradin dans le talus et d'une scène en bois démontable....


La réhabilitation du Castellas a consisté, entre autres, en la création d'un cheminement piéton.


Avant...


Après...


Les gradins de la scène en bois démontable du Castellas.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



L'année Pagnol

- L'habillage du Petit Monde de Marcel Pagnol

Il s'agit d'habiller par des toiles le Petit Monde de Marcel Pagnol pour annoncer l'événement de l'année Marcel Pagnol 2015. Une structure métallique vient entourer le musée et des toiles y sont tendues reproduisant des photographies, des œuvres de l'écrivain et cinéaste.

- Le buste de Marcel Pagnol

Devant la maison natale de Marcel Pagnol, où celui-ci est né, une stèle portant un buste de Marcel Pagnol a été édifié par l'artiste local Daniel Scaturro.



Un buste de Marcel Pagnol a été posé à l'entrée de la Maison Natale.

Le service logistique

Mise en place d'une stratégie d'acquisition de véhicules plutôt que de location

En 2014, 12 véhicules de service et 4 véhicules de fonction étaient sous contrat de location équivalent à 45 % de la flotte de véhicules globale.
Le montant total des locations de véhicules de service représentait un coût de fonctionnement de 45 000 € annuel soit 3 750 € mensuel.

En 2015, 10 véhicules ont été restitués. Le remplacement de ces véhicules, couplé à une diminution de gamme, a demandé un investissement de 112 000 €.
Considérant que les véhicules seront conservés cinq ans minimum, nous arrivons donc à un coût de possession annuel de l'ordre de 2 240 € par véhicule, représentant une économie annuelle d'environ 40 %.

L'attribution du marché de fournitures de bureau

Ce marché est un groupement de commandes entre l'agglomération et 7 autres communes du territoire. Il s'agit d'une des premières étapes du schéma de mutualisation avec les communes.

- Conception et édition de documents personnalisés :
  Une économie de 73,53 % a été réalisée pour les cartes de visite ainsi qu'une économie de 15,84 % pour les cartes de correspondance.
  Au-delà de l'économie, il est important de préciser que la conception des cartes de visite et de correspondance est réalisée par un Esat. En effet, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile a eu la volonté de confier un lot de son marché fourniture concernant la « conception de documents personnalisés » à un ESAT.

- Fournitures administratives :
  Une économie moyenne de 44,30 % a été réalisée sur ce marché sur la base des prix indiqués sur le bordereau de prix unitaire.

Le service système d'information

En 2015, le service informatique a réalisé l'adaptation des outils informatiques à la transition administrative vers la métropole Aix-Marseille-Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Déchets

La politique de gestion des déchets de la communauté d'agglomération vise à la réduction de déchets « à la source », la séparation des différents types de déchets afin de permettre une valorisation maximale des déchets ménagers et assimilés.

Cet objectif répond aux volontés affirmées au niveau de l'Agenda 21 du territoire et aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

En 2015, sur le territoire, le taux de valorisation matière sur les déchets ménagers et assimilés est encore faible. Toutefois, l'année a été jalonnée par des actions phares qui visent à impulser d'ici 2020 une vraie dynamique de réduction à la source et de recyclage.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Des actions phares

Les faits marquants de la politique des déchets pour l'année 2015 se caractérisent par les actions suivantes :

Densification forte du parc de conteneurs enterrés sur le territoire de l'Agglomération

Les élus souhaitent améliorer la gestion de leur espace public en substituant le parc de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères (OM) et des recyclables secs par la mise en place de conteneurs enterrés. Dans ce cadre, le territoire est passé, entre 2014 et 2015, de 71 à 90 conteneurs enterrés pour les OM et de 142 à 160 colonnes pour le tri sélectif. Cette densification correspond à la mise en place de 11 nouveaux points de collecte, chacun comprenant dans la mesure du possible 4 flux (1 pour les OM et 3 pour le tri).

Mise en place d'opérations pilotes visant à améliorer la séparation des flux à la source

Afin d'améliorer la gestion des déchets ménagers du territoire et notamment faciliter la séparation, par les habitants, des flux à la source, les élus ont décidé la mise en place d'opérations expérimentales en 2015, pour les secteurs de l'Est Aubagnais, de Roquevaire et d'Auriol.

Ces dernières visent à augmenter le taux global de valorisation des résidus urbains.

Ces opérations concernent :

- La collecte des déchets verts sur prise de rendez-vous par les habitants (Est Aubagnais et Roquevaire)
- Distribution de poubelles de cuisine bi-compartimentées aux citoyens du centre-ville d'Auriol.

Les résultats de ces opérations pour 2015 mettent en évidence :

- Pour les déchets verts, une demande sur l'année encore très faible des usagers pour bénéficier du service :
  - Nombre de rendez-vous pour les usagers d'Aubagne : 188
  - Nombre de rendez-vous pour les usagers de Roquevaire : 151
- Au niveau du centre-ville d'Auriol, une augmentation des taux de captage de 10 % des colonnes situées dans la zone de chalandise de l'opération pilote.

Lancement d'un projet de Ressourcerie pour le territoire

Afin de valoriser, in situ, une partie des encombrants produits, les élus ont décidé en fin d'année 2015, de lancer un projet de création de Ressourcerie sur le territoire. Ce dernier donne la priorité à la réduction, à la réutilisation et au réemploi, puis au recyclage des déchets en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

Mise en place d'un projet de densification des points d'apport volontaire lancé dans le cadre d'un appel à projet d'Éco-Emballages

Dans le cadre de la modification de son agrément par l'arrêté du 5 janvier 2015, Éco-Emballages s'est engagé à mettre en place un plan exceptionnel, dit Plan d'amélioration de la collecte (PAC), pour financer des actions visant à améliorer le tri dans les territoires à faibles performances. L'objectif de ce plan est de faire progresser les tonnes recyclées et les performances par habitant à coût maîtrisé avec un dispositif technique et un accompagnement à la sensibilisation optimisés. Dans ce cadre, le projet d'optimisation des points d'apport volontaire porté par l'Agglomération a été retenu en fin d'année 2015.
Ce dernier est basé sur trois axes forts :

- Densification et intégration des points de collecte sélective dans les centres-villes par la mise en place d'un parc de conteneurs enterrés de 5 m^3,
- Mise en place, en hyper centre, de bacs de 1 100 l enterrés par un système d'ascenseur pour le flux des ordures ménagères, emballages et journaux magazines,
- Bilan du taux de captage de chaque colonne aérienne afin d'optimiser le fonctionnement de ces dernières, notamment en zone péri-urbaine.

L'objectif visé est d'atteindre, d'ici 2020, un taux de valorisation des recyclables secs proche de 40 kg / hab. / an.



Containers enterrés.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Des chiffres clés

Globalement, le rapport d'activité 2015 met en exergue des résultats quantitatifs sensiblement identiques à ceux des années passées.

Sur le gisement,

on note une légère baisse

	2014	2015
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	683 KG /HAB. /AN (71 000 TONNES)	671 KG /HAB. /AN (70 055 TONNES)
DU RATIO OM	388 KG /HAB. /AN (40 400 TONNES)	380 KG /HAB. /AN (39 616 TONNES)
DES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN DÉCHÈTERIE : (SENSIBLEMENT IDENTIQUE)	23 427 TONNES	23 160 TONNES
DES QUANTITÉS DE RECYCLABLES SECS ORIENTÉS VERS LE RECYCLAGE :		
VERRE	14,6 KG /HAB. /AN	15 KG /HAB. /AN
JRM	14 KG /HAB. /AN	13 KG /HAB. /AN
EMABALLAGES	7 KG /HAB. /AN	7,2 KG /HAB. /AN
	TOTAL 35,6 KG /HAB. /AN	TOTAL 35,2 KG /HAB. /AN

Les résultats des quantités de recyclables secs orientés vers le recyclage Verre-JRM-Emballages sont assez proches de ceux observés au niveau du département mais beaucoup plus bas de ceux obtenus à l'échelle nationale (70 kg / hab. / an).

À noter que les déchets ménagers et assimilés produits à l'échelle du territoire représentent un gisement de 70 055 tonnes réparties de la façon suivante :

- 40 771,50 tonnes sont collectées au titre des collectes traditionnelles (OM et encombrants).
- 3 931 tonnes de recyclables secs sont collectées en points d'apport volontaire.
- 23 161 tonnes sont récupérées en déchèteries.
- 2 191,50 tonnes sont collectées au niveau de bennes mises à disposition dans les communes pour la récupération d'encombrants, déchets verts et gravats.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les sites de traitements retenus dans le cadre de marchés publics sont :

- Pour les ordures ménagères issues du centre de transfert d'Aubagne :
  - La Vautubière à La-Fare-les-Oliviers : **10 542,58 tonnes**
  - Valsud à Septèmes-Les-Vallons : **26 295,85 tonnes**
- Pour les ordures ménagères issues du centre de transfert de Peypin :
  - Jas de Rhôdes aux Pennes-Mirabeau : **2 777,56 tonnes**
- Les encombrants issus des déchèteries et du centre de transfert d'Aubagne sont orientés vers le centre de tri de SMA Environnement à La Ciotat pour ensuite être orientés vers le centre de tri d'Arles de Delta Recyclage (**7 452,6 tonnes**)
- Les inertes sont traités en I.S.D.N.D. de classe III par la société Bronzo située sur le territoire de Belcodène.



Conditionnement des déchets secs sous forme de balles à Aubagne.

Le bilan matière est le suivant :

VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION ORGANIQUE	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	ENFOUISSEMENT CLASSE II	ENFOUISSEMENT CLASSE III
11 %	8,5 %	4,5 %	63,4 %	12,6 %

24 % C'EST LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Perspective pour les années à venir

L'enjeu majeur pour les élus de la communauté d'agglomération est d'une part de participer activement à l'atteinte des buts fixés dans le cadre de la loi de transition énergétique ou croissance verte, et d'autre part d'éviter une augmentation substantielle du coût d'élimination des déchets

AINSI, LES OBJECTIFS VISÉS SONT :

RÉDUCTION DE 10 %
DU POIDS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS D'ICI 2020.

PORTER À 65 %
LES TONNAGES ORIENTÉS VERS LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION ORGANIQUE (2025)

RÉDUIRE DE 50 %
EN POIDS LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENFOUIS EN I.S.D.N.D.

Pour ce faire, les actions portées par la communauté d'agglomération permettront de participer activement à la promotion des thématiques suivantes : réduction en amont des déchets, augmentation du taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés, communication forte sur les gestes du tri, optimisation de la sécurité et de la qualité du service liées à la prestation de la collecte.



Collecte du verre : 15 kg / hab. /an en 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Assainissement

L'assainissement reste un paramètre essentiel pour le développement du territoire. Il nécessite d'importants moyens financiers dont l'essentiel des ressources provient de la redevance perçue auprès des usagers.

Les exigences règlementaires en perpétuelle évolution et la mise en place d'une politique de gestion du patrimoine laissent peu de marge de manœuvre financière.

L'enjeu consiste à maîtriser le montant de la redevance tout en accélérant les travaux de renouvellement des ouvrages.

Il convient également de continuer de démontrer que l'assainissement non collectif (ANC) est une solution et non un palliatif au raccordement au réseau public.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Assainissement collectif

La compétence assainissement a continué de s'exercer au travers de trois contrats de Délégation de service public (DSP) :

- Deux avec la Société des eaux de Marseille pour les communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie,
- Un avec la Société publique locale (SPL) L'Eau des Collines pour les communes de l'Étoile qui inclut la gestion de l'assainissement non collectif pour l'ensemble des communes.

l'eau DES COLLINES

L'exercice 2015 a été dans la continuité des actions engagées sur les exercices précédents avec 3 actions principales :

- Établissement d'un nouveau contrat de DSP avec la SPL L'Eau des Collines pour la gestion des communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune,
- Concrétisation du contrat de rivière Huveaune, avec l'ensemble des actions sur la thématique assainissement,
- Démarrage des travaux d'extension de la station d'épuration d'Auriol, Saint-Zacharie.



Chantier station d'épuration Auriol - Saint-Zacharie.



Le contrat de rivière Huveaune a été signé en octobre 2015.

Patrimoine

L'exercice 2015 a vu l'extension de 435 ml de réseau sur la commune de Peypin (secteur du Puits Armand) du patrimoine communautaire composé de :

- 348 km de réseaux,
- 32 postes de relevage,
- 2 sites de régulation de débit,
- 2 stations d'épuration.



Automatisme régulation - La Destrousse.



Poste de relevage pneumatique - Cuge-les-Pins.



Poste de relevage - Belcodène - Z.A. Roche Fourcade.

Interventions 2015

- 41,2 km de réseau curé, soit 11,8 % du réseau,
- 576 interventions en urgence ou programmées sur les réseaux et postes de relevage.



Intervention manuelle débouchage boîte de branchement.



Curage - Saint- Savournin.



Poste de relevage - Peypin Font de Luigi.

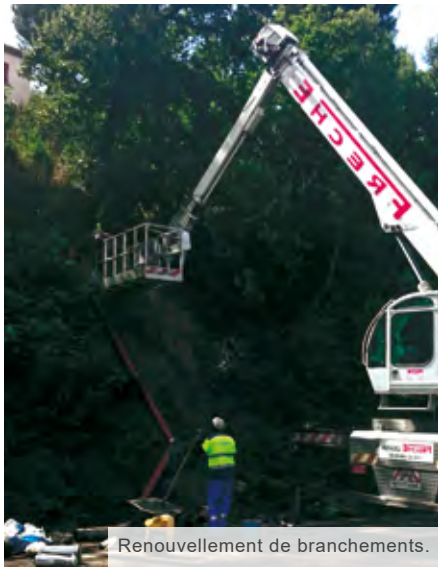
Reçu au Contrôle de légalité le 18octobre 2016


Extention du réseau.

Travaux

Le service assainissement a renouvelé 2084 ml de réseau sur les communes d'Aubagne, La Bouilladisse, Cuges-les-Pins, La Destrousse, Roquevaire, et 254 branchements sur l'ensemble du territoire pour un montant global de 818 405 € H.T.

Les mises à niveau et renouvellement d'équipements électromécaniques s'élèvent pour l'exercice 2015 à 58 000 € H.T.


Renouvellement de branchements.

Assainissement non collectif

Le service s'exerce sur un nombre d'installations réparties de la manière suivante.

COMMUNES	NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ANC
AUBAGNE	2 565
AURIOL	1 330
BELCODÈNE	491
CADOLIVE	132
CUGES-LES-PINS	713
LA BOUILLADISSE	1 134
LA DESTROUSSE	358
LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	79
PEYPIN	583
ROQUEVAIRE	1 748
SAINT-SAVOURNIN	448
SAINT-ZACHARIE	587
TOTAL	10 168

Le chiffre total montre que 25 % de la population du territoire sont assainis par un système d'ANC.


Fosse toutes eaux.

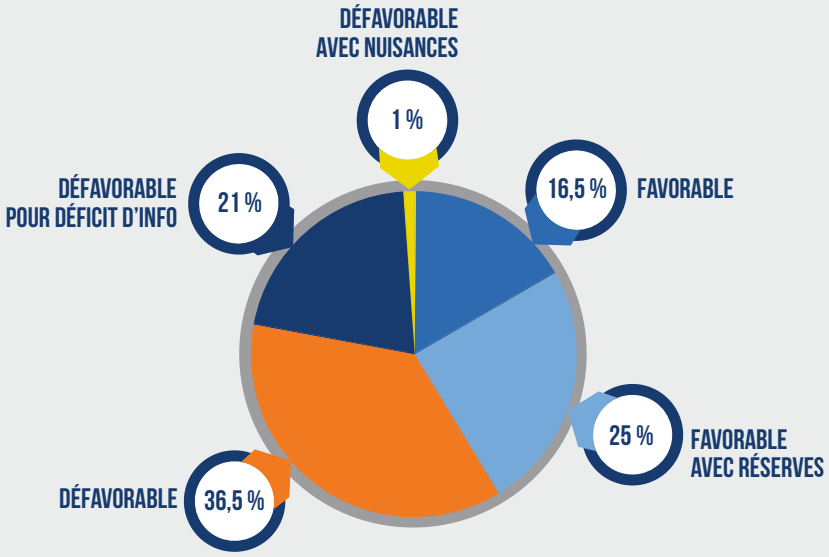

Filtre à sable verticalement non drainé.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES CONTRÔLES ET DIAGNOSTICS RÉALISÉS SUR L'EXERCICE ET LEURS ÉVOLUTIONS

	2011	2012	2013	2014	2015
CONTRÔLES DE FONCTIONNEMENT	0	2 662	496	0	0
DIAGNOSTICS POUR VENTES	352	197	154	155	145
CONTRÔLES DE CONCEPTION	141	180	156	124	160
CONTRÔLES DE RÉALISATION	43	49	106	75	98

LE CONSTAT DU FONCTIONNEMENT DE CES INSTALLATIONS ANC



Moins de la moitié des systèmes d'assainissement non collectif contrôlés en 2015 dans le cadre des ventes immobilières sont globalement satisfaisants (41,5 %), correctement conçus et entretenus, avec une efficacité épuratoire a priori assurée.

En 2015 comme en 2014, la majorité des installations ne sont pas conformes (58,5 %) et quelques-unes d'entre elles présentent même un dysfonctionnement majeur, engendrant des nuisances sur la salubrité publique et/ou une pollution de l'environnement (1 %).

Éléments financiers

La redevance assainissement perçue auprès des usagers est restée stable.

Les recettes redevance 2015, correspondant à un volume facturé de 4 673 077 m³ pour 23 150 abonnés, représentent un montant de 3 900 000 € TTC.

Il ressort du compte administratif 2015 du budget assainissement les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
4 122 631 €	3 617 458 €	8 163 032 €	7 521 958 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Forêt

Le service forêt conduit une politique forestière axée sur un développement et une gestion multifonctionnelle durable des espaces naturels.

En 2015, cette politique conduite sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a été poursuivie et amplifiée. Amplifiée par divers travaux en matière de protection et de valorisation des espaces forestiers. Poursuivie par des actions de sensibilisation et de réflexion engagée avec les différents partenaires sur les thématiques de prévention, de gestion et de développement.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les missions du service :

Les actions de protection et de gestion des espaces naturels se sont poursuivies en 2015 :

- Mise en œuvre des stratégies de défense de la forêt contre les incendies définies dans les études de plan de massifs : travaux de création et d'entretien de pistes forestières, d'hydrants, de coupures de combustibles (pare-feu), de débroussaillement et d'éclaircies forestières, etc,
- Apport financier et technique aux PIDAF du Garlaban et de la Marcouline,
- Veille au respect des obligations en matière de débroussaillement auprès des communes, des gestionnaires de réseaux et des particuliers,
- Participation au syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume,
- Veille au respect des dérogations préfectorales en matière d'accueil du public (Zapef*).

* (Zone accueil du public en forêt).

Les travaux de protection et d'aménagement forestier

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à près de 350 000 € TTC :

Répartition des travaux par massifs :

- Sud Régagnas : 95 000 € TTC,
- Ouest Sainte-Baume : 255 000 € TTC,

Répartition fonds propres et travaux subventionnés :

- 122 000 € HT subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soit 61 000 € HT,
- 100 000 € HT subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil départemental du Var, le Conseil régional Paca et l'État soit 80 000 € HT,
- 128 000 € TTC sur fonds propres.

Mise en sécurité des Zapef et des propriétés

Débroussaillement et confortement du dispositif de la signalétique sur l'ensemble de ces zones.



Les zones accueillant du public sont mises en sécurité.



Le montant des travaux de protection et d'aménagement forestier s'est élevé à 350 000 € TTC en 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016


Transhumance inverse dans les massifs : 500 brebis ont parcouru 800 ha.

Adhésion et participation à l'association Forêt modèle de Provence

Cette association a pour objet la mise en place d'un processus partenarial visant à promouvoir le développement durable des territoires forestiers au travers d'actions innovantes et reproductibles sur d'autres lieux.
Engagée depuis 2009 auprès de la Région Paca, le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile s'est investi dans la co-construction de ce projet.

Les initiatives conduites gravitent autour de 3 axes stratégiques complémentaires :

- La nouvelle économie de la forêt,
- La gestion multifonctionnelle des espaces péri-urbains,
- L'accueil en forêt et le développement durable.

Cette adhésion confère à notre territoire une reconnaissance au niveau international.

Opérations « sylvopastorales »

Des projets pastoraux à but DFCI ont ainsi été reconduits sur le massif du Garlaban, massifs du Regagnas (Belcodène) et de la Sainte-Baume (Auriol).
Cette transhumance inverse s'est déroulée de décembre 2014 jusqu'au printemps 2015.
Sur cette période, un troupeau, constitué de 500 brebis, a pâturé plus de 800 ha.


Départ d'Auriol pour la transhumance.

Les obligations légales de débroussaillement

864 contrôles ont été effectués au total pour cette saison. Lors d'une première visite sur terrain, 486 propriétés ont été constatées conformes à la réglementation. Ainsi, 378 dossiers ont été ouverts.

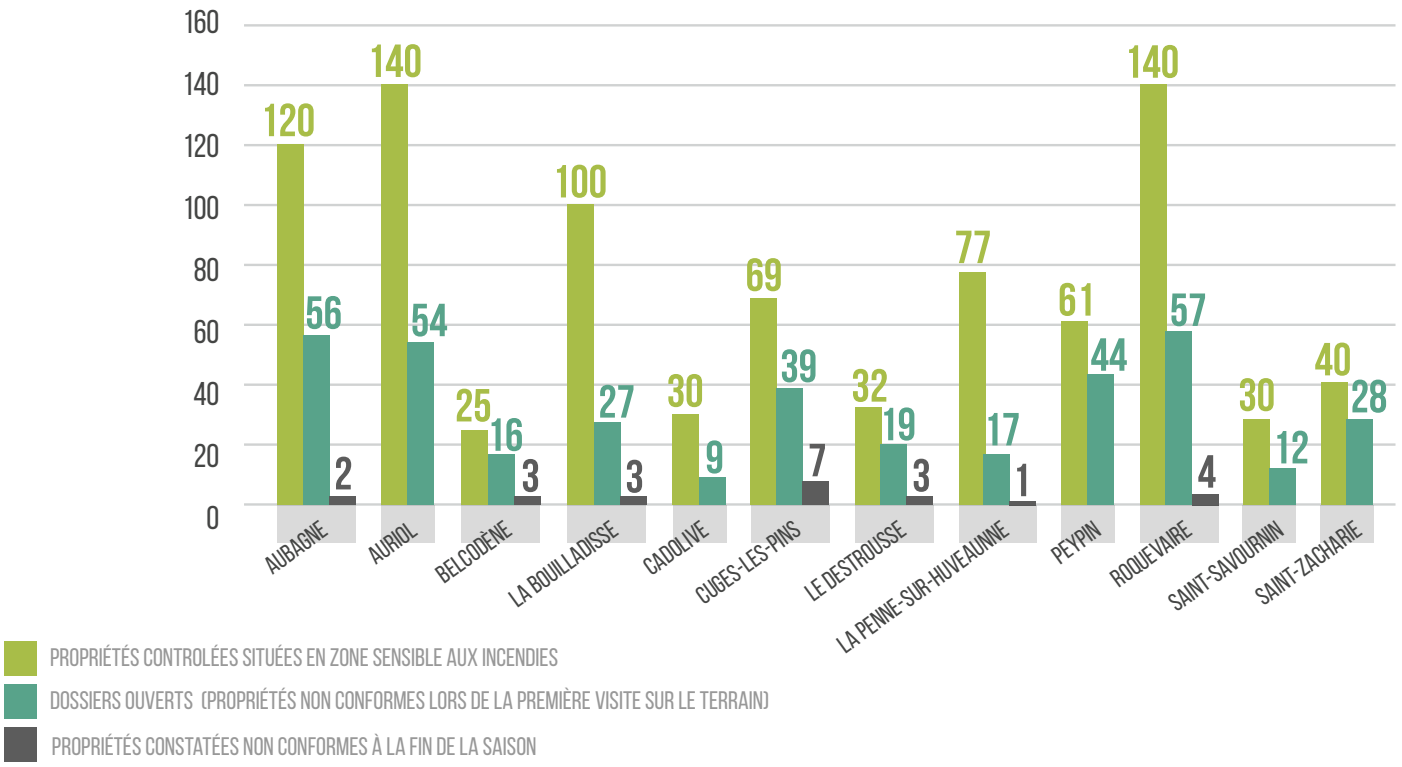
À la fin de la saison 2014/2015, 23 propriétés ont été constatées non conformes à la réglementation (soit 6,08 %).

La gestion forestière ne peut et ne doit se résumer à la seule politique de prévention et protection en matière d'incendie. C'est bien la reconquête du milieu naturel par des activités économiques : sylvicoles, pastorales, d'accueil... qui conféreront et renforceront la protection contre l'incendie dans un cadre de gestion raisonnée et raisonnable respectant l'espace naturel.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUISSAILLEMENT SAISON 2014/2015



Le projet agroforestier

Lancement d'une opération pilote sur le domaine de la Font de Mai.
Ce projet est porté par le service forêt du territoire et se construit en partenariat avec l'association Forêt modèle de Provence, le bureau d'études AGROOF, le GRAB (Groupement de recherche en agriculture biologique), le service agriculture du territoire, le CETA et les agriculteurs du territoire.
Ces parcelles expérimentales doivent répondre à deux objectifs : valider de nouveaux schémas culturaux et être économiquement viables à une échelle réelle.

En 2015, la première étape de ce projet a été d'effectuer une plantation de haie bocagère :

- Choix des essences fruitières et choix variétal,
- Détermination des zones futures de maraîchage.



En décembre 2015, une haie bocagère a été plantée : première étape du projet d'agroforesterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Agriculture périurbaine

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile met en œuvre sa compétence agriculture en considérant le rôle économique de l'activité agricole et son impact sur la qualité de vie et l'environnement. Cette activité menacée doit être préservée et développée.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La politique publique est décrite au sein du programme d'actions de la Charte agricole pour une agriculture durable, dont les axes majeurs sont la protection des terres fertiles menacées par la pression foncière et la valorisation de la marque de territoire Les Jardins du Pays d'Aubagne.

L'année 2015 a été notamment marquée par le lancement des études pour la création de deux Zones agricoles protégées (Zap) sur les communes de Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie.

Zones agricoles protégées

Deux études de faisabilité lancées sur Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie

La communauté d'agglomération et les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Var ont souhaité unir leurs compétences et leurs efforts pour accompagner deux communes du territoire, Saint-Zacharie et Cuges-les-Pins, dans l'élaboration d'un diagnostic et d'un projet agricole en vue de créer deux Zones agricoles protégées.

La commune de Cuges-les-Pins a délibéré au mois de décembre approuvant le dossier de présentation du projet de Zap et son périmètre couvrant les 300 ha de la plaine.

Le projet s'articule autour des axes suivants :

- Protéger et remettre en culture la plaine,
- Restaurer et développer les équipements de la plaine (irrigation, voierie, gestion des eaux pluviales),
- Conforter et diversifier les filières de production en innovant et en contribuant à l'attractivité du territoire et à son environnement.

Le dossier de Zap a été transmis au préfet pour validation, enquête publique et promulgation du périmètre comme servitude d'utilité publique opposable aux tiers.



Réunion publique de présentation de la Zap à Cuges-des-Pins.

Une convention de partenariat pour l'animation de ce projet a été signée pour trois ans, avec un budget total de 65 000 €, cofinancé par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
Un fonds de concours de 8 700 € a été alloué à la commune pour le financement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau de la commune. À Saint-Zacharie, l'étude porte sur les 120 ha sanctuarisés au SCoT, avec un fort enjeu de reconquête d'un potentiel actuellement en friche ou sous-exploité.

Renouvellement de la Convention d'intervention foncière (Cif) avec la Safer

Le partenariat avec la Safer sur l'action foncière est un axe fondamental de la politique de préservation du foncier agricole contre le mitage et la disparition des exploitations. Renouvelée pour trois ans, cette convention permet à la collectivité de bénéficier d'une surveillance sur les DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) en zone agricole, de solliciter des enquêtes et si nécessaire des interventions soit en préemption simple soit en révision de prix.

Installation d'une jeune agricultrice à Beaudinard

Dans le cadre de la Cif, une nouvelle opportunité foncière a permis l'installation d'une jeune productrice de plants bio à Beaudinard-ouest à Aubagne. S'inscrivant dans la dynamique de la ferme des Jonquiers pour laquelle Marie Moyet était candidate, un bail de carrière d'au moins vingt-cinq ans a été signé.



Marie Moyet.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Université du Temps Libre

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'Université du Temps Libre propose tout au long de l'année un catalogue d'activités et un cycle de conférences de septembre à juin. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage dans un esprit d'ouverture et de convivialité. Elle a pour mission de maintenir un lien social et permettre l'accès à la culture à tous.

Reçu au contrôle de légalité le [illegible]

Activités

Ateliers

Activation de la mémoire, arts plastiques, bridge, chant choral, créativité artistique, échecs, cours d'écologie-géologie, cours d'histoire de l'art, généalogie, théâtre, langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, italien), yoga et atelier vitalité, bien-être, relaxation.

Nouveautés 2014/2015 :
atelier dessin, atelier philosophie.

Stages



Informatique, piscine, univers du conte, travail de la terre.

Nouveauté 2014/2015 :
photographie numérique.

Sorties

Archéologie-patrimoine, culture, écologie-géologie et randonnées.

Conférences



Archéologie patrimoine, archéologie orientale, connaissance du monde, biologie humaine, égyptologie, environnement naturel, évolution de l'art, histoire de l'art, histoire des civilisations, histoire de la mode, costume et textile, histoire des sciences, littérature, musicologie, musique et vie des compositeurs.

Nouveautés 2014/2015 :
histoire du jazz, l'Union européenne, la gestion du patrimoine, philosophie.

Des chéquiers-conférence pour les non-adhérents

Les personnes non adhérentes à l'Université du Temps Libre qui désirent assister aux conférences les lundis et jeudis au Centre de congrès Agora, ont à leur disposition des chéquiers conférences (5 tickets au prix de 18 €) ou un ticket à l'unité 4 €.

L'UTL programme également les Mardis scientifiques du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, conférences axées sur la recherche scientifique. L'entrée est gratuite pour tout public. Elles ont lieu au Théâtre Comœdia d'Aubagne et délocalisées depuis 2012 dans différentes communes de l'agglomération (Auriol, Cuges-les-Pins, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire). Ces conférences connaissent un grand succès auprès des habitants.

Plusieurs partenariats

Les partenariats déjà en place se poursuivent :

- **Entraide Solidarité 13**
  (complémentarité des activités)
- **Écoles municipales des sports et Mission locale jeunes** (actions intergénérationnelles)
- **Théâtre Comœdia**
  (tarif réduit aux adhérents UTL)

Des inscriptions en constante hausse

Le taux de réinscription chaque année témoigne d'un degré élevé de satisfaction par rapport à la diversité des activités proposées, à la qualité des intervenants et à l'implication de l'équipe UTL et la mise à disposition du Centre de congrès Agora pour les salles de cours et l'amphithéâtre.
Toutefois, il est à noter que malgré les bus supplémentaires prévus, l'UTL a dû refuser 40 personnes en sorties culturelles à la rentrée 2014/2015.
Les nouveaux ateliers histoire de l'art ont beaucoup de succès auprès des adhérents. Cela démontre bien l'engouement de nos adhérents pour la culture en général.

QUELQUES CHIFFRES

864 ADHÉRENTS AU 24/11/14 DONT **70 %** RÉSIDENT DANS LES 12 COMMUNES DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

631 FEMMES
233 HOMMES
150 EN ACTIVITÉ
714 RETRAITÉS

590 AGGLO DONT 110 NOUVEAUX ADHÉRENTS
274 HORS AGGLO DONT 45 NOUVEAUX ADHÉRENTS

Reçu au Contrôle de légalité le 18octobre 2016



Office de tourisme intercommunal

L'OTI est au service de la promotion et du développement touristique. L'année 2015 a été une année très favorable pour l'activité touristique. Elle a été rythmée par la programmation Marcel Pagnol 2015, Argilla, le Bel Été et l'esemble des animations locales. C'est dans ce contexte que l'OTI a conduit ses actions d'accueil, de promotion, d'animation et de développement touristique.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

L'accueil, le conseil en séjour et la qualité

Cette année, l'OTI a renseigné près de 152 000 personnes (+ 17 %) et totalise plus de 26 000 actes d'accueil en face-à-face et 126 000 actes via son site internet. On note que l'accueil numérique poursuit son ascension avec de très bons résultats : + 22 % de connexion au site web de l'OTI, un nombre de visites de sa page Facebook multiplié par 4 et + 60 % de followers sur Twitter.

Fréquentation globale des sites extérieurs boostée par l'année Marcel Pagnol

L'année Marcel Pagnol 2015 a entrainé une hausse significative de la fréquentation des sites touristiques gérés par l'OTI. Ainsi, sur les 3 sites confondus (Petit Monde, Maison Natale et Font de Mai), on enregistre une augmentation de 55 % par rapport à 2014.

La clientèle touristique

La clientèle touristique du Pays d'Aubagne et de l'Étoile est majoritairement française (88 %).

PRINCIPALES RÉGIONS ÉMETTRICES

PACA	34 %
RHÔNE-APLES	11 %
ILE-DE-FRANCE	10 %
MIDI-PYRÉNÉES	5 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4 %

PRINCIPALES CLIENTÈLES ÉTRANGÈRES

BELGIQUE	30 %
CANADA	13 %
ALLEMAGNE	12 %
ROYAUME-UNI	8 %
SUISSE	8 %

Les engagements de l'OTI

S'agissant de l'accès pour tous, l'OTI a renouvelé le label « Tourisme et Handicap » pour le handicap auditif, mental et moteur pour une durée de cinq ans.

Quant à son engagement dans la démarche qualité, les efforts se sont poursuivis en attente de l'audit pour confirmer la marque « Qualité Tourisme » obtenue en 2011. Dans ce cadre, l'OTI veille à évaluer chaque année la satisfaction de ses visiteurs.

Ainsi, en 2015, ce sont 300 questionnaires de satisfaction qui ont été renseignés et 70 remarques et suggestions prises en compte par les conseillers en séjour.

ENQUÊTE DE SATISFACTION EN %

Accès horaires				
46,74	33,50	14,86	2,10	2,80
Espace accueil				
59,10	26,50	9,40	2,60	2,40
Accueil				
73,46	16,90	4	1,54	4,10
L'information				
67,18	22,46	5,40	1,53	3,43
Prise de contact avant visite				
53,55	28,16	12,02	6,27	-



300 QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION RENSEIGNÉS EN 2015

Développement touristique

Un travail multipartenaire pour le projet « Provence, mines d'énergies »

Dans le cadre des projets de développement touristique, un travail a été initié à l'été 2015 avec le Pays d'Aix-en-Provence, le CD13, Bouches-du-Rhône Tourisme et le Comité départemental de randonnée pédestre sur la structuration d'un itinéraire de randonnée valorisant l'histoire du pays minier. Ce projet, baptisé « Provence, mines d'énergies », prévoit :

- Le balisage d'un sentier long de 120 km pour lequel une homologation en GR de pays sera demandée en 2016 à la FFRP (Fédération française de randonnée pédestre),
- La mise en place d'une signalétique sous forme de panneaux d'interprétation sur l'histoire de la mine dans les principales communes traversées par l'itinéraire.

Pour mener à bien ce projet, une aide de 15 000 € a été octroyée par le CD13 en fin d'année.

L'observatoire

En 2015, 2 bilans (estival et annuel) ont été réalisés pour retracer l'activité touristique locale, ainsi qu'1 bilan spécifique à l'année MP 2015 pour évaluer son impact sur l'économie locale.

Une plateforme de télédéclaration pour une optimisation de la taxe de séjour

Une plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour a été mise en service en début d'année avec pour but de faciliter les démarches des hébergeurs et d'optimiser son collectage.

Reçu au Contrôle de légalité le 18octobre 2016

Promotion commerciale

En 2015, le pôle promotion commerciale a participé à 7 salons « grand public » et « professionnel ». Un éductour pour faire découvrir l'année MP 2015 a été organisé et a accueilli 35 personnes issues des offices de tourisme de la région Paca.
Dans le domaine du webmarketing, ce sont 15 opérations (emailing, envoi newsletters etc...) qui ont été réalisées tout au long de l'année.

La commercialisation

En 2015, la commercialisation des produits à destination des clientèles individuelle et groupe enregistre de très bons résultats avec une demande accrue pour l'offre Pagnol.
La clientèle individuelle a progressé de 47 % et son chiffre d'affaires de 27 %

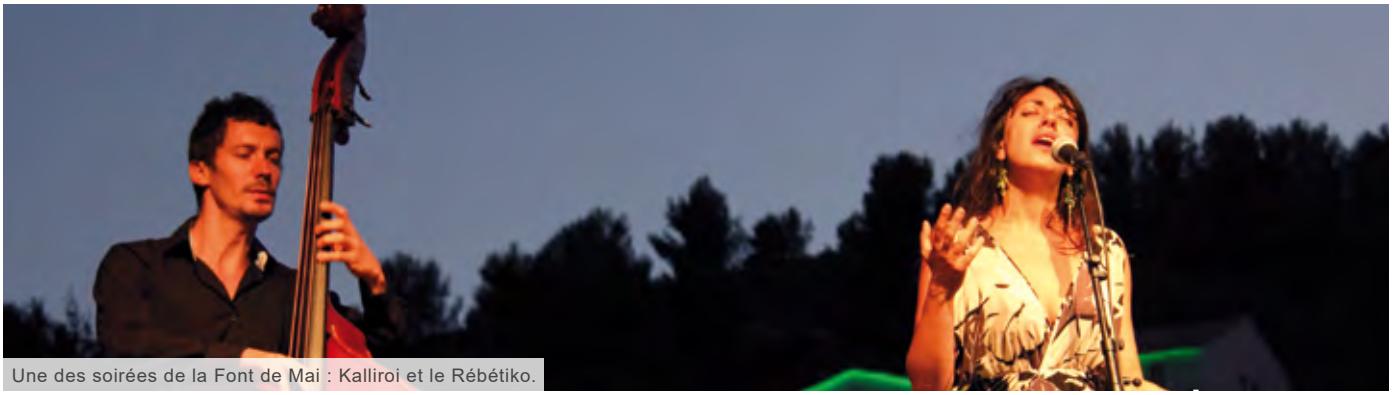
Les chiffres clés de la clientèle groupe :

8 008 clients (- 0,1 %)
159 346 € de chiffre d'affaires (+ 20 %)
215 séjours et sorties vendus


Visite guidée : « La Destrousse et le château disparu ».

TOP 5 DES PRODUITS LES PLUS DEMANDÉS

1. LE CIRCUIT PAGNOL SPÉCIAL ÉTÉ
2. RANDONNÉE « SOUVENIRS D'ENFANCE »
3. CIRCUIT GUIDÉ DE L'ÉTÉ « D'AUBAGNE À LA TREILLE »
4. AUBAGNE À LA FRAÎCHE
5. SI AUBAGNE M'ÉTAIT CONTÉ


Une des soirées de la Font de Mai : Kalliroi et le Rébétiko.


Balades théâtrales : « En attendant Marcel ».

Évènementiel

En 2015, l'OTI a participé à la programmation et à l'organisation d'un évènementiel riche et conséquent.

ÉVÈNEMENTS	NOMBRE DE PERS.
MARCEL PAGNOL 2015	67 000
SOIRÉES DE LA FONT DE MAI	1 660
FÊTE DE LA GASTRONOMIE	2 113
FESTIVAL DE RANDONNÉE	600

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Communication, presse, publication

La stratégie de communication de l'OTI se déploie et se décline sur l'ensemble des moyens et des outils de communication. L'office édite un certain nombre de guides et de publications qui ont vocation à couvrir les demandes et besoins des visiteurs.
Les relations presse, où sont ciblés presses écrite et audiovisuelle, mais également le numérique, permettent de s'adresser à un vaste public, tant en France qu'à l'étranger.

Chiffres clés :

- 12 publications éditées par l'OTI
- 109 contacts avec la presse (toutes actions confondues : accueil, visite de sites, envoi d'info...)
- 8 communiqués de presse en moyenne par mois



Inauguration de l'année Marcel Pagnol 2015.

QUELQUES PUBLICATIONS DE 2015

1 • **Guide patrimoine**
(tirage à 15 000 exemplaires)



2 • **Guide Maison Natale**
(tirage à 15 000 exemplaires)



3 • **Guide Bienvenue en Pays d'Aubagne et de l'Étoile**
(tirage à 10 000 exemplaires)



LES RÉSEAUX SOCIAUX EN CHIFFRES

	2014	2015	ÉVOLUTION
NOMBRE DE VISITES SITE INTERNET OTI	126 210	153 739	22 %
NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES	105 287	126 051	20 %
PAGES VUES	462 419	510 797	10 %
NOMBRE DE PAGES VUES PAR VISITE	3,66	3,32	- 9 %
FACEBOOK OTI PORTÉE DES PUBLICATIONS	41 147	169 491	312 %
FACEBOOK : NOMBRE DE CLICS SUR CONTENU	4 082	10 533	158 %
TWITTER : NOMBRE DE FOLLOWERS	158	255	61 %

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

932, avenue de la Fleuride Z.I. Les Paludes
BP 1415 - 13785 Aubagne Cedex
Tél.: 04 42 62 80 00
Fax : 04 42 62 85 24
www.paysdaubagne.fr

Aubagne . Auriol . Belcodène . Cadolive . Cuges-les-Pins .
La Bouilladisse . La Destrousse . La Penne-sur-Huveaune .
Peypin . Roquevaire . Saint-Savournin . Saint-Zacharie

PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
www.paysdaubagne.fr

Réalisation : Agence AcomZ 2016 - Impression : Superplan

Reçu au Contrôle de légalité le 18octobre 2016

Ouest Provence

Rapport d'activité des services 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Ouest Provence

Syndicat d'Agglomération Nouvelle aux réalités originales, Ouest Provence est un EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale *qui se distingue, dans le paysage territorial français par l'étendue de ses compétences.*

Un territoire dont le nom, se fond et se confond avec l'institution qui fédère 6 communes. Avec son statut particulier de SAN, ses dimensions remarquables, Ouest Provence a su cultiver différences et spécificités au quotidien pendant plus de quarante ans

.

98 030 habitants
(recensement 2013)



Un territoire façonné par l'industrie mais pas que…

Un territoire proactif dans la gestion des risques majeurs

Un espace économique de réussites

Un milieu naturel, riche et sensible, protégé

Un cadre de vie de qualité

Un patrimoine conservé et préservé

Des biens et équipements culturels précieux

Des actions intercommunales culturelles et sportives pour tous

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2015 : Horizon métropole

Ouest Provence au cœur de l'actualité législative, au centre d'un nouveau dispositif territorial

Ouest Provence se place sur l'échiquier métropolitain

Un SAN qui cumule différences et spécificités

Un SAN mobilisé

Des paroles et des actes

Un tiers du patrimoine redistribué aux communes

Une administration qui fait rimer anticipation et transition…

1625 agents rayonnent sur l'intercommunalité : expertise et expérience au rendez-vous

Innovation et dématérialisation…

Construire, partager la perspective métropolitaine

Accompagner le changement

Géographie prioritaire et cohésion sociale

Un engagement collectif en 230 pages

Un nouveau PLI 2015-2019 et toujours mieux servir le public en insertion

Le logement, au centre des questions urbaines

L'OPAH intercommunale (2012-2017)

La réhabilitation du quartier la Maille II

Deux nouveaux dispositifs

Ouest Provence Habitat

Des « éco-trophées »

Entre les professionnels du cinéma et les « acteurs » du territoire

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2015 : Horizon métropole

Ouest Provence au cœur de l'actualité législative, au centre d'un nouveau dispositif territorial

Le paysage institutionnel du territoire, bouleversé dans les années 70, est remodelé de nouveau. La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « Maptam », avait marqué un tournant dans l'évolution de Ouest Provence en 2014. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) complète le dispositif territorial. Le cadre institutionnel du Syndicat d'Agglomération Nouvelle est bousculé. Le SAN se transformera en conseil de territoire et participera à dessiner la plus grande métropole de France…

Ouest Provence rejoindra cinq autres EPCI : la Communauté urbaine Marseille Provence métropole, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, la Communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues.

Le territoire de Ouest Provence se trouve à nouveau le théâtre d'enjeux dépassant ses frontières. Au cœur de l'histoire de la décentralisation et de la (dé)industrialisation, la ville nouvelle écrit ses toutes dernières pages…

Dans le cadre du réaménagement global de la France industrielle, l'ouverture du port de Fos, conditionnée par l'installation d'un gigantesque complexe industriel de sidérurgie sur l'eau, était inscrit à l'ordre des priorités nationales dans les années 60. Au 1er janvier 2016 la fusion des six EPCI effective, le territoire fera partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. 3173 km^2 et 1,8 million habitants !

Même si l'actualité du territoire et son avenir se retrouvent encore à l'avant-scène de l'échiquier politique en 2015, élus et administration œuvrent à faciliter la transition métropolitaine, à organiser la continuité de l'action publique, à construire un cadre institutionnel en mouvement dans les paroles et les actes.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Ouest Provence se place sur l'échiquier métropolitain

Un SAN qui cumule différences et spécificités

Le SAN Ouest Provence est la seule intercommunalité parmi celles qui intègrent la métropole qui assume des compétences très larges : de la vie culturelle au sport communautaire, de l'environnement aux déchets ménagers, en passant par l'aménagement du territoire, le patrimoine… Le SAN intervient en matière de programmation et d'investissement dans les domaines du développement économique, de l'urbanisme, des transports, des voies et réseaux, du logement. En outre dans les conditions fixées par les articles L. 5333-2 et L. 5333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SAN exerce les compétences définies au chapitre 2 du titre 2 du livre I^{er} du code de l'urbanisme relatif aux schémas de cohérence territoriale, ainsi que les compétences attribuées aux communes relatives aux zones d'aménagement concertées, au plan d'aménagement des zones et aux lotissements comportant plus de trente logements. Le syndicat gère également et conformément aux dispositions de l'article L. 5333-4 du CGCT, les équipements reconnus d'intérêt commun et inscrits à l'inventaire ainsi que les services publics qui leur sont attachés.

Au titre des compétences déléguées par les communes membres, le SAN intervient aussi dans les secteurs de l'insertion par l'économique, la cohésion sociale, la culture, l'environnement (protection et entretien des espaces naturels, eau et assainissement, collecte et traitement des déchets ménagers) et l'enseignement supérieur.

Selon la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), une partie des compétences de gestion de Ouest Provence (telles que définies par la délibération n° 304/14) relèveront de droit, des communes.

Un SAN mobilisé

Concerné par les modifications du cadre législatif et territorial, le SAN Ouest Provence a dû mobiliser ses directions et services afin de faire face aux changements immédiats et à venir. Travailler à la transition métropolitaine et anticiper les transferts programmés pour permettre la continuité de l'action publique, maintenir la qualité du service public, défendre l'intérêt des populations du territoire plus de 40 ans après la création de la Ville Nouvelle, accompagner les agents aux changements, coordonner les services, informer les différents acteurs : autant d'objectifs qui ont guidé l'action de l'intercommunalité en cette année 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

L'intercommunalité étant particulièrement impactée par les nouvelles dispositions, l'année 2015 aura vu une activité « déformée » des services occupés à répertorier et organiser les transferts, à anticiper les conséquences des nouvelles règles de répartition des compétences à l'échelle des communes et de la métropole. Transfert de compétence(s), transfert de crédit(s), transfert de bail de location, transfert de matériel, transfert de propriété(s), transfert de gestion de site, transfert d'équipements… le pluriel est de rigueur.

Des paroles et des actes

Afin de préparer au mieux la transition métropolitaine, un important travail d'inventaire et de transferts des équipements de proximité a été réalisé par les services de Ouest Provence. En effet, la métropole Aix-Marseille-Provence ne sera pas habilitée à réaliser des travaux de construction ou de réhabilitation d'équipements publics de proximité comme les écoles maternelles et élémentaires, les équipements de sport, de la petite enfance, les équipements socio-culturels... Pour permettre aux communes d'engager des travaux sur des biens relevant de leurs compétences, dont Ouest Provence était jusqu'à présent propriétaire, les conseillers communautaires ont approuvé à l'unanimité, lors du comité syndical du 10 février 2015, le transfert de propriété au bénéfice des communes de 376 équipements publics accueillant des services de proximité. (Délibération N° 53/15 Convention de transfert des équipements de proximité appartenant à Ouest Provence au bénéfice des communes membres. Abrogation de la délibération n° 467/06 du 28 juillet 2006).

La mise en œuvre de cette décision pilotée par le pôle dynamiques urbaines et développement durable et sa direction des affaires immobilières a fortement impacté l'activité des agents du service inventaire et fiscalité ainsi que l'activité du service foncier et gestion locative. En effet, les opérations comptables ainsi que la rédaction des actes authentiques liés à ce transfert se sont organisées en interne, au vu de l'expertise, de la volonté et de l'implication des équipes à porter à bien ce projet. Ce sont des économies substantielles de six millions d'euros qui ont été réalisées.

Un tiers du patrimoine redistribué aux communes

Ainsi c'est le transfert d'un tiers du patrimoine au bénéfice des communes qui s'est effectué. 34.6% de l'actif global du SAN. Sur un actif global au 31 décembre 2014 de 996 436 Keuros, l'actif restitué s'élève à 344 875 Keuros.

La part de la dette transférée aux communes est de 34% de la dette globale, elle est intégrée dans le calcul du coût moyen annualisé (CMA). Le nombre d'agents transférés suite à la

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Commission d'évaluation de transfert de charges[1] du 12 novembre 2015 est de 156 agents (transfert effectif au 1er janvier 2016).

Ce sont des pages de l'histoire de l'intercommunalité qui se sont tournées ainsi. La mémoire des opérations immobilières, de l'aménagement et de la construction des équipements sur plus de quarante ans d'existence de la Ville Nouvelle s'est redessinée en tableaux et réinscrite sur chaque commune dans les actes et prises de décision.

Une administration qui fait rimer anticipation et transition…

La Direction Générale des Services s'est appuyée sur son architecture organisationnelle déclinée en pôles afin d'optimiser ressources et résultats. Au regard des cadres d'intervention d'un syndicat d'agglomération nouvelle, directions opérationnelles et fonctionnelles ont travaillé de concert dans le large spectre d'activité. Les dimensions importantes, tant par son volume d'activité que par ses champs d'action et son nombre d'agents, apparentent l'intercommunalité à une grande entreprise au service de tous.

1625 agents rayonnent sur l'intercommunalité : expertise et expérience au rendez-vous

Ouest Provence réunit plus de 140 métiers. Archivistes, archéologues, animateurs, bibliothécaires, journalistes, webmasters, médiateurs, administrateurs système, médecin, infirmière, psychologue, chefs de projets, gardes à cheval, ingénieurs, facilitateurs, photographe, géomaticiens, développeurs, informaticiens, palefreniers, acheteurs publics, juristes, instructeurs, techniciennes de surface, projectionnistes, chargés d'études, chargés de gestion, chargés de communication, instructeurs fonciers, dessinateurs, forestiers, élagueurs, voltigeurs, ripeurs, chauffeurs, graphistes, conservateurs du patrimoine, de musée, musiciens, professeurs de musique, de danse, d'équitation… Aux côtés d'agents plutôt administratifs, la palette est très large. Encore une spécificité de Ouest Provence par rapport aux autres intercommunalités qui intègrent la Métropole Aix-Marseille-Provence. Afin de mener à bien ses missions et assurer une présence sur l'ensemble du territoire, Ouest Provence a implanté ses services sur près de

[1] Commission d'évaluation de transfert de charges

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

quatre-vingt sites répartis sur les six communes et c'est un système informatique performant qui participe à relier ses services entre eux.

Innovation et dématérialisation…

1 200 postes informatiques, 800 postes téléphoniques, 68 serveurs, 100 copieurs numériques en réseau, 400 imprimantes, un datacenter (centre de données) hébergé en interne, 50 applications métiers et logiciels standards, 40 sites interconnectés… La Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) innerve l'ensemble des pôles et anticipe au mieux les évolutions technologiques nécessaires à l'organisation générale et à la transition métropolitaine. En 2015, 3112 interventions ont été comptabilisées pour toute la direction sans compter la rénovation du réseau informatique de la médiathèque intercommunale avec le remplacement des postes publics (80 machines) et le renouvellement de 194 ordinateurs pour maintenir en condition opérationnelle le système d'information.

Utilisant les technologies les plus récentes, le nouveau portail intranet présente une nouvelle vitrine et devient accessible sur tablette et smartphone - et évidemment sur PC ou Mac - à tous les agents de Ouest Provence depuis tout lieu pourvu qu'il dispose d'un accès à internet. Sur ce site, dont l'accès est sécurisé, l'agent peut consulter sa fiche agent (infos carrière), sa situation « congés », son compte Régie d'Action Sociale, les news de Ouest Provence dont celles relatives aux offres de mobilité, l'agenda de l'intercommunalité, les infos émanant des partenaires sociaux…

Construire, partager la perspective métropolitaine

Depuis fin 2014, un groupe de travail, réunissant les directions des finances, de la fiscalité, du juridique, de la gestion immobilière, des ressources humaines, a étudié le projet de texte de loi sur la modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles et ses effets sur les compétences du SAN. Son objectif était de trouver les mesures d'anticipation à mettre en place au sein du SAN pour assurer les intérêts des communes. Il y a eu un important travail de scénarisation fait par ce groupe, afin de toujours rester force de proposition face aux nombreuses modifications des textes. Des réunions de direction élargie, des séminaires, des groupes de travail… autant d'instances de réflexion et de synthèse qui ont jalonné l'année en interne et hors les murs.

Partager des savoir-faire, repenser des procédures, dessiner des parcours de validation, esquisser des circuits opérationnels : la Direction de la Commande publique, comme d'autres directions, a participé et co-animé, dès avril 2015, cinq réunions

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

« groupe de travail Commande publique », réunissant les commandes publiques des 6 territoires afin de préparer la transition métropolitaine. A partir de l'analyse des textes et des problématiques pratiques découlant de leur application, ce groupe a proposé un mode de fonctionnement collectif permettant d'être opérationnel dans le lancement des marchés dès la mise en place des instances métropolitaines.

Accompagner le changement

En cette année si particulière, l'administration de Ouest Provence a été réactive et soudée, animée par trois principes dans la perspective métropolitaine : le partage de l'information, la coopération et la responsabilisation. La circulation de l'information à tous les niveaux de l'administration a été une priorité. Que chacun comprenne tous les processus était essentiel. C'est une communication interne offensive avec de nouveaux outils d'information partagés qui s'est attachée à accompagner, informer, interpeller les agents. Dans chaque service et direction des relais comm' se sont mis en place afin de relayer l'information. Avec un nouvel intranet, une foire aux questions a été lancée. Sujet : métropole. Par l'intermédiaire des Relais Comm', plus de 160 nouvelles questions relatives à la transition métropolitaine ont été recensées. Elles trouvent des réponses dans un document accessible à tous. Dans le contexte de naissance de la métropole, l'objectif a été d'accompagner les agents au cœur du nouveau dispositif territorial. Mission accomplie. Développer la connaissance des services entre eux, renforcer les collaborations pour conforter l'esprit d'équipe, valoriser le travail effectué dans les services, sensibiliser aux enjeux… autant d'objectifs atteints qui ont permis de gérer au mieux les inquiétudes et les nécessaires changements.

Géographie prioritaire et cohésion sociale

Ouest Provence exerce, depuis 2008, la compétence cohésion sociale et politique de la ville à laquelle la collectivité dédie des moyens spécifiques par l'intermédiaire de sa Direction Emploi et Cohésion Sociale (DECOS). Cette prise de compétence représente une volonté de la part des élus communautaires de renforcer l'action publique auprès des habitants les plus fragiles du territoire en intervenant aux côtés et en complémentarité avec les communes. Volontariste, l'intercommunalité participe de manière croissante au financement des actions politique de la ville (+10% entre 2013 et 2014). Conformément à ses compétences, Ouest Provence a concentré ses financements sur les volets emploi, insertion, formation et habitat et cadre de vie. La réforme de la géographie prioritaire a conduit à un resserrement du nombre de quartiers reconnus de façon règlementaire comme quartiers Politique de la Ville avec trois quartiers prioritaires qui pourront bénéficier de droit et de façon prioritaire d'interventions au titre du Contrat de Ville : le Prépaou à *Istres*, la Maille et le secteur Carraire à *Miramas*. Il est reconnu

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

au niveau du SAN Ouest Provence et des communes, que les quartiers sortants de la géographie prioritaire soient identifiés comme « territoires de veille active », tel que le permet la loi. C'est ainsi le cas de l'ensemble des quartiers d'habitat social avec une priorité donnée au quartier Vauban et Croizat/Jolivet/Allende à Port-Saint-Louis-du-Rhône, des Echoppes à Istres ainsi que le Centre et les Molières 1 à Miramas.

Un engagement collectif en 230 pages

Depuis donc la loi du 21 février 2014, les CUCS sont remplacés par les contrats de ville. Etabli jusqu'en 2020, le contrat de ville Ouest Provence a été signé en octobre 2015 par une quarantaine d'acteurs. Elus, bailleurs sociaux, représentants de l'Etat, dont le Préfet à l'égalité des chances se sont engagés. L'armature de ce contrat est définie par trois piliers définissant les orientations majeures en direction des quartiers : cohésion sociale ; développement économique et emploi ; cadre de vie et renouvellement urbain. Afin d'assurer une mise en œuvre du Contrat de Ville qui ne se limite pas à la vision sectorielle par pilier et permette bien de lutter contre toutes les difficultés perçues sur les territoires de la Politique de la Ville, il a été décidé, en lien avec l'ensemble des parties prenantes de compléter la structure du Contrat de quatre priorités transversales : la jeunesse ; la lutte contre les discriminations ; la promotion de l'égalité femme-homme ; la promotion des valeurs de la République et la citoyenneté. A ces quatre priorités transversales, un cinquième impératif a été défini par les pilotes du Contrat, à savoir la promotion et l'activation de la participation des habitants et habitantes dans l'ensemble des démarches engagées en direction des quartiers. Cette priorité est présentée à l'ensemble des signataires comme un véritable axe de travail devant se traduire par l'émergence de nouvelles pratiques participatives, en lien avec les équipements et collectifs existants.

Un nouveau PLIE 2015-2019 et toujours mieux servir le public en insertion

Au 1er janvier 2015 a pris effet le nouveau protocole d'accord du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), validé en décembre 2014 par chacune des assemblées délibérantes des collectivités signataires (San Ouest Provence, Conseil Général 13, Conseil Régional PACA et l'État). Bien que sa mise en œuvre porte des changements importants dans l'organisation, la mission du PLIE est réaffirmée : favoriser, par la construction de parcours d'insertion individualisés, l'accès à l'emploi durable ou à la qualification des publics en difficultés sur le territoire de Ouest Provence. Depuis le 1er janvier 2015, l'association Réussir Provence assure la fonction d'organisme support du PLIE, en lieu et place de la Maison de l'emploi Ouest Provence. Les transferts de moyens humains et de matériels ont été effectués afin que l'association maintienne l'activité du PLIE. L'association regroupe dorénavant les trois activités structurantes du PLIE : l'animation,

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

l'ingénierie de projets autrefois pilotée par la MDE, l'accompagnement-emploi adultes, anciennement géré par l'AGCS et Réussir Provence, ainsi que la médiation emploi et la relation entreprises déjà développée par Réussir Provence. Des achats de prestations extérieures, qui compléteront les interventions du personnel, seront faits pour des aides individuelles à la formation, l'accompagnement-emploi du public jeune, le soutien psychologique des participants, les ateliers de développement personnel. Réussir Provence mobilisera l'ensemble des crédits publics dédiés au PLIE dont ceux du FSE, dans le cadre d'un appel à projets à lancer par la Direccte. Cette nouvelle organisation rend plus lisible l'organisation du PLIE, tout en maintenant sa capacité d'intervention en matière d'insertion, d'emploi, de cohésion sociale et d'égalité des chances, au profit de la population du territoire de Ouest Provence.

Le logement, au centre des questions urbaines

Compétent en matière de logement et de cadre de vie, Ouest Provence avait donc en charge, jusqu'en 2015, la définition d'une stratégie en matière d'habitat sur le territoire intercommunal. Cette compétence s'exerçait par la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat, par le pilotage de partenariats et de dispositifs afin d'accompagner les habitants dans leurs recherches et leurs demandes de logement. Une politique publique d'accompagnement de la production, une politique communautaire d'amélioration de l'habitat ont été menées en prenant en compte l'environnement urbain dans sa totalité.

L'OPAH intercommunale (2012-2017)

En 2015, Ouest Provence a continué à mettre en œuvre l'OPAH intercommunale (2012-2017) autour de la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et l'adaptation pour l'autonomie des personnes. Une action de requalification du parc privé sur les 6 communes (dans des périmètres définis) est en cours afin de participer à améliorer les conditions d'habitat de la population de l'intercommunalité. Le budget de l'opération a été arrêté à 5,03 M€, dont 1,17 M€ à la charge de Ouest Provence. 112 dossiers ont été validés depuis 2012 dont 53 pour réduire les coûts d'énergie. Ouest Provence a souhaité aussi mobiliser le Fonds d'Intervention pour l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour accompagner les commerçants de proximité dans leurs projets de modernisation et de rénovation de leurs boutiques. Un budget de 500 000 € a été alloué par la collectivité aux aides directes. Au 31/12/2015, plus de 200

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

commerçants ont été renseignés, et 70 ont bénéficié d'une aide financière.

La réhabilitation du quartier la Maille II

Complémentaire du Programme de Rénovation Urbaine, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Quartier la Maille II à Miramas a pris fin en 2015. Dispositif partenarial, piloté par l'intercommunalité, il a permis de mener à bien la réhabilitation complète de 8 copropriétés, au bénéfice de 183 copropriétaires. Les travaux se sont élevés à 11,46 M€ TTC, dont environ 2 M€ ont été pris en charge par Ouest Provence. Cité souvent comme programme exemplaire, ce projet d'ANRU ambitieux se poursuit depuis 2009 et voit ses derniers chantiers s'achever avec succès.

Deux nouveaux dispositifs

Deux nouveaux dispositifs d'aide favorisant l'accession à la propriété sont opérationnels depuis le mois de septembre 2015. « Les villas Théo » située au sein de la ZAC de la Péronne à Miramas avec une subvention forfaitaire de 6 000 € accordée aux ménages sous certaines conditions. Et une deuxième disposition qui permet l'attribution d'une subvention de 3 000 € ou 4 000 € selon la composition du ménage (majorée de 1 500 € pour les projets en quartiers de la politique de la ville), ou d'un prêt bonifié de 20 000 € dont les intérêts sont pris en charge par la collectivité dans la limite d'un plafond de 3 000 €. 41 ménages aidés.

En 2015, Ouest Provence a aussi attribué une aide à la réhabilitation de 100 000 € du parc social pour la réhabilitation de 24 logements Cité Rassuen à Istres afin d'améliorer le confort de vie des ménages logés, de contribuer à la baisse des charges locatives et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une nouvelle enveloppe de 300 000 € a été votée pour 2016 afin de financer au moins trois réhabilitations.

Ouest Provence Habitat

Outil opérationnel privilégié de Ouest Provence pour la mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat, Ouest Provence Habitat (OPH) est soutenu dans la réalisation de ses projets sur le territoire. En 2015, OPH a bénéficié d'un concours financier de 210 000 € au titre de l'opération Le Palatinium située à Istres. En fin d'année le Comité Syndical a approuvé un concours financier à hauteur de 100 000 € pour l'acquisition de 151 logements de la résidence Les Magnanarelles dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à Istres, et une enveloppe financière de 500 000 € pour lui permettre de développer une offre nouvelle, accessible aux ménages du territoire dans un

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

objectif de mixité sociale, et de réhabiliter progressivement son patrimoine, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire les charges.

Enfin, pour mener à bien ses objectifs en matière d'habitat, Ouest Provence s'est appuyé sur des partenariats actifs avec des associations intervenants dans ce domaine (permanences sur l'ensemble du territoire). Partenariat avec le CLLAJ pour mieux accompagner les jeunes de moins de 30 ans, avec l'ADIL pour aider les ménages dans un suivi financier et juridique, avec l'ADAMAL qui accompagnent les ménages qui ont des difficultés dans l'accès et le maintien au logement et l'ADDAP 13 qui aide les moins de 25 ans en difficulté d'insertion à trouver des solutions de logement.

Des « éco-trophées »

Ouest Provence et sa Mission Développement Durable s'attache dans le Plan Climat Energie Territorial, officiellement adopté en cette année 2015, à impulser une dynamique sur tout le territoire. Une des 44 actions a été lancée par délibération le 13 avril 2015 : l'organisation de l'opération «Les Eco-Trophées Entreprises de Ouest Provence 2015». Cette opération a consisté à organiser un concours ouvert, gratuitement, à toutes les entreprises de type TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) de moins de 250 salariés, aux commerçants, aux exploitants agricoles, aux artisans et aux auto-entrepreneurs du territoire intercommunal. Cette action a pour objet de valoriser les acteurs économiques du territoire intercommunal qui développent des démarches internes ou qui, en raison de leurs activités industrielles ou commerciales, œuvrent en faveur des économies d'énergie, de la réduction des impacts environnementaux ou encore du développement des techniques innovantes et des énergies renouvelables. Ce concours est doté de cinq trophées, récompensant trois catégories de candidats, et de deux prix spéciaux. Chaque lauréat a reçu d'une part, un trophée symbolique remis par Ouest Provence et d'autre part, un chèque de 1 500,00 euros qui, lui a été remis par les partenaires institutionnels ou privés ayant fait le choix d'apporter leur contribution dans le cadre de ce concours. Ainsi, chaque partenaire ayant manifesté sa volonté de sponsoriser le concours a remis directement à l'un des lauréats, un chèque de 1 500,00 euros qu'il a financé lui-même. L'annonce des lauréats et la remise des «Eco-Trophées Entreprises de Ouest Provence 2015» ont eu lieu lors d'une cérémonie organisée par Ouest Provence, le mardi 10 novembre 2015, au cours de laquelle un film a été présenté mettant en valeur les actions des «nominés» et des lauréats du concours.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Entre les professionnels du cinéma et les « acteurs » du territoire

Outil de développement imaginé pour générer des retombées économiques, touristiques et médiatiques, la Commission du film est chargée de la promotion du territoire de Ouest Provence en direction des professionnels, français et étrangers, de l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Elle assure sa mission d'intérêt général par la mise en valeur des ressources du territoire, via des services gratuits. Ainsi, elle offre aux productions des prestations telles que la recherche de décors, l'aide au casting local, à la recherche d'hébergement et de prestataires locaux et la liaison avec les autorités locales. Dotée d'outils de communication spécifiques, la Commission du film Ouest Provence assure également, sous l'égide de réseaux tels que Film France, la promotion de Ouest Provence à l'occasion de manifestations professionnelles. Entre Camargue et Provence, littoral méditerranéen et gigantisme industrialo-portuaire, Ouest Provence offre une palette de décors aussi singuliers qu'éclectiques. Des bories aux vieux villages typiquement provençaux en passant par les ports camarguais et les mas à l'architecture si singulière, Ouest Provence a su garder son authenticité et le charme pittoresque de sa culture. Le littoral, les vastes étendues sauvages de Crau, la multitude d'étangs et marais, les pinèdes provençales ; des ambiances et des couleurs si particulières qui vous transportent dans une nature « caméléon » qui bénéficie d'un ensoleillement de 2500 heures par an. Grâce à un port pétrolier, classé parmi les trois plus grands mondiaux, le territoire regorge de décors industriels aussi colossaux que différents. Cargos géants, grues porte-conteneurs éléphantesques, terminal minéralier aux couleurs de feu sont, parmi bien d'autres, une source d'inspiration pour les équipes de cinéma. 240 jours de tournage dans le cadre de longs et courts métrages, mais aussi de documentaires, de clips musicaux et de fictions télé, depuis la création en 2011 de la Commission du film Ouest Provence.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2015
Le SAN Ouest Provence : une organisation architecturée en pôles

Une Direction générale des services qui pilote l'organisation et dirige les services, six pôles aux 22 directions qui mettent en œuvre dans la transversalité projets et actions des politiques publiques engagées sur le territoire.

Deux pôles et des missions essentielles : le Pôle technique et le Pôle dynamiques urbaines et développement durable

Le Pôle technique et le Pôle dynamiques urbaines et développement durable (PDUDD) créé en 2015, sont deux piliers de l'intercommunalité. C'est sous leurs directions que se dessine le territoire intercommunal. Dans une perspective de développement durable, ils pilotent et programment les opérations d'aménagement du territoire, les équipements et les infrastructures. Le PDUDD, entre aménagement et urbanisme, instruit les autorisations du droit des sols, gère le patrimoine et les affaires immobilières, conduit la politique intercommunale de l'habitat, tandis que le pôle technique assure la réalisation de projets d'infrastructures, de réseaux et d'équipements publics ainsi que l'entretien du patrimoine. Il assure également le bon fonctionnement des services publics de l'eau, de l'assainissement, la collecte et la valorisation des déchets.

Le Pôle technique est divisé en deux directions et une régie intercommunale :

- Direction ressources et investissement [A] ;
- Direction opérationnelle [B] ;
- Régie intercommunale de collecte et de valorisation des déchets [C].

Le Pôle dynamiques urbaines et développement durable est divisé en quatre directions, une mission et une cellule :

- Direction de l'aménagement [D] ;
- Direction de la politique de l'habitat [E] ;
- Direction des affaires immobilières [F] ;
- Mission développement durable [G].
- Cellule développement de Port-Saint-Louis-du-Rhône [H]
-

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Pôle technique

A/La Direction ressources et investissements

Les huit agents de la Direction ressources et investissement assurent le suivi administratif et financier des opérations rattachées au chapitre « investissement » du budget principal de Ouest Provence. De son côté, la cellule ressources s'attèle à la recherche de partenaires pour le financement ou le co-financement d'opérations d'aménagement, de réhabilitation, de requalification et de travaux de construction et de réseaux. Ses interlocuteurs sont principalement les collectivités territoriales et les agences nationales (Agence de l'eau, Anru, Ademe…). Cette cellule instruit également les dossiers de demandes de subventions émanant principalement des communes membres du SAN. Les opérations d'investissement pour 2015 se sont élevées à environ 50 M€.

B/La Direction opérationnelle

La Direction opérationnelle s'est restructurée pour être au plus près des besoins et anticiper au mieux les changements en perspective. Elle regroupe le service voirie et réseaux (1), le service gestion technique du patrimoine (2), le service bâtiments (3).

La direction opérationnelle assure la conception, estime les budgets et suit les travaux des projets d'investissement en voirie et bâtiment. Elle veille à la gestion des travaux et à l'entretien des équipements. Sa mission est de mener à bien les études et les opérations d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal : construction ou extension de bâtiments, aménagements de voirie, mise en place de réseaux divers. Ces opérations comportent des phases de programmation, de conception et de travaux ainsi qu'un important travail de maîtrise d'ouvrage : suivi administratif (autorisations réglementaires, maîtrise foncière, élaboration des marchés publics), suivi financier et suivi technique.

1/Le service voirie et réseaux

Ce service est une réorganisation de l'ancien service études et réalisations et du service eau et assainissement. Il permet de regrouper l'ensemble des VRD (Voirie et réseaux divers). Il comprend un service études et travaux et un service autorisations administratives. En 2015, les travaux de voirie représentent un montant de 9 291 459€, les travaux en éclairage public 1 351 870€, et 449 371€ en espace vert.

2/Le service gestion technique du patrimoine

Ce service regroupe le service eau et assainissement, le service technique d'interventions et le service environnement. Il assure la gestion de l'ensemble du patrimoine de l'intercommunalité. Le **service eau et assainissement** assure le suivi technique et administratif des contrats d'affermage (SEERC pour Istres-Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, SEM pour Grans et Cornillon-Confoux). Les services publics de l'eau et de l'assainissement font l'objet de délégations de service public à des fermiers privés. Le service assure également la gestion du service public de l'assainissement non collectif (Spanc). Le **service technique d'interventions** veille à l'entretien, la réparation et l'amélioration des équipements, du patrimoine bâti. On peut compter 1335 interventions curatives en régie, 294 chantiers de travaux pour l'année 2015. Il faut noter aussi l'intégration dans le service de la vidéo de protection et de sécurité.

Enfin en ce qui concerne le **service environnement,** il compte plus d'une centaine d'agents, forestiers, bûcherons, élagueurs, en charge de l'entretien des espaces naturels d'Ouest

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Provence. Le service est scindé en deux antennes. L'antenne nord implantée à Miramas compte 39 agents. L'antenne sud installée à Istres compte 64 agents. Le service intervient sur les domaines communal et intercommunal, des massifs forestiers jusqu'aux plages du golfe de Fos.

Selon la loi MAPTAM, et la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, la compétence « environnement » relèvera au 1er janvier 2016, de droit, des communes. Ainsi en 2015, dans le cadre de la transition métropolitaine, il a été proposé, et acté en comité syndical, de modifier les compétences de l'intercommunalité et d'opérer un transfert partiel au bénéfice des communes. Ainsi, la compétence environnement pour toutes les actions développées jusqu'alors par Ouest Provence en matière de gestion des espaces naturels et périurbains sera portée en 2016 par les communes. Cette nouvelle définition des compétences impacte également la masse salariale et le soutien jusqu'alors consenti par Ouest Provence aux associations du territoire intercommunal intervenant dans ce domaine de compétence. Les transferts de charges vers les communes ainsi générés ont été évalués et validés dans les commissions d'évaluation des transferts de charges de Ouest Provence. De nouveaux montants des dotations de coopération ont ainsi été approuvés aussi par délibération du comité syndical.

3/ Le service bâtiments

Ce service est le résultat d'une restructuration des services études et réalisations et grands projets. Il est organisé en deux secteurs : études et travaux et mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Les travaux de voirie et réseaux divers sont séparés (comme évoqué plus haut). Chargés de projets, surveillants de travaux, dessinateurs et projeteurs travaillent ensemble à la conception, réalisation et rénovation d'équipements et à de grandes opérations d'aménagement. 167 opérations ont été menées en 2015 pour un montant de 33124 440,00€ (voir annexes).

C/La régie intercommunale de collecte et de valorisation des déchets (RICVD)

La régie intercommunale de collecte et de valorisation des déchets compte 135 agents en charge de la collecte des déchets. La régie assure la gestion directe du centre de transfert et de la déchèterie de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Un prestataire assure la gestion du centre de transfert de Grans et de quatre déchèteries : Miramas, Fos-sur-Mer, Grans, Istres et Entressen. Le centre de transfert à Istres est un équipement privé.
71 961,49 tonnes de déchets collectés et traités en 2015 (72 692,16 t en 2014) dont : *25,94 % déchets valorisés (valorisation matière) *73,65 % déchets stockés *0,41% de déchets valorisés (valorisation énergétique).

Déchèteries 30 342,33 t
OMR[2] 38 544,16 t
Collecte Sélective 3 075,00 t
Total : 71 961,49 T

Tri et recyclage 18 665,40 t
Enfouissement 52 997,02 t
Valorisation énergétique 299,07 t
Total **:** 71 961,49 T

Coût de la collecte = 7 974 963€ soit 79,54 par habitant

(Un rapport d'activité indépendant a été présenté au Conseil métropolitain le 30 juin 2016.)

[2] ORM : Ordures Ménagères Résiduelles

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Pôle dynamiques urbaines et développement durable

D/La Direction de l'aménagement

La Direction de l'aménagement regroupe les services de l'urbanisme (1) et de la planification urbaine (2).

1/Le service de l'urbanisme

Le service de l'urbanisme, fort de onze agents a pour mission d'instruire les autorisations du droit des sols relevant de la compétence exclusive de Ouest Provence, c'est-à-dire, les autorisations relatives aux zones d'aménagement concerté et aux ensembles de plus de trente logements. Par convention de prestations de services avec les communes de Grans et de Cornillon, il assure l'instruction des autorisations du droit des sols. Enfin, il assure une assistance juridique aux communes pour les contentieux relatifs au droit des sols.

2/Le service de la planification urbaine

Le service de la planification urbaine compte six agents dont la mission est la gestion réglementaire des ZAC, des plans d'occupation des sols (POS) et celle des plans locaux d'urbanisme (PLU) par convention de prestations de services avec cinq communes de Ouest Provence.

E/La Direction Politique de l'habitat

Accompagner les ménages dans leur recherche de logement social, soutenir la construction de nouveaux logements, dans un objectif de mixité sociale et à des prix modérés, favoriser la rénovation du parc existant et encourager les parcours résidentiels en proposant une aide aux primo-accédants, telles sont les missions menées activement par la direction Politique de l'habitat et ses dix agents.

En 2015, 383 demandes de logement ont été enregistrées et ont donné lieu à une centaine d'attributions, dont 24 sur des logements où Ouest Provence était réservataire. De plus, deux nouveaux dispositifs d'aide favorisant l'accession à la propriété ont été engagés.

F/La Direction des affaires immobilières

La Direction des affaires immobilières compte quatorze agents repartis dans deux services : le service inventaire et fiscalité et le service foncier et gestion locative. La Direction a pour mission la gestion du patrimoine de Ouest Provence. Elle procède aux acquisitions et cessions immobilières, gère le patrimoine et le transfert des équipements de proximité aux communes. Elle administre également le centre d'hébergement étudiant la Courbedonne à Fos-sur-Mer. En cette année 2015, un important travail d'inventaire et de transferts des équipements de proximité a été réalisé. Le transfert de propriété au bénéfice des communes de 376 équipements publics accueillant des services de proximité a été activement préparé par cette direction. Les opérations comptables ainsi que la rédaction des actes authentiques liés à ce transfert se sont organisés en interne, au vu de l'expertise, de la volonté et de l'implication des équipes de porter à bien ce projet. Ce sont ainsi des économies substantielles de six millions d'euros qui ont été réalisées.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

G/La Mission développement durable

Elaborer des stratégies, conduire des projets et des actions, impulser une dynamique, sensibiliser services et acteurs locaux, participer aux instances partenaires : une grande partie de l'activité de la Mission est concentrée sur le Plan climat énergie territorial (PCET) dont le projet a été adopté le 24 novembre 2015. Un plan qui se décline en quarante-quatre actions et qui vise à l'échelle intercommunale, à répondre aux objectifs des « 3 × 20 » fixés par l'Union européenne, c'est-à-dire réduire de 20 % les émissions de gaz à effet des serre, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020. Au total ce sont treize agents qui œuvrent au quotidien afin que chacun intègre le développement durable dans ses pratiques individuelles et professionnelles. Plan climat, écologie du territoire, transition énergétique, risques majeurs… les dossiers portés par le service sont nombreux. De la charte d'aménagement durable à destination des maîtres d'ouvrage au projet EPOP'AIR qui travaille à intégrer la problématique air dans les PCET, en passant par la création d'une carte des déplacements à vélo sur le territoire ou la préfiguration de la maison de l'énergie ou encore le projet VASCO 2 dans le domaine de l'écologie industrielle… les chargés de mission et chefs de projet apportent leur expertise dans les différents projets et gèrent le suivi des différentes actions. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan climat énergie territorial, sur le portail intranet, un outil collaboratif a été mis en place avec la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) qui permet de suivre l'avancée des actions pour les pilotes et partager les projets avec l'ensemble des agents.

Le service pédagogie à l'environnement

Les cinq agents du service pédagogie à l'environnement rattachés à la Direction de la communication jusqu'en 2014 ont rejoint le service « environnement » puis la mission Développement durable compte tenu du transfert envisagé de la compétence environnement et de la création de la métropole. Ils poursuivent naturellement leur rôle en intervenant en milieu scolaire et pour tout public afin de sensibiliser aux problématiques de la faune, de la flore, du patrimoine naturel et des risques industriels. Le service participe à des opérations grand public, comme l'opération « Nettoyons la terre », « Voile/environnement », le Festival de la Camargue et du delta du Rhône à Port-Saint-Louis-du-Rhône et « Nature en fête » à Miramas… Balades pédagogiques, classes « environnement », interventions péri-scolaires, formation, centre de ressources : le service est porteur d'initiatives et de productions comme il est aussi soutien aux projets de tous les acteurs du développement durable.

Le service des ambassadeurs du tri

Collecte du papier dans les établissements scolaires et dans les structures de Ouest Provence, distribution de sacs de tri, collecte de piles, porte à porte informatif et pédagogique, animation et sensibilisation de divers publics cibles aux gestes de tri… autant d'interventions du service des ambassadeurs du tri qui participent directement à la sensibilisation au développement durable. L'ambassadeur du tri a pour mission d'informer et d'inciter les habitants des communes à trier correctement leurs déchets (recyclable, verre, papier, encombrant, pile et encre…) dans le cadre de la politique environnementale et de développement durable de la collectivité. Pour cela, il explique les principes et les enjeux de la collecte sélective pour l'environnement utilisant son aptitude à communiquer et à convaincre… Comme le service pédagogie à l'environnement, le service a rejoint aussi, en cette année 2015, la Mission Développement Durable.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

H/La cellule développement de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Cette cellule de trois agents, implantée à Port-Saint-Louis-du-Rhône, définit et conduit les études relatives aux programmes d'aménagement et de développement économique de la cité saint-louisienne. Sa mission de management territorial se décline principalement en trois axes : le pôle nautique et mer, le pôle logistique (Distriport) et le projet de réhabilitation des friches portuaires urbaines. Cette cellule fonctionne comme une agence de développement et dessine les contours du futur visage de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Pôle administration générale

Pivot de l'intercommunalité, le Pôle administration générale a plusieurs missions, dont celle de garantir la sécurité juridique des actes administratifs de l'intercommunalité (délibérations du comité syndical, marchés publics, conventions et contrats, actes de l'exécutif…). Il gère les lettres d'observation du représentant de l'État et d'une manière générale toutes les réclamations préalables. Il représente Ouest Provence devant les juridictions. Il veille également à la gestion du parc automobile de l'établissement, à l'accueil et à l'entretien des locaux de l'Hôtel communautaire et des bâtiments de l'intercommunalité. Le Pôle administration générale est divisé en trois directions :

- Direction de la commande publique [A] ;
- Direction des moyens généraux [B] ;
- Direction institutionnel et juridique [C].

A/La Direction de la commande publique

La Direction de la commande publique comptait en 2015 dix-sept agents répartis au sein de deux services : le service « instruction des contrats » et le service « passation et secrétariat ». Service fonctionnel, la Direction de la commande publique est une direction transversale. Elle assiste l'ensemble de la collectivité dans ses achats. Sa mission est de garantir la sécurité juridique et l'efficacité économique des achats.

Le service « instruction des contrats » est chargé d'aider les services dans la définition de leurs besoins, de rédiger les contrats et de mettre en œuvre les procédures de passation des marchés. Il développe également une activité de conseil et d'assistance aux gestionnaires de marchés. Le service « passation secrétariat » est chargé de la notification des contrats et des relations avec le contrôle de légalité. Il a également en charge l'organisation des commissions d'appel d'offres et des jurys, ainsi que le secrétariat général de la direction.

En 2015, la Direction a notifié 285 marchés ou accord-cadres et 3 délégations de service public, soit une augmentation des chiffres d'environ 40% par rapport à 2014. Cette forte croissance de l'activité s'explique par l'anticipation du passage à la métropole. Pour attribuer ou analyser certains de ces contrats, la direction a organisé 14 commissions d'appel d'offres, 3 jurys et 2 commissions d'ouverture des plis.

Par ailleurs, afin d'informer les titulaires des marchés de la substitution de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la poursuite de leurs contrats après le 1/01/2016, 410 courriers ont été adressés aux entreprises.

Enfin, la Direction de la Commande publique a participé et co-animé, dès avril 2015, cinq réunions « groupe de travail Commande publique », réunissant les Commandes publiques des 6 territoires afin de préparer la transition métropolitaine. A partir de l'analyse des textes et des problématiques pratiques découlant de leur application, ce groupe a proposé un mode de fonctionnement collectif permettant d'être opérationnel dans le lancement des marchés dès la mise en place des instances métropolitaines.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

B/La Direction des moyens généraux

En tant que direction fonctionnelle, la Direction des moyens généraux est chargée de l'organisation et de la coordination de la vie administrative de Ouest Provence. Elle assure aux services les moyens de leurs actions dans le respect des contraintes environnementales. Cette direction s'articule autour de 3 axes principaux : rationalisation des coûts, préservation des ressources et gestion des ressources humaines. Ces 3 axes ont permis de fédérer les activités de la direction avec un véritable pilotage autour de valeurs et de sens commun et partagés du service public.

Elle regroupe quatre services :

- Le service accueil-standard (1) ;
- Le service entretien des locaux (2) ;
- Le service assurances et gestion automobile (3) ;
- Le service gestion des moyens-reprographie(4)

1/Le service accueil-standard

Le service accueil-standard compte onze agents chargés de l'accueil physique et téléphonique de l'Hôtel communautaire (Chemin du Rouquier, Istres). Ces agents assurent la réception des courriers, la préparation des réunions ainsi que la gestion des salles de réunion et des parkings. Ils assurent également l'entretien et la sécurité des parkings. En 2015, le service a accueilli 7 319 visiteurs, géré 87664 appels et préparé 769 réunions.

2/Le service entretien des locaux

Le service entretien des locaux comptait en 2015, 126 agents dont dix-neuf en contrats d'insertion. La mission du service est d'assurer le nettoyage quotidien de soixante bâtiments de l'intercommunalité. Les agents interviennent autant dans les locaux administratifs que dans des équipements sportifs et culturels. Un magasin général a permis de centraliser la gestion de stock de produits et l'entretien général des machines.

3/Le service assurance et gestion automobile

Douze agents sont affectés au service assurance et gestion automobile. Ils assurent la gestion des contrats d'assurances de la flotte automobile de Ouest Provence, mais également de celle des communes membres du SAN par convention de prestations de service. Le service élabore des cahiers des charges et analyse des offres d'assurances, gère les sinistres, réalise des études juridiques liées au domaine de l'assurance. L'intervention du service également consiste dans la mise en œuvre de procédures d'optimisation et de rationalisation de la gestion du parc automobile : étude carburant, rationalisation du parc par rapport aux coûts (changement d'affectation des véhicules), nouvelle politique d'achat, gestion de différents marchés automobiles, contrat de location. À cette mission de gestion du patrimoine s'ajoute l'organisation d'opérations de sensibilisation des agents aux risques routiers. En 2015, 261 agents ont suivi la formation « risques routiers ». Le service gère également les contentieux liés aux assurances.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

4/Le service gestion des moyens-Reprographie

Fort de cinq agents, le service gestion des moyens-reprographie assure la gestion et le suivi des marchés transversaux de fournitures et prestations permettant ainsi de centraliser les achats par voie dématérialisée. Le service assure également le pilotage opérationnel du mobilier : contrôle des livraisons, gestion des crédits, coordination des commandes, déménagements ; conseil auprès des services pour les achats. Il a également en charge la tenue d'un inventaire du mobilier neuf par code barre, et la gestion du mobilier en réemploi. Il assure aussi la réalisation des travaux de reprographie (service rattaché en 2015).

C/La Direction institutionnel et juridique

La Direction institutionnel et juridique regroupe trois services :

- Le service juridique (1) ;
- Le service des assemblées (2) ;
- Le service archives-documentation (3).

Très active dans cette période de transfert(s) et de transition métropolitaine cette direction a été très sollicitée avec l'ensemble de ses services pour aider à la rédaction des différents actes.

1/Le service juridique

Le service juridique compte huit agents (dont 1 en CUI), dont les principales missions relèvent du conseil juridique et de l'assistance aux autres services dans l'élaboration de leurs projets. Le service produit des avis, des notes juridiques en direction des services, dans les domaines de compétences de l'intercommunalité ainsi qu'en matière d'organisation et de fonctionnement institutionnel. Le service sécurise les actes de Ouest Provence et aide à la décision. Il veille également à la sécurisation des relations entre Ouest Provence et les structures associatives pour l'attribution des subventions. Il assure une veille des textes légaux et réglementaires, ainsi que de la jurisprudence et de la doctrine. En 2015, le service juridique a rédigé plus de 150 rapports.

2/Le service des assemblées

Le service des assemblées compte cinq agents chargés de l'instruction des actes administratifs émis par Ouest Provence (arrêtés, décisions et délibérations). Il prépare et assure le suivi des instances bureaux et comités syndicaux. Le service des assemblées a organisé dix bureaux et onze comités syndicaux en 2015. Par ailleurs, il a instruit 1 404 décisions, 658 délibérations et 95 arrêtés, soit un total de 2157 actes.

3/Le service archives-documentation

Les missions de ce service de quatre agents sont regroupées en deux secteurs d'activité : la documentation et les archives. Le service gère et actualise un fonds documentaire constitué de périodiques et d'ouvrages relatifs à l'administration des collectivités territoriales. Le service assure la sélection et la diffusion d'une information utile aux acteurs de notre administration : envoi d'une veille documentaire hebdomadaire aux élus, mise en ligne de l'information sur Le Centre d'information et de documentation Ouest Provence (Cidop). Il administre la base documentaire du Cidop, gère les abonnements des services, fait

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

l'acquisition d'ouvrages et assure la gestion des prêts essentiellement sur la préparation de concours. Le service conserve et gère les documents produits par les services de Ouest Provence : collecte, tri, inventaire, classement, élimination, recherches et communication de documents à la demande. En 2015, le service a reçu 345 demandes de consultation d'archives et a reçu en versement 1 317 boîtes d'archives. En 2015, le Cidop a enregistré près de 28 104 connexions, 3 148 connexions pour la veille documentaire et 374 prêts aux lecteurs. 770 textes ont été diffusés pour la veille hebdomadaire à destination des élus.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Pôle prospective, finances et ressources

Le Pôle prospective, finances et ressources regroupe cinq directions et la régie action sociale :

- La Direction des finances [A] ;
- La Direction de la fiscalité et de la prospective [B] ;
- La Direction conseil en gestion, observatoire et système d'information géographique [C] ;
- La Direction des ressources humaines [D] ;
- La régie action sociale [E] ;
- La Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information [F].

A/La Direction des finances

Les vingt-neuf agents de la Direction des finances mettent en œuvre la politique financière de Ouest Provence. Ils élaborent et suivent l'exécution des différents budgets : budgets principal et annexes. Ils assurent la comptabilité et l'ordonnancement des engagements budgétaires, réalisent des analyses financières et administrent le service de la dette et la garantie d'emprunts. La Direction a participé et animé différents groupes de travail, notamment sur la fiscalité de la future métropole.

B/La Direction de la fiscalité et de la prospective

Les missions des agents de cette Direction sont de maîtriser la question fiscale, d'optimiser les recettes fiscales de Ouest Provence et d'établir une prospective financière.

En 2015, la fiscalité intercommunale des entreprises et des ménages a généré 80,3 millions d'euros de recettes, contre 72,4 millions en 2014.

C/La Direction conseil en gestion, observatoire et système d'information géographique (SIG)

Décliner, mesurer, calculer, réfléchir, mobiliser, autant d'objectifs assignés à la Direction Conseil en gestion créée en 2012. En lien avec d'autres directions, elle travaille à la mise en place d'outils et de dispositifs qui permettent une meilleure connaissance des activités. Elle participe à créer des outils d'aide à la décision afin de permettre d'affiner l'adéquation de la gestion des ressources aux objectifs. C'est un outil de pilotage de la performance. C'est aussi une démarche permettant d'orienter les stratégies. Adossé à la direction Conseil en Gestion, l'observatoire SIG et ses neufs agents. Ils assistent les services de la collectivité dans la réalisation de cartographies et d'études statistiques sur le territoire de Ouest Provence. L'observation du territoire permet de construire, capitaliser et diffuser la connaissance statistique, démographique, économique et sociale, géographique et spatiale du territoire. Cette ressource permet d'assister les élus dans la prise de décisions et dans l'orientation des projets.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

D/La Direction des ressources humaines

Sept services relèvent de la Direction des ressources humaines :

- Le service des relations sociales et présentéisme (1) ;
- Le service développement des compétences (2) ;
- Le service des demandes d'emploi, du recrutement et de la mobilité (3) ;
- Le service gestion des carrières (4) ;
- Le service de la paie (5) ;
- Le service de la médecine professionnelle et préventive (6) ;
- Le service de prévention des risques professionnels, (7).

1/Le service des relations sociales et présentéisme

Les quatre agents du service des relations sociales ont pour mission d'organiser et de suivre l'ensemble des instances paritaires de la collectivité (commission administrative paritaire, comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, conseil de discipline).

Le service assure le lien entre les six organisations syndicales, l'autorité territoriale et la Direction des ressources humaines. Il a un rôle de relais favorisant le dialogue social. Il calcule les droits syndicaux, contrôle les heures déposées par les organisations syndicales, assure une veille quant au bon déroulement de la procédure de grève, enregistre et diffuse des informations liées aux réunions syndicales. Il a en charge le suivi des droits des agents titulaires d'un mandat électif.

Les quatre agents du bureau santé et protection sociale ont pour mission de gérer les absences pour raison de santé des agents de la collectivité, d'assurer le suivi administratif de ces absences (maladie ordinaire, congé de longue maladie et longue durée, accident de travail, maternité…) ainsi que de mettre en œuvre la protection sociale des agents.

2/Le service développement des compétences

L'objectif des onze agents du service développement des compétences est d'œuvrer à la modernisation de la gestion des ressources humaines en favorisant un accompagnement des agents via des actions spécifiques : mise en place de formation et développement du conseil en formation, coaching, analyse de pratiques. Ces actions visent à favoriser le développement du potentiel des agents ainsi que leur bien-être sur les postes de travail.

3/Le service des demandes d'emploi, du recrutement et de la mobilité

Les six agents de ce service gèrent les demandes d'emploi, assurent la gestion des recrutements externes, facilitent la mobilité des agents et répondent aux besoins de la

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

collectivité en ressources humaines. Le service prépare et participe aussi aux jurys de recrutement externe.

4/Le service gestion des carrières

Les neuf agents du service gestion des carrières assurent l'application des dispositifs légaux et réglementaires, de l'ensemble des processus de déroulement de carrière aux agents de Ouest Provence (nominations, titularisations, mises à disposition, retraite…).

5/Le service de la paie

Les six agents du service de la paie ont pour mission d'élaborer la paie des agents en fonction des données statutaires, mais également des éléments variables (heures supplémentaires, astreintes, vacations, etc…). Ils participent au suivi de la masse salariale, à la préparation du budget prévisionnel, à l'élaboration des déclarations automatisées des données sociales (DADSU). Ils veillent également à l'application des décisions des commissions administratives paritaires et aux simulations de salaires et paiement des charges mensuelles.

6/Le service de la médecine professionnelle et préventive

Le service compte cinq agents dirigés par le médecin du travail qui effectue les visites médicales d'embauche (aptitude au poste de travail), les visites périodiques (vérification de l'aptitude au poste, suivi médical, suivi des vaccinations…), les visites de reprise et de pré-reprise. Le médecin du travail a également un rôle de conseil auprès de l'établissement dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, de l'hygiène générale des locaux de service, de l'adaptation des postes, des techniques, et des rythmes de travail à la physiologie humaine. Il veille également à la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Le médecin du travail est consulté sur les projets de construction ou aménagements importants des bâtiments administratifs et techniques et de modifications apportées aux équipements ainsi que ceux liés aux nouvelles technologies. Il peut procéder à toute étude et soumettre des propositions. Il formule des propositions sur l'accessibilité des locaux aux agents handicapés. Le service de médecine préventive est obligatoirement informé avant toute utilisation de substances ou de produits dangereux ainsi que de leurs modalités d'emploi. Le médecin du travail peut demander à l'autorité territoriale de faire effectuer des prélèvements et des mesures à des fins d'analyses. Le refus de celle-ci doit être motivé.

Le service assure également des missions de coordination médico-sociale. L'assistant socio-éducatif pour le personnel du SAN contribue à la résolution des difficultés rencontrées par l'agent en participant à la recherche d'un équilibre entre les exigences personnelles et familiales et les contraintes liées au bon fonctionnement de l'administration. Une psychologue en santé au travail a intégré en 2015 le service de médecine préventive.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

7/Le service de prévention des risques professionnels

Le service est chargé de développer des analyses d'accidents permettant ainsi de réduire le nombre et la gravité de ces derniers. Une équipe intervient en urgence sur les installations sécurité évitant le recours systématique à des entreprises privées générant une économie notoire pour la collectivité. L'étude de dossiers de projets de construction sur l'ensemble du territoire permet d'anticiper sur la maintenance des installations.

E/La régie action sociale

Les douze agents de la régie action sociale mettent en œuvre les prestations sociales et de loisirs en faveur de l'ensemble des agents, des deux cents retraités de Ouest Provence, et de leurs ayants droit, avec un budget de 2 053116,98€ pour 2015.

La régie assure des prises en charge de vacances (locations, transport). Des chèques emploi universels (Cesu) pour la garde des jeunes enfants. La régie attribue les tickets restaurants et vend des billets de cinémas, parcs, zoos… Elle a en outre signé une convention de partenariat « Davantage d'Avantages » avec la Régie « Scènes et Cinés » pour proposer des tarifs réduits aux agents de Ouest Provence souhaitant assister aux spectacles ou concerts proposés.

En 2015, ont été distribués (à titre d'exemple) : 1502 cadeaux de Noël pour les enfants (jouets, bons cadeaux, chéquiers culture...), 1750 colis de Noël (51€). 959 chéquiers cadeaux (110€) d'aide à la rentrée scolaire. 182 chéquiers cadeaux (140€) d'aide aux étudiants. 26 chéquiers cadeaux (750€) aux nouveaux retraités. 63 chéquiers cadeaux (140€) aux médaillés du travail… 13 familles ont perçu une allocation mensuelle pour parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans de 158,89€. Le budget total des prises en charge vacances s'est élevé à 265 894€…

F/La Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI)

Rebaptisée en 2015 de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) cette direction est en charge du système d'information et de son développement. Elle élabore des orientations stratégiques, afin de fixer et valider les grandes évolutions du système d'information de la collectivité. Son rôle étant toujours d'anticiper les évolutions technologiques nécessaires, elle évalue et préconise les investissements. Enfin elle contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information.

La DINSI compte une trentaine d'agents chargés de la gestion de 1 200 postes informatiques, huit-cents postes téléphoniques, soixante-huit serveurs, cent copieurs numériques en réseau, cinquante applications métiers et logiciels standards, quarante sites interconnectés…

La DINSI est divisée en quatre services :

- Le service infrastructures, réseaux, systèmes et télécoms (1) ;
- Le service aux utilisateurs (2) ;
- Le service des e-services et Cnil (3) ;
- Le service applications métiers (4)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1/Le service infrastructures, réseaux, systèmes, et télécoms

Ce service est en charge du maintien opérationnel du système d'information : liaisons inter-sites et internet, infrastructure serveur (avec ses applications), sécurité ainsi que l'infrastructure réseau, téléphonie fixe et mobile. Assure également l'assistance aux utilisateurs.

2/ Le service aux utilisateurs

En charge du maintien opérationnel des environnements utilisateurs : ordinateurs, tablettes, périphériques, logiciels standards, le service assure l'assistance aux utilisateurs de niveau 1.

3/ Le service des e-services et Cnil

Ce service est en charge de la modernisation numérique par le développement de sites web, d'applications et d'outils transversaux : portail intranet et extranet ainsi que de l'instruction des dossiers CNIL, Open Data, Ville intelligente, Très Haut Débit.

4/ Le service applications métiers

En charge de la modernisation de l'administration par la mise en œuvre, la formation, le paramétrage et l'accompagnement des utilisateurs sur des applicatifs correspondants aux besoins du métier, ce service assure l'étude, la gestion et la constitution des entrepôts de données à destination du portail intranet et du Système Information Décisionnel.

En 2015, 3112 interventions ont été comptabilisées pour toute la direction sans compter la rénovation du réseau informatique de la médiathèque intercommunale avec le remplacement des postes publics (80 machines) et le renouvellement de 194 ordinateurs pour maintenir en condition opérationnelle le système d'information. La création et le lancement du nouveau portail intranet et extranet des agents « Mon OuestProvence » a été aussi un moment fort de l'activité. Il intègre une nouvelle charte graphique, une nouvelle ergonomie, de nouvelles fonctionnalités, permettant un accès depuis différents matériels : ordinateurs, tablettes, smartphones depuis le bureau ou le domicile. Par ailleurs une nouveauté avec la création et le lancement du site « Ma Régie » permettant à tous les agents (y compris retraités) d'accéder depuis leur domicile aux informations de la régie d'action sociale. Pour faciliter le passage à la Métropole un travail d'adaptation des outils de gestion financière et de gestion des Ressources Humaines a été pensé (changement du cadre budgétaire, simplification des imputations agents, changement de l'entité...).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Pôle économie, emploi

Le Pôle économie emploi est scindé en deux directions et un service :

- La Direction de l'emploi et de la cohésion sociale [A] ;
- La Direction de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle [B] ;
- Le service des transports [C].

A/La Direction de l'emploi et de la cohésion sociale

Le Direction de l'emploi et de la cohésion sociale est divisée en quatre services :

- Le service des contrats aidés (1) ;
- Le service de la politique de la ville (2) ;
- Le service de la vie associative (3) ;
- Le pôle handicap (4) ;

1/Le service des contrats aidés

Les trois agents du service ont pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, par le biais des emplois aidés dans divers services de la collectivité. Le service gère également les parcours de bénéficiaires et veille à accroître leur employabilité par la formation (interne et/ou externe), grâce à l'acquisition d'une expérience professionnelle, la résolution de certains freins à l'emploi (mobilité, disponibilité, savoir être, stabilisation financière, accessibilité à un logement, garde d'enfant).

2/Le service politique de la ville

La mission des quatre agents du service est de piloter et de coordonner le contrat de ville intercommunal ainsi que les prestations d'insertion des marchés publics. Le service produit un diagnostic des besoins et des actions à conduire et instruit les demandes de subvention, assure le suivi administratif, financier et qualitatif des actions financées par Ouest Provence.

3/Le service de la vie associative

Les cinq agents du service ont pour mission de soutenir et d'accompagner les structures associatives financées par la collectivité. Dans cette perspective le service instruit les demandes de subvention, gère l'enveloppe complémentaire « politique de la ville » et œuvre à faciliter l'accès à la culture pour les habitants résidant dans les quartiers défavorisés du territoire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

4/Le pôle handicap

La mission des vingt-sept agents du pôle est d'accompagner les personnes en situation de handicap dans les démarches administratives spécifiques et permettre aux enfants et adolescents présentant des difficultés d'accéder à une participation aux différentes activités de petite enfance, périscolaires, extrascolaires et/ou scolaires. Le service compte parmi ses agents dix-neuf animateurs « insertion handicap » qui interviennent dans les écoles maternelles, les centres aérés, les structures de petite enfance et durant les temps « cantine ». Le pôle assure également un accueil des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du passage à la métropole, le pôle handicap est désormais de compétence communale.

B/La Direction de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle

La Direction de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, compte 23 agents affectés à huit secteurs :

- Le secteur développement du pôle aéronautique (1) ;
- Le secteur projets d'entreprises (2) ;
- Le secteur animation territoriale (3) ;
- Le secteur gestion Immobilière (4) ;
- Le secteur pépinières (5) ;
- Le secteur enseignement supérieur et formation professionnelle (6) ;
- Le secteur anticipation des mutations économiques et prospective économique (7) ;
- Le secteur projets structurants (8).

1/Le secteur développement du pôle aéronautique

Suite à l'acquisition le 21 février 2014 du site du CMM (Centre de montage Mercure), anciennement propriété de Dassault Aviation, par le SAN, l'objectif est de procéder à son aménagement afin de le viabiliser et de le commercialiser pour en faire un pôle d'activités aéronautiques d'envergure internationale, autour des axes suivants : essais, mesures, simulations, dirigeables charges lourdes « nouvelle génération », plateformes stratosphériques, maintenance, formation. Pour ce faire, la création d'une société publique locale nommée « Pôle aéronautique Istres-Étang de Berre » a été approuvée par le comité syndical en juin 2015. La reconversion de ce site industriel de renommée internationale, conçu au début des années 1970, de 45 000 m² de surface bâtie, sur un terrain de 33 hectares, est destinée à l'implantation de nouvelles entreprises.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2/Le secteur projets d'entreprises

Les chargés d'affaires ont pour missions d'apporter aux porteurs de projets et créateurs d'entreprises des conseils spécialisés et personnalisés dans la recherche d'une solution foncière et immobilière, la mise en relation avec les partenaires financiers, l'élaboration du plan d'affaires, la possibilité d'un soutien financier de grands groupes industriels ainsi que les modalités de développement à l'international.

3/Le secteur animation territoriale

Dans le cadre de relations régulières avec le monde économique, notamment celui des TPE-PME du territoire intercommunal, le secteur a pour mission d'organiser huit à dix événements dans l'année en direction de ce public, sur des thèmes divers : informations techniques pour les chefs d'entreprise (droit social/privé/fiscal, immobilier d'entreprises, management, RH, développement durable…), co-organisation de l'Agora du business sur le modèle du « speed meeting », rencontres décideurs-PME/cotraitants, visites d'entreprises, etc…

4/Le secteur gestion immobilière

Ce secteur a pour objet d'exécuter et de contrôler le budget industriel et commercial de la Direction. La régie de recettes permet d'avoir un meilleur suivi des encaissements et d'effectuer plus facilement la relance clients. Ce secteur assure le suivi juridique des différents contrats et co-pilote avec la Direction des services techniques la maintenance et les travaux réalisés dans les bâtiments relevant du budget industriel et commercial (pépinières, ateliers-relais, bureaux, terrains).

5/Le secteur pépinières

Ce service est placé sous la responsabilité d'un responsable des pépinières qui coordonne les trois pépinières du territoire intercommunal à Istres, Miramas et Fos-sur-Mer. Les pépinières d'entreprises de Ouest Provence sont des structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises de moins de trois ans. Durant une période pouvant aller jusqu'à quatre ans maximum et à des tarifs très compétitifs pour les loyers, les équipes de spécialistes des pépinières apportent conseils et assistance dans le suivi de l'activité, du démarrage à la sortie, avec une mise à disposition d'un réseau de partenaires, conseillers en matière juridique, fiscale, commerciale, comptable et sociale. Les missions des pépinières ne se limitent pas à louer des locaux : il convient également de citer le conseil en création d'entreprises, l'assistance au développement (suivi post-création, ingénierie financière, organisation de forums à thèmes, entretien individuel avec les chefs d'entreprise, assistance à la sortie des pépinières).

6/Le secteur enseignement supérieur et formation professionnelle

Dans le cadre de la compétence communautaire enseignement supérieur et formation professionnelle supérieure, Ouest Provence est à l'initiative afin de promouvoir et accompagner de nouvelles filières professionnelles supérieures, en phase avec les besoins présents et futurs du tissu industriel et économique local (aéronautique, électrotechnique,

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

électromécanique, mécanique industrielle). Le service participe aussi à trouver des réponses aux besoins de formation des jeunes, demandeurs d'emplois et adultes en reconversion professionnelle.

7/Le secteur anticipation des mutations économiques et prospective économique

Dans un contexte territorial de foncier contraint et de mutation des industries de la ZIP de Fos-sur-Mer, de nouvelles voies de diversification économique contribueraient à pérenniser les industries existantes, tout en rendant possible de nouvelles synergies industrielles. Ouest Provence s'y attache en lien avec une multiplicité de partenaires : services de l'État, Conseil régional, Conseil départemental, Grand port maritime de Marseille, branches professionnelles, industriels, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité, acteurs associatifs des actions se développent. Des projets dans les champs de la transition-efficacité énergétiques et de l'économie circulaire sont en cours d'implantation sur la ZIP de Fos.

Ouest Provence a contribué à l'avancée de plusieurs projets significatifs dans ces nouveaux champs. Notons la création de l'association PIICTO, la plateforme industrielle et innovation de Fos Caban-Tonkin. Le service accompagne le projet Vasco 2 qui ambitionne de valoriser biologiquement des gaz à forte teneur de CO^2 issus des activités industrielles de Fos par la culture de microalgues. Dans le domaine de l'éolien off-shore, un premier prototype terrestre a été testé sur le site du Caban à Fos, ce qui ouvre la perspective de lancement d'une réelle filière industrielle dont la conception, la construction et la maintenance des engins pourraient être réalisées sur le territoire intercommunal.

8/Le secteur projets structurants

La Direction mène des actions transversales : veille économique, aménagement des zones d'activités, éléments cartographiques, via un chargé de projets structurants, en partenariat avec des acteurs extérieurs, comme le GPMM, les pôles de compétitivité, les organismes consulaires, les branches professionnelles, les agences d'urbanisme et les observatoires-SIG.

C/Le service des transports

Le service des transports compte quarante-neuf agents. Il s'agit pour l'essentiel d'accompagnateurs et de surveillants intervenant dans le cadre des transports scolaires assurés par Ouest Provence et qui concernent les élèves des classes maternelles jusqu'aux lycées. Les agents interviennent également dans le cadre des sorties à caractère sportif et culturel organisées par Ouest Provence. Des agents de médiation sont également prévus et principalement présents sur le réseau urbain et dans les « bus plage ».

Depuis janvier 2012, les transports urbains et interurbains relèvent du syndicat mixte de gestion et d'exploitation des transports urbains, le SMGETU. Ce syndicat résulte d'une volonté de coopération entre la communauté d'agglomération du Pays de Martigues et le syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence. Ainsi de cette coopération intercommunale volontaire et concertée est né le réseau Ulysse.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Pôle culture, sport et Centre éducatif et culturel (CEC)

Le Pôle culture, sport et CEC regroupe trois directions :

- La Direction des affaires culturelles [A] ;
- La Direction de la politique sportive [B] ;
- La Direction du Centre éducatif et culturel [C].

A/La Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles coordonne les actions de quatre entités et établissements intercommunaux :

- La médiathèque intercommunale et l'artothèque (1) ;
- Le pôle intercommunal du patrimoine culturel (PIPC) (2) ;
- Le conservatoire de musique et de danse (3) ;
- La plateforme Ouest Provence des arts visuels (PopArt's) (4)

1/La médiathèque intercommunale et l'artothèque

Les 215 agents de la médiathèque sont chargés de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population. La médiathèque fonctionne en réseau et permet à l'ensemble des habitants de Ouest Provence d'avoir accès dans leur commune à des structures de prêts d'ouvrages, de documentations et de supports numériques. Sur les sept sites (Istres, Entressen, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans, Cornillon-Confoux et Fos-sur-Mer), on recense en 2015, 220 000 documents, 450 000 prêts de livres, CD, documents, revues… Le nombre d'adhérents est arrêté à 21 030 en 2015. Il représente 21% de la population du territoire, la moyenne nationale étant de 16%.

La médiathèque réalise également un travail d'action culturelle en organisant sur ses sites ou hors site, des événements : lectures, ateliers, expositions… La programmation a réuni 34 235 participations en 2015 pour 31 types d'actions comptabilisées. 8436 élèves de maternelle, 5628 d'élémentaire, 1738 de collège, 878 de lycées ont participé à une animation.

L'Artothèque

Construit par analogie avec le terme de « bibliothèque », le mot artothèque annonce aujourd'hui une collection d'œuvres d'art contemporain destinée à être prêtée aux usagers et intégrée au réseau des médiathèques. Faire circuler des œuvres chez les particuliers afin de les amener à en devenir les acquéreurs, en dehors du circuit des marchands, telle était déjà l'idée qu'avait imaginée, en 1906, Arthur Segal, peintre et professeur à Berlin… Quelques années plus tard l'idée fait son chemin… Intégrer l'art contemporain à l'intimité et parvenir à une certaine connaissance de celui-ci… La médiathèque de Grand'Place à Grenoble servira de phare dans les années 80 en intégrant dans son fonds des œuvres

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

originales multiples. Le ministère de la Culture participera à développer le concept et les collections. Il soutiendra financièrement ces initiatives par l'attribution de subventions exceptionnelles. C'est dans ce contexte et grâce à cela que l'artothèque s'est construite dès 1983. Elle est aujourd'hui riche de 2100 œuvres dont 1800 empruntables et reste une exception dans le paysage bientôt métropolitain. La collection couvre un large panorama des arts visuels des cinquante dernières années. Elle comprend des œuvres multiples originales (lithographies, sérigraphies, eaux-fortes, photographies, tirages numériques) ainsi que des œuvres uniques (peintures, dessins, techniques mixtes et sculptures).
En 2015 : 4 agents et des antennes avec des référents dans les pôles Art, Musique et Cinéma de toutes les médiathèques du territoire. 2 844 prêts ont été effectués dont 2 393 à Miramas. 2800 enfants ont participé à une action. Un budget de fonctionnement de 165 000€ et d'investissement de 40 000€. Dans toutes les médiathèques, les œuvres à emprunter sont équipées de sacs de transport. A Miramas 1 638 œuvres : 20 œuvres sur les murs du pôle Art Musique et Cinéma, 25 sur les murs du pôle Jeunesse, 800 œuvres accessibles dans le service de prêt de l'artothèque au fond de la salle d'exposition, 400 œuvres en réserve de conservation.

2/Le pôle intercommunal du patrimoine culturel (PIPC)

Le Pôle intercommunal du patrimoine culturel (PIPC) compte douze agents. Il s'agit pour l'essentiel d'archéologues, de conservateurs du patrimoine, de médiateurs culturels et d'assistants de conservation. Le pôle intervient dans le cadre des actions de prévention archéologique et gère les collections du musée archéologique (fermé au public) d'Istres, la Maison du patrimoine de Fos-sur-Mer, ainsi que deux dépôts et une réserve archéologiques. L'objectif du PIPC est de rechercher, conserver, inventorier, protéger, valoriser et diffuser auprès du public les éléments du patrimoine du territoire intercommunal.

Le PIPC gère une photothèque de plusieurs milliers de photographies dont une partie est en cours d'inventaire. Environ deux-cent photographies ont été mises en ligne sur le site Patrimages du ministère de la culture. Le PIPC organise des conférences et des sorties à la découverte du territoire, des paysages et des activités humaines.

3/Le conservatoire intercommunal de musique et de danse

Le conservatoire recense soixante-dix-neuf agents dont cinquante six enseignants de musique et de danse qui interviennent sur les sites du conservatoire à Istres, Fos, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans et Miramas. Le conservatoire à Rayonnement Intercommunal Michel Petrucciani est un établissement public spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse associé à des activités de diffusion et de création. La mission du conservatoire est d'assurer l'enseignement artistique spécialisé et de l'éducation artistique dans des interventions en milieu scolaire, avec une intervenante théâtre, des professeurs de danse, ainsi que le développement des classes à horaires aménagés musique. Le conservatoire participe également à la vie culturelle de la cité (animations, auditions, concerts, spectacles chorégraphiques etc…), mais aussi au développement de l'enseignement initial et amateur. Le conservatoire propose un vaste choix de disciplines dans des domaines artistiques variés : disciplines instrumentales, chorégraphiques, théâtrales et théoriques. Treize départements pédagogiques où le conservatoire propose un vaste choix de disciplines dans des domaines esthétiques variés. Un enseignement de qualité sur la totalité du territoire, grâce à son fonctionnement en réseau, dispensé par une équipe pédagogique formée et diplômée. Un

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

choix de parcours d'études inventif, rigoureux, ouvert ou ludique s'adressant aussi bien aux élèves désireux de poursuivre leurs études musicales ou chorégraphiques de manière préprofessionnelle, qu'aux amateurs passionnés.

Le conservatoire Michel Petrucciani à Istres : vingt studios dédiés aux cours instrumentaux (entre 13 et 25 m²), quatre studios dédiés aux cours instrumentaux collectifs (entre 35 et 47 m²), un auditorium de 147 m² d'une capacité d'accueil de 80 personnes, deux réserves contigües de 7 m² chacune et 200 m² pour l'accueil et les services administratifs.

A Miramas : avec 529 m², le conservatoire de musique est constitué de deux Studios de 38 et 43m², neuf studios dédiés aux cours instrumentaux (entre 18 à 23 m2), un auditorium de 61 m2 commun à la médiathèque et au conservatoire de musique d'une capacité d'accueil de 65 places et 100 m² pour l'accueil et les services administratifs.

1 069 élèves, issus de 901 foyers, fréquentent le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Ouest Provence : 829 élèves sont inscrits en secteur musique, soit 77,5 % ; 240 élèves sont inscrits en secteur danse, soit 22,5% ; 31 élèves suivent parallèlement les cours en musique et danse, soit 2,9 %. Avec 1% environ de la population du territoire suivant des cours au conservatoire, l'établissement s'inscrit dans la moyenne nationale. 4 669 élèves répartis sur 39 écoles du territoire ont bénéficié d'interventions.

4/La plateforme Ouest Provence des arts visuels (PopArt's)

La plateforme anime le Centre d'art contemporain ouvert en 1993 et situé à Istres. Les agents de la PopArt's sont chargés de programmer, de diffuser et de soutenir la création contemporaine, notamment en organisant des expositions, des résidences d'artistes et en publiant des catalogues. Ils animent également des ateliers. Le Centre d'Art Contemporain a fait le choix de traduire son projet par l'organisation d'expositions monographiques ou collectives, où l'installation prend une dimension importante par la mise en scène, la théâtralisation des œuvres le tout ouvert sur le son, l'image, l'objet. L'établissement développe une thématique annuelle qui questionne le quotidien et la société où établir un dialogue entre l'œuvre et le public reste l'objectif. *Les workshops* mis en place depuis deux ans dans le centre en présence d'artistes séduisent les participants, la fréquentation est grandissante. La pérennisation de cette formule permet au public de découvrir l'art contemporain de manière ludique et différente en assistant et participant au processus de création.

5/Le service d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Sensibiliser le jeune public, les publics scolarisés aux pratiques artistiques et culturelles pendant le temps scolaire, créer une proximité entre le public et les œuvres, donner des outils de compréhension de la création artistique et permettre à chacun d'« expérimenter » : tels sont les objectifs et missions de ce service, qui concourt au développement harmonieux des plus jeunes. Faciliter l'accès aux œuvres et aux lieux, favoriser l'initiation aux pratiques personnelles dans les approches collectives, permettre à tous les jeunes l'accès aux arts et à la culture et favoriser une ouverture sur les champs culturels et artistiques en privilégiant transversalité et approche pluridisciplinaire… Aiguiser le regard critique, engager les plus jeunes à se familiariser avec les lieux culturels de l'intercommunalité… Les enjeux sont grands, les actions multiples. Interventions régulières ou ponctuelles, ateliers, stages, projets thématiques, réceptions de classes, projets mis en œuvre dans le cadre des dispositifs de

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

l'Éducation nationale tels que : « Le Ciné des petits », « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycée et Apprenti au cinéma » qui sont développés par Scènes et Cinés. Depuis cette année scolaire, les « Manifestations littéraires » proposées par la Médiathèque ont été reconnues par l'Education nationale comme dispositif académique et cette reconnaissance est venue asseoir la cohérence des projets. Toutes ces actions sont recensées dans « *Le Cahier d'actions et de sensibilisation en milieu scolaire* », support pour chacun des enseignants du territoire il est aussi un point d'appui au montage de différents projets scolaires. Ces actions encouragent les approches transversales et contribuent à développer des partenariats.

22 agents sont affectés aux interventions et 5 sont chargés du suivi administratif, sans oublier les bibliothécaires qui agissent dans le cadre de leurs missions de médiation et d'animation.

Pour l'année scolaire 2014-2015 : 1 614 classes ont été sensibilisées, la répartition est de 76 % pour les primaires (1 223 classes et 391 pour les secondaires). 758 classes ont été recensées sur le territoire de Ouest Provence (420 en primaire et 338 en secondaire). On remarque ainsi que le nombre de classes sensibilisées est supérieur au nombre de classes recensées. Ceci s'explique par le fait qu'une même classe a suivi plusieurs projets. La médiation en direction des scolaires a nécessité 3 221 heures de médiation (face à face pédagogique).

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Ouest Provence a proposé aux communes membres de l'intercommunalité d'assurer des activités culturelles, artistiques et ludiques. Une convention a donc été conclue en vue de permettre, à la demande des communes intéressées, la mise en place de ces activités. Une délibération avait été prise en octobre 2014. Le projet Temps d'Activités Périscolaires *TAP Culture* regroupe des activités d'éveil et de découverte et a pour objectif fondamental l'acquisition de compétences et de savoirs. Il repose sur trois modules déclinés sur l'ensemble des thématiques culturelles y compris la Ludothèque : - je découvre pour les 4-5 ans ; - j'expérimente pour les 6-8 ans ; - je pratique pour les 9-10 ans. D'une durée de 45 minutes ou 1 heure, chaque module comprend entre 7 et 12 séances qui forment une séquence sur un trimestre. En fin de séquence, une séance est consacrée à une visite in situ. Toutes ces activités sont gratuites et se déroulent dans les écoles. La réalisation du livret *TAP Culture – Travaux d'activités périscolaires* permet de mettre en évidence l'offre d'activités artistiques et culturelles des structures culturelles et de la Ludothèque en direction des enfants du territoire. Cette offre reste complémentaire des actions proposées dans le cadre de l'EAC.

B/La Direction de la politique sportive

L'activité de la Direction de la politique sportive a été très bousculée en cette année 2015. Habituée à assurer la gestion et la maintenance des équipements sportifs, à piloter également des travaux de mise aux normes des équipements, ses missions ont été largement impactées par le travail de transition métropolitaine et d'anticipation de transferts. Par délibérations n° 453/14 du 24 novembre 2014 et n° 493/14 du 18 décembre 2014, Ouest Provence avait approuvé le transfert partiel de la compétence « sport communautaire » relative au soutien aux équipes sportives aux communes membres. Le transfert partiel de la compétence sport de haut niveau aux communes s'est ainsi organisé sur l'année : départ d'agents, transfert des clubs sportifs professionnels et de leurs centres de formation respectifs (Istres Ouest Provence Handball, Istres Ouest Provence Volley, Fos Ouest Provence Basket, Football Club Istres Ouest Provence). Des réunions de coordination avec les communes concernées (Fos et Istres) ont été initiées et se sont poursuivies pour la mise en place de procédures et un travail collaboratif pour la mise à disposition des équipements (réalisée

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

notamment au travers des conventions cadre). Le complexe sportif Parsemain, sur la commune de Fos-sur-Mer, est occupé et dédié à l'activité de ces équipes sportives et de leurs centres de formation, participant ainsi pleinement et directement à la compétence transférée. Dans ce contexte, il a ainsi été convenu de procéder au transfert en pleine propriété du complexe sportif Parsemain au bénéfice de la commune de Fos-sur-Mer.

De 44 agents au 31 décembre 2015, la direction est passée à 37 puis à19 au 1er janvier 2016.

Malgré les transferts, Ouest Provence souhaitait valoriser des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale. Le souhait était de continuer à mettre en place des actions visant à l'amélioration de la sécurité du public, à la prévention de la violence dans les enceintes sportives (sensibilisation et éducation du public à la lutte contre la violence, la xénophobie et le racisme). 37 opérations ont été effectuées par les différents clubs de compétence : sept à Istres - six à Miramas- sept à Fos sur Mer - un à Port saint Louis. Seize opérations « tir au but » à la mi-temps des matchs du FCIOP. Plus de 3200 personnes ont bénéficiées de ces opérations.

C/La Direction du Centre éducatif et culturel

Le Centre éducatif et culturel des Heures Claires à Istres est un ensemble unique qui regroupe une trentaine de structures institutionnelles relevant des collectivités territoriales et de l'État. Le collège Savary est le seul collège de France placé sous gestion intercommunale. À ce titre les bâtiments et trente agents du collège, essentiellement des personnels administratifs, de sécurité et d'entretien, relèvent de la compétence de Ouest Provence. Autre structure relevant de la compétence de Ouest Provence implantée sur le site du CEC : la ludothèque. Ses vingt et un agents ont pour mission de mettre à disposition et de valoriser un espace social et culturel autour du jeu. À ce titre, la ludothèque prête des jeux de société ou de plein air aux particuliers ou à des structures accueillants un jeune public. Les agents de la ludothèque organisent également des événements et réalisent des animations tout au long de l'année comme la Fête du printemps, Fête mondiale du Jeu, Bille Mania, Halloween…

Compte tenu de l'évolution législative et conformément aux lois MAPTAM et NOTRe, la gestion de ce site relèvera désormais de la commune d'Istres. Ainsi, il a été convenu d'adopter le principe du transfert des équipements et de l'action des services attachés au site du Centre Educatif et Culturel (CEC) les Heures Claires au bénéfice de la commune d'Istres. Pour les biens de propriété de Ouest Provence, le transfert sera effectué à titre gratuit, constaté par acte authentique en la forme administrative et fera l'objet de délibération concordante de la commune. Les transferts de charges vers la commune, ainsi générées, seront évalués et validés par la commission d'évaluation de transfert de charges qui déterminera les nouveaux montants des dotations de coopération.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La Direction générale des services, le cabinet du président, les régies et l'établissement public d'aménagement et de développement

A/La Direction générale des services

La Direction générale des services est aujourd'hui composée de seize agents. La Direction est chargée de décliner les choix politiques de l'exécutif et du comité syndical, de diriger les services et d'en piloter l'organisation. Il lui revient de participer à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre, de piloter les différents projets, de superviser le management des services, de représenter et négocier avec les acteurs du territoire et enfin d'assister et de coordonner les services dans le cadre de la transition métropolitaine. Elle a également à sa charge la gestion des contentieux.

Au sein de la Direction, le bureau courrier. La correspondance est un support d'échanges essentiel dans le cadre de l'activité des services de Ouest Provence. En ce sens, l'activité du bureau courrier : réception, lecture, tri, contrôle, enregistrement, répartition (arrivée et départ), distribution, transport de tout document, est chaque jour essentielle.

Cinq agents sont chargés de la gestion matérielle et informatique des documents entrants et sortants. Trois techniciens sont également chargés de l'acheminement du courrier vers l'ensemble des services de notre collectivité et certaines administrations, mais aussi de la mise sous pli et de l'affranchissement.

B/Le cabinet du président

Le cabinet du président est l'interface opérationnelle entre l'exécutif de l'intercommunalité et l'ensemble de ses interlocuteurs : maires des communes membres, services de Ouest Provence, services de l'État, représentants de la société civile ou des collectivités territoriales.

Le cabinet assure la gestion de l'agenda et du courrier du président. Son service du protocole a en charge l'organisation des réunions et des manifestations qui engagent le président ou son représentant. Son service de presse assure les relations entre la presse et Ouest Provence.

Le cabinet compte quinze agents qui sont mobilisés sur les dossiers phares de l'intercommunalité : transition métropolitaine, pôle aéronautique et nouvelle mandature (2014-2020).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1/La direction de la communication

La Direction de la communication est placée sous l'autorité du cabinet. Elle regroupe quatre services :

- Le service communication (a) ;
- La commission du film Ouest Provence (b) ;
- Le service événementiel (c) ;

a/Le service communication

Les agents du service ont pour mission de proposer et mettre en œuvre la stratégie de communication de l'EPCI dans les domaines de la communication interne et externe. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir l'image du territoire et de valoriser les réalisations de l'intercommunalité auprès des habitants et des partenaires du territoire. Le service accompagne les actions de Ouest Provence par la mise en œuvre d'une communication et d'une politique d'information efficientes. Il communique sur les actions de l'exécutif et des services communautaires, il sensibilise et informe sur les enjeux des réformes. Il intervient en soutien technique, logistique et humain auprès de chaque service, favorisant ainsi la cohérence globale et l'adaptation aux besoins particuliers de chaque secteur.

À l'attention des agents et des élus, le service conduit une stratégie de communication interne développée au travers d'actualités diffusées sur l'intranet et de supports périodiques tels Énergie 6 et Atlas et Statistiques, ou dédiés à des thèmes spécifiques comme le Guide pratique de l'élu communautaire ou le Diagnostic territorial partagé, par exemple.

Le service communication dispose également d'une cellule vidéo qui réalise des films et reportages, d'un studio graphique qui conçoit et produit des outils et supports de communication et d'un traceur qui réalise des impressions grands formats pour les besoins en signalétique et en communication événementielle des services, mais aussi des villes, dans le cadre d'une mutualisation intercommunale.

b/La commission du film Ouest Provence

Outil de développement imaginé pour générer des retombées économiques, touristiques et médiatiques, la Commission du film est chargée de la promotion du territoire de Ouest Provence en direction des professionnels, français et étrangers, de l'industrie cinématographique et audiovisuelle. Elle a accueilli 240 jours de tournage depuis sa création en 2011, dans le cadre de longs et courts métrages, mais aussi de documentaires, de clips musicaux et de fictions télé. Sa mission est de développer la notoriété de l'intercommunalité.

c/Le service événementiel

Les quatorze agents du service événementiel sont en grande partie des régisseurs, régisseur son, régisseur lumière, régisseur plateaux, électriciens scéniques, machinistes et des constructeurs. Leur mission est d'organiser toutes les manifestations de la collectivité et de ses partenaires par convention (communes, associations et régies).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

C/Les régies

Ouest Provence finance et soutient cinq régies qui contribuent à la politique culturelle, sportive et sociale de l'intercommunalité :

- Les régies équestres du Mas de Combe et du Deven (1) ;
- La régie culturelle Scènes et Cinés (2) ;
- La régie du golf intercommunal (3) ;
- La Maison familiale de vacances (4).

1/Les régies équestres du Mas de Combe et du Deven

Faciliter l'accès à l'équitation aux enfants dès leur plus jeune âge, aux publics scolaires, aux centres aérés et aux associations d'aide aux handicapés… tels sont les objectifs fixés aux régies équestres.

Installée sur trois hectares à proximité du golf intercommunal, la régie équestre du Mas de Combe est au cœur d'une zone ouverte sur les espaces naturels de Miramas, offrant ainsi des dizaines de kilomètres de sentiers forestiers favorisant la pratique équestre de loisir offerte au plus grand nombre. La régie compte sept agents en CDI ou CDD et un agent de Ouest Provence mis à disposition. L'activité tourne avec un cheptel de dix-sept shetlands, quinze poneys B et C, vingt-quatre chevaux et poneys D. 180 adhérents, 10 170 heures d'activité pour les adhérents individuels, 10 150 heures d'activité groupe en 2015. Les mercredis et samedis restent les deux journées les plus chargées. Le développement de la section sportive du Lycée Fontlongue à Miramas, et le futur label « Sport Etude » donne une nouvelle dynamique à la structure.

Sur cinq hectares de terrain et de pinède, en bordure d'étang, une salle Club, deux grandes carrières, mais aussi soixante-douze box, trois grands paddocks, quarante et un chevaux, vingt et un poneys, vingt-six shetlands et onze montures pour l'équitation adaptée. Le nombre total de cavaliers ayant pratiqué dans le cadre de la régie dépasse pour la première fois les 1200 ! Le Centre équestre du Deven est administré et animé conjointement par la régie équestre du Deven et par les associations Epona et Centre équestre. La régie compte quinze agents, essentiellement des moniteurs et des palefreniers. La régie comptait en 2015, 463 adhérents dont quarante-huit dans le cadre de l'équitation adaptée. 35 655 heures de monte. La régie intervient dans le cadre de partenariats auprès des jeunes des centres sociaux de Ouest Provence et auprès des personnes handicapées. La régie compte dix-sept agents en CDI ou CDD et deux agents de Ouest Provence mis à disposition. Depuis fin 2015, la régie du Deven n'est plus de compétence Ouest Provence et relève de la gestion communale d'Istres.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2/La régie culturelle Scènes et Cinés

La régie culturelle Scènes et Cinés est une régie personnalisée à caractère industriel et commercial (EPIC). Elle a été créée par délibération du conseil syndical N°416/05 le 1er juillet 2005. Sur 147 salariés, soixante-seize sont des agents de l'intercommunalité mis à disposition.

Scènes et Cinés gère les cinémas et les salles de spectacles de Ouest Provence : le centre culturel Marcel Pagnol à Fos-sur-Mer, le théâtre La Colonne et le cinéma le Comoedia à Miramas, le théâtre de l'Olivier, le café musique l'Usine, le cinéma le Coluche à Istres, l'espace Robert Hossein à Grans et l'espace Gérard Philipe à Port-Saint-Louis-du-Rhône. La régie assure également la programmation de ces lieux.

Une direction artistique transversale programme le théâtre, les arts du geste sur tous les lieux de diffusion. Une autre direction artistique transversale programme la musique actuelle sur le café-musiques l'Usine mais également sur les théâtres. Scènes et Cinés reste une exception dans le paysage culturel français avec une programmation en réseau sur un territoire très étendu. Billetteries, abonnements, programmation et direction s'organisent en réseau pour le public avec un site internet, vitrine de l'offre culturelle de l'intercommunalité pour le cinéma, les musiques actuelles et le spectacle vivant.

En 2015, la fréquentation des salles de spectacle s'est élevée à 39 809 spectateurs pour 167 propositions artistiques. 92 séances en temps scolaire ont accueilli 14 569 élèves. On a comptabilisé 90 journées de résidence d'artistes et des ateliers de pratique artistique en temps scolaire fréquentés par 3 096 participants.

Les salles de cinéma ont enregistré 167 206 entrées tout public et 18 901 entrées scolaires. L'Usine a accueilli près de quarante concerts et vendu 11 970 billets. Les 5 studios de répétitions ont comptabilisé 1 117 heures d'occupation en 2015.

3/La régie intercommunale du golf

Le golf de Miramas a vu le jour en 1993. Il est le seul golf du département à avoir été construit à l'aide de fonds publics. Par ailleurs sa forme de gestion est unique dans le monde du golf régional. En effet depuis 1997, il fonctionne avec le statut juridique d'une régie personnalisée à caractère industriel et commercial (EPIC). EPIC communal, il a été transféré à l'intercommunalité le 1er janvier 2010 et a pris la dénomination de « régie golf Ouest Provence Miramas ».

Parmi ses douze salariés deux sont des contrats d'avenir mis à disposition par Ouest Provence, les autres sont des CDI ou CDD de droit privé. Le golf fonctionne 363 jours dans l'année et comptait en 2015, 566 adhérents issus de tout le département dont 45% domiciliés sur Ouest Provence. 35 138 départs, 6 022 green fees (droit de jeu à la journée) ont été comptabilisés. Dans sa vocation de démocratisation de la pratique du golf, la régie ouvre le plus largement possible l'équipement pour permettre la découverte et la pratique dans un cadre privilégié. Elle contribue au développement économique, culturel, social et sportif ainsi qu'à la promotion touristique du territoire Ouest Provence. Le golf développe aussi des actions en direction des publics scolaires, des centres sociaux et associations du territoire intercommunal. « Ados golf », « golf élémentaire », « handigolf »… autant de projets et d'actions qui participent à la découverte et à la démocratisation du sport. Le site internet est une belle vitrine qui popularise les 18 trous où la réservation en ligne est maintenant possible.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

4/La Maison familiale de vacances

La Maison familiale de vacances est une régie qui, au sein du Centre éducatif et culturel des Heures Claires (Istres), administre une structure d'hébergement et de restauration. Parmi les salariés de la régie, un seul est un agent détaché de Ouest Provence. En 2015, la régie a enregistré 10 202 nuitées, 12 046 repas festifs et 9 727 repas servis au restaurant administratif. Fin 2015, cette structure a été transférée à la commune d'Istres.

D/l'Etablissement public d'aménagement et de développement

L'épad Ouest Provence, avec un effectif de dix-sept personnes dont cinq agents mis à disposition, est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Créé par délibération du SAN en date du 31 janvier 2002, il a vocation à proposer et mettre en œuvre les politiques d'aménagement, et de développement urbain, économique et environnemental décidées par la collectivité.

L'épad est chargé de la gestion d'un service public, au sens de l'article L-2221-1 du CGCT, dans les domaines de son objet social, à savoir : réalisation d'études et d'opérations d'aménagement, exploitation et gestion de tous services et équipements, assistance technique aux collectivités publiques et opérateurs économiques, dans les domaines de l'urbanisme, du développement économique et touristique, du logement et de l'équipement en infrastructures économiques, sociales, culturelles et sportives.

Il peut initier et développer toutes activités qui apparaissent techniquement et commercialement, le complément normal de ces missions statutaires principales. Il rend régulièrement compte de son activité au conseil d'administration, composé majoritairement de représentants du SAN, et aux collectivités pour lesquelles il intervient dans le cadre de ses compétences, et selon les modes suivants :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Maîtrises d'ouvrage déléguées
- Mandats d'études
- Conventions d'action foncière et conventions d'études préalables
- Concessions publiques d'aménagement

L'épad Ouest Provence intervient sous plusieurs formes juridiques. En 2015, 14 concessions d'aménagement plus une en compte propre. Quinze maîtrises d'ouvrage déléguées et huit conventions d'actions foncières et d'études.

Rédaction et coordination :

Direction Générale des Services/ Martine Gouiran

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Pays de Martigues
Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Remparts

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNÉE 2015

En application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

S O M M A I R E

I– UN TERRITOIRE

A –LA GOUVERNANCE TERRITORIALE,
B – LE BILAN FINANCIER ET SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
C – COMMUNICATION, MIEUX EXPLIQUER LES ENJEUX AU PUBLIC

II – UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

A – HANDICAP DÉPENDANCE
B– SANTÉ
C – PRÉVENTION ACCÉS AU DROIT
D – POLITIQUE DE LA VILLE
E– EMPLOI, INSERTION, FORMATION

III- UN TERRITOIRE DURABLE

A – L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
B – LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
C – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
D – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
E – VALORISATION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT- BLAISE

IV- UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

I – UN TERRITOIRE

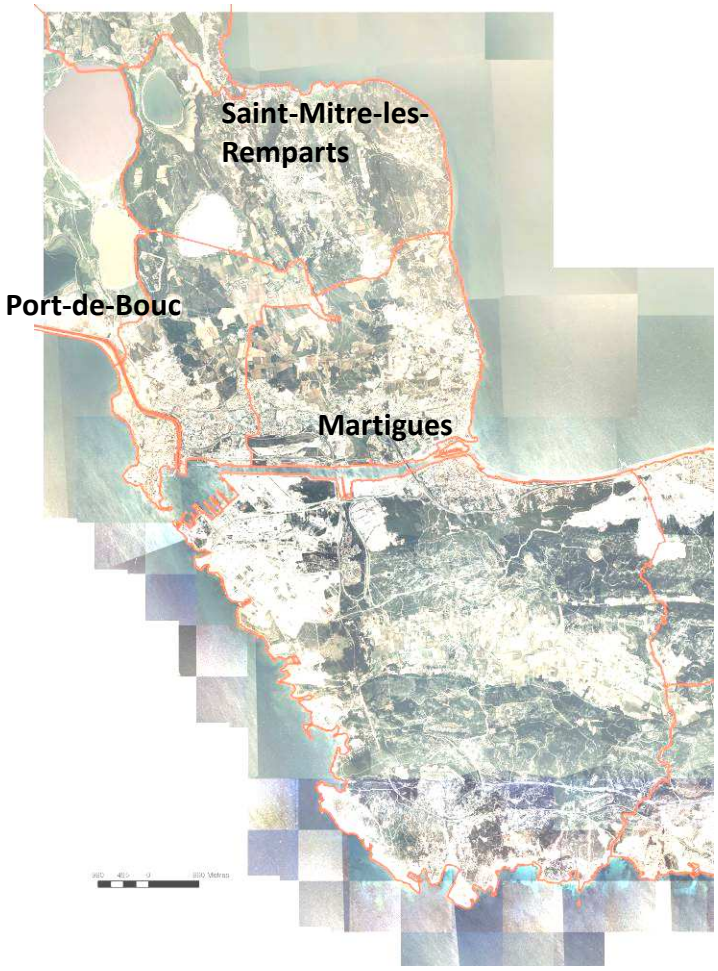
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues a été créée le 29 décembre 2000. Conçue dans la continuité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) géré par les Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts depuis plus de trente ans, elle assure les services mis en œuvre par ce syndicat dans le passé. Depuis cette date, les services offerts par la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues à ses habitants se sont étoffés. Outre les lois de décentralisation, c'est bien la volonté politique des élus de la Communauté d'Agglomération qui a permis le développement de ces services public de qualité.



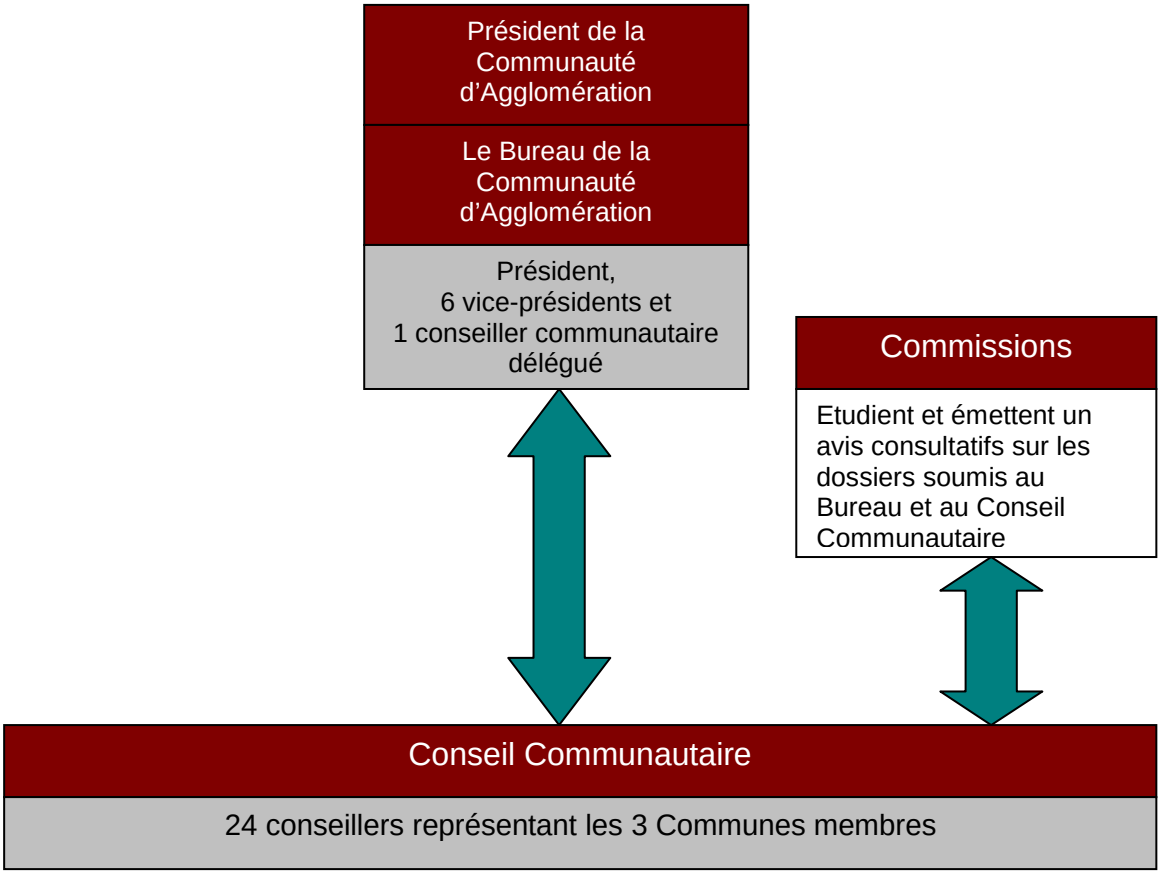
3 Communes

71 597 Habitants

104 Km^2

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



Les règles de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues garantissent la représentation de chaque commune dans les instances de l'Agglomération, qu'il s'agisse du Conseil Communautaire, du Bureau ou des Commissions.

LES DATES CLÉS DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

13 mai 1973 Création du SIVOM Martigues--Port-de-Bouc--Saint-Mitre-les-Remparts.
29 septembre 2000 Arrêté préfectoral déterminant le périmètre de la Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre.
29 décembre 2000 Arrêté préfectoral autorisant la création de la Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre.
13 Mars 2009, la Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre devient la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MARTIGUES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

3. Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4. Politique de la ville dans la Communauté

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.
- Organisation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et maîtrise d'œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'intérêt communautaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Conformément à la loi qui impose trois compétences optionnelles, la Communauté d'Agglomération exerce également les compétences suivantes :

1. Assainissement
2. Eau.
   - Ouvrages d'acheminement et de surverse de l'eau brute sur les installations de traitement :
     - Le canal de Martigues
   - Distribution d'eau brute à usage agricole
   - Traitement, transport, stockage et distribution de l'eau potable

3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et notamment :
   - Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores :
   - Mise en place du schéma directeur de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés comportant la définition d'une politique globale de tri sélectif de réalisation et de gestion de déchetteries.
   - Collecte, élimination et valorisation des ordures ménagères et déchets assimilés.
     - Education à l'environnement et au développement durable.

3. Action sociale d'intérêt communautaire, et notamment :
   - L'aide sociale légale et facultative d'intérêt communautaire,
   - L'accompagnement social des usagers,
   - Les actions de maintien à domicile d'intérêt communautaire.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Outre les compétences obligatoires et optionnelles, la Communauté d'Agglomération exerce des compétences dans les domaines suivants, afin de favoriser la cohérence de ses actions sur le territoire :

1. Les plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestiers (P.I.D.A.F.).
2. Le site archéologique de Saint-Blaise à Saint-Mitre-les-Remparts.
3. La Communauté d'Agglomération pourra assurer des prestations dans la limite de ses compétences au-delà du périmètre communautaire pour des motifs d'intérêt communautaire et dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.
4. En matière de santé, et notamment :
   - Gestion d'un observatoire intercommunal de la Santé,
   - Ingénierie de projets d'intérêt communautaire,
   - Organisation, soutien et participation aux réseaux de santé,
   - Animation des politiques contractuelles d'intérêt communautaire,

5. Développement des espaces publics numériques.
6. Valorisation du Mas de l'Hôpital.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MARTIGUES

Le Président,

Henri CAMBÉSSÉDÈS

Les attributions du Président sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté de Communes (art. L.5211-9 du CGCT).

Il est le chef des services de la Communauté d'Agglomération et la représente en justice.
Il préside le Bureau et le Conseil Communautaire.

8 décisions et **50** arrêtés pris par le président de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau

Deux catégories d'attribution sont confiées au Bureau :

- D'une part, le Bureau de la Communauté est une instance de décision dotée d'un pouvoir consultatif. : il examine les affaires courantes concernant l'administration de la communauté et prépare les questions à soumettre au conseil de communauté.
- D'autre part, le Bureau exerce une fonction délibérative dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil de Communauté.

Il est composé du Président, de six Vice-présidents et un conseiller communautaire.

15 réunions organisées en 2015 dont 14 délibératives et 1 consultative.
49 délibérations au cours des 14 réunions programmés en 2015.

Parmi les 49 délibérations prises par le Bureau Communautaire :

	L'aménagement et le développement durable	4
	Le développement économique	1
	La politique de la ville, l'habitat et l'emploi, formation et l'insertion	2
	Les finances	7
	Ressources Humaines	1
	L'eau, l'assainissement, travaux et déchets	3
	Marchés Publics	27
	Autres	4

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Membres du Bureau :

Monsieur Henri CAMBÉSSÉDÈS,
Président.

Madame Françoise EYNAUD,
1er Vice Présidente en charge de Action Sociale, Santé, Handicap.

Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI,
2ème Vice présidente en charge de l'Aménagement du territoire intercommunal.

Madame Béatrice ALIPHAT,
3ème Vice présidente en charge de Protection et valorisation des espaces forestiers.

Madame Sophie DEGIOANNI,
4ème Vice présidente en charge du Développement durable et de l'environnement.

Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN,
5ème Vice président en charge du Développement économique.

Madame Evelyne SANTORU-JOLY,
6ème Vice présidente en charge de la Politique de la ville.

Monsieur Gaby CHARROUX,
Conseiller Communautaire délégué à l'Eau et l'Assainissement, au suivi des dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le Conseil Communautaire,

Les Conseillers Communautaires, au nombre de 24, élisent parmi eux les membres du Bureau de l'Agglomération.

Les règles de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues garantissent la représentation de chaque commune dans les instances de l'Agglomération, qu'il s'agisse du Conseil Communautaire, du Bureau ou des commissions.

La composition du conseil communautaire reflète une représentation consensuelle et respectueuse des identités communales.

Cette instance, appelée organe délibérant, délibère sur les affaires relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération du pays de Martigues.

Le Conseil Communautaire définit les orientations et les actions intercommunales. Il vote le budget et le compte administratif. Il délibère et vote à la majorité des voix les projets qui lui sont soumis. Les projets validés en son sein prennent en compte la diversité des communes partenaires, tout en dépassant les intérêts particuliers. Il agit dans l'intérêt communautaire.

Nombre de Conseillers communautaires

Par communes :

- Martigues : 12.
- Port-de-Bouc : 8.
- Saint-Mitre-les-Remparts : 4.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

224 délibérations au cours des 14 réunions programmées en 2015.

Parmi les 224 délibérations prises par le conseil communautaires :

	La culture, le tourisme	2
	L'aménagement et le développement durable	43
	Le développement économique	3
	La politique de la ville, l'habitat et l'emploi, formation et l'insertion	19
	Les finances	44
	L'administration générale	14
	Ressources Humaines	20
	L'eau, l'assainissement, travaux et déchets	37
	Transport, déplacement	1
	L'action sociale et la santé	9
	Marchés Publics	20
	Direction Prévention et Accès aux Droits	3
	Autres	9

Les Commissions

✧ Les Commissions permanentes de travail

Les 6 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la Présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.

- **la commission Action Sociale, Santé, Handicap,**
- **la commission Aménagement Du Territoire Intercommunal,**
- **la commission Protection Et Valorisation Des Espaces Forestiers Et Du Site Archéologique De saint-Blaise,**
- **la commission Développement Durable Et Environnement,**
- **la commission Développement Economique,**
- **la commission Politique De La Ville, Emploi, Formation, Insertion et Habitat.**

✧ La Commission Consultative des Services Publics

La Commission Consultative des Services Publics a été créée, comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, pour l'ensemble des services publics confiés par la Communauté d'Agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par M. Henri **CAMBÉSSÉDÈS,** et composée d'élus de la Communauté d'agglomération du pays de Martigues, de représentants des usagers et de gestionnaires de services communautaires.

Le 11 Septembre 2015, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de la Communauté d'Agglomération du Pays de

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Martigues : rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

✧ La Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : est présidée par M. Gaby CHARROUX et composée de 6 membres désignés par les conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la Communauté d'Agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges**.**
Elle s'est réunie 2 fois au courant de l'année 2015.

✧ La Commission d'appel d'offres

116 marchés traités par le service dont 26 avenants (correspondant à 97 affaires/avenants) qui ont donné lieu à :

- 19 marchés passés par procédures formalisées et 5 avenants correspondants,
- 71 marchés passés selon la procédure adaptée et 21 avenants correspondants

Sur les 116 marchés (et infructueux) et avenants notifiés en 2015 :

- 36 concernent Martigues
- 8 concernent Port de Bouc
- 4 concernent Saint Mitre les Remparts
- 68 l'ensemble du territoire communautaire

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

B – LE BILAN FINANCIER ET SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

UNE GESTION RIGOUREUSE DES DENIERS PUBLICS

COMPTE ADMINISTRATIF 2015			
DÉPENSES		**RECETTES**	
Fonctionnement: réalisé	153 080 118,82 €	**Fonctionnement**: réalisé	144 639 540,51 €
		Résultat reporté :	10 273 885,92 €
Total dépenses fonct. :	**153 080 118,82 €**	**Total recettes fonct. :**	**154 913 426,43 €**
Résultat global de la section de fonctionnement pour l'exercice 2015 : 1 833 307.61 €			
Investissement : réalisé	5 924 798,35 €	Investissement: réalisé	10 471 333.38 €
Déficit reporté	2 383 129,19 €		
Total dépenses invest :	**8 307 927,54**	**Total recettes invest :**	**10 471 333,38 €**
Résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2015 : 2 163 405,84 €			
Restes à réaliser	3 071 404,43 €	Restes à réaliser	1 103 521,64 €
Résultat des restes à réaliser : - 1 967 882,79 €			
Solde d'éxécution de la section d'investissement : 195 523,05 €			
LE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SE SOLDE PAR UN EXCEDENT GLOBAL DE 2 028 830,66€			

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015: 153 080 118,82 €

Les reversements financiers aux communes: 119 122 527,01€ :

➢ Attribution de Compensation :	**112 766 527,01 €**
-Martigues	99 026 309,77 €
-Port de bouc	11 570 232,10 €
-St Mitre les Remparts	2 169 894,14 €

➢ Dotations de Solidarité Communautaire	**6 356 000,00 €**
➢ **Fonds de Péréquation (F.P.I.C.)**	**1 628 482,00 €**

Les dépenses directes de la Communauté d'Agglomération pour faire fonctionner ses services et assurer la mise en œuvre des compétences : **32 329 109,81 €**

-Frais de personnel total : **16 695 905,82 €** dont 4 333 811,42 € de frais de personnel des budgets annexes des régies eau et assainissement.

- **1 528 332,00 €** de rembousement pour le personnel des services mutualisés.

-Dotation aux amortissements : **894 514,44 €**

-Intérêts des emprunts : **461 640,20 €**

-Taxe Générale sur les Activitées Polluantes : **1 200 106,00 €**

- Subvention CIAS : **3 075 000,00 €**

- Subventions aux associations : **1 675 799,46 €**

-Les dépenses pour le fonctionnement des services : **6 797 811,89 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015 : 144 639 540,51 €

Les recettes issues des dotations de l'Etat et des ressources fiscales s'élèvent à 136 806 101,13 €. **Elles représentent 94,58 %** des recettes de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération. Ces recettes sont réparties de la façon suivante :

LES RETOMBÉES DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : 42 226 187,13 €.

-Taxes entreprises CFE :	14 318 066,00 €
-Part Départementale TH/FNB	8 260 669,00 €
-Cotis sur V.A. des Eentreprises CVAE	6 729 345,00 €
-Imp forfaitaire Entrep. Réseaux IFER	3 662 289,00 €
-Taxes Surfaces commerciales TASCOM	898 249,13 €
-Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	8 357 569,00 €

REVERSEMENT IMPORTANT DE COMPENSATIONS FISCALES POUR LA CAPM : 94 566 237,00 €.

-FNGIR/DCRTP :	83.922.820,00 €
-Dotation de progression minimale :	9 969 382,00 €
-Dotation compensation TH/CET :	579 802,00 €
-Dotation unique spécifique :	94 233,00 €
- Dotation d'intercommunalité :	0 €

RECETTES PROPRES A LA CAPM : 7 833 439.38 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015 : 5 924 798.35 €

En investissement les principales opérations réalisées en 2015 ont été :

- Construction du Pôle judiciaire : 1 392 082,17 €
- Les travaux d'aménagement de l'alvéole n°2 du Site Vallon du Fou : 889 905,97 €
- Requalification ZA La grand colle 1ere tranche 1 078 284.16 €
- Matériel et travaux pour collecte et traitement OM 393 027,97 €
- Résorption points noirs bruits 693 686,01 €

En remboursement du capital des emprunts : 973 727.56 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015 : 10 471 333,38 €

Des ressources propres à hauteur de **9 673 321,49 €** :

- Fonds de compensation TVA : 439 964,29 €
- Amortissements (op. ordre) : 894 514.44 €
- Opérations patrimoniales (op. ordre) : 348 122,24 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 993 348,32 €
- Rembt avance versée pour travaux : 249 724,33 €
- Titres de participation : 50 000,00 €
- Divers : 7 647,87 €
- Emprunt : 6 690 000,00 €

Autres recettes à hauteur de **798 011,89 €** :

- Subventions d'équipement Etat et Etablissements Nationaux 65 594,89 €
- Subventions d'équipement Région : 4 035,00 €
- Subventions d'équipement Département : 728 382,00€

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DES AGENTS AU SERVICE D'UNE POPULATION

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues compte de 389 agents titulaires et contractuels, qui travaillent au quotidien pour la mise en œuvre de projets sur l'ensemble du territoire et pour offrir des services de qualité à la population.
La Communauté d'Agglomération du pays de Martigues est organisée en 5 grands pôles (pôle moyens généraux, un pôle technique, un pôle aménagement et habitat, un pôle économique, emploi, formation, insertion et politique de la ville et un pôle social santé) sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

Au sein de ses grands pôles les directions définissent ensemble les orientations managériales des services, c'est-à-dire l'organisation choisie pour mettre en place le plan de mandat défini par les élus.

La Communauté d'Agglomération peut en outre s'appuyer sur les services de la ville de Martigues pour disposer des compétences qui lui sont nécessaires à l'exercice de ses missions en application d'une convention passé en 2009 entre les deux collectivités, reconduite et modifiée à compter du 1er juiller 2014 et qui a fait l'objet d'une reconduction approuvée par délibération du Conseil Communatutaire du 10 décembre 2015.

Au 31/12/2015, les effectifs de L'agglomération sont de
389 agents dont
363 agents permanents (**345** titulaires de la fonction publique et **18** non titulaires)
26 agents non titulaires sur emploi non permanent.

En 2015, le **Comité Technique Paritaire** (CTP) rassemblant des représentants des organisations syndicales et de l'administration s'est réuni six fois. A l'ordre du jour : Installation et règlement intérieur du nouveau CTP suite aux éléctions de décembre 2014, Créations et Transformation d'emplois, Réactualisation de la convention de mise à disposition, Organigrammes des diverses services et Général de la Collectivité, Calendrier des fêtes légales et locales, Modification des modalités de la collecte des ordures ménagères dans une zone particulière, Plan de formation 2015, Créations des emplois aidés et contrat d'apprentissage, Démutualisation de 2 services , Présentation du dispositif des Entretiens professionnels et validation des documents supports, Modification du Règlement ARTT pour une direction et Application du décret permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public .

De son côté, le **Comité Hygiène & Sécurité** (CHS) s'est réuni une fois.

La **Commission Administrative Paritaire** Commission Administrative Paritaire s'est réunie quatre fois pour adopter les décisions suivantes pour l'année 2015:

59 avancements de grade,
206 avancements d'échelon,
11 promotions internes.
6 intégrations directes
1 prolongation de stage
1 refus de stagiairisation
1 détachement
3 mises à disposition

Et une fois supplémentaire pour la Pré-CAP 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Le plan de formation 2015 présenté en CTP traduit les objectifs prioritaires de la Direction Générale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues :
Contribuer au développement d'une culture commune et renforcer la cohésion d'équipe,
Actualiser et développer la technicité des directions et des services de la collectivité,
Sensibiliser les agents aux risques professionnels et aux enjeux de la prévention.

Ainsi, un Dispositif d'envergure sur l'Entretien professionnel a été inité en direction de l'ensemble de l'encadrement de la Collectivité. Par ailleurs, les agents se sont vus quant à eux proposer un séminaire « devenir acteur de son Entretien Professionnel ».

Le plan de prévention des Risques Psycho Sociaux a démarré par l'organisation de séminaires en direction de l'encadrement et des élus des commissions paritaires. Il s'agissait de faire émerger un langage commun et une démarche commune des acteurs de la Collectivité. Ces séminaires sont le point de départ d'une démarche qui s'étalera sur plusieurs années.

Le Transfert de personnels à la Communauté d'Agglomération vers la Métropole :
de nombreuses réunions de travail avec les organisations syndicales de l'agglomération ont été initiées sur le second semestre 2015 aux fins de répondre aux interrogations et inquiètudes des personnels dans l'optique du passage à la Métropole.
Le rythme des réunions paritaires s'est vu aini accéléré sur le dernier trimestre : CTP et CAP pré-Métropole.

Enfin, **le Travail sur la problématique du reclassement médical** des agents nécessitant un aménagement de poste ou une réaffectation et l'étude sur l'absentéisme se sont poursuivis en 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

C – LA COMMUNICATION, MIEUX APPLIQUER LES ENJEUX AU PUBLIC

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les politiques publiques engagées par la Capm reflètent sa volonté d'être toujours au plus près des habitants pour leur apporter des services publics de qualité, garants d'une véritable démocratie de proximité. Ainsi, pour chaque domaine de compétences, la Capm est attentive à la préservation de l'intérêt général de tous les habitants du Pays de Martigues.
Le Service Communication de la Capm a donc pour mission d'informer les habitants des différentes actions menées par la collectivité.

Le site Internet de la Capm



Proximité, qualité et solidarité sont les valeurs que la Capm défend et développe sur son territoire. Le site Internet a été créé et pensé pour que le citoyen soit au cœur de son action.

www.paysdemartigues.fr

Dans le cadre de ce développement au numérique et afin de proposer un service public moderne et pratique, des téléprocédures ont été mises en place pour faciliter l'accès à l'information.

Les téléprocédures sont des formulaires à remplir en ligne, qui permettent d'envoyer directement la demande aux services concernés. Les gains en temps et en efficacité sont prouvés.



282 306 pages vues en 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le MAG

Le **MAG** est un trimestriel de 24 pages, dont l'objectif est d'informer les habitants des politiques publiques menées par la Capm.

Un numéro est paru en 2015, sur le thème : « **C'est pour les habitants que nous sommes mobilisés** ». Chaque numéro, distribué à tous les habitants de Martigues, Port-de-Bouc et Saint Mitre-les-Remparts, est tiré à 33 000 exemplaires.



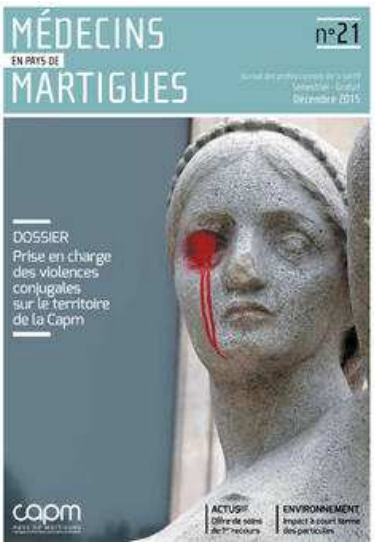
Le Spécial Métropole

2015 a marqué la dernière année de la Communauté d 'Agglomération du Pays de Martigues qui, entrée dans la métropole Aix-Marseille Provence, est devenue Territoire du Pays de Martigues le 1er janvier 2016. Ce numéro spécial de 8 pages explique aux habitants ce changement qui aura un fort impact sur la gestion des services publics de leur intercommunalité. Il a été tiré à 33 000 exemplaires.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Médecins en Pays de Martigues



Un semestriel de 20 pages destiné aux professionnels de la santé, dont nous avons édité 2 numéros en 2015, sur les thèmes des **Ressources en addictologie** et de la **Prise en charge des violences conjugales** sur notre territoire.
Il est tiré à 1700 exemplaires.

Campagne d'affiche sur la qualité des services publics

Préserver la qualité du service public de notre territoire est un choix politique que nos élus défendent au quotidien. Soutenir la qualité c'est, pour chacune de nos compétences, placer l'habitant et l'environnement en premier.







Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Annuaire des entreprises

En 2015, l'**annuaire des entreprises du Pays de Martigues** a été publié au format dématérialisé uniquement, accessible sur notre site internet. Notre volonté est de continuer à nous engager dans le respect de l'environnement.
Cet annuaire donne les coordonnées de l'ensemble des entreprises installées sur le territoire du Pays de Martigues. Le format dématérialisé permet une utilisation plus adaptable aux besoins de ses utilisateurs, en fonction des mots-clés ou critères sélectionnés.
C'est un outil du service du Développement économique.

FISAC - Fond d'Intervention des Services pour l'Artisanat et le Commerce

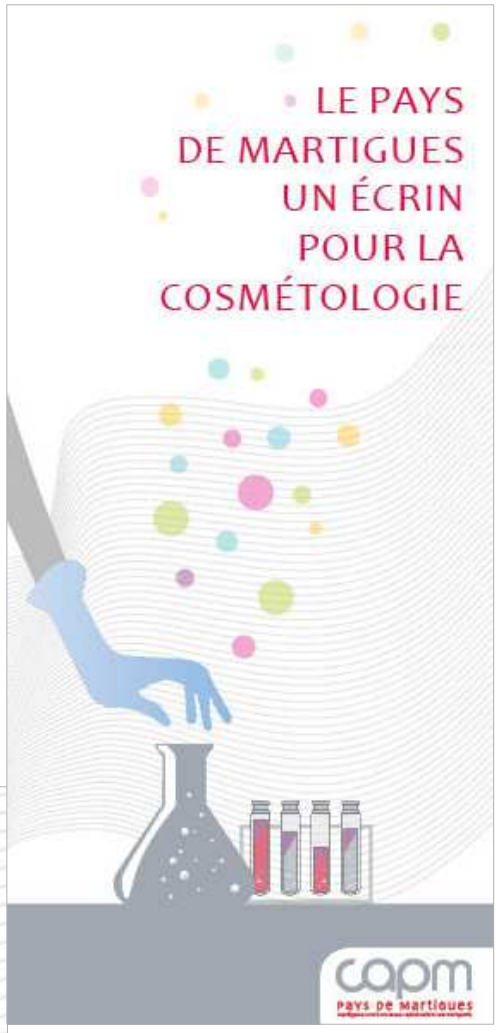


La Capm, engagée pour l'attractivité de son territoire, informe sur le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Filière Cosmétologie

Pour informer du développement d'une nouvelle filière porteuse, responsable et innovante, la Capm informe largement les professionnels et le grand public de son ambition pour la filière Cosmétologie.



Le Pays de Martigues se tourne vers l'avenir

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) choisit une démarche de diversification durable de son tissu économique local grâce à une politique ambitieuse d'aménagement et de requalification de ses zones d'activités.

Forte de son excellence dans le secteur industriel, notamment pétrochimique, le Pays de Martigues décide de s'ouvrir à de nouvelles filières pérennes, durables, productives, modernes et créatrices d'emplois. Le développement de la cosmétologie est une valeur d'avenir que le Pays de Martigues souhaite soutenir.

Une collaboration étroite avec les acteurs de la cosmétologie du territoire

La CAPM souhaite se doter d'une marque de territoire en permettant à des entreprises de s'implanter pour constituer une chaîne de valeur et de compétences comprenant la recherche, la production locale et la commercialisation.

Ainsi le Pays de Martigues accompagne un réseau de professionnels qui valorisent le savoir-faire, l'innovation et le patrimoine provençal.



Le Pays de Martigues, territoire innovant et dynamique

Entre culture industrielle aux formations adaptées au sein d'un bassin pétrochimique, maintenance de qualité, innovation et recherche universitaire (Aix, Marseille, Avignon) et desserte logistique dense, le Pays de Martigues représente un atout de choix pour l'implantation d'une filière cosmétologie.
De plus, la Provence, 2ème région de France pour la cosmétologie, regroupe toute l'expertise de la filière.

La CAPM en chiffres

- 3 communes : Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts
- 10 392 hectares
- 71 542 habitants
- 8 455 établissements
- 18 431 emplois salariés

Source : Service du Développement Économique, Janvier 2014

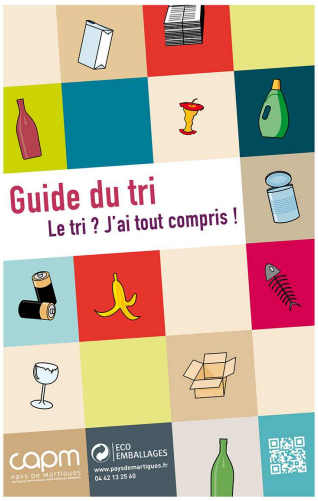
Le Parc des Étangs de Saint-Mitre-les-Remparts une zone aux nombreux atouts

- Un fort potentiel de développement avec 2,6 hectares de terrains dédiés
- Un espace commercial environnant offrant tous les services
- Des terres agricoles cultivables pour approvisionner la filière (production de matières premières...)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Collecte des déchets et Tri

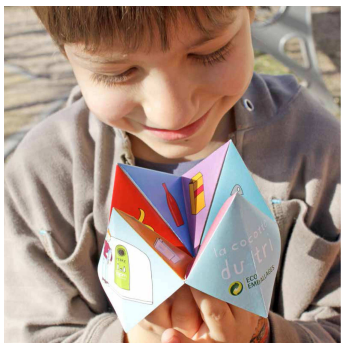




La **collecte et le tri** constituent des engagements forts pour la politique publique de la Capm. C'est pourquoi l'accent est mis sur la valorisation et la promotion du tri, notamment à destination des enfants, qui sont les acteurs de demain en termes d'environnement et citoyenneté.

Le sac de tri est distribué par les ambassadrices du tri qui, au quotidien, sensibilisent l'ensemble de la population sur les enjeux du tri sélectif.











Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Site archéologique de Saint-Blaise

Le site archéologique de **Saint-Blaise** est géré au sein de la Capm par la Direction de l'Aménagement et du développement durables.
Ce trésor à ciel ouvert attire tous les ans de nouvelles personnes, venues de France et d'ailleurs.
Une réédition du dépliant de 2014 a été réalisée, avec des diffusions également en langues anglaise et allemande.



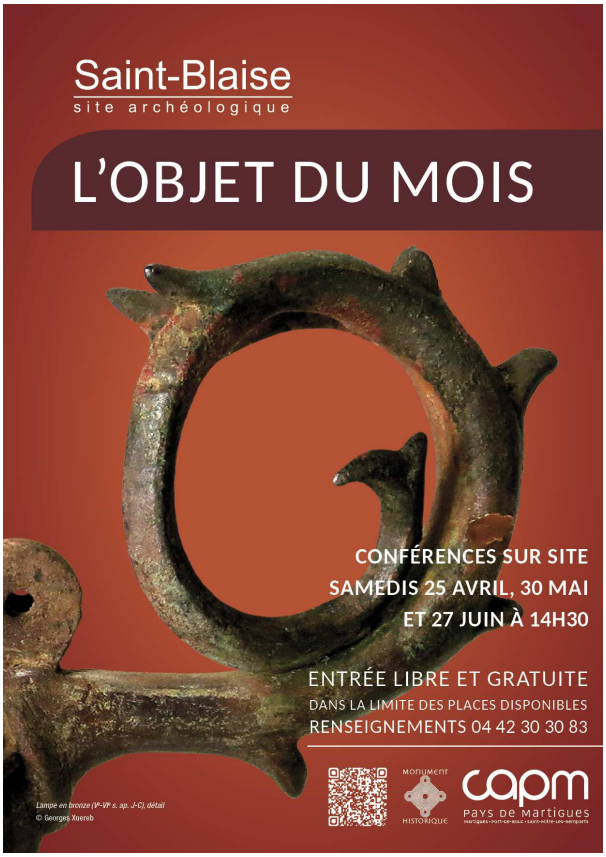


Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Saint-Blaise : Objet du mois et Archéomed

Au printemps, avec l'**Objet du mois**, le site de Saint-Blaise met le zoom sur des objets exceptionnels trouvés in situ et invite public et spécialistes à raconter et découvrir l'histoire du site.

C'est aussi, avec **Archéomed**, un forum archéologique d'ateliers et d'échanges entre élèves et professeurs, qui permet au site de se faire connaître bien au-delà du département.



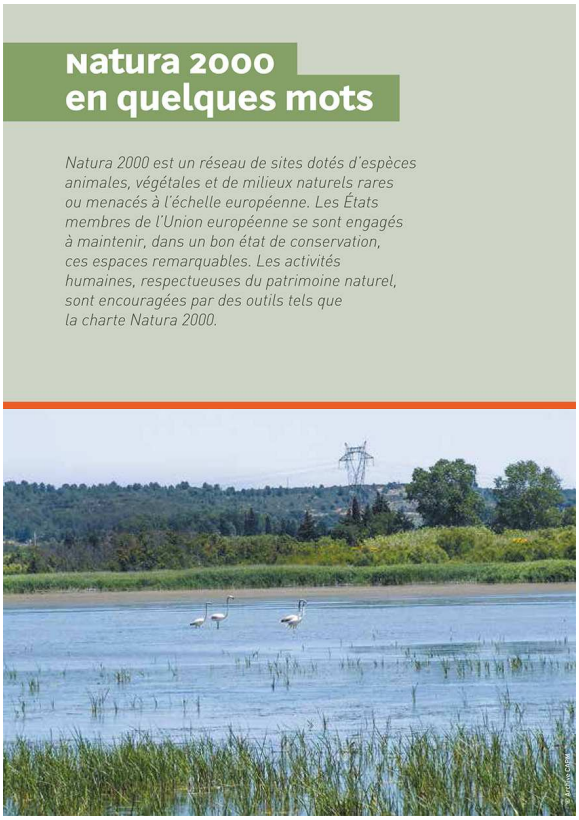


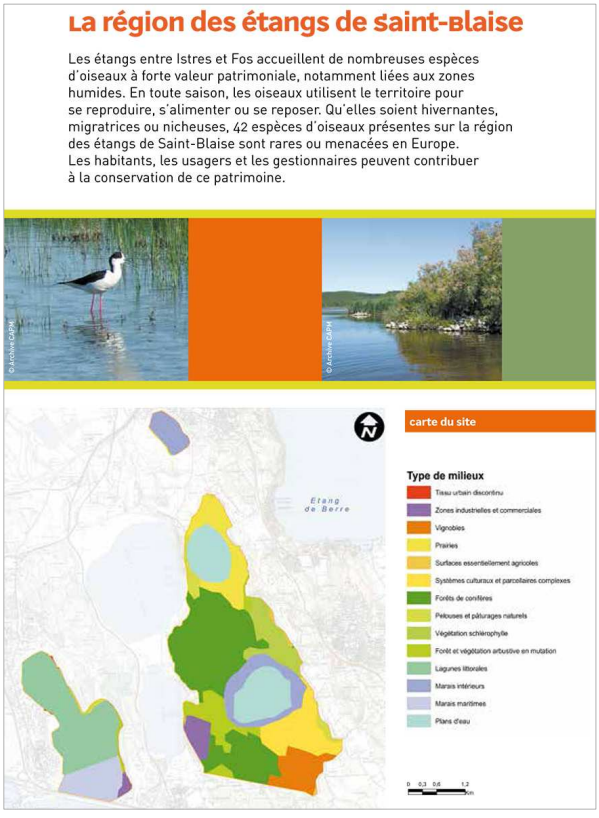
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Natura 2000

Sensibiliser et informer le tout public sur la région des étangs de Saint-Blaise est une priorité pour la Capm.
La réalisation d'une charte des bonnes pratiques, **Natura 2000**, pour protéger la nature vivant près de nos étangs intérieurs, à l'Ouest de l'Étang de Berre, est une condition sine qua non pour fédérer et protéger notre territoire.

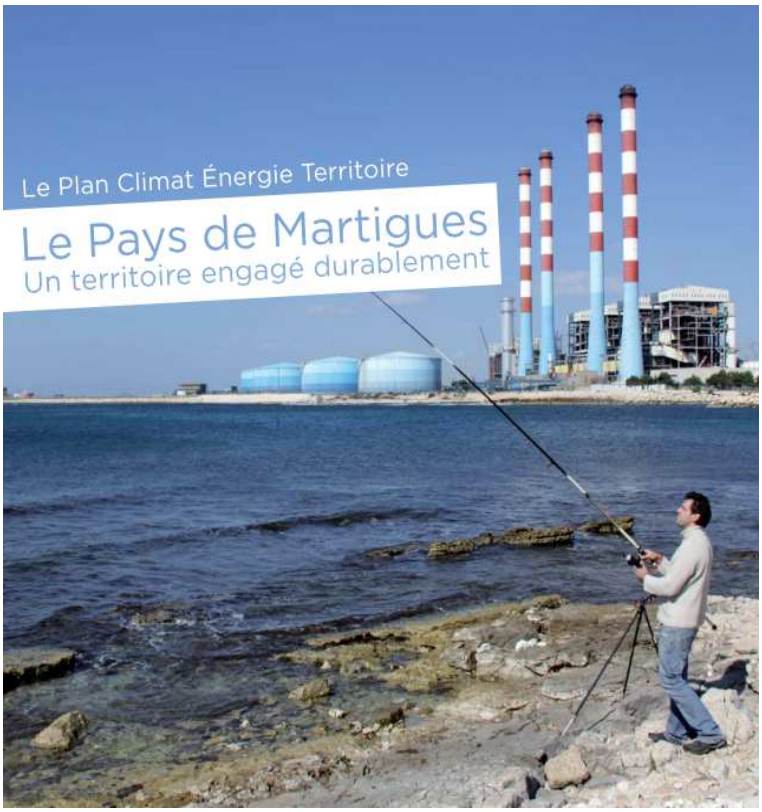






Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Plan Climat Énergie Territoire



Le **Plan Climat Énergie Territoire** est issu de nombreuses conférences internationales sur le changement climatique, notamment le sommet de Rio en 1992 et le protocole de Kyoto ratifié par 189 pays.
Son objet est de limiter les émissions de CO_2 dans l'atmosphère terrestre.

Dès juillet 2010, la Capm s'est engagée à identifier les principaux enjeux énergétiques et environnementaux sur notre territoire afin de pouvoir établir un véritable plan d'action au niveau local.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Maison de la justice et du droit



La Direction de la prévention et de l'accès au droit de la Capm travaille en lien étroit avec la **Maison de la Justice et du Droit du Pays de Martigues**.
L'objectif : assurer une justice de proximité, développer l'accès au droit et participer à la prévention de la délinquance.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La Santé pour tous

Le service Observatoire et promotion de la santé anime plusieurs réseaux autour de problématiques de santé avec les professionnels de notre territoire.
Dans ses missions, le service promeut l 'information auprès des professionnels et du grand public.
Le dépliant Santé pour tous donne les coordonnées de tous les praticiens et intervenants sur notre territoire.







Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

II – UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DÉVELOPPE DE NOUVELLES MISSIONS AUTOUR DE LA DÉPENDANCE

Autour des questions sur le handicap :

- Amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées,
- Accueil du public et accompagnement dans les démarches,
- Accessibilité de la ville, des transports, accès aux sports, aux loisirs et à la culture,
- Intégration scolaire,
- Emploi des travailleurs handicapés,
- Offre de prise en charge Personnes Agées/Personnes Handicapées dans le cadre du Contrat Local de Santé intercommunal.

Développement d'un réseau de partenaires et soutien logistique et financier au secteur associatif.

Nouvelles missions autour de la Dépendance personnes handicapées/personnes âgées (pour rappel : depuis juillet 2013, les missions Santé sont confiées au Service Observatoire et Promotion de la Santé du Pays de Martigues).

Accessibilité de la ville :

- **Participation aux commissions techniques d'Accessibilité :**
  2015 : 45 dossier examinés, visites de chantiers et d'ouverture des ERP (Etablissements Recevant du Public).

Transport spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite (T.P.M.R.) :

- **2015** : depuis le 1er septembre 2015, extension du dispositif sur tout le territoire du réseau Ulysse.

Lieu ressources pour le public :

- en **2015, 574** personnes ont été reçues au Pôle Handicap-Dépendance du Pays de Martigues pour des dosier administratifs (conseils et /ou et accompagnements),
- coordination du Pôle Handicap du Pays de Martigues, regroupant les partenairs MDPH et associatifs oeuvrant dans le domaine du handicap**.**

Tourisme et Handicap :

- L'Office du Tourisme a reçu le label «Tourisme Handicap ».
- Accueil spécifique pour les personnes malentendantes.

Etablissements ou Structures :

- Etat des lieux des établissements et services pour les personnes âgées et les personnes handicapées aboutissant à un constat de pénurie sur notre territoire.

CLS : groupe de travail « Rattraper le retard et organiser l'offre en faveur des personnes âgées et han dicapées » :

- **2015** : enrichir les travaux permettant de définir les actions proritaires à inscrire au Contrat Local de Santé du Pays de Martigues (CLS).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Logements accessibles :
Etude et réponses individualisées :

- Par un travail de collaboration entre le Pôle Handicap-Dépendance et le Service Logement (propositions d'appartements accessibles),
- Par un accompagnement et une prise en charge des dossiers d'aménagements spécifiques.
- L'accès au logement étant difficile, de nombreux usagers s'adressent au Pôle Handicap-Dépendance pour bénéficier d'un logement adapté.

Soutien financier et logistique aux associations locales oevrant dans le domaine du Handicap

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MET EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET SE DOTE D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

-Signature en février 2015 du Plan d'action du Contrat local de santé du Pays de Martigues avec Etat, l'Agence régionale de santé et le Centre hospitalier de Martigues, portant sur mes axes suivants :

- offre de soins de 1er recours,
- équipements et services pour personnes agées et handicapée
- santé environnmentale,
- Conseil locale de santé mentale.

-Accompagnement et portage de projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Contrat local de santé du Pays de Martigues :

- Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Port-de-Bouc, le Grand Conseil de la Mutualité, le Centre Hospitalier de Martigues et la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, portant cadre d'une offre de soins territoriale du Pays de Martigues,
- Ouverture d'un centre de consultation extra-hospitalier en médecine générale sur la commune de Port-de-Bouc,
- Accompagnement au projet d'une Maison de santé pluridisciplinaire, quartier de l'Escaillon à Martigues,
- Réception semestrielle des internes en médecine générale en partenariat avec la Faculté de médecine de Marseille,
- Portage d'une étude de faisabilité « air-santé » sur le croisement de données sanitaires et environnementales géolocalisées en partenariat avec le CNRS, AirPaca et l'institut Ecocitoyen, soutenue financièrement par l'Agence régionale de santé dans le cadre du Plan Régionale Santé Environnement,
- Mise en place du Conseil locale de santé mentale.

-Participation à l'équipe opérationnelle du Contrat de ville intercommunal et à l'élaboration de son volet santé.

-Poursuite de l'animation du Plan local de santé publique Martigues/Port-de-Bouc, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins et aux droits de santé, de promouvoir l'éducation à la santé et la prévention et de favoriser la pratique de réseau entre professionnels.

-Rédaction et diffusion du journal d'information « Médecins en Pays de Martigues », outil efficace de développement et de mobilisation du partenariat. Ce journal permet de valoriser les initiatives locales en santé publique et de porter à la connaissance des professionneles de la santé les ressources locales et les indicateurs de santé produits sur le territoire. Cet outil est soutenu par l'Agence régionale de danté et labellisé dans le Plan Régional Santé Environnement.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

-Mission de prévention et de prise en charge des maladies professionnelles

- poursuite de l'accompagnement individuel de victimes de maladies professionnelles (90 personnes accompagnées 2015),
- poursuite et développement du partenariat avec l'Association de défense des victimes de maladies professionnelles
- poursuite du partenariat avec l'Association de prise en charge des maladies éliminables dans le cadre du recensement des postes de travail à risque de maladies professionnelles et de la convention de coopération 2014-2016.

-Partenariat avec le Centre Hopsitalier de Martigues et accompagnement dans ses projets de santé publique :

- Aide à l'ingénierie dans le cadre du Projet de consultation de pathologies professionnelles,
- Subvention pour le projet de développement de la cancérologie,
- Espace santé jeunes du Pays martégal,
- Méthode MAIA pour l'intégration et l'autonomie des personnes âgées dépendantes,
- Plateforme territoriale d'appui aux professionnels de santé.

Soutien ou organisation de manifestations :

- **Salon des Jeunes 2015 :**
  Le Pôle Handicap-Dépendance du Pays de Martigues, en partenariat avec l'Atelier Santé Ville, a assuré le portage et la coordination des partenaires et des actions de l'Espace Santé-Social.

Favoriser l'implantation des réseaux et les accompagnements dans leurs projets

- Plateforme Territorale d'Appui,
- MAIA,
- Pôle Infos Séniors 13 :
  2015 : 605 personnes âgées suivies, **181** visites à domicile.

Le comité de pilotage met en avant les points suivants :

- Des situations de plus en plus complexes,
- Des mesures de protection difficiles à mettre en œuvre,
- Des pathologies psychiatriques (gérontopsychiatre, maladies neurodégératives),
- Des aidants épuisés,
- Des difficultés fiancières pour faire face à dépendance (coût élevé des accueils en établissements EHPAD par exemple).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÉS AU DROIT
Bilan 2015

1/ Service Coordination du CISPD

1.1./ Secteur Dispositif Intercommunaux

1.1.1./ Coordination du CISPD et Ingénierie

Coordination et Secrétariat du CISPD

Cela consiste en la gestion de courrier, l'organisation et la participation aux réunions et l'élaboration de comptes rendus :

- 239 courriers envoyés par le CISPD - CAPM en 2015 *(265 en 2014).*
- Organisation d'une Assemblée Plénière (Février), d'un Comité Restreint (Novembre), de 2 Comités Technique (Février et Mars) et d'autres rencontres.
- Élaboration de 12 comptes rendus de réunions.
- Participation à 12 réunions hors Martigues (Préfecture, Parquet, …).
- Participation à 10 réunions à l'Hôtel de Police.
- Participation à 9 réunions Contrat de Ville et V.V.V.

Élaboration et Mise en Œuvre de la Stratégie Territoriale

Élaboration de la Stratégie Territoriale : en janvier et février 2015.

Signature de la Stratégie : Signature lors de l'Assemblée Plénière du CISPD le 19 février 2015.

Mise en œuvre et suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Pays de Martigues 2015 - 2017 qui comporte 4 Axes contenant 18 Actions :

- Axe I : Accès au Droit, Aide aux Victimes et Médiation : 5 Actions.
- Axe II : Citoyenneté et Prévention en direction des Jeunes : 7 Actions.
- Axe III : Prévention de la Délinquance et de la Récidive : 2 Actions
- Axe IV : Espaces Publics : Dispositifs de Prévention, de Dissuasion et de Sécurisation : 4 Actions.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1.1.2/ Suivi Projets Intercommunaux

Dispositif de Prévention dans les Quartiers d'Habitat Social (Territoire Martigues et Port-de-Bouc)

Dispositif de Prévention de Fin d'Année (Noël et Jour de l'An) :

- Partenaires membres : Services communautaires et municipaux (Martigues et Port-de-Bouc)*, Police Nationale, SDIS 13-Sapeurs-Pompiers, Bailleurs Sociaux : SEMIVIM, LOGIREM, 13 HABITAT, Nouveau Logis Provençal, UNICIL.*
- Réunions avec élaboration de comptes rendus :

1 réunion de préparation le 6 novembre 2015 et 1 réunion Bilan 2015 le 30 janvier 2016.

Dispositif de Signalement dans les Quartiers d'Habitat Social :

Ce Dispositif, piloté par la DPAD, doit être relancé au second semestre 2016.

Dispositif de Prévention et de Coopération avec les Acteurs Economiques

Sensibilisation des Entreprises du GEOEB (Territoire du CISPD) :

Rencontre de sensibilisation par la Police Nationale et les Villes du CISPD, organisée avec le Groupement des Entreprises Ouest Etang de Berre (GEOEB), en direction des entreprises membres le 18 juin 2015 (rencontre du référent Police, facilitation du dépôt de plainte, conseil de prévention…) avec distribution d'une plaquette d'information.

Rencontre Annuelle avec les Grandes Surfaces Commerciales (Territoire du CISPD) :

Rencontre annuelle entre la Police Nationale, les villes du CISPD et les grandes Surfaces (Auchan Martigues, Carrefour Port-de-Bouc et Carrefour Châteauneuf-les-Martigues).

1.2. / Secteur Dispositifs Territorialisés

1.2.1/ Suivi Actions Territoire Martigues

Cellule Opérationnelle Restreinte Territoire de Martigues

En mai 2015, dans le cadre de la Stratégie Territoriale 2015-2017, ont été mises en place, les « Cellules Opérationnelles Restreintes » à Martigues et à Port-de-Bouc. Elles se réunissent 1 fois par mois et traitent des problèmes de délinquance (trafics, vols, agressions, …) avec, le cas échéant, échange d'informations nominatives.
Membres : Coordonnateur du CISPD, Référent Prévention Martigues, Déléguée du Préfet, Police Nationale, Police Municipale et ADDAP 13.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Confidentialité : des règles de confidentialité régissent ces réunions et leurs comptes rendus sont diffusés exclusivement à une liste restreinte de personnes (membres + Maire de la Commune + Procureur + Président du CISPD).
5 réunions sur Martigues :
12 mai, 6 juillet, 22 septembre, 10 novembre et 15 décembre 2015.

Action de Sensibilisation des Séniors

- En période de fêtes, 6 rencontres de Sensibilisation des Personnes Âgées, relatives au comportement de prévention face aux vols et escroqueries, ont eu lieu dans les Foyers avec la Police Nationale et la Police Municipale les 8, 9 et 11 décembre.
- La Presse a été conviée à celle du 9 décembre, au Foyer Moulet.

1.2.1.1/ Suivi Actions Territoire Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les Remparts

Cellule Opérationnelle Restreinte et Autres Réunions sur le Territoire de Port-de-Bouc

- **Membres Cellule Opérationnelle Restreinte** : Coordonnateur du CISPD, Référent Prévention
  Port-de-Bouc, Déléguée du Préfet, Police Nationale, Police Municipale et ADDAP 13.
- **Confidentialité :** Des règles de confidentialité régissent ces réunions et leurs comptes rendus sont diffusés exclusivement à une liste restreinte de personnes (membres + Maire de la Commune + Procureur + Président du CISPD).
- **5 réunions sur Port-de-Bouc** : 12 mai, 6 juillet, 22 septembre, 10 novembre et 15 décembre 2015.
- **2 Autres Réunions** : 1 Cellule de crise le 24 mars 2015 et 1 Cellule de Veille Sécurité le 8 avril 2015.

Réunion et Rencontres sur le Territoire de Saint-Mitre-les Remparts

- 1 réunion préparatoire relative à la mise en place des modalités opérationnelles et des déclinaisons de la Stratégie Territoriale sur ce territoire le 19 novembre 2015, en présence de Mme le Maire, Elus et Techniciens.
- Cellule Opérationnelle : Projet de mise en place en 2016 avec une fréquence de 1 fois par trimestre.
- 1 rencontre de Sensibilisation des Séniors au Foyer de Personnes Âgées avec la Police Nationale, la DPAD, la Police Municipale et l'Elue de Saint-Mitre-les-Remparts le 22 décembre 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2/ Service Prévention Éducative et Accès au Droit

Création du Service Prévention Éducative et Accès au Droit en octobre 2015 qui rassemble, d'une part, les activités de prévention éducative et d'éducation au Droit et à la Citoyenneté et, d'autre part, les activités relatives à l'accès au Droit (notamment la MJD) et à l'aide aux victimes.

Dans cette perspective**, un chef de service (Elsa MAGNAN) a été recruté en novembre 2015 et prendra ses fonctions le 1er mars 2016**.

2.1./ Secteur Prévention Éducative et Citoyenneté

Pour la première fois, un Espace « Citoyenneté et Prévention Educative » a été mis en place en mai 2015 au Salon des Jeunes avec la DPAD, l'association ADEJ (Éducation au Droit), l'ADDAP 13 (Prévention Spécialisée), l'association ADELIES (Médiateur de Collèges) et le Service des Élections. Par ailleurs, un agent (Walter GAY) en charge des actions de Prévention Educative et de la partie pédagogique des actions de Citoyenneté a été recruté et a pris son poste le 15 septembre 2015.

2.1.1./ Éducation au Droit et à la Citoyenneté

Éducation au Droit et à la Citoyenneté dans les collèges et lycées du Pays de Martigues

Le Concours Citoyenneté : Piloté par le Procureur d'Aix-en-Provence, il est organisé chaque année depuis 2005. Il s'adresse aux 12 collèges et lycées de Martigues, Port-de-Bouc et Châteauneuf-les-Martigues. Le sujet annuel est choisi par les professeurs lors d'une réunion présidée par le Procureur de la République.
Organisation du Concours Citoyenneté 2015 « Rése@ux Soci@ux : Liberté, Égalité, Fraternité ? » : environ 200 élèves, répartis sur 4 Lycées et 3 Collèges des Villes du CISPD avec exposition, tenue du jury et remise des prix le 28 Mai 2015 à l'occasion du Salon des Jeunes 2015.

Journée de Formation des Délégués de 2nde : Organisée avec les Lycées Langevin et Lurçat avec 50 élèves le 13 Novembre 2015.

Projet Spécifique de Citoyenneté : Accompagnement de 3 interventions du Service Élections dans 2 classes du Lycée Paul Langevin, pour préparer la tenue du Parcours de Citoyenneté au Salon des Jeunes 2015 par les élèves

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Sensibilisation au Droit et à la Citoyenneté dans les écoles du Pays de Martigues en temps Scolaire

Action de sensibilisation au Droit dans les écoles primaires : 9 classes de CM2 et CM1 de 9 écoles (7 de Martigues, 1 de Port-de-Bouc et 1 de Saint-Mitre-les-Remparts), soit 225 élèves.

Cette action se décline en 3 phases, à savoir :

- A la Rencontre d'Éloi (des lois) » par l'Association l'ADEJ.
- Mise en œuvre du Jeu de l'Oie dans chaque école par la Direction Prévention et Accès au Droit (7 interventions),
- Organisation des Animations Citoyennes, le 29 mai 2015, au Salon des Jeunes, avec 4 classes (2 classes de Martigues, 1 classe de Port-de-Bouc et 1 classe de Saint-Mitre-les-Remparts) soit 100 élèves.

Sensibilisation au Droit et à la Citoyenneté dans les écoles de la Commune de Martigues en temps Périscolaire (NAP)

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités pendant les temps périscolaires, la Direction Éducation Enfance de la Ville de Martigues a sollicité la DPAD afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la Citoyenneté dans les écoles, auprès des élèves pendant ces temps spécifiques.

Quizz de Loi / Jeu de L'Oie des Lois
En 2015, deux rencontres avec la Direction ont eu lieu et une formation des personnels du Périscolaire au Jeu de l'Oie des Lois s'est tenue en décembre 2015 (formation de 30 animateurs du périscolaire).

Élaboration de Modules Pédagogiques relatifs à l'éducation au Droit et à la Citoyenneté

Afin de pouvoir développer ses capacités d'interventions sans coûts financiers supplémentaires (et en complément de l'Association ADEJ) et de couvrir l'ensemble du territoire du Pays de Martigues (et pas seulement les quartiers en Politique de la Ville), la DPAD a élaboré des modules pédagogiques et les met en œuvre. Il s'agit de :

- « Jeu de l'Oie des Lois (niveau CE2-CM1-CM2) Module d'apprentissage de la Loi basé sur un
  jeu de l'Oie Géant.
- « Quizz de l'Oie » (niveau CM2) Module d'initiation au Droit adapté aux NAP.
- « La règle et moi » (niveau CM2) Module sur la notion de règle + projet de tournage de saynètes filmées avec des adolescents volontaires.
- Module sur la notion de violence (niveau CM2-6ème).
- Module sur la devise Française et les valeurs républicaines (niveau CM2).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- « Tolérance et Etat de Droit » (Education Morale Civique) (niveau 1ère-Terminale).

2.1.2/ Prévention Educative

Prévention des Addictions

- 5 rencontres avec l'AMPTA pour la Prévention des Addictions dans les Établissements Scolaires.
- 2 rencontres préparatoires avec les associations (AMPTA, ANPAA, Vie Libre, …) dans le cadre
  du pilotage de l'Espace Prévention des Addictions du Salon des Jeunes 2015.

Prévention des Ruptures Scolaires

- 3 Rencontres avec la Déléguée du Préfet et l'ADDAP 13 (Prévention Spécialisée) pour le suivi
  des élèves décrocheurs signalés par la « Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs » (Education Nationale).
- Suivi du Dispositif de Remobilisation Scolaire de l'ADDAP 13.

Prévention de la Récidive

La Direction coordonne le dispositif d'accueil des Travaux d'Intérêt Général et Mesures de Réparation, au niveau du CISPD.
Par ailleurs, au sein de la CAPM et de la Ville de Martigues, la Direction gère les accueils avec les différents services (Archéologie, Nettoiement, Grand Parc de Figuerolles…).

Ainsi, pour la CAPM et la Ville de Martigues, le bilan 2015 est le suivant :

- 11 personnes accueillies (4 à Martigues, 7 à la CAPM) pour un total de 1 636 heures soit :
- 11 majeurs accueillis : 1 636 heures dont 475 à la Ville de Martigues et 1 161 heures à la CAPM.
- 11 réunions pour Martigues et la CAPM. En effet, chaque placement fait l'objet d'une réunion de présentation avec un représentant de la DPAD, le responsable du service d'accueil, le condamné et le service du Ministère de la Justice concerné (SPIP, PJJ).

A noter que ce Dispositif conditionne désormais l'octroi de crédits FIPD par l'Etat. Il a été mis en place en 2005, mais nécessite une relance auprès des services municipaux et communautaires car les besoins, notamment pour les adultes, sont importants et les délais d'attente assez longs (3 à 6 mois).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2.2./ Secteur Accès au Droit et Aide aux Victimes

2.2.1/ Accès au Droit

Accueil et Gestion de la Maison Justice et du Droit

L'accueil est effectué par un agent référent de l'accueil mis à disposition à la Maison de Justice et du Droit + 1 agent à temps complet depuis novembre 2015. Ces agents travaillent en collaboration avec la Greffière (positionnée à 40 % sur la structure).

La MJD dénombre 10 514 contacts (accueils et contacts téléphoniques) en 2015 dont :

- 5 689 personnes accueillies
- *2 358 personnes convoquées-activités judiciaires : Juge de Proximité, Délégué du Procureur, PJJ, SPIP.*
- *3 331 visiteurs accueillis pour l'accès au Droit : Avocats, Notaires, Conciliateurs, Aide aux Victimes, Médiation Familiale, …*
- 4 825 contacts téléphoniques.

Suivi du Partenariat et du Projet du Pôle Judiciaire

Suivi des Dispositifs du Territoire relatifs à l'Accès au Droit

- Permanences Avocats / Notaires avec le CDAD 13 (MJD, MSP Port-de-Bouc, Centre Social Martigues).
- *A noter qu'en Octobre 2015, la Direction a élaboré une convention relative au financement des permanences d'avocat et de notaire. Celle-ci a été signée par la CAPM, le TGI d'Aix-en-Provence et le CDAD 13.*
- Permanences Médiation Familiale à la MJD.
- Autres Permanences à la MJD (Délégué du Défenseur des Droits, Conciliatrice de Justice, ...).
- Organisation d'une Rencontre Thématique Médiation Familiale le 9 juin 2015 : Magistrat du TGI à Aix-en-Provence, Association CAFC LA RECAMPADO, travailleurs sociaux, …

Suivi du Projet du Pôle Judiciaire

- 1 réunion de présentation du dossier du Pôle Judiciaire le 16 mars 2015 au Parquet d'Aix-en-Provence avec le Président du TGI, la Procureur, l'Architecte, les techniciens de la Justice, de la CAPM.
- 1 réunion de présentation du projet Pôle Judiciaire, le 9 avril 2015, au TI de Martigues, en présence du Président du TGI, du Vice-Procureur, des Magistrats et Fonctionnaires du Tribunal d'Instance, du Président et Techniciens de la CAPM.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- Réception par courrier à la CAPM, le 8 avril 2015, de la Convention entre l'État et la CAPM, relative à la création d'un Pôle Judiciaire signée par les représentants du Ministère de la Justice et du Ministère des Finances.
- Organisation de la « Pose de la Première Pierre » du Pôle Judiciaire le lundi 7 décembre 2015 (Procureur, Président du TGI, Député-Maire, Président de la CAPM, Maire de Port-de-Bouc, Présidente du TI, Présidente du Conseil des Prud'hommes, Cabinet d'Architecte, …).

2.2.2./ Aide aux Victimes

Dispositif d'Aide aux Victimes d'Infraction Pénale

- Suivi des Dispositifs du Territoire mis en œuvre par l'APERS :
- Travailleur Social à l'Hôtel de Police et Dispositif SAVU (Service d'Aide aux Victimes en Urgence).
- Permanences à la MJD.
- Permanences au Commissariat de Port-de-Bouc.
- *A noter qu'en Octobre 2015, la Direction a élaboré une convention relative au financement de ces actions. Celle-ci a été signée par la CAPM et l'APERS.*

- Sensibilisation des Professionnels par l'APERS :
- Action de Sensibilisation des Polices Municipales du CISPD programmée au 1er semestre 2016.

Dispositif d'Aide aux Victimes de Violences Conjugales

- Suivi des Dispositifs du Territoire mis en œuvre par SOS Femmes :
- Permanences à la MJD et au Centre Hospitalier de Martigues.
- Permanences à la Maison des Services au Public de Port-de-Bouc.

- Animation du Réseau de Partenaires de lutte contre les Violences Conjugales : *Prévu en 2016*

- Collaboration avec Maison d'Accueil des Victimes de Violences Conjugales à Port-de-Bouc (Ville de Port-de-Bouc/SOS Femmes) :
- *Participation aux réunions relatives au fonctionnement du lieu d'accueil des Victimes de Violences avec SOS Femmes de Port-de-Bouc.*
- *Visite du lieu d'accueil le 21 septembre 2015.*

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Dispositif d'Aide aux Victimes pour les Personnes Vulnérables

- Organisation d'une Rencontre Thématique Médiation Familiale le 9 juin 2015 : Magistrat du TGI à Aix-en-Provence, Association CAFC LA RECAMPADO, travailleurs sociaux, …
- Organisation d'un Colloque de Sensibilisation et Aide aux Personnes Vulnérables à Martigues, le 16 juin 2015 : Ce colloque réunissant près de 180 personnes a été co-organisé
  par Mme le Procureur, le CDAD 13 et la DPAD. Trois tables rondes ont été organisées avec les acteurs de la Justice, les professionnels du Droit, les forces de l'ordre et les professionnels du médico-social.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville, compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération, s'exerce pleinement depuis le 14 mars 2013 sur le Pays de Martigues au travers des dispositifs contractuels :

- de développement urbain,
- de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire,
- des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance,
- de l'organisation du conseil intercommunal de prévention de la délinquance et,
- la maîtrise de la stratégie territoriale de sécurité, des actions du C.I.S.P.D.

Préparant, comme le prévoient les textes, le pilotage et l'animation de la politique de la ville ainsi que celle des dispositifs contractuels, la Communauté d'agglomération prend le relais d'activités jusqu'alors portées par les villes.

BILAN

La Direction Politique de la Ville, en collaboration avec les services des deux villes concernées, a assuré le suivi de la programmation des actions des CUCS 2015.

Sur la base des bilans des CUCS précédents, un diagnostic du territoire a été réalisé en matière urbaine, économique et sociale prenant également en compte les problématiques du transport, d'éducation, de santé, de sécurité et de prévention de la délinquance, de formation et d'insertion et d'accès aux sports, aux loisirs et à la culture et a servi de cadre pour l'élaboration de l'Appel à projets 2015, lancé fin décembre 2014.

2015 a été l'année de finalisation du contrat de la ville qui a été signé le 25 septembre 2015.

Durant l'année 2015, l'équipe opérationnelle a également préparé le protocole de préfiguration de la rénovation urbaine des quartiers :

-des Aigues Douces/La Lèque, reconnus d'intérêt national pour la commune de Port-de-Bouc,

-de Mas de Pouane à Martigues et les Comtes/Tassy à Port-de-Bouc, reconnus d'intérêt régional.

La CAPM s'est fortement mobilisée sur les politiques contractuelles :

-poursuite d'un contrat local de santé,

-développement des politiques d'emploi,

-poursuite de la stratégie territoriale de sécutité,

-programme de rénovation urbaine.

Ces politiques ont été accompagnées d'un pacte de solidarité vote au bénéfice des communes avec des quartiers prioritaires (trois quartiers pour Martigues, deux quartiers pour Port-de-Bouc).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

EXERCICE 2015

Nombre d'actes d'accueils physiques tous dispositifs confondus	**69 119**

I-SERVICE EMPLOI FORMATION INSERTION

ACCUEIL

Regrouper et coordonner dans un même lieu :

Accueil, Information et Orientation des personnes sur toute demande liée à la formlation à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle du public jeune et adulte.

L'espace d'accueil Max Payssé accueille l'ensemble des usagers de la Maison de la Formation et de la Jeunesse dans le cadre de leur recherche de formation, d'emploi, de solution d'insertion professionnelle et sociale, de mise en œuvre de projets individuels ou assiciatifs.

Une équipe, composée de professionnels assure les missions d'accueils, d'informatio, de documentation, d'accompagnement dans l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nombre d'appels téléphoniques reçus	**22 506**
Nombre de personnes reçues – en rendez-vous	**152**

REGIE DE SERVICE

Accueils (photocopies, fax…)	**991**

LOCAUX

Nombre de partenaires accueillis (dans le cadre d'une convention)	**14**
Nombre de salles réservées / utilisées par les partenaires de l'emploi	**3 420**
Nombre de box réservés / utilisés par les partenaires de l'emploi	**4 600**

DOCUMENTATION

Nombre de personnes accueillies	**313**
Moyenne par mois	**26**

FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ DE PROVENCE

Le diplôme d'Accès aux Études :

Le D.A.E.U. est un diplôme national qui donne les mêmes droits que le baccalauréat, notamment en termes d'accès aux études supérieures et aux concours administratifs de catégorie B.

Il est homologué au niveau IV de la nomenclature interministrielle des niveaux de formation.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Cette formation s'adresse aux non-bacheliers et poursuit divers buts :

- Permettre aux stagiaires d'acquérir un niveau de culture générale de la classe de terminale des lycées
- Donner accès à l'enseignement supérieur en Lettre et Sciences Humaines, Droit, etc…
- Pouvoir participer aux concours de catégorie B où le BAC est indispensable.

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U) :

Filières littéraire et scientifique.

Personnes reçues en entretien	**25**
Nombres de stagiaires inscrits	**14**
Réussites au diplôme	**11**

Nombre d'actes d'accueils du Service Emploi Formation Insertion	**894**

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI :

Un Territoire :
Martigues – Port-de-Bouc – Saint Mitre les Remparts

Des partenaires :
Acteurs de l'accompagnement vers l'emploi durable et de la relation « entreprises », de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle.

Des actions en faveur des publics en difficultés d'accès à l'emploi :

- Aide à la construction de parcours personnalisés vers l'emploi durable et de la relation « entreprise », de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle.
- Relations avec les entreprises du Territoire
- Aides individuelles à la formation, à la mobilité

Programmation du P.L.I.E :

- Une action : « Mise en œuvre des parcours individualisés et renforcés » vers l'emploi.
- Une action : « Mobilisation des entreprises dans les parcours d'insertion ».

Nombre d'actes d'accueils des bénéficiaires	**460**

ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI :

Accompagnement de 100 bénéficiaires et 25 sorties positives par ETP

3 lots, objets d'un marché public métropole :
-Lot 1 : Martigues/Saint-Mitre les Remparts
-Lot 2 : Martigues/Port de Bouc
-Lot 3 : Martigues

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Etapes de parcours :

Ateliers de remobilisation, de levée des freins et de préparation à l'emploi,
Marché public métropole à bons de commandes.

Marchés notifiés le : 13/01/2014

Nombre de personnes en parcours au 01/01/2015	**207**
Nombre total de nouvelles intégrations en 2015 dont :	**180**
Lot 1 APDL	**82**
Lot 2 APIE	**89**
Lot 3 Point Formation	**9**

Nombre total de personnes accompagnées en 2015 dont :	**460**
Lot 1 APDL	**200**
Lot 2 APIE	**209**
Lot 3 Point Formation	**51**

Nombre total de sorties positives en 2015 dont :	**64**
Lot 1 APDL	**32**
Lot 2 APIE	**17**
Lot 3 Point Formation	**15**

Nombre total de bénéficiaires dont résidant à :	**460**
Martigues	**271**
Port de Bouc	**165**
St Mitre les Remparts	**24**

CLAUSES D'INSERTION :

Réalisation au 31/12/2015 sur chantiers en cours

Nombre de maîtres d'ouvrage	**9**
Nombre de chantiers clausés (actifs)	**74**
Nombre d'heures d'insertion réalisées en 2015	**33 878**

Nombre total de bénéficiaires dont résidant à :	**81**
Martigues	**57**
Port de Bouc	**20**
St Mitre les Remparts	**4**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

ESPACE PUBLICS NUMERIQUES

Les espaces publics numériques du Pays de Martigues proposent :

- Un espace « Accueil individuel » avec accès à une salle de 10 postes informatiques reliés à internet. Accès gratuit
- Deux espaces « Accueil collectif » comprenant une salle d'initiation bureautique et internet équipée de 8 postes informatiques reliés à internet, et une salle équipées de 12 postes mis à disposition des partenaires
- Un espace « Kiosque »avec accès à une salle de documentation équipée de 5 postes informatiques reliés à Internet
- Un dispostif itinérant avec 6 ordinateurs portables pour le demandeur d'emploi
-

Nombre d'actes d'accueil	**9 546**

II-ASSOCIATIONS

ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU PAYS DE MARTIGUES – CÔTE BLEUE (A.P.I.E.)

L'association A.P.I.E s'adresse aux habitants des communes de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-remparts, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins.

L'A.P.I.E gère :

- La Mission Locale du Pays de Martigues - Côte Bleue (public jeune de 16 à 25 ans)
- L'accompagnement à l'Emploi des adultes dans le cadre du P. L .I .E (public adulte de + de 25 ans)

La Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, c'est une équipe qui :

- Accueille
- Informe
- Oriente

Vers :

- L'emploi
- La formation

En tenant compte :

- Du logement
- De la santé
- De la mobilité
- De la vie quotidienne

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

MISSION LOCALE DU PAYS DE MARTIGUES COTE BLEUE :

Nombre d'actes d'accueils des jeunes (y compris administratif)	**28 561**

ACCUEIL / INFORMATION / ORIENTATION :

Accueil et suivi des jeunes :

Nombre de jeunes nouvellement accueillis	**967**
Nombre total de jeunes accueillis	**2 450**

Les entrées en formation et en emploi au cours de l'année :

Nombre d'entrées en formation	**664**
Nombre d'entrées en emploi	**842**
Nombre d'entrées en alternance	**36**

Les Emplois d'Avenir / Volet Prescription :

Nombre de contrats signés	**105**
Dont nombre de renouvellement	**2794**

Les Emplois d'Avenir / Accompagnement :

Nombre de jeunes en poste depuis plus de 12 mois accompagnés	**180**

P. P. A .E (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) :

Nombre de jeunes demandeurs d'emploi en P. P. A. E	**286**

Garantie Jeunes

Nombre de jeunes entrés dans le dispositif	**119**
Nombre de jeunes entrés en emploi durable	**13**

Dispositif « CIVIS » (Contrat d'insertion dans la Vie Sociale)

Nombre de jeunes nouvellement identifiés	**232**
Nombre de jeunes entrés en emploi durable	**77**

Parrainage vers l'emploi

Nombre de jeunes suivis	**30**
Nombre de sorties pour emploi ou formation	**24**

Relais vers l'emploi des jeunes diplômés

Nombre de jeunes entrés	**10**
Nombre de sorties pour emploi ou formation	**8**

Les périodes en immersion

Nombre de jeunes	**88**
Nombre de PMSP	**99**

Insertion par l'Activité Economique

Nombre de jeunes qui ont intégré le Chantiers d'Insertion ou Graines de Soleil	**31**
Les Clauses Sociales -Nombre de jeunes orientés	**32**
-Nombre de jeunes accompagnés	**16**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

L'accompagnement renforcé dans le cadre Du CUCS et des Quartiers Politique de la Ville :

Nombre de jeunes accompagnés	**86**

SANTÉ / VIE QUOTIDIENNE / AIDES FINANCIERES :

Visite CESAM 13 : permettre la réalisation de bilans de santé en recherchant l'inscription de ce bilan dans un parcours de promotion de la santé qu'il y ait ou pas un problème de santé à résoudre.

Nombre de visites prescrites	**124**
Nombre de bilans réalisés	**67**

Les Allocations CIVIS : allocation versée pour sécuriser le parcours vers l'emploi dès lors que le jeune n'a aucun revenu pour la période.

Nombre de demandes	**289**
Montant alloué aux jeunes	**43 025,00 €**

Les Allocations GARANTIE JEUNES : aide mensuelle dont le montant est équivalent à celui du RSA.

Montant alloué aux jeunes	**478 453,00 €**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes individuels : aide financière du Département ponctuelle en faveur des jeunes de 18 à 25 ans en soutien de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle :

Nombre de demandes	**189**
Montant attribué	**45 338,00 €**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes collectifs : Habilitations industrielles GIES 1 ET atex 0

Nombre de demandes	**45**
Montant attribué	**5.700,00 €**

Crédit Mobilité : aide financière du Conseil Régional en faveur des jeunes afin de les aider dans leurs déplacements liés à la formation et à l'emploi.

Nombre de jeunes bénéficiaires	**155**
Montant accordé	**13 108,00 €**

FIPJ

Aides mineurs CIVIS *(enveloppe 2014/2015)*

Le FIPJ nous donne l'opportunité de gérer une aide à destination des jeunes CIVIS mineurs qui ne peuvent pas bénéficier de l'allocation CIVIS.

Aides individuelles :	
Nombre de jeunes bénéficiaires	**21**
Montant total accordé	**2.369,00 €**

La Carte Solidarité

Mise en place de la carte « solidarité » au bénéfice des publics jeunes (16-25 ans) accompagnés par les missions locales et MAIO.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Pour rappel, la carte « solidarité » offre 90% de reduction sur tous les trains régionnaux et progressivement sur la plupart des lignes routières régionales. La carte, valable 6 mois, est délivrée gratuitement, après instruction des dossiers par les missions locales et MAIO.

(Plus d'informations : http://www.regionpaca.fr/index.php?id=12097)

Nombre de jeunes bénéficiaires	**13**

Parcours Vacances

Les bourses, émises par l'ANCV, sont désormais d'un montant de 180 € par bénéficiaires. Nous pouvons à cette occasion, développer un travail sur l'autonomie.

Nombre de bourses distribuées	**10**

Mobilité Internationale

Accompagner vers l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, résidant en PACA, par le biais de dispositifs et de services innovants autour de la mobilité internationale.

Nombre de bourses distribuées	**6**

LES FORUMS :

Salon des Jeunes de la Ville de Martigues :

Nombre de participants	**140 jeunes**
Nombre de partenaires engagé	**35**

Forum des emplois saisonniers

Informer sur les secteurs d'activités pouvant proposer des emplois saisonniers.
Faciliter la rencontre et la mise en relation avec les employeurs.
Conseiller, informer et préparer à la recherche d'emploi.

Nombre de participants	**166 dont 94 jeunes**

Forum de l'alternance

Informer sur les métiers, diplômes et formations dans le cadre de l'alternance et leurs conditions d'accès.
Accompagner à la recherche d'un emploi en alternance et accès aux offres en cours.
Favoriser la mise en relation entre projet, la demande des jeunes et l'offre d'apprentissage.

Nombre de participants	**104 dont 56 jeunes**

Les rallyes de l'emploi

Préparer et accompagner les jeunes à la rencontre avec les employeurs.
Informer les entreprises sur les contrats et les aides spécifiques à l'emploi des jeunes.
Recueillir des offres d'emploi.

Nombre de participants	**86**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI / PLIE :

Accompagner des personnes exclues du marché du travail en raison de difficultés diverses vers un emploi durable :

Nombre de bénéficiaires	**209**
Nombre de sorties positives (insertions professionnelles réussies)	**17**

ASSOCIATION LES CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES

UN PROGRAMME D'ACTIONS SPÉCIFIQUES :

L'association les Chantiers d'Insertion propose un accompagnement global des personnes dansle cadre d'une entreprise d'activité par :

- **L'accueil et l'intégration en milieu de travail**
- **L'accompagnement social et professionnel**
- **La contribution à l'activité économique du développement territorial**

La combinaison d'un cadre professionnel, d'une action technique de production et d'un accompagnement socioprofessionnel quotidien améliore significativement la remobilisation des salariés et leur permet ainsi de reprendre les repères nécessaires à leur insertion.

Trois types d'activités sont proposés dont l'intervention peut s'effectuer sur l'ensemble du territoire :

- **La restauration rapide snack / buvette et le petit train touristique**
- **Le bâtiment (gros œuvre et second œuvre)**
- **L'environnement / Espaces verts et forestiers**

Il a pour objectif principal de mettre en situation de travail des personnes en difficultés d'insertion.

Nombre d'actes d'accueils	**1 200**
Nombre de personnes accueillies en Contrat d'Insertion Entre report 2012/2013 et nouvelles contractualisations 2014	**152**
Hommes Femmes B.T.P E.A.V Snack / petit train	**105** **47** **61** **60** **31**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS MARTEGAL (A.P. D. L)

L'association A.P.D.L. intervient depuis sa création le 1er décembre 1996, en direction des bénéficiaires du RSA socle et majoré, qui résident sur le territoire du Pays de Martigues. Elle met en œuvre des activités d'accueil, d'accompagnement et de suivi individuels ou collectifs des populations les plus fragilisées à travers :

- **Un lieu d'accueil**
- **Des mesures ASELL** (Accompagnement Socio – Educatif Lié au Logement)
- Des actions collectives d'insertion sociale :
  ACTIS (**A**ction Collectives **T**erritorialisée d'**I**nsertion **S**ociale)
  ALPI (**A**ction **L**ocale de **P**ré – **I**nsertion)
- **Un AAE** (Accompagnement à l'Emploi) dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Martigues)

Nombre d'actes d'accueils des bénéficiaires	**10 000**

Un lieu d'accueil destiné aux bénéficiaires du RSA

Nombre de ménages accompagnés en moyenne Personnes accompagnées (en moyenne)	**1 370**
Nombre de contrats d'accompagnement signés	**2 398**
Nombre de personnes accueillies lors de permanences programmées	**586**
Nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA entrés dans la file active du Lieu d'Accueil en 2015.	**367**
Nombre de personnes sorties du dispositif	**366**

Un accompagnement à l'emploi

Nombre de personnes reçues Insertion Professionnelle réussie (IPR)	**200** **32**

Un accompagnement socio éducatif lié au logement (**ASELL**) qui a permis d'effectuer l'accompagnement de **33 personnes**.

Une Action Collective Territoriale d'Insertion Sociale (ACTIS) qui a permis d'accompagner **60 personnes** sur Port de Bouc.

Une dynamique d'accès aux soins et à la santé qui a permis de suivre 45 personnes

Au cours de l'année 2015, on peut estimer plus de 10 000 accueils.

ASSOCIATION L'APPART un Bail pour Tous

COMITE POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

L'association « L'APPART – Un bail pour tous », au travers de son projet associatif pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, pour un public jeunes en insertion professionnelle ou pour des ménages rencontrant des difficultés, met en œuvre des actions spécifiques sur le logement.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Ainsi l'équipe associative assure la gestion :

De dispositifs :

- L'AIO
- Le Logement temporaire
- Le Bail Glissant
- La Résidence Sociale (16 logements implantés dans la Maison De la Formation et de la Jeunesse)
- Le Bail Accompagné

D'actions transversales :

- Action auprès du public salariés avec le GIC
- Action auprès des locataires SEMIVIM
- Les commissions de prévention impayés de loyer
- L'implication de l'APPART dans la vie associative des différentes unions

De programmes éducatifs :

- L'ASELL Généraliste
- L'ASELL Courte Durée
- L'ASELL Renforcée prévention des expulsions domicilliaires

Nombre d'actes d'accueils des jeunes	**4 133**
Nombre personnes accueillies Dont nombre de ménages accompagnés	**1078**
Nombre de personnes accueillies dans le cadre de l'AIO en 2014 Dont -25ans Dont +25ans	**388** **182** **206**
Nombre de personnes en contrat avec l'association en 2014 Dont logement temporaire Dont logement ALT Dont logement bail glissant Dont logement bail accompagné	**39** **3** **5** **20** **11**
Nombre de jeunes ayant accédé à la Résidence Sociale ou étant locataire depuis janvier 2015	**37**
Nombre de jeunes ayant eu accès à un logement « Résidence Sociale » depuis l'ouverture	**596**
Nombre de ménages suivis dans le cadre de l'ASELL généraliste en 2015	**133**
Nombre de ménages suivis dans le cadre d'une mesure ASELL courte durée en 2015	**25**
Nombre de ménages suivis dans le cadre d'une mesure ASELL renforcée en 2015	**26**
SEMIVIM Fonction sociale	**430**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

ASSOCIATION POINT FORMATION (A.P.F)

L'association Point Formation créée en 1989, déclarée organisme de formation depuis 1995, met en œuvre sur le bassin de l'emploi du Pays de Martigues, dans le cadre de programmes publics, des actions individualisées et personnalisées :

- De formation
- D'accompagnement au projet
- De savoirs de base
- D'éducation permanente
- De remobilisation vers l'emploi
- De compétences clés
- De métiers de sport
- De Validation des Acquis de l'Expérience
- De bilan, d'évaluation, d'orientation
- De parcours de formation individualisé

En direction des personnes de plus de 16 ans sorties du système scolaire initial.

Nombre de personnes formées ou accompagnées	**1 151**
Nombre d'heures-stagiaires de formation ou d'accompagnement	**59 941**

Accès aux Compétences Clés pour une insertion durable dans l'emploi – Public Demandeurs d'Emploi et Salariés – Marché Région PACA – Lot n°13 (Cotraitant du GRETA Ouest 13)

Acquisition ou actualisation des compétences clés nécessaires devant permettre à tout individu porteur d'un projet professionnel, une intégration rapide et durble dans l'emploi et sur le plan social.

Public cible : Toute personne de plus de 16 ans, scolarisée en français, et prioritairement les demadeurs d'emploi de plus de 26 ans, sans diplôme ou de faible niveau de qualification, engagée dans un projet d'insertion dans l'emploi (emploi direct, après une formation ou par concours de niveau V), nécessitant una acquisitio, ou une actualisation dans les domaines des compétences clés :

1. Communication dans la langue maternelle ;
2. Communication en langues étrangères ;
3. Compétences mathématique et compétences de base en sciences et technonlogies ;
4. Compétence numérique ;
5. Apprendre à apprendre.

Formation individualisée, en entrées/sorties permanentes, avec des durées hebdomadaires modulées en fonction des niveaux de progression des stagiaires.

Nombre de stagiaires	**69**
Nombre d'heures de formation	**3 335**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Atelier Pédagogique Individualisé (API) – Marché Conseil Départemental – Lot n°07

Financement : Conseil Départemental – Groupement, Greta Arbois, Point Formation

Prestation de formation individualisée destinée aux bénéficiaires du RSA socle ayant un projet d'accès à l'emploi, d'accès à la formation qualifiante ou de passage de concours, nécessitant une acquisition ou une actualisation de ses compétences, prioritairement inscrit à Pôle Emploi. 30 % des bénéficiaires peuvent être intégrés dans un objectif de réactivation des savoirs de base. Sur prescription du référent social ou emploi, validée par le Pôle d'Insertion.

Nombre de stagiaires	**41**
Nombre d'heures de formation	**1 820**

Ateliers Compétences Clés :

Espace de formation permettant de répondre de façon personnalisée à la demande des personnes sur des contenus d'enseignement générale et technologique de base tels que : Expression écrite, Culture Générale, Français Langue Seconde, Mathématiques, Communication orale, Informatique, Méthodologie.

Les parcours de formation sont individualisés en fonction du projet et de la situation de chacun :

- Se remettre à niveau
- Préparer une entrée en formation qualifiante (AFPA, PRF)
- Bénéficier d'un soutien dans le cadre d'une formation à distance ou de la préparation d'un examen en cadidat libre
- Préparer un concours
- Préparer l'accès à l'emploi par l'amélioration de l'employabilité
- Permettre le maintien dans l'emploi ou l'évolution professionnelle

Public cible : Tout public âgé de plus de 16 ans. Financements : Individuels, Employeurs, OPCA, Associations…

Nombre de stagiaires	**73**
Nombre d'heures de formation	**1 731**

Action "Insertion par la maîtrise de la langue française" - financée dans le cadre des CUCS des villes de Martigues et Port de Bouc par l'Acsé, la Région PACA et la CAPM

Cette action de proximité, délocalisée sur plusieurs lieux, propose à des publics chez lesquels sont repérées des difficultés d'apprentissage de la langue française – personnes analphabètes, relevant de l'illettrisme ou du Français Langue Seconde -, habitant majoritairement les quartiers prioritaires de la politique de la ville, une réponse personnalisée afin de leur permettre d'acquérir une bonne maîtrise de la langue française et une connaissance de l'environnement local et national, éléments particulièrement importants pour une intégration réussie dans notre société.

Nombre de stagiaires	**73**
Nombre d'heures de formation	**2 388**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Action "Préparation aux concours d'entrée en écoles d'Aide-Soignant(e) et/ou Auxiliaire de Puériculture" - financée dans le cadre du Contrat de la ville du Pays de Martigues par l'ACE et la CAPM

Action de proximité de préparation aux épreuves d'admissibilité et/ou d'admission des concours d'entrée dans les instituts de formation d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire de périculture, destinée aux habitants des quartiers prioritaires de la politique à la recherche d'une insertion professionnelle dans ces métiers.

Nombre de stagiaires	**40**
Nombre d'heures de formation	**3 051**

Consolidation du Parcours Professionnel – Marché Public Ville de Martigues / Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues.

Public : Agents de catégorie C de la Ville de Martigues et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, ayant besoin de travailler sur les acquisitions de base pour favoriser leur adaptation professionnelle.

Séances de travail individualisé, alternant avec des temps collectifs, en langue française (écrite et orale), en mathématiques/raisonnement logique, travail sur les consignes, sur les écrits professionnels, connaissances de base sur les divisions territoriales, connaissances générales sur Martigues, son histoire, son environnement,…

Nombre de stagiaires	**12**
Nombre d'heures de formation	**1 029**

Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS) – Marché Public Région PACA

L'ETAPS vise l'acquisition des savoirs généraux, notamment les premiers savoirs, mais également l'acquisition de la langue française, selon les besoins de la personne, ainsi que le développement de la culture générale et de la connaissance de l'environnement social, économique, institutionnel, dans une perspective d'accès à une qualification professionnelle, à l'emploi et à l'éducation permanente.

Il offre la possibilité aux jeunes (16-25ans), sans qualification professionnelle notamment, de bénéficier d'une première étape d'acquisition des savoirs de base qui leur permette d'accéder ensuite, par étapes à une formation qualifiante de premier niveau ou à un emploi durable et de qualité, dans un cadre structuré et sécurisé.

Nombre de stagiaires	**58**
Nombre d'heures de formation	**14 501**

Formation aux métiers du Sport – financé par la Région PACA + financements divers (Individuels, Employeurs, OPCA …)

Préparation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité Activités Physiques pour Tous (B.P.J.E.P.S. A.P.T) : Diplôme professionnel permettant à son titulaire d'initier, encadrer et animer des activités physiques et sportives pour tout public.

Public : Jeunes et Adultes, Demandeurs d'emploi, Salariés, Salariés en contrat « Emploi d'Avenir ».

Nombre de stagiaires	**46**
Nombre d'heures de formation	**22 034**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Espace Ouvert d'Éducation Permanente (E.O.E.P) – financé par la Région PACA

L'Espace Ouvert d'Education Permanente est un espace d'accès libre aux savoirs, dans une optique d'éducation tout au long de la vie et de développement de la citoyenneté, proposant tous contenus de formation et de culture générale, de documentation, visant à comprendre l'environnement, à partir d'un centre de ressources interne et la mise en relation avec des ressources diversifiées disponibles dans d'autres lieux, notamment à distance.

Public : Tout public sorti de l'obligation scolaire.

Public accueilli	**198**

Service d'Orientation Professionnelle (SEDOP) – financé par la Région PACA

Ce service individualisé de bilan, d'évaluation et d'orientation doit permettre à la personne de repérer des solutions professionnelles réalisables pour préparer son insertion professionnelle.

Public : demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 26 ans ayant besoin d'appui et de conseils pour formaliser leur projet et définir les étapes de leur parcours professionnel d'insertion et adultes sans qualification professionnelle.

Nombre de personnes accompagnées en parcours d'orientation	**263**
Nombre d'heures	**3 993**

SAS Diagnostic Projet – financé par le Conseil Général 13

Public : Bénéficiare du RSA ou de l'API ayant besoin d'aide pour opérer des choix et dont le contrat d'insertion mentionne la necéssité de recourir à cette action.

Cette action a pour objectif d'évaluer les potentialités, les savoir-faire et les capacités du bénéficiaore, de repérer les freins à son insertion et d'élaborer avec la personne les stratégies susceptibles de résoudre les difficultés rencontrées. Elle doit également lui permettre d'avoir une meilleure maîtrise de l'environnement socio-économique et lui faciliter l'accès à l'ensemble des mesures de droit commun. Parcours de 12 heures d'entretiens individuels, renouvelable sur accord du Pôle d'Insertion.

Nombre de personnes accompagnées	**68**
Nombre d'heures	**543**

ACIADE (Action Intermédiaire d'Accès Durable à l'Emploi) – co-financée par le Conseil Général 13 et le Fonds Social Européen

Cette action, d'une durée de 350 à 450 heures maximum par bénéficiaire en continu à temps partiel suivi d'un poste d'accompagnement, a pour objectif d'accompagneret soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur accès à l'emploi par la résolution des freins la construction d'un projet socioprofessionnel validé avec un plan d'action formalisé, une ouverture vers le monde de l'entreprise et la réactivation de savoirs et de compétences professionnelles.

Public : Bénéficiaire et conjoint ayant droit au RSA socle et socle majoré sans emploi, volontaire pour participer à l'action et construire un projet professionnel, ne relevant d'aucun suivi par un organisme d'accompagnement à l'emploi, ayant une expérience professionnelle lointaine, inexistante ou obsolète, rencontrant des difficultés sociales mais pouvant se mobiliser sur du travail en groupe (groupe de 12 à 16 personnes)

Nombre de stagiaires	**22**
Nombre d'heures	**2 860**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Bilan de Compétences pour Salariés – Habilitation ANFH / UNIFAF

Le Bilan de Compétences permet au salarié « d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation »(art. L900-2 du Code du Travail).

Nombre de personnes ayant effectué un bilan	**1**
Nombre d'heures	**10**

Étapes de parcours pour les bénéficiaires du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi du Pays de Martigues - Marché Public CAPM

Mise en œuvre pour bénéficiaires du PLIE d'actions d »veloppées spécifiquement telles que des prestations de bilan/orientation, des ateliers collectifs de méthodologie et de techniques de recherche d'emploi, des actions de préparation au recrutement et à l'intégration en entreprise : travail sur les savoir êtres, l'image de soi, la communication par son image, l'expession de sa motivation, la valorisation de ses atouts…, des actions de formation spécifiques. Chacune des actions proposées est mobilisable au cas par cas par les accompagnateurs à l'emploi des bénéficiaores du PLIE en fonction des besoins et des objectifs individueks repérés.

Nombre de personnes accompagnées ou formées	**136**
Nombre d'heures	**2 036**

Accompagnement à l'emploi dans le cadre Plan Local d'Insertion et de l'Emploi du Pays de Martigues - Marché Public CAPM : 0,5 ETP accompagnateur à l'emploi tout public

L'accompagnateur à l'emploi a pour mission l'accueil et l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi reconnus comme public prioritaire du PLIE.

Nombre de personnes accompagnées	**51**
Sorties pour Insertion Professionnelle Réussie	**15**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

III – UN TERRITOIRE DURABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

L'EAU UNE RESSOURCE PRECIEUSE

Les services de l'eau et de l'assainissement sont exploités dans le cadre d'une régie communautaire avec autonomie financière sans responsabilité morale. La population totale desservie est de 70 188 habitants.

LES RESSOURCES EN EAU BRUTE

LE CANAL DE MARTIGUES

La ville de Martigues est approvisionnée en eau brute par une prise d'eau en Durance pour une dotation maximale de 675 l/s. Cette eau est acheminée à partir du partiteur du Merle, situé sur la Commune de Salon de Provence, jusqu'à l'usine de traitement d'eau potable du Ranquet, par le Canal, ouvrage propriété de la ville de Martigues, datant de la fin du 19ème siècle.

Volumes produits en 2014 : 3 899 333 m^3

LES FORAGES DITS DE BMW

Deux forages dans la nappe de Crau de débit nominal 150 l/s, situés à l'intérieur du centre d'essais B.M.W sur la commune de Miramas, permettent de réalimenter le canal de Martigues pendant le chômage des ouvrages E.D.F. qui canalisent la Durance en amont ou en cas de pollution.

Volumes produits en 2014 : 956 482 m^3

LES FORAGES DE FANFARIGOULE

La ville de Port-de-Bouc est alimentée par 3 forages dans la nappe de Crau, au lieudit Fanfarigoule, sur la commune de Fos sur Mer, avec un débit nominal de 250 m^3/h.

Volumes produits en 2014 : 2 115 371 m^3

LES UNITES DE POTABILISATION

Les villes de l'agglomération sont alimentées à partir de ressources différentes et sont aujourd'hui sécurisées mutuellement.

L'USINE DE TRAITEMENT DU RANQUET

Elle traite indifféremment l'eau de la Durance ou celle de la nappe de la Crau acheminées par Le canal de Martigues.

Volumes produits en 2014: 3 574 879 m^3

Pour Martigues : ..... 3 043 599 m^3
Pour Saint Mitre les Remparts :..... .....465 591 m^3
Pour Port-de-Bouc : ....65 689 m^3

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LE RÉSEAU AEP COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LINÉAIRE RÉALISÉ/REMPLACÉ EN 2014

	Linéaires (en ml)	DN (en mm)
Martigues		
Chemin des roubeauds	170	63
	207	150
Rue Julien Fabre	20	100
Impasse du Sézeau	115	50
Boulevard Hérriot	160	63
Gambaccini	170	150
Port-De-Bouc		
	500	75
Chemin du Pourra	300	63
	325	50
Rue du Docteur Pujol	115	100
	189	100
Grand'colle	125	63
Saint-Mitre-Les-Remparts		
Rue du Rocher	70	63
Total Lineaire Martigues	**2 466**	

LINÉAIRE GLOBAL DU RÉSEAU AEP	418 km
Taux de renouvellement des canalisations	1,1 %

SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS PLOMB

	Nombre
Par les entreprises, lors des opérations de VRD, et par le service	76

INTERVENTIONS SUR RÉSEAU

Opération du Service	Nombre
Branchements neufs	30
Normalisation	246
Reprise de branchements	132
Pose de compteurs	122
Changement compteurs bloqués-vétustes	283
Réparations de fuites	921
Divers problèmes signalés par les abonnés	1 087
Opération des Entreprises	
Branchements neufs	65

DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS :

Pour les branchements sous voirie communale	6 semaines
Pour les branchements sous voirie départementale	16 semaines

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

RÉCAPITULATIF RENDEMENT RÉSEAU AEP

Volume distribués	7 855 838 m³
Volumes consommés	5 784 163 m³
Volume perdus	2 071 675 m³
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	13.58

LES INDICATEURS FINANCIERS

Prix De L'eau

EAUX DOMESTIQUES

Facturation semestrielle, comprenant une tarification progressive (3 tranches) calculée sur les volumes consommés, avec une redevance d'abonnement pour tenir compte des charges fixes du service ; ce qui représente pour l'usager, la garantie de pouvoir bénéficier à tout moment, d'un service public.

Rémunération du service – année 2014	
Redevance d'abonnement par jour (Soit 18 € HT/semestre).....	0,0989 € HT
1ère tranche de 1 à 50 m^3.....	0,4126 € HT/m3
2ème tranche de 51 à 100 m^3.....	0,9203 € HT/m3
3ème tranche au-delà de 100 m^3 :.....	1,0897 € HT/m3
Redevance de l'Agence de l'Eau année :	
Redevance pour pollution domestique.....	0,2800 € HT/m3
Préservation des ressources	0,0672 € HT/m3
T.V.A.	5,5 % sur le montant total

ADMINISTRATION

Facturation semestrielle calculée sur les volumes consommés avec tarification unique	
Année 2014	1,4903 € HT/m3
Préservation des ressources	0,0672 € HT/m3
T.V.A.	5,5 % sur le montant total

ARROSAGE BESOINS PUBLICS

Facturation semestrielle calculée sur les volumes consommés, avec tarification unique	
Année 2014	1,2773 € HT/m3
Préservation des ressources	0,0672 € HT/m3
T.V.A.	5,5 % sur le montant total

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

INDUSTRIES

Facturation par trimestre civil, calculée sur les volumes consommés, avec tarification unique	
Année 2014.....	1.8474,00 € HT/ m^3
Préservation des ressources.....	0,0672 € HT/ m^3
T.V.A.....	5,5 % sur le montant total

Année 2014, de 1 à 230 000 m^3.....	1,4187 € HT/ m^3
Année 2014, au delà de 230.000 m^3.....	1,8474 € HT/ m^3
Préservation des ressources - année 2014.....	0,0672 € HT/ m^3
T.V.A.....	5,5 % sur le montant total

RECETTES D'EXPLOITATION

RECETTES VENTES D'EAU

Les recettes totales de ventes d'eau (inclus taxe Ressource en Eau) s'élèvent à	**6.150.993,00 €HT**
Se décomposant comme suit :	
Eau domestique.....	4.501.398,00 € HT
Eau industrielle.....	846.138,00 € HT€
Eau besoins publics (hôpital).....	103.055,00 € HT€
Eau d'arrosage besoins publics	700.402,00 € HT€

AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Année 2014	
Prestations de services diverses	44.751,00 €HT
Travaux branchements particuliers de raccordement des abonnés.....	160.216,00 € HT

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 48 heures pour les branchements dans les lotissements et 6 semaines pour les branchements sur des terrains non viabilisés – les délais sont respectés à 90 %.

AUTOFINANCEMENT/AMORTISSEMENTS

- Autofinancement réalisé en 2014 0,00 €
- Montant des amortissements réalisés en 2014 1.110.465,00 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES INVESTISSEMENTS

Réalises En 2014 (Couts En € HT)

	Montant HT
Usine du Ranquet :	
▪ Fourniture et pose ozoneur	50.467,00 €
Matériel industriel :	
▪ Remplacement des pompes	32.389,00 €
▪ Débitmètres	3.362,00 €
▪ Matériel sectorisation	19.739,00 €
▪ Robinet vanne la Grand'colle	11.939,00 €
▪ Sonde PHD	2.272,00 €
▪ Détendeur inverseur	7.670,00 €
▪ Equilibreuse démonte pneumatique	2.061,00 €
▪ Perforateur burineur	1.947,00 €
▪ Pont 4 colonnes pour le garage	15.079,00 €
Constructions :	
▪ Aménagement garage et atelier	31.828,00 €
▪ Système transmission image	2.648,00 €
▪ Rénovation réservoir Saint Mitre les Remparts	1.084,00 €
▪ Armoire électrique surpresseur	9.728,00 €
▪ Climatiseur bureau atelier électromécanique	3.710,00 €
Travaux sur réseaux :	
✧ Martigues	
▪ Rue Langari – rue Vendôme (solde)	8.160,00 €
▪ Remplacement branchements plomb rue des Tours	61.675,00 €
▪ Remplacement branchements plomb rue de l'Etang	6.960,00 €
▪ Boulevard Voltaire	13.968,00 €
▪ Branchements plomb rue Jean Martin	755,00 €
▪ Chemin des Roubeauds	4.079,00 €
▪ Rue Julien Fabre	35.793,00 €
▪ Vallon de l'Euré Chemin des Auffans	11.818,00 €
▪ Rue du Rocher	53.156,00 €
▪ Impasse du Sézeau	24.928,00 €
▪ Avenue Gambaccini	30.070,00 €
▪ Maillage Route de Port de Bouc /avenue Gambaccini	39.983,00 €
✧ Port-de-Bouc	
▪ De Fabritis	37.451,00 €
▪ Quartier La Grand'Colle	286.080,00 €
▪ Rue du Docteur Poujol la Criéé	39.074,00 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

✧ Saint-Mitre-Les-Remparts

- Remplacement réseaux chemin du Pourra 74.882,00 €
- Rue Bellefont 57.152,00 €

Renouvellement parc véhicules :

- 3 véhicules utilitaires 40.176,00 €

Travaux Divers :

- Vannes SIG 1.571,00 €
- Parc informatique 2.068,00 €
- Contrat assistance à maitrise d'œuvre unité potabilisation 95.367,00 €
- Etude aménagement chemin des Soubrats à Carro 2.925,00 €

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

2 - LE SERVICE PUBLIC L'ASSAINISSEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La Communauté d'Agglomération, créée le 1er janvier 2001, a pris comme compétences optionnelles l'eau et l'assainissement, ce dernier regroupant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C'est un réseau de type séparatif

Communes	Usage	Nb concessions	Nb m³ consommés	Postes relevage eau usée	Longueur canalisation gravitaire (km)	Longueur canalisation refoulement (km)
Martigues	Domestiques et bâtiments communaux	10 684 (pour 22 459 abonnés)	2 802 179			
	Hôpital	3	43 883			
	Total : 2 846 062			32	198,2	24,8
Port-de-Bouc	Domestiques et bâtiments communaux	3 873 (pour 7 568 abonnés)	1 011 422	15	70,6	5,4
St-Mitre-Les-Remparts	Domestiques et bâtiments communaux	2 222 (pour 2 414 abonnés)	338 911	7	32,4	3,6

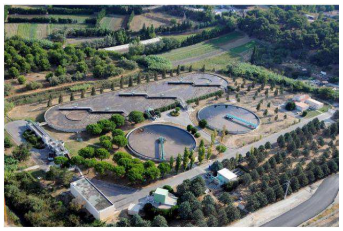
TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

STATION DE TRAITEMENT IMPLANTÉE A MARTIGUES

Capacit2 de traitement 95 000 équivalents habitants

Type biologique à boues activées et à faible charge massive

Volume d'effluents traités en 2014 Station d'épuration Martigues	4 930 303 m³
Quantité de boues produites en 2014 (exprimé en matières sèches)	1 390,39 tonnes



Cette station fonctionne en autosurveillance avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le protocole de contrôle prévoit 156 bilans par an, portant sur les paramètres ci-après :

PARAMÉTRES	ENTRÉE (mg!l)	SORTIE (mg/l)	NORME DE REJET minimale	RENDEMENT	RENDEMENT Minima
$D.B.O._5$	204.18	4.72	25	97.5	80.67
D.C.O.	669.97	46,4	125	92.6	65.46
M.E.S.	317.14	8.78	35	97.2	88.20
NG	65.31	8.91		87.3	67.55
PT	7.59	3.61		53.6	26.64

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Moyennes annuelles calculées à partir des relevés mensuels transmis à l'Agence de l'Eau, hors évènements exceptionnels (opérations programmées d'entretien).

LE RESEAU D'EAUX USÉES

LE RESEAU E.U. DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REFOULEMENT	34 km
GRAVITAIRE	301 km
Taux de renouvellement	0,80 %

LINÉAIRE DE CANALISATION E.U. RÉALISÉ EN 2014

	DN (en mm)	Linéaires (en ml)
Martigues		
Chemisage :		
Quai Poterne	200	152
· Rue Galinière	200	97
· Place Mirabeau	300	71
· Rue Brescon	200	100
· Rue Mandine	200	90
· Rue du Jeu de Paume	200	40
· Quai Kleber	200	51
· Quai Brescon	200	110
· Quai Marceau	200	100
· Quai Toulmond	200	215
· Rue Victor Hugo	200	55
· Rue des Esquiros	200	45
· Rue Blanche Tartane	200	160
· Rue Ginoux	200	90
· Chemin de Bonnieu	200	320
Total cheminage		**1696**
Traditionnel :		
· Route des Bastides	200	220
· Chemin des Roubeauds	200	170
· Vallon de l'Eurré	200	12
· Rue Julien Fabre	200	210
· Avenue Gambaccini	200	40
Total traditionnel		**652**
TOTAL LINÉAIRE RÉALISÉ EN 2014		**2 348**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

Facturation semestrielle, comprenant une tarification progressive (2 tranches) calculée sur les volumes consommés, avec une redevance d'abonnement pour tenir compte des charges fixes du service ; ce qui représente pour l'usager, la garantie de pouvoir bénéficier à tout moment, d'un service public.

Rémunération du service – année 2014 :	
Redevance d'abonnement par jour	0,0724 € HT
(Soit 13,18 € HT/semestre)	
1ère tranche de 1 à 50 m^3	0,4947 € HT/m3
2ème tranche : Au delà de 50 m^3	0,8372 € HT/m3
Redevance de l'Agence de l'eau année 2014 :	
Redevance pour modernisation des réseaux collectifs d'assainissement.....	0,15 € HT/m3
TVA.....	**10 % sur le montant total**

ASSAINISSEMENT – ADMINISTRATION

Facturation semestrielle calculée sur les volumes consommés, avec tarification unique

Année 2014..... 0,8056 € HT/m³

AUTRES PRESTATIONS FACTUREES AUX ABONNES

TARIFS DIVERS ASSAINISSEMENT 2014		
Redevance assainissement		Nbre de redevances facturées
Par logement	1.150,00 € HT	459
Par chambre	575,00 € HT	
Redevance diagnostic raccordement àl'assainissement collectif	90,00 € HT	183
Vidange fosses septiques		Nbre vidanges facturées
Heures ouvrables	140,00€ HT	392
Hors heures ouvrables	280,00 € HT	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Intervention sur réseaux assainissement avec hydrocureuse		Nbre interventions facturées
Heures ouvrables	75,00 € HT	1 116
Hors heures ouvrables	150,00 € HT	
Intervention sur réseaux assainissement avec camion plateau		
Heures ouvrables	70,00 € HT	
Hors heures ouvrables	140,00 € HT	

LES RECETTES D'EXPLOITATION

RECETTES VENTES ASSAINISSEMENT :

Les recettes totales de ventes d'assainissement (hors taxe Agence de l'Eau) s'élèvent à ..... 3.292.534,00 € HT

Se décomposant comme suit :

Assainissement domestique ..... 3.257.182,00 € HT

Assainissement besoins publics (hôpital) ..... 35.352,00 € HT

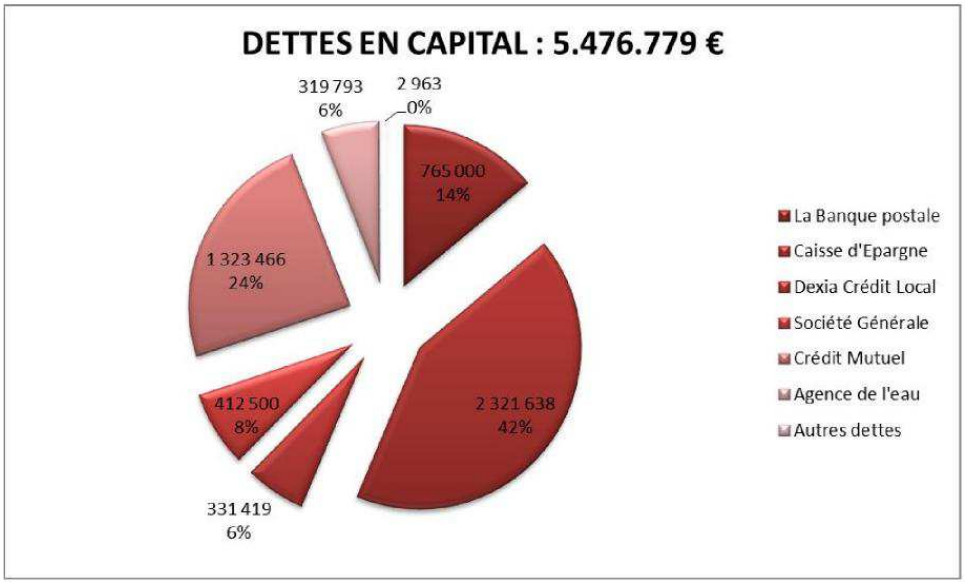
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Année 2014	
Travaux branchements particuliers de raccordement des abonnés	613.388,00 € HT
Prestations de services diverses.....	90.940,00 € HT

940

ÉTAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT

Emprunts réalisés 2014 : **0 €**



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette en €	5.880.175,00 € HT	5.475.778,00 € HT
Epargne brute annuelle en €	1.367.354,00 € HT	727.124,00 € HT
Durée d'extinction de la dette en années	**4,30**	**7,53**

Pour l'année 2014, la durée d'extinction de la dette est de 8 ans

AUTOFINANCEMENT/AMORTISSEMENT

Autofinancement réalisé en 2014 ..... 0,00 €

Montant des amortissements réalisés en 2014 ..... 1.020.332,00 €

LES INVESTISSEMENTS

RÉALISÉS EN 2014 (coûts en € HT)

	Montant € HT
- Station d'épuration :	
• Amélioration et sécurisation process	171.381,00
• Peintures façades	3.898,00
• Etude suivi du milieu marin et impact station d'épuration	14.500,00
- Matériel industriel :	
• Matériel électrique	12.231,00
• Porte d'entrée alu	3.900,00
• Abri pour armoire électrique	7.410,00
• Télégestion	20.026,00
• Variateur de fréquence, multiranger hydroranger	7.007,00
• Mâche à fileter	2.568,00
• Aéroflots	7.385,00
• Pompes	43.801,00
- Matériel informatique :	
• Unité centrale Intel Core	1.179,00
- Travaux sur réseau :	
• Martigues	
· Boulevard Voltaire	63.252,00
· Création de bâtis pour postes de relevage	35.000,00
· Chemin du vallon de l'Euré	10.414,00
· Chemin des Roubeauds la Couronne	24.336,00
· Rue Julien Fabre	32.245,00
· Route des Bastides	55.823,00
· Avenue Gambaccini	6.332,00
· Plan propriété rue Brauquier	900,00
· Suppression poste de relevage Gafette (solde)	4.760,00
· Aménagement voirie postes refoulement avenue Ziem	21.251,00
· Plan topo réseau EU Saint Pierre	2.900,00
· Dévoiement réseau EU lotissement la Vigie Carro	3.365,00
. Etude nouvelle usine de potabilisation – modification réseaux	19.969,00

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- **Chemisage :**

- Martigues
  - Quai Marceau 13.955,00
  - Rue Ginnoux..... 11.184,00
  - Rue Galdy..... 665,00
  - Blanches Tartanes 18.245,00
  - Rue des Esquiros..... 7.975,00

  - Quai Poterne 19.210,00
  - Rue Victor Hugo 7.706,00
  - Rue H. Tranchier 6.481,00
  - Quai Kléber..... 3.118,00
  - Rue du Petit Jeu de Paume 9.870,00
  - Quai Doumer..... 1.125,00
  - Lucien Toulmond..... 25.899,00
  - Rue de l'Hospice..... 2.560,00
  - Rue Pelletan 3.698,00
  - Camping le Cap 12.050,00
  - Place Mirabeau 45.840,00
  - Rue Galinière 16.448,00
  - Rue F. Mandine 12.970,00
  - Rue Brescon 13.391,00
  - Quai Brescon 15.055,00
  - Chemin de Bonnieu..... 34.458,00
  - Diverses opérations ponctuelles..... 3.432,00

- **Renouvellement parc véhicules :**

- 1 hydrocureuse 231.000,00
- 1 véhicule utilitaire 13.271,00

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
SPANC

POPULATION CONCERNEE

Le nombre d'installations individuelles recensées sur le territoire communautaire est de 2.308 réparties ainsi :

- 1753 sur Martigues
- 219 sur Port de Bouc
- 336 sur Saint Mitre les Remparts

LE SERVICE SPANC

Géré dans le cadre de la Régie d'Assainissement, le SPANC est placé sous la direction du Directeur de la Régie des Eaux et Assainissement.

FINANCEMENT DU SPANC

Tarifs assainissement non collectif année 2014	Tarifs HT	
- Contrôle de bon fonctionnement réalisé tous les 6 ans (Délibération n° 2011-081 du 23 juin 2011)	18,50 € HT/semestre	
		Nbre de redevances facturées
- Redevance unique forfaitaire facturée à chaque usager faisant une demande d'autorisation d'implanter un système d'assainissement non collectif dans le cas de projet neuf (permis de construire) ou de réhabilitation	290,00 €	32
- Redevance diagnostic raccordement à l'assainissement non collectif	200,00 €	38
- Redevance diagnostic à l'assainissement collectif	90,00 €	183
Recettes d'exploitation SPANC - année 2014		**130.030,00 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **PROJET NEUF**

  Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, le service SPANC assure la structure du dossier (contrôle et validation de l'étude hydrogéologique en rapport avec le projet, contrôle de dimensionnement, délivrance de documents administratifs, etc.), ainsi que la vérification de la bonne exécution des travaux, dont 4 visites de chantier sont obligatoires (piquetage, terrassement, PVC apparent et remblaiement).

- **LES INSTALLATIONS EXISTANTES**

  Le contrôle des installations existantes a été réalisé au préalable, entre octobre 2008 et octobre 2009 par le bureau d'étude AGE pour la majorité des installations autonomes.

  Depuis, le service de l'ANC met à jour quotidiennement chacun des dossiers d'assainissement autonome.

  L'ensemble des dossiers a été saisi sur le logiciel EAU2 jusqu'à la mi-2014. Mais actuellement les saisies se font sur un nouveau programme SPANC. Chaque dossier est scanné dans une base de données accessible directement depuis notre nouveau logiciel.

DES CHIFFRES

Au cours de l'année 2014 :

- **27 dépôts de dossiers hydrogéologiques** ont été déposés auprès du service (8 pour des permis de construire et 21 pour des réhabilitations),
- **23 certificats de conformité** ont été délivrés (4 projets neufs et 11 réhabilitations).

Les 2308 dossiers répertoriés sont répartis comme suit :

- 202 dispositifs conformes aux dernières normes,
- 1139 non conformes aux normes actuelles mais dont l'équipement et le fonctionnement sont jugés acceptables,
- 599 doivent faire l'objet d'une réhabilitation,
- 86 sont situés en zone d'assainissement collectif et doivent ou sont en cours de raccordement au réseau public,
- 282 dispositifs sont en cours de classement (réhabilitation en cours, ANC raccordé au réseau public, concession non visitée, etc...).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

INDICE DE MISE EN ŒUVRE

Conformément au décret du 02/05/2014 relatif au rapport annuel sur la qualité et le prix du service, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif, compte tenu de l'avancée du programme, est de 120 pour un maximum de 120.

NOTA : Indice de mise en œuvre :	
1 – éléments obligatoires :	
20 points	Pour la délimitation du zonage de l'assainissement (oui)
20 points	Pour l'application d'un règlement du SPANC (oui)
30 points	Pour la mise en œuvre de la vérification de la conception et réalisation (oui)
30 points	Pour la mise en œuvre du diagnostic de fonctionnement et d'entretien (oui)
Total des éléments obligatoires : 100/100	
2 – éléments facultatifs :	
10 points	Pour l'existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations
10 points	Pour l'existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

ACTES NOTARIÉS

Le service SPANC a également en charge le diagnostic de raccordement au réseau d'assainissement public et le diagnostic des installations d'assainissement non collectif, indispensables lors des transactions immobilières, en application de la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Il a traité 221 demandes en 2014 dont 183 concessions raccordées

SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre du nouveau programme d'aide mis en place par l'Agence de l'Eau, 3 particuliers ont bénéficié d'une subvention de 3.000,00 € net, lors de la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement autonome.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

DE LA COLLECTE À LA VALORISATION EN PASSANT PAR LE TRI

L'ORGANISATION DES COLLECTES

Collecte des ménages et assimilés

Les collectes sont effectuées tous les jours.

Les départs des tournées sont répartis le matin, l'après-midi et le soir.
Les tournées des repasses, effectuées avec les mini-bennes, sont au nombre de six. Elles sont également réparties le matin, l'après-midi et la nuit. Elles interviennent dans les impasses et les rues non accessibles avec une benne à ordures ménagères classique.

Collecte des Z.I. et Z.A.C

Pour l'année 2014, les déchets industriels banals (D.I.B.) et non dangereux ont été collectés sur les quatre zones industrielles : Z.I. Ecopolis Martigues Sud et Z.I. Croix-Sainte à Martigues, la Z.I. La Grand'Colle à Port-de-Bouc et la Z.A.C. des Etangs à Saint-Mitre-les-Remparts.
Le service assure gratuitement l'enlèvement des déchets de ces entreprises 3 fois par semaine.
En février 2014, une tournée spéciale zones industrielles a été mise en service où environ 900 tonnes ont été collectées sur les 4 zones.

LES MODES DE COLLECTE

Selon l'habitat concerné, les conteneurs adaptés pour la collecte sont les suivants :

Habitat pavillonnair	conteneur individuel capacité 140 litres
Habitat diffus	conteneur collectif capacité 660 litres
Habitat vertical	conteneur collectif capacité de 340/660 litres
Centre-ville de Martigues	sacs plastique capacité 30 litres/ou colonne enterrée
Centre-ville de St-Mitre-Les-Remparts	sacs plastique d'une capacité d'environ 30 litres

Conteneurs

Le parc de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères sur le territoire est le suivant :

Capacité	660 LITRES	340 litres	140 litres
Nb de conteneurs comptabilisés	1400	350	10 250

Le parc est entretenu régulièrement par des agents du service (remplacement des bacs usagés, changement de pièces défectueuses, livraison, etc ...).

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Colonnes enterrées

Pour les centres-villes de Martigues et de Port de Bouc, des colonnes enterrées ont été mises en service.
Ces équipements permettent à la population de déposer leurs ordures ménagères à leur convenance.
En 2014, les secteurs suivants ont été équipés :

- 1 point sur le quai Alsace Lorraine, quartier de Jonquières, à Martigues.
- 1 point sur la rue de Verdun, quartier de Ferrières, à Martigues.
- 1 point sur le quai Toulmont, quartier de l'Ile, à Martigues.
- 1 point sur le quai Kléber, quartier de l'Ile, à Martigue.

VISUEL DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRES





Rue Nédelec à Port de Bouc



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Cours du 4 septembre à Martigues

Sacs plastique

Pour le centre-ville de Martigues, le service Propreté Urbaine distribue gratuitement des sacs dans les quartiers de l'Ile, Jonquières et et Ferrières.
La distribution est faite 1 fois par mois, à raison de 30 sacs de 30 litres par foyer.
Les commerçants sont dotés de sacs de 110 litres.

Consommation annuelle de sacs en plastique :

Capacité	30 litres	110 litres
Nombre de sacs plastique	430 000	200 000

POPULATION DESSERVIE

En porte-à-porte ..... 39 000 habitants
En points de regroupement ..... 2 000 habitants
Les grands ensembles ..... 25 000 habitants
TOTAL ..... 66 000 habitants

LA COLLECTE DES VALORISABLES MENAGERS

La collecte en porte à porte (P.A.P.)

Dans le cadre de la collecte sélective, la majorité de la population est desservie en porte à porte, c'est-à-dire collectée en conteneurs individuels ou en point de regroupement.

Les conteneurs utilisés, selon le type d'habitat, pour collecter les produits valorisables, sont les suivants :

- habitat pavillonnaire — conteneur individuel capacité 140 litres
- habitat diffus — conteneur collectif capacité 660 litres
- habitat vertical — conteneur collectif capacité 340/660 litres

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le parc de conteneurs, pour la collecte sélective, sur le territoire est le suivant :

Capacité	660	340	140
Nombre de conteneurs comptabilités	700	150	10 280

Les produits valorisables

Les déchets valorisables, à jeter en vrac dans les conteneurs jaunes, sont les suivants :



les bouteilles et flacons en plastique
(P.E.T., P.E.H.D.)



les emballages en métaux
(acier, aluminium)



les emballages cartonnés
(Papier Carton Non Complexé P.C.N.C. (ex E.M.R). + Papier Carton Complexé P.C.C. (ex E.L.A.)



Tous les papiers
(journaux, revues, magazines, papiers)



Les films plastique

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La collecte en point d'apport volontaire

La collecte des points d'apport volontaire aériens et enterrés est effectuée par un prestataire de service.

Les emballages en **VERRE** sont collectés en colonne d'apport volontaire sur le territoire de la communauté, à l'aide de **145 colonnes aériennes et 11 colonnes enterrées**.







Les emballages **MULTI-MATERIAUX** et le **PAPIER** sont collectés en colonne d'apport volontaire dans les secteurs suivants, à l'aide de **22 colonnes aériennes et 11 colonnes enterrées** :





Tous les **PAPIERS (Journaux, Revues, Magazines, ...)** sont collectés en colonne d'apport volontaire dans certains secteurs, à l'aide de **35 colonnes**.



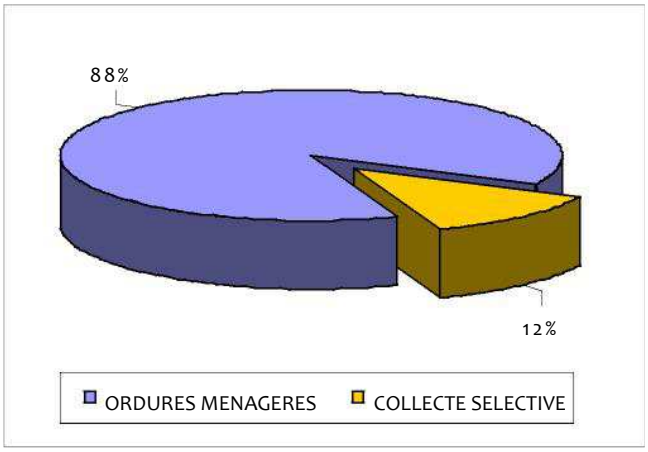


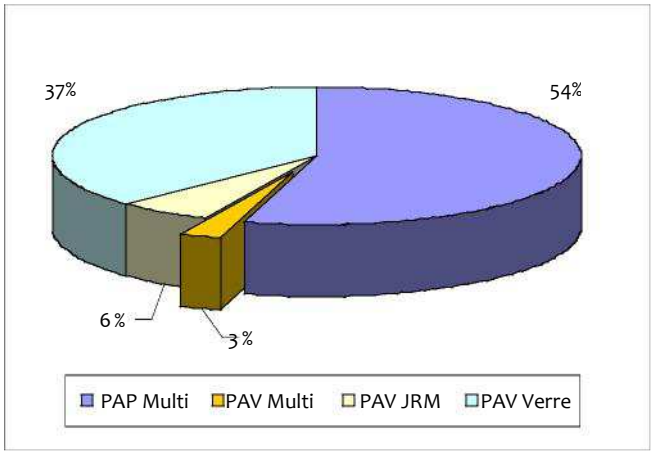
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTÉS

Ordures Ménagères résiduelles ..... 24 881 Tonnes
Dont .....
OM en P.A.P. ..... 24 626 Tonnes
OM en P.A.V.enterré ..... 255 Tonnes

Valorisables ménagers ..... 3 450 Tonnes
Dont .....
Multi-Matériaux + JRM en P.A.P. ..... 1 868 Tonnes
Multi-Matériaux + JRM en P.A.V. ..... 89 Tonnes
Papiers Journaux Revues Magazines en P.A.V. ..... 200 Tonnes
Verre en P.A.V.aérien et enterré ..... 1 293 Tonnes





Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé dans les unités de traitement de la Communauté d'Agglomération suivantes :

- déchèteries,
- centre de transfert,
- centre de tri,
- Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD),
- plateforme de compostage des déchets verts.

LES DÉCHÈTERIES

Déchèterie de La Couronne

Elle est dédiée à la valorisation des déchets issus des ménages tels que : la ferraille, les encombrants, les déchets volumineux, les papiers-cartons, les gravats, le bois, les déchets verts (un broyeur permet de réduire les volumes), les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les piles et les ampoules économiques usagées, les déchets dangereux des ménages (D.D.M.), les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E. ou D3E).

Un gardien assure l'accueil des personnes et les oriente vers les quais correspondants aux déchets amenés, du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ **23 505** véhicules sur l'année**.**

Déchèterie du Vallon du Fou

Mise en service en 2009, cet équipement, situé sur le site de traitement du Vallon du Fou à Martigues, est constitué par :

- une aire de service comprenant 5 caissons de 30 m^3 et de bennes ouvertes de 10 m^3 permettant de recueillir le carton, la ferraille, les déchets verts, les encombrants et les gravats,
- une aire ouverte au public comprenant diverses installations, qui permet de recueillir les déchets valorisables suivants : les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets dangereux des ménages,
- un local gardien.

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.
Les déchets ont pour origine les apports des particuliers résidant sur l'aire géographique de la communauté (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).
La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ **23 290** véhicules sur l'année.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Déchèterie de Croix-Sainte

Cette déchèterie est constituée de 12 quais dédiés à la valorisation des déchets issus des ménages tels que : la ferraille, les encombrants, les papiers-cartons, les gravats, le bois, les déchets verts, les emballages en verre, les huiles minérales et alimentaires usagées, les batteries usagées, les piles et les ampoules économiques usagées, les déchets dangereux des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques, le polystyrène.

Depuis octobre 2014, une caisse dédiée à l'ameublement a été mise en service, suite à la convention passée avec un éco organisme ECO MOBILIER.
Un engin de compaction et de déplacement des caisses permet d'optimiser les transports et l'autonomie du site. Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h45 et les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h30.

La fréquentation du site par les particuliers a été d'environ **178 235** véhicules sur l'année.



Quais – Déchèterie de Croix-Sainte

Déchèterie réservée aux services techniques des villes

Depuis 2009, les services techniques des 3 villes trient et amènent leurs déchets dans des caisses réservées sur le site des ateliers Nord de Croix-Sainte, ce qui représente pour 2014, 5 275 entrées pour 1 254 tonnes de déchets traités.



Déchèterie des villes

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Production totale

En 2014, environ 3 070 caisses ont été transportées depuis les 4 déchèteries.
En tout, 13 100 tonnes de déchets ont été évacuées et traitées.
La fréquentation totale des déchèteries est d'environ 230 310 véhicules sur l'année.

Collecte des vêtements en déchèteries et sur le territoire communautaire

Les vêtements sont collectés en colonne d'apport volontaire dans les déchèteries et dans certains quartiers des 3 villes communautaires, à l'aide de 46 colonnes.



TYPE (en caisse)	Vallon du Fou	Croix-Sainte	La Couronne	STM Villes	Total	Destination
Bois	156,82	1 010,95	159,06	205,34	1 532,17	Centre de Tri
Ferraille					274,40	Ferrailleur
Carton	28,64	90,86	28,74	32,90	181,14	Centre de tri
Gravats	747,84	2675,78	714,98	0,00	4138,60	I.S.D.n.D
Déchets verts	387,96	1457,72	340,04	0,00	2185,72	Compostage
Déchets verts non compostable	3,94	17,90				
Encombrants	405,97	164,94	559,10	0,00	3130,01	I.S.D.n.D
Déchets municipaux	0,00	0,00	0,00	1632,52	1632,52	I.S.D.n.D
TOTAL (en poids)	1731,17	7418,15	1801,92	1870,76	13096,40	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Type de contenant	Vallon du fou	Croix Sainte	La Couronne	Autres	Total	destination
DEEB	48,04	218,37	46,80		313,21	Triade Rousset
DDM	10,19	19,16	9,22		38,57	SPUR Envt
Huiles minérales	4,28	13,64	2,46		20,38	Chiminec
Huiles végétales	0,40	1,90	1,84		4,14	Ecogras
Piles	0,58	1,09	0,43		2,10	Corepile
Ampoule-éco	0,11	0,42	0,16		0,69	Recyclum
Textile	4,01	16,66	5,03	100,32	126,02	Eco textile
Cartouche d'encre	0,13	0,18	0,16		0,47	Collectors
Capsule Nespresso	1,41	1,96	0,80		4,17	Collectors
Bouteille de gaz				0,42	0,42	Total Primagaz
Ameublement		91,86		78,62	170,48	Eco mobilier
Pneumatique				2,00	2,00	Aliapur
Plastiques Divers				8,71	8,71	SPUR
Total poids (en tonnes)	69,15	365,24	66,90	190,07	591,09	
Total général (en tonnes)	1 800,32	7 783,39	1 868,82	2 060,83	1 3787,76	
Fréquentation en nb de véhicules	23 290	178 235	23 505	5 275	230 305	

LE CENTRE DE TRANSFERT

Le site est composé :

- un compacteur fixe composé d'un accrocheur hydraulique de benne, d'un système d'obturation de benne et d'un système d'obturation de trémie,
- une trémie de chargement de 25 m^3,
- un translateur de 3 caissons sur 5 positions,
- deux alimentateurs à chaîne.

Centre de transfert



Les ordures ménagères collectées soit par bennes, soit par camions-plateau sont acheminées vers le centre de transfert. Seules les ordures collectées à proximité du Centre de Traitement du Vallon du Fou ou issues des zones sont directement vidées dans l'alvéole.

Afin de réduire les envols au Centre d'Enfouissement du Vallon du Fou, en période de très grand vent, les caissons sont stockés sur le centre de transfert pour être vidés lors d'une accalmie venteuse.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

En 2014, le centre de transfert a fonctionné 636 heures en 293 jours, soit une moyenne de 2h10/jour. Le centre de transfert a subi 5 pannes mécaniques majeures, nécessitant plus de 7 jours d'arrêt pour chacune.

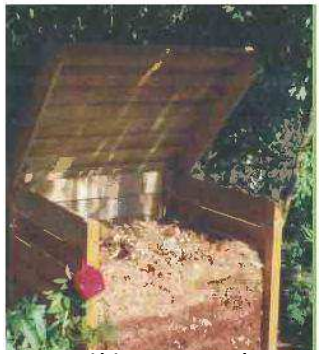
LES ÉCO-COMPOSTEURS

Afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre à disposition des habitants un éco-composteur d'une capacité de 350 litres.

Cet équipement permet de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et de jardin.

En 2014, 28 éco-composteurs ont été distribués.

Depuis le début de l'opération en juillet 2007, 1 504



Modèle proposé

LE CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

Reprise des produits recyclables

Dans le dernier contrat passé avec l'organisme Eco-Emballages, la CAPM a retenu le contrat type de reprise option fédération proposé par FEDEREC. Ainsi, c'est directement le prestataire de tri, à savoir Delta Recyclage, qui rachète la matière première des collectes sélectives à la CAPM.

Principes de fonctionnement

Les déchets valorisables et recyclables sont collectés soit en porte à porte, soit en point de regroupement ou soit en point d'apport volontaire. Ils sont ensuite dépotés directement, sans rupture de charge, au centre de tri Delta Recyclage situé à Martigues.



Dépotage



Chaîne de tri



Expédition

On constate, suite aux caractérisations effectuées selon la norme AFNOR XP X30-437, que le taux de refus reste élevé mais tend vers une amélioration :

- taux de refus hors journaux : 20 %
- taux de refus global : 9 %

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Tonnages triés

DESCRIPTIF	TONNAGE	DESTINATION
Acier	**55**	DELTA RECYCLAGE
Aluminium	**11**	
Emballage carton	**558**	
Brique alimentaire	**25**	
Emballage en Plastique	**157**	
Film F.E.	**31**	
Papiers	**1 220**	**Papeterie**
Verre	**1 293**	**Verrerie du Languedoc**
Refus	**215**	**I.S.D.n.D**
Total (en tonnes)	**3 565**	

Les ambassadrices du tri, au nombre de 3, ont sensibilisé la population avec la distribution d'un sac de pré-collecte, d'un mémo-tri et d'une réglette.
Environ 5 060 foyers ont été sensibilisés.



La réglette du tri

Performances

En Kg/habitant	CAPM 2014	CAPM 2013	CAPM 2012	CAPM 2011	CAPM 2010	CAPM 2009
Métaux	0,95	0,83	0,81	0,71	1,01	0,79
Cartons/briques	8,39	8,52	6,23	6,17	5,75	6,12
Plastiques (PET et PEHD)	2,26	2,11	2,57	1,85	2,15	2,09
Verres	18,60	16,61	15	18,51	19	15,60
Refus	3,09	4,79	4,37	4,82	5,71	5,32
Papiers	17,55	16,25	17,38	20,47	19,32	19,42

Les performances de la CAPM sont toujours insuffisantes mais s'améliorent. Les campagnes de communication et les actions de terrains, principaux facteurs de réussite, doivent donc continuer et perdurer.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS

Centre d'enfouissement technique (C.E.T.) de Valentoulin

L'exploitation s'est terminée le 31 octobre 2008, conformément à l'arrêté d'exploitation n° 441-2008 PC du 17 décembre 2008. La continuité de l'activité « traitement » a été assurée avec

Les travaux de réhabilitation ont été confiés au groupement Vinci Construction EJL Sud-Est, en date du 11 décembre 2009, et se sont terminés en janvier 2011 avec la végétalisation du site.



Travaux de réhabilitation terminé - Valentoulin

La maintenance de la torchère est assurée dans le cadre d'un contrat de prestation.
En 2014, cet équipement a fonctionné 1 948 heures et a traité 399 340 m^3 de biogaz.



Torchère

Un suivi environnemental et technique est assuré par la CAPM pour une durée de 30 ans à compter de la fermeture du site, soit jusqu'au 1er novembre 2038.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Installation de stockage des déchets non dangereux (I.S.D.n.D.) du Vallon du Fou

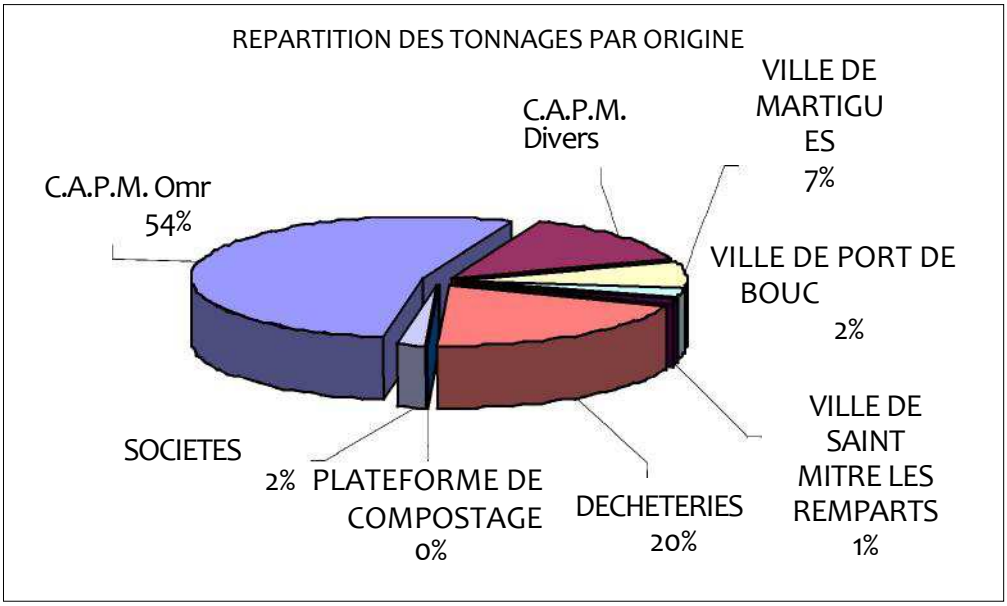
ÉVOLUTION DU SITE

L'alvéole n°1 est en service depuis le 1er novembre 2008. Afin d'assurer la continuité du service public, les travaux de construction de l'alvéole n°2 ont débuté en janvier 2013.
L'exploitation de l'alvéole n°2 a débuté en novembre 2014 en alternance avec l'exploitation de l'alvéole n°1 selon les conditions climatiques.

BILAN ANNUEL DES TONNAGES STOCKÉS

ORIGINE DES DECHETS	Alvéole n°1	Alvéole n°2	TOTAL
C.A.P.M. OMr	21 386,20	2 370,92	23 757,12
C.A.P.M. Divers	6 037,84	0,00	6 037,84
VILLE DE MARTIGUES	3 027,02	13,92	3 040,94
VILLE DE PORT DE BOUC	1 073,18	13,24	1 086,42
VILLE DE SAINT MITRE LES REMPARTS	511,00	1,82	512,82
DECHETERIES	8 850,13	72,84	8 922,97
PLATEFORME DE COMPOSTAGE	78,80	0,00	78,80
SOCIETES	721,42	117,30	838,72
TOTAL DECHETS en tonne	**41 685,59**	**2 590,04**	**44 275,63**
TERRES DE COUVERTURE	27 162,00	17 576,00	44 738,00
TOTAL ALVEOLE n°1 en tonne	**68 847,59**	**20 166,04**	**89 013,63**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Certification ISO 14001

Depuis 2012, la C.A.P.M. a entamé une démarche environnementale visant à la certification ISO 14001 des trois activités du centre de traitement du Vallon du Fou.

Celle-ci permet une meilleure maîtrise des questions environnementales ainsi que la transparence du fonctionnement des activités et donne un outil de gestion pour intégrer ces questions dans un management global.

Suite à l'audit de certification du 6 décembre 2013, le centre de traitement des déchets est certifiée ISO 14001.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

Cette installation, d'une superficie de 8 000 m^2, dimensionnées pour recevoir 6 000 tonnes/an, est destinée aux déchets verts provenant des services des espaces verts des villes, des déchèteries et des entreprises paysagistes du périmètre de la CAPM. Le compost fabriqué est ensuite mis à disposition des services des espaces verts des villes ainsi qu'aux habitants communautaires, qui peuvent venir se servir gratuitement dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.
L'admission et le traitement des déchets verts sont soumis à 2 cahiers des charges régissant la qualité et l'origine du produit entrant, ainsi que le process de traitement du déchet.
La plateforme dispose de 4 aires de travail distinctes :

- une aire de réception et de broyage des déchets entrants,
- une aire de fermentation par aération forcée,
- une aire de maturation,
- une aire de stockage du produit fini.

Les déchets broyés sont constitués en andains. Les lots ainsi constitués sont enregistrés, repérés et suivis jusqu'à leur sortie sous forme de composte.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le dispositif d'aspersion des andains se fait à partir des lixiviats stockés dans le bassin de la plateforme de compostage.



Plateforme de compostage en exploitation

BILAN DES ENTRÉES

PROVENANCE	POIDS (en tonnes)
CAPM	15,88
Ville de Martigues	922,28
Ville de Port-de-Bouc	294,58
Ville de Saint-Mitre-les-Remparts	199,64
Sociétés	239,85
Déchèteries	2 185,72
TOTAL POIDS (en tonnes)	**3 857,95**

BILAN DES SORTIES

PROVENANCE	POIDS (en tonnes)
Compost	923,94
Refus de compostage	42,42

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LES INDICATEURS FINANCIERS

LA COLLECTE DES DÉCHETS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES (O.M.r)

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel 88 %	3.168.812,00
Frais divers (E.P.I., fournitures, nettoyage des conteneurs, gardiennage, etc.)	155.355,00
Véhicules	549.367,00
TOTAL	**3.873.534,00 €**

Tonnages concernés **24 881 tonnes**

Prix de revient	**156,00 €/tonne**
(3.873.534,00 € / 24 881 tonnes)	

COLLECTE DES VALORISABLES MÉNAGERS

Compte tenu des différents paramètres pris en compte (distances parcourues, temps de collecte, tonnages), les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères représentent 88 % et celles liées à la collecte sélective 12 %.

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel 12 % + ambassadeurs du tri	545.090,00
Frais divers (collecte P.A.V., composteurs, gardiennage, etc.)	126.926,00
Véhicules	74.914,00
TOTAL	**746.930,00**

Tonnages concernés **3 450 tonnes**

Prix de revient	**217,00 €/tonne**
(746 930 € / 3 450 tonnes)	

Nota :
Les dépenses affectées aux collectes des ordures ménagères et des collectes sélectives ne peuvent pas être différenciées financièrement du fait de l'imbrication des moyens humains et techniques sur les 2 activités.

Prix de revient COLLECTE GLOBAL	**163,00 €/tonne**
(4 620 464 € / 28 331 tonnes)	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

DÉCHÈTERIES

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	452.162,00
Croix-Sainte	332.173,00
La Couronne	202.477,00
Vallon du Fou	100.646,00
Frais divers	140.444,00
Croix-Sainte	63.400,00
La Couronne	27.052,00
Vallon du Fou	52.704,00
Traitement Bois	92.692,00
Traitement Carton	3.991,00
TOTAL	**689.289,00**

Ventilation des investissements	Coût en € TTC
Travaux	59.725,00
Croix-Sainte	39.293,00
Vallon du Fou	15.408,00
Bâtiment Vallon du Fou (15 X)	5.023,00
TOTAL	**59.725,00**

Ventilation des recettes	Coût en € TTC
TOTAL des recettes (D3E)	**20.251,00**

.

Tonnages concernés : 11 705 tonnes
(La Couronne : 1 959 tonnes – Croix-Sainte : 7 881 tonnes – Vallon du Fou : 1 865 tonnes)

Prix de revient investissement compris hors recettes	**64 €/tonne**
(749 014 € / 11 705 tonnes)	
Prix de revient investissement compris recettes incluses	**62 €/tonne**
(728 763 € / 11 705 tonnes)	

TRANSPORT DES CAISSES

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	149.039,00
Divers (location, réparation matériel, ...)	106.929 ,00
Véhicules	229.661,00
TOTAL	**485.629,00**

Tonnages concernés : 34 451 tonnes

Prix de revient	**10 €/tonne**
(336 591 € / 34 451 tonnes)	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Prestations de tri	294.786,00
TOTAL	**294.786,00**

Ventilation des recettes	Coût en € TTC
TOTAL des recettes	**524.427,00**

Tonnages concernés : 3 565 tonnes

Prix de revient hors recettes	83 €/tonne
(294 786 € / 3 565 tonnes)	
Gain obtenu à la tonne valorisée	**147 €/tonne**
(524 427 € / 3 565 tonnes)	

CENTRE DE TRANSFERT

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	149.039,00
Divers (gardiennage, réparation ...)	187.642,00
TOTAL	**336.681,00**

Tonnages concernés : 16 709 tonnes

Prix de revient	20 €/tonne
(336 681 € / 16 709 tonnes)	

C.E.T. VALENTOULIN

L'activité a cessé en novembre 2008 et le site a été réhabilité début 2011.
Une surveillance pendant 30 ans doit être assurée par la C.A.P.M., soit jusqu'en novembre 2038.

I.S.D.n.D. VALLON DU FOU (ALVEOLE N° 1)

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	436.132,00
Frais divers	363.890,00
Véhicules	88.980,00
Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) 2014	1.189.530,00
TOTAL	**2.078.532,00**

Ventilation des Investissements	Coût en € TTC
Travaux	598.658,00
Matériel	3.355,00
Bâtiment	21.767,00
Réhabilitation	125.580,00
Réparation membrane	45.449,00
TOTAL	**794.809,00**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Ventilation des recettes	Coût en € TTC
TOTAL des recettes	**90.824,00**

Tonnages concernés : 44 276 tonnes

Prix de revient investissement compris hors recettes	**65 €/tonne**
(2 873 341 € f' 44 276 tonnes)	
Prix de revient recettes incluses investissement compris	**63 €/tonne**
(2 782 517 € f' 44 276 tonnes)	

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Ventilation des dépenses	Coût en € TTC
Personnel	134.194,00
Frais divers	128.261,00
Véhicules	0,00
TOTAL	**262.455,00**

Ventilation des Investissements	Coût en € TTC
Travaux	10.571,00
Bâtiment	6.698,00
TOTAL	**17.269,00**

Tonnages concernés 3 858 tonnes

Prix de revient hors investissement	68,00 €/tonne
(262.455,00 € / 3 858 tonnes)	
Prix de revient investissement compris	73,00 €/tonne
(279.724,00 € / 3 858 tonnes)	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

INVESTISSEMENT 2014

Dépenses d'investissement (en € TTC)

1 Benne à Ordures Ménagères (B.O.M.) - n°103B	162.762,00 €
1 Benne à Ordures Ménagères (B.O.M.) - n°111A	162.332,00 €
1 VL société - n°117B	13.725,00 €
Collecte – conteneurs OM - 800 x 140L + 50 x 340L + 270 x 660L	54.732,00 €
Collecte – conteneurs TRI – 650 x 140L + 40 x 340L + 120 x 660L	38.320,00 €
Collecte – 16 tenues de bacs	3.781,00 €
Colonnes aériennes : 10 VERRE + 3 PAPIER + 3 MULTI + 3 mini VERRE	24.264,00 €
Déchèterie La Couronne – 1 caisse 30 m3	7.366,00 €
Déchèterie La Couronne – 1 abris DMS	2.393,00 €
Déchèterie Croix Sainte – 5 caisse 30 m3	29.777,00 €
Déchèterie Croix Sainte – 1 abris pour fûts	4.586,00 €
déchèterie des Villes - création d'un quai pour les D3E	12.335,00 €
déchèterie des Villes - création d'un muret de soutènement	3.906,00 €
Déchèterie Vallon du Fou - confection abri pour conteneur huiles	3.133,00 €
Déchèterie Vallon du Fou - conteneurs à déchets spéciaux	3.788,00 €
Bâtiment Collecte - pose de clôture	8.656,00 €
TOTAL	**535.856,00 €**

PERSPECTIVES 2015

Les projets programmés sont les suivants :
-travaux pour la réhabilitation de l'alvéole n° 1,
-réalisation de l'alvéole n°3

ÉVALUATION DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le coût moyen de la tonne collectée des ordures ménagères résiduelles et celui de la collecte sélective se maintiennent.

La collecte sélective a cependant un coût réduit, essentiellement lié à la valeur de reprise des matériaux.

Cet aspect économique se rajoute aux avantages multiples de cette collecte :

- protéger l'environnement,
- augmenter la durée de vie du site de traitement des déchets du Vallon du Fou,
- respecter la législation.

En 2014, la collectivité a maintenu ses campagnes de communication sur le tri sélectif afin d'augmenter ses performances quantitatives et qualitatives sur la Communauté d'Agglomération.

La récente certification ISO 14 001 du centre de traitement du Vallon du Fou, devrait limiter l'impact de l'augmentation législative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) sur les coûts de traitement des déchets.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Etang de Berre (SCoT)

Le SCoT Ouest Etang de Berre relève de la compétence du Syndicat Mixte constitué entre la CAPM et le SAN Ouest Provence. Dans ce cadre, l'élaboration technique du SCoT est assurée conjointement par les Directions de l'Aménagement des deux intercommunalités, assistées d'un groupement de bureaux d'études.

En 2014, le comité technique a poursuivi le travail d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO), dernière phase du SCoT. Ce document, venant traduire de manière règlementaire les grands objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

En juin 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a pour la troisième fois été débattu en comité syndical afin d'intégrer certaines nouveautés législatives et de nouveaux projets d'importance comme le village des marques à Miramas. En décembre, le syndicat mixte du SCoT organisait une dernière réunion de Personnes Publiques Associées (PPA) à l'élaboration du document afin de leur présenter une version aboutie.

Après un ajustement préalable suite à la réunion avec les PPA, le projet de SCoT pourra être arrêté par le comité syndical durant le premier trimestre 2015. Il s'en suivra une phase d'enquête publique et de prise en compte éventuelle des avis et remarques des personnes publiques consultées et du public. Ainsi, le SCoT pourrait être approuvé et rendu exécutoire en fin d'année 2015.

SCoT Pour un AVENIR DURABLE et PARTAGÉ
Schéma de Cohérence Territoriale Ouest Etang de Berre

Plan Climat Energie Territorial

Par délibération n°2010-077 du 24 juin 2010, le conseil communautaire de la CAPM s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial, sur le fondement de la loi du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 », dont les objectifs sont :

- d'analyser les potentiels de notre territoire face au coût de l'énergie en constante augmentation,
- d'identifier les secteurs pouvant bénéficier d'amélioration énergétique et faire l'objet d'une diminution de leurs émissions de GES,
- de proposer des actions concrètes.



La concertation et le plan d'actions, se sont déclinés au sein de chaque intercommunalité.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

En 2014, un atelier sur les déplacements a été réalisé afin de rappeler l'importance et la transversalité des enjeux liés aux transports et aux déplacements et d'identifier des actions intercommunales envisageables sur cette thématique.

Le 1er trimestre 2014 voit le PCET entrer dans sa 3ème phase de l'élaboration du plan d'actions.

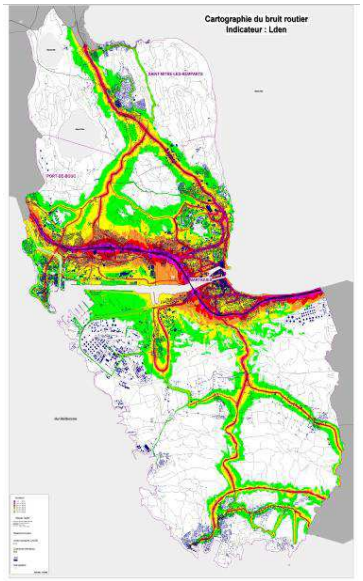
La mise en application de l'atelier « Ressourcerie » permet de réaliser l'étude de faisabilité d'une ressourcerie sur le territoire CAPM le 18/02/2014. Le marché est notifié à l'association Réseau des Ressourceries le 27 juillet 2014 et le lancement de l'étude débute le 8 septembre 2014.

Enfin, de juillet à décembre 2014, l'élaboration des fiches actions se fait en lien direct avec les services et directions de la CAPM et des villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts, par le biais de 19 réunions de co-construction des fiches.

La carte de bruit et le plan de prévention du bruit

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores. Elle a engagée l'élaboration d'une carte de bruit fin 2006, établie durant l'année 2008 et publiée en septembre 2010.
Un projet de Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement - PPBE - a été établi en octobre 2010 et présenté aux services de l'Etat et du Conseil Général en 2011.
L'Etat et le Département finaliseront leur PPBE en fin d'année 2013. La CAPM reste donc dans l'attente de la finalisation de leurs documents pour publier son PPBE afin d'intégrer dans ce document les dispositifs programmés sur l'A 55 et les routes départementales.

En 2014 une première tranche de 100 logements a été réalisée.
Le programme des travaux se terminera fin septembre 2015.
Par ailleurs, l'Etat a hiérarchisé sur le département les secteurs à enjeux. Il apparaît que sur l'A55 les secteurs de « Font Sarade - les Esperelles » et « Croix Sainte - Les Gardians » ont été classés prioritaires.
Une convention de cofinancement avec les partenaires Etat Région devait être finalisée en 2014, mais l'Etat et la Région Paca financeurs du projet ont décidé d'attendre l'élaboration du nouveau Contrat de Plan Etat Région 2014-2020 pour engager le projet.



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Action foncière

La Communauté d'Agglomération a procédé en 2015 à deux acquisitions et une vente de terrains.

1 - Acquisitions

D'une part, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, a acquis une parcelle de terrain sur la commune de Martigues d'une superficie de 342 m² dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Route Blanche pour un prix de 3.420,00 €.
D'autre part, de parcelles d'une superficie totale de 24 172 m² (pour un prix de 1.144.713,20 €), en vue de leur commercialisation sur la ZAC, suite à la fin du Traité de concession de la ZAC des Etangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, expiré le 31/12/2013 et conféré à la SEMIVIM.

2 - Vente

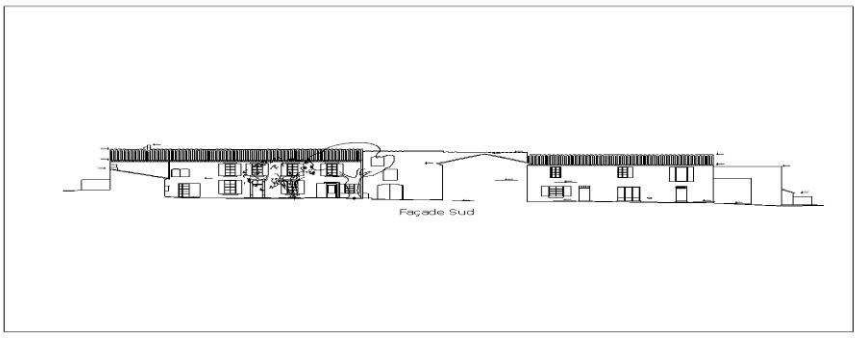
Dans le cadre de la commercialisation des lots de la ZAC des Etangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) a vendu les parcelles de terrains constituant le lot 50 de la ZAC des étangs à la société CJW DEVELOPPEMENT.

Le Mas de l'Hôpital

Le Mas de l'Hôpital, acquis par la CAPM le 19 décembre 2008 constitue une exploitation agricole viticole de 73 hectares, la plus importante du territoire communautaire. Outre les vignes, on y trouve un mas de 850 m², un pigeonnier, des remises, une cave ainsi qu'une partie boisée de 11 hectares dans la continuité du domaine forestier de Castillon.

En 2010, face au mauvais état général du bâtiment, un diagnostic technique a été réalisé afin de déterminer les pathologies et de fixer les interventions prioritaires à réaliser pour sauvegarder le Mas.

En 2014 il a été proposé d'engager avec l'université d'Aix–Marseille une étude sur l'affectation du Mas de l'Hôpital afin de proposer aux élus différents choix et mode d'occupation : CPIE, syndicat mixte…



Zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) des Etangs

La Z.A.C des etangs est une zone commerciale de compétence communautaire, l'aménagement et la commercialisation des terrains étant réalisés par la SEMIVIM Société d'Economie mixte immobilière de la Ville de Martigues.

Au 31/12/2013 la ZAC des Etangs a dégagé un solde positif de 2.526.690,46 € HT comprenant un excédent de trésorerie de 1.305.778,95 € HT et un foncier d'une superficie de 24 472 m² valorisé à 1.141.293,20 € HT.

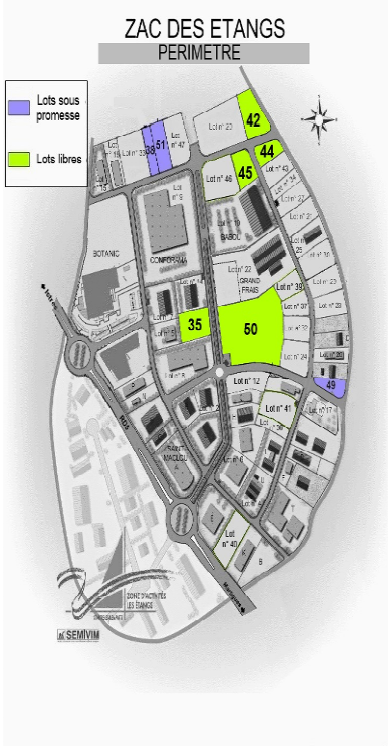
Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Ce foncier sera rétrocédé par la SEMIVIM à la CAPM qui se chargera de la commercialisation du foncier restant.

La concession de la ZAC à la SEMIVIM n'a pas été prolongée au-delà du 31/12/2013 puisque les équipements publics ont été réalisés et la presque totalité du foncier vendu.

Ainsi la ZAC a été clôturée par délibération du conseil communautaire le 30 octobre 2014 qui a approuvé le dossier de clôture de la ZAC du 31/12/2013.

La SEMIVIM sur cette période de près de 25 ans, a viabilisé les 21 hectares de terrain commercialisable permettant la cession de 18,7 ha au terme de sa mission, soit près de 90% de la surface offerte. Au terme de cette concession, ce sont plus de cinquante locaux d'activités à prédominance commerciale implantés sur la zone et près de 680 emplois créés.



Étude de faisabilité sur la création d'un service agricole intercommunal

Suite à un constat croisé sur le territoire de la CAPM :

- De l'existence en zone agricole d'un patrimoine foncier public en friche,
- D'une demande locale et sociétale insatisfaites pour une alimentation en bio produite localement,
- De problèmes d'approvisionnement en produits bio, frais et locaux de la cuisine centrale, de la cafétéria de la ville de Martigues et de la restauration scolaire, et au vu de l'exemple de la commune de Mouans-Sartoux qui a mise en place un service agricole, il a été engagé en interne une étude de faisabilité sur la création d'un service agricole intercommunal avec l'assistance de la Chambre d'agriculture qui a réalisé une étude d'approvisionnement à partir de l'exploitation de 3,2 hectares de terrain propriété de la commune de Martigues et de la CAPM.

De cette étude il est ressorti qu'en matière de production le service agricole pouvait répondre en partie à la demande de la cuisine centrale et en quasi-totalité à la demande des restaurants municipaux. Cependant, pour des raisons juridiques et de marchés publics la CAPM ne peut pas créer un service agricole intercommunal. En revanche, ce service peut être créé par la commune de Martigues qui peut sans passer par la procédure de marché public fournir en produits les équipements communaux.

En 2014 ce projet a été suspendu et n'a pas été relancé en 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Route Blanche

La ZAC de la Route Blanche est une opération d'aménagement à vocation d'habitat initiée par la Ville de Martigues sur 74 hectares et reconnue d'intérêt communautaire. La Direction de l'Aménagement et du Développement Durable est chargée de mener à bien le dossier de réalisation.

Durand l'année 2014, les études se sont poursuivies. Il a été question d'avancer sur divers sujets :

- Elaboration de l'étude d'impact du dossier de réalisation de la ZAC,
- Mesures compensatoires à mettre en place dans le cadre de la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées,
- Adaptation du schéma et intégration du projet de collège sur le sud de la ZAC,
- Prise en compte des besoins en équipements d'infrastructures et de superstructures,
- Elaboration du dossier loi sur l'eau,
- Mise en place de procédures de négociation et d'acquisition foncière.



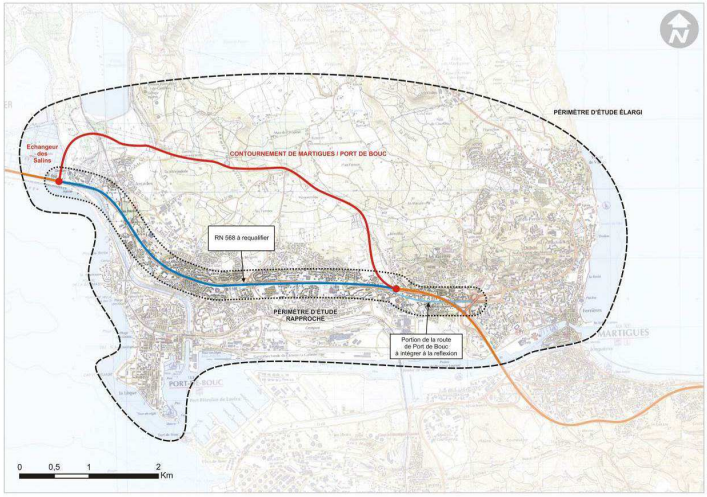
Requalification de la RN 568

Le projet de contournement de Martigues/Port-de-Bouc et d'amélioration de la desserte de Fos sur Mer, de maîtrise d'ouvrage Etat, a pour objet de reporter une part du trafic de la RN 568 à l'extérieur des espaces urbains et d'améliorer la desserte de Fos-sur-Mer avec quatre objectifs prioritaires et concordants :

- Améliorer le cadre de vie des riverains de la RN 568 sur la section concernée,
- Améliorer la sécurité des usagers de la RN 568 sur la section concernée,
- Améliorer la desserte des bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille (ZIP de Fos-sur-Mer) depuis l'agglomération Marseillaise,
- Contribuer au développement socio-économique local.

A terme, le tronçon du futur contournement sera classé dans le réseau routier national et aura le statut de voie express tandis que l'actuelle RN 568 sera déclassée et transférée aux collectivités locales pour être, ensuite, requalifiée en « boulevard urbain.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Sur l'ensemble du parcours concerné par le contournement (c'est-à-dire du vallon du Pauvre Homme à Martigues jusqu'aux Salins à Fos-sur-mer), la RN 568 traverse le territoire de 3 communes (Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer) regroupées sur 2 intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM) et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence (SAN OP).

Ainsi, par le biais d'un groupement de commande ces deux EPCI ont souhaité lancer une consultation pour un marché d'étude visant l'élaboration **d'un schéma directeur d'aménagement et de requalification de la RN 568**. La maîtrise d'ouvrage de la mission est assurée par la CAPM. Parallèlement, une convention cadre entre l'Etat et la CAPM pour le financement de ladite étude fixe la participation de l'Etat à 60 %.

Ce référentiel qui prendra la forme d'un **schéma directeur** de principes devra proposer une vision aboutie et partagée du devenir de l'ensemble du parcours de la RN 568 en prenant en compte les divers enjeux identifiés :

- Recomposition urbaine,
- Refonte des déplacements locaux,
- Fonctionnement et traitement de la voie et mise en valeur des espaces riverains.

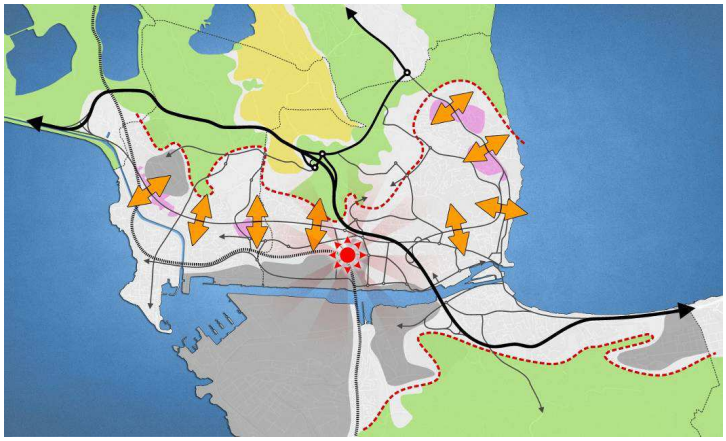
L'année 2014 a vu débuter le travail d'étude avec la réalisation de la phase 1 consistant en un état des lieux, un diagnostic et une identification des grands enjeux du projet.

Étude de faisabilité et de programmation du pôle d'échange multimodal (PEM) du Pays de Martigues à Croix-Sainte.

Le projet de pôle d'échange multimodal de Croix-Sainte consiste en la **création d'un espace d'articulation des réseaux afin de faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport**. Il s'agit d'organiser les dessertes de transport en commun à l'intérieur du territoire et en liaison avec l'aire métropolitaine mais aussi de créer une véritable entrée et sortie du territoire.

A ce jour, aucune gare ne dessert véritablement et directement le centre de Martigues. L'accessibilité multimodale de la gare de Lavéra est médiocre. La gare de Lavéra se trouve à plus de 3 km du centre-ville, et développe par ailleurs une activité très importante de fret. Plus contraignant encore, cette gare se situe aux portes du complexe pétrochimique, sur les zones les plus sensibles du Plan de Prévention des Risques Technologiques qui vient d'être prescrit. Une telle situation est préoccupante sur le long terme pour la commune de Martigues comme pour son agglomération, au regard de la mise en sécurité des voyageurs des transports collectifs.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Sur le territoire du pays de Martigues, aucun autre site que celui de la gare de Croix-Sainte n'est susceptible d'accueillir **un véritable pôle d'échange multimodal** pour les voyageurs (Rail – TC routiers– VP-modes doux), équipement sans lequel l'intercommunalité ne peut prétendre à un développement véritablement durable. Les études menées précédemment lors de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains ont permis de confirmer la capacité du site de Croix-Sainte à devenir un véritable pôle d'échange multimodal.

Le secteur de la gare de Croix-Sainte offre de très importantes potentialités sur le long terme :

- Un positionnement sur l'axe urbain Martigues – Port-de-Bouc et une liaison prévue en direction de Saint-Mitre-les-Remparts
- La proximité du barycentre de l'agglomération Martigues – Port-de-Bouc – Saint-Mitre-les-Remparts
- Un territoire offrant des capacités d'urbanisation satisfaisantes pour y réaliser également un nouveau quartier associant activités de services, habitat, avec une densité optimisée
- Des projets d'infrastructures permettant de donner à ce pôle une dimension communautaire, voire au-delà (A .55 – Barreau RD.5).

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) commun au Pays de Martigues et au Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, la nécessité d'un réseau de transports collectifs à l'échelle des deux territoires est vite apparue. Cela s'est traduit par la création en 2011, avec Ouest Provence, d'un Syndicat Mixte des Transports (SMGETU).

Dès 2012, ce syndicat a réalisé une étude des services de transport en vue d'améliorer la desserte sur l'ensemble du territoire et en février 2014 a été lancé un nouveau réseau qui présente une offre privilégiant la coordination avec les autres réseaux existants et structurés autour :

- De lignes de liaison entre les 9 communes de son territoire, rapides et cadencées,
- De lignes « armatures » sur les pôles structurants du territoire (dont la conurbation Martigues/Port-de-Bouc) qui relient entre eux les générateurs locaux de déplacements selon un niveau de service élevé
- De lignes de desserte locale et de proximité (notamment pour les zones périurbaines ou d'habitat diffus)
- De dessertes spécifiques des zones d'activité.

La ligne « armature » (L22) entre Martigues et Port-de-Bouc est en totale adéquation avec le développement urbain. Elle assure notamment la desserte de nombreux quartiers de Politique de la Ville en direction de la plupart des générateurs de déplacements que sont les administrations, les centres commerciaux, les établissements scolaires et l'Hôpital.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

L'intermodalité est intégrée par la proximité des pôles d'échanges, gares ferroviaires et routières, existants ou programmés (Gare SNCF de Port-de-Bouc, Gare SNCF de Croix-Sainte, Gare routière de l'Hôtel de Ville de Martigues) et autour desquels les intensités d'urbanisation devraient être majorées afin de favoriser une plus grande mixité fonctionnelle et sociale.

A l'horizon 2018, est prévue la transformation de cette ligne armature en ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dans le cadre de l'Appel à Projets "Transports collectifs et mobilité durable"; l'arrêt "Gare de Croix-Sainte" sera alors desservi toutes les 10 mm en heure de pointe et toutes les 20 mm en heure creuse (soit 54 allers-retours quotidiens).

Le projet de Pôle d'Echange Multimodal de Croix-Sainte s'inscrit dans cette stratégie de développement de la chaîne de transport et s'articule donc pleinement avec le projet de lignes BHNS présenté par le Syndicat Mixte des Transports du pays de Martigues et de Ouest Provence dans le cadre de l'Appel à Projets "Transports collectifs et mobilité durable". (...)

Pour ce, il est indispensable d'améliorer et fiabiliser le niveau de service offert aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la Côte Bleue. Il importe donc de renforcer cette ligne en offrant la régularité et la fréquence des circulations, la qualité du cadencement, la lisibilité des horaires, la qualité des correspondances, le confort et les performances du matériel roulant…

Le projet de CPER 2015-2020 dont la signature doit intervenir d'ici l'été 2015 prévoit ainsi de mobiliser des crédits (37 millions d'euros prévisionnels) pour la modernisation et l'amélioration des infrastructures de cette ligne afin d'optimiser les temps de parcours et la fiabilité pour la positionner pleinement au sein du réseau TER métropolitain.

En 2014, la CAPM a mis en place des séances de travail avec les collectivités partenaires notamment la région PACA afin de lancer les premières bases de ce travail et d'inscrire le projet de PEM et la revitalisation de la ligne de la Côte Bleue au programme du prochain Contrat de Plan Etat Région (CPER). Ce travail préalable devrait permettre de rédiger un cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation du pôle d'échange multimodal du Pays de Martigues et d'en lancer, en 2015, la consultation afin de choisir un prestataire compétent.

Système d'Information Géographique - SIG

Un Système d'Information Géographique – SIG – est un ensemble de données, matériels, logiciels et personnes dont la fonction est d'exploiter de l'information géographique dans le but de produire des résultats et d'atteindre un objectif d'aide à la décision.

Le SIG est un outil de collecte et d'organisation des données localisées géographiquement, de croisement des informations et de diffusion notamment via Intranet. Le service de l'Information Géographique est chargé de mettre en place et de faire évoluer le Système d'Information Géographique intercommunal afin de :

- disposer d'un élément fédérateur de partage et d'échange de données entre services et partenaires extérieurs,
- acquérir un support d'analyse avec une approche globale et transversale pour les utilisateurs et les décideurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Les differentes missions du service portent sur :

- l'élaboration de documents de travail,
- sur l'échange de données avec la DDTM 13 concernant les PPRT,
- la mise à jour et l'intégration de données dans la base du SIG,
- de la gestion du site de la CAPM en matière de carthographie,
- dans la création d'une nouvelle application WebSIG pour la REA,
- de la maintenance des différentes applications WebSIG et des serveurs.

A cela s'ajoute la mise en œuvre d'un extranet cartographique avec Webville et des applications WebSIG, l'analyse des besoins en formation SIG et la veille technique et technologique. Par ailleurs, le SIG s'inscrit dans la dynamique d'ouverture des données en mettant à disposition certaines de ses données géographiques, notamment avec le déploiement des logiciels SIG pour consultation et création de données.

La Direction de l'aménagement et du développement durable a mise en œuvre une convention d'obligation de service avec l'IGN pour la mise à jour du Référentiel à Grande Echelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

NATURA 2000 - ZONE DE PROTECTION SPECIALE « ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS »

Natura 2000 est un réseau d'espaces présentant une haute valeur écologique, à l'échelle européenne. Sur le territoire du Pays de Martigues, la Zone de Protection Spéciale « Etangs entre Istres et Fos » a été délimitée par arrêté ministériel du 3 mars 2006 et renommée « Région des étangs de St Blaise ».

L'année 2015 représente le passage à la seconde période d'animation et de mise en œuvre du DOCOB (document d'objectifs) du site Natura 2000. Pour ce faire, la CAPM suit le cadre fixé par la convention cadre avec l'Etat et l'Europe.

En tant que structure animatrice, la CAPM répond à plusieurs missions :

- *Gestion des habitats et espèces*

Recherche de signataires de contrats Natura 2000 : démarche avec le SAN Ouest Provence, le groupe Salins le Conservatoire du Littoral, l'ONF.
Montage d'un contrat Natura 2000 « Aménagement artificiel en faveur des oiseaux coloniaux » sur l'Etang du Pourra (Conservatoire du Littoral).
Consultation du public de la Charte Natura 2000 du site du 26 août au 15 septembre 2014.
Signature de l'Arrêté Préfectoral de la Charte Natura 2000 le 19 décembre 2014.
Diffusion de la Charte Natura 2000 aux propriétaires publics et privés.

- *Suivis scientifiques*

Mise à jour de la base de données oiseaux à partir des données des gestionnaires et des comptages Wetland.

- *Information, communication et sensibilisation*

Mise à jour régulière de l'information sur les sites internet de la CAPM rubrique Natura 2000 et du SCOT de l'Ouest Etang de Berre.
Organisation de sorties-découverte à l'occasion de la journée mondiale des zones humides et des journées européennes du patrimoine et de la Fête de la Nature..
Participation au Salon 100% Nature : tenue de stand Natura 2000.
Elaboration et diffusion d'un guide d'information sur la Charte Natura 2000.

- *Suivi des évaluations d'incidences*

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.
La CAPM a fourni des informations sur les enjeux et les objectifs de conservations du site Natura 2000 des étangs en vue de la planification de projet aux différents maitres d'ouvrage.

- *Veille à la cohérence des politiques publiques*

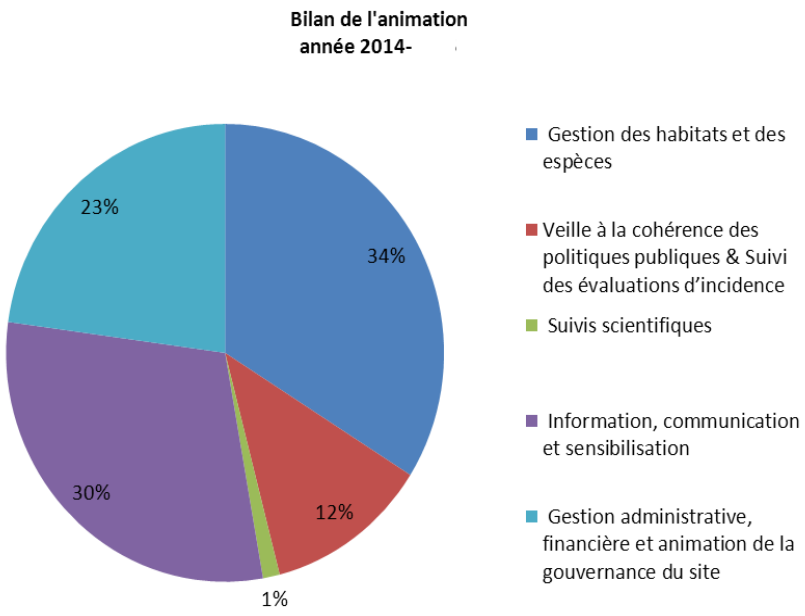
Un soutien technique a été apporté à la mise en œuvre de projet d'aménagement et de planification : le SCOT Ouest Etang de Berre, les PLU des communes, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de PACA, le PIDAF du massif des Etangs.

- *Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site*

Suivi des dossiers de subventions pour l'animation et la mise en œuvre du DOCOB.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Répartition du temps sur l'année 2014 consacré aux missions d'animation Natura 2000



GESTION DE L'ÉTANG DU POURRA

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues est devenue gestionnaire de l'étang du Pourra par délibération n°2011-139, du 15 décembre 2011. La gestion porte sur 157 ha, dont certaines parcelles ont été placées sous le régime forestier de l'ONF.

Les opérations de gestion réalisées en 2015 sont les suivantes :

1. SURVEILLANCE & GESTION ADMINISTRATIVE

OPERATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE

Deux agents de la CAPM assurent la gestion de l'étang du Pourra en mettant à disposition deux agents sur 20% de leur temps de travail. Ainsi, la surveillance est réalisée par des rondes régulières autour de l'étang, à raison de 3 fois par semaine par les deux agents.

2. SUIVI ECOLOGIQUE & GESTION

Opérations de gestion des habitats et des espèces

- Faucardage mécanique de la roselière,
- Lutter contre les espèces invasives,
- Maintien de milieux ouverts.

OPERATIONS DE SUIVIS, ETUDES, INVENTAIRES

- Effectuer un suivi hydrologique : niveau d'eau et paramètres physico-chimique de l'étang,
- Recensement exhaustif des oiseaux nicheurs,
- Mise en place d'une station de baguage,
- Suivre les espèces hivernantes,
- Evaluation de la population de la Cistude d'Europe, espèce menacée,
- Valoriser les travaux et résultats scientifiques des suivis et inventaires naturalistes avec la rédaction d'un article sur la Cistude dans une revue spécialisée,
- Développer des systèmes de bases de données.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

OPERATIONS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, MAINTENANCE, EQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES

- Suivi et entretien des clôtures,
- Nettoyage du site,
- Coupe d'arbres pour la sécurité.

OPERATIONS DE PEDAGOGIE, INFORMATION, ANIMATIONS, COMMUNICATION

- Accueil de stagiaire : Licence 3 pendant 8 semaines,
- Assurer des actions d'animation et de formation du public,
- Organiser et assurer des visites guidées,
- Participer aux manifestations locales,
- Assurer l'accueil des journalistes,
- Coopération avec le réseau de sites existants.

Au bilan, *le service Biodiversité et éducation à l'environnement réalise la mission de gestion de l'étang du Pourra pour un total de 0,4 ETP dont la programmation annuelle des actions s'élève à 31.179,00 € avec un soutien financier de la Région, du Département, et du Conservatoire du Littoral.*

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Les missions sont :

- La sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination des scolaires par la mise en œuvre d'un programme pédagogique
- Les projets en environnement et développement durable sur les temps périscolaires (NAP).
- La participation à des manifestations locales
- L'organisation de la Semaine du Développement Durable

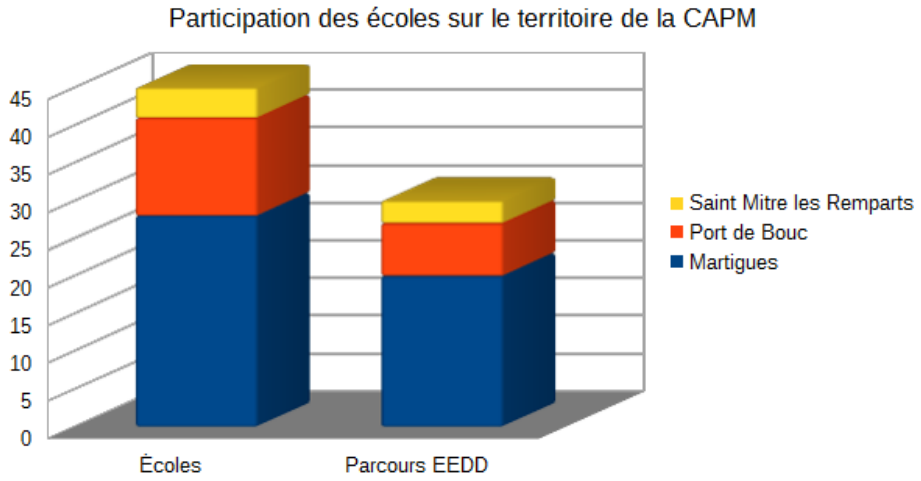
Programme pédagogique EDD 2015-2016 :

Sur l'année scolaire 2015-2016, le service Biodiversité et éducation environnement a élaboré, en partenariat avec les directions Figuerolles-Littoral et Culturelle de la Ville de Martigues, un projet pédagogique Environnement et Développement Durable global.

Ce programme s'appuie sur la découverte et l'apprentissage de quatre thématiques : la nature méditerranéenne, l'eau, l'énergie et l'agriculture. Chaque thématique est traitée en parcours spécifique de 2 ou 3 séances.Ces interventions sont proposées à l'ensemble des écoles primaires et maternelles du territoire du Pays de Martigues.

	Martigues	Port-de-Bouc	Saint-Mitre-les-Remparts	Total
Nombre d'écoles	28	13	4	45
Nb écoles ayant participé	20	7	3	30

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Parcours	Martigues	Port-de Bouc	St-Mitre-les Remparts	Nb classe par parcours	Nb enfants sensibilisés (27 enf /classe)
1/Découverte de la biodiversité	17	6	4	27	729
2/Découverte de la biodiversité	11	5	0	16	432
3/Adaptation au milieu naturel	4	0	1	5	135
4/Découverte de la biodiversité littorale	8	5	0	13	351
5/L'eau un patrimoine à préserver	6	3	0	9	243
6/Les étangs d'hier et d'aujourd'hui	6	0	2	8	216
7/Un territoire entre nature et industrie	11	5	0	16	432
8/A la découverte d'une ferme provençale	18	7	0	25	675
9/A la découverte des animaux de la ferme	23	17	0	40	1080
10/Du jardin à l'assiette	8	0	4	12	324
TOTAL	**95**	**48**	**11**	**154**	**4617**

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Référence du parcours	THEME DES SEANCES	NOMBRE DE SEANCES	Martigues	Port de Bouc	St Mitre les Remparts	NOMBRE D'ENFANTS
1	Faune méditerranéenne	26	16	6	2	626
1	Plantes méditerranéennes	25	15	6	4	604
2	Sentier du Pourra	14	12	1	1	350
2	Découverte de la forêt	3	0	4	0	76
3	Adaptation des plantes à la sécheresse	5	4	0	1	122
4	Pollutions marines	13	8	7	0	261
5	L'eau	10	6	4	0	232
6	L'étang de Berre	8	6	0	4	214
7	L'énergie	8	5	3	0	199
7	L'environnement industriel	16	11	5	0	391
7	Pétrole	8	6	0	2	192
8	Prévention des incendies	16	11	5	0	398
9	Animaux rigolos	24	17	7	0	554
10	Agriculture et alimentation	13	5	0	4	193
TOTAL		**189**	**122**	**48**	**18**	**4 412**

Nouvelles Activités Périscolaires :

Le service biodiversité et éducation environnement est impliqué dans le dispositif des nouvelles activités périscolaires de la Ville de Martigues.
Deux thèmes y sont traités : le tri sélectif et le développement durable par module de deux séances. *Au total, 25 interventions dans 12 écoles de la commune de Martigues*

Manifestations Environnementales

- ***Du 1er au 7 Avril 2014 : Semaine du Développement Durable***

Organisation d'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination du grand public (conférence, sortie nature, visite d'installation énergétique, promotion des modes doux de déplacement (vélo à assistance, électrique, réseau de transport en commun), etc. Huit partenaires locaux et territoriaux se sont investis dans la manifestation.

- ***Du 11 au 13 avril 2014 : Salon 100 % Nature***

Coordination de l'espace « Sensibilisation à l'environnement » avec 5 partenaires associatifs, services municipaux et établissement public.
Animation d'un stand

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SERVICE ÉCOLOGIE URBAINE ET RISQUES

Le service Ecologie Urbaine et Risques est un service de la CAPM mutualisé avec la Ville de Martigues afin d'exercer des compétences liées aux pouvoirs de police du Maire (risques, nuisances, baignades…).

Dépenses de fonctionnement Ville de MARTIGUES

Le budget 2015 est de 49.630,00 €.

Fonction/nature		Budget	Réalisé
1319 - 92114010	**Protection civile**		
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	0,00 €	0,00€
6156	Maintenance	3 600,00 €	0,00 €
6188	Autres frais divers	0.00€	96,99€
6228	Rémunération intermédiaires divers	5 400,00 €	5 400,00€
1307 - 92832020	**Service Environnement**		
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	0,00 €
6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires divers	8 000,00 €	4 994,95 €
6288	Autres services extérieurs	11 630,00 €	11 765,19 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	20 000,00€	0,00€
TOTAL		**49 630,00 €**	**22 257,13 €**

Réalisation de 99,6% des crédits ouverts pour l'exercice 2014.

Dépenses de fonctionnement CAPM

Fonction/nature	Aménagement Dev. durables	Réalisé
102 - 92820	**Aménagement Urbain**	
617	Etude et recherche (Etude ressourcerie)	27 450,00€
617	Etude et recherche (PCET-BG Conseil)	160,28 €
TOTAL		**27 610,28 €**

La Direction de l'aménagement et du développement durable gére les missions de prévention des risques majeures (les PPRT, les risques feux de forêt, les PLU et droit des sols…), les nuisances relatives au cadre de vie (suivi qualité de l'air, de l'eau, risques sanitaires, plages ouvertes à la baignade, gestion des rats…), elle mène le suivi des politiques publiques en matière énergétique et participe aux projets communaux dans le cadre du conseil environnemental.

Par ailleurs, la DADD a dans le cadre de la maitrise d'œuvre procédée à la mise en valeur des rives de l'Etang de Berre à Ferrières, au suivi de la maitrise d'œuvre du réseau pluvial ainsi qu'à l'aménagement du territoire du Pays de Martigues tels que la mise en place d'une servitude d'usage sur le parking stade de la Coudoulière (amiante), la prolongation du sentier littoral en collaboration avec la DDTM13.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Participation aux projets CAPM

- Aménagement
  Suivi du dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau de la ZAC de la Route Blanche
  Suivi de l'étude d'impact de la ZAC de la Route Blanche
- Déchets
  Organisation de la collecte des DASRI (27 pharmacies)
  Audit interne (norme ISO 9001) du Centre de stockage de déchets
- Autres projets
  Participation au Plan de Déplacement Inter Administration
  Participation au zonage d'assainissement intercommunal

Suivi et participation aux projets extérieurs

- Projet d'éolienne en mer (EDF Energie Nouvelles)
- Projet de canalisation d'eau brute de la centrale EDF (EDF)
- Etude sur le drainage pluvial du viaduc autoroutier A55 (DIRMED)
- Montage du Comité d'Etang (GIPREB)
- Contrat de Baie de Marseille (CUMM)
- Ligne électrique Midi-Provence (RTE)
- Observatoire photographique (CG13)
- Contournement autoroutier A55 (DREAL PACAL)
- Aménagement pluvial ZI Ecopolis (ORTEC)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016



Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

1 SCHÉMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU SITE

En 2010, la CAPM s'est lancée dans une étude visant à établir un schéma directeur de mise en valeur du site afin d'assurer la mise en valeur touristique, paysagère, archéologique, culturelle du site de Saint-Blaise et de ses vestiges archéologiques et pour permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. L'objectif était de pouvoir disposer d' un « schéma directeur » d'aménagement, de mise en valeur du site et d'accueil du public, permettant de hiérarchiser, chiffrer, phaser à court, moyen et long terme et programmer les interventions à réaliser sur le site et ses abords, ainsi que les mesures d'accompagnement.

Cette étude s'est poursuivie en 2011 et a abouti au choix d'un projet d'aménagement et de mise en valeur lors du comité de pilotage en date du 10 octobre 2011.

Le coût d'objectif global de l'opération a été fixé à **1.715.000,00 € HT** et se décompose comme suit :

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU SITE (**1.295.000,00€ HT**)	
Création du pôle d'accueil : - Construction d'un bâtiment d'accueil de 150 m² (boutique, galerie des maquettes, sanitaires et locaux techniques) - Traitements des abords immédiats - Exposition permanente, scénographie - Aménagement de l'aire de stationnement	675.000,00 € HT
Aménagement paysagers pour l'ensemble du site, sécurité incendie : - Aménagement de la montée sur le plateau de Castelveyre - Enceinte et entrées du site - Création de chemins et aménagement de connexions - Aménagement des parcours de visite - Travaux de mise en valeur et mobilier - Création d'une nouvelle piste DFCI	512.000,00 € HT
Eléments de signalétique : - Signalétique d'approche - Signalétique directionnelle - Signalétique d'interprétation	108.000,00 € HT
RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ET TRAVAUX D'ARCHITECTURES PATRIMONIALE (**420.000,00 € HT**)	
- Restauration des vestiges archéologiques - Préservation des remparts - Travaux bergerie et ferme Graille	420.000,00 € HT

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Le phasage des travaux est prévu sur 5 exercices budgétaires répartis comme suit :

année	n	n + 1	n + 2	n + 3	n + 4
AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU SITE					
Création du pôle d'accueil :					
Construction d'un bâtiment d'accueil de 150 m² (boutique, galerie des maquettes, sanitaires et locaux techniques)	100 %				
Traitements des abords immédiats	100 %				
Exposition permanente, scénographie		100 %			
Aménagement de l'aire de stationnement	50 %	50 %			
Aménagement paysagers pour l'ensemble du site, sécurité incendie :					
Citernes enterrées	100 %				
Aménagement de la montée sur le plateau de Castelveyre		100 %			
Enceinte et entrées		100 %			
Création de chemins et aménagement de connexions		100 %			
Aménagement des parcours de visite		100 %			
Travaux de mise en valeur et mobilier		100 %			
Eléments de signalétique :					
Signalétique d'approche		100 %			
Signalétique directionnelle		100 %			
Signalétique d'interprétation		100 %			

RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ET TRAVAUX D'ARCHITECTURES PATRIMONIALE					
Restauration des vestiges archéologiques			34 %	33 %	33 %
Préservation des remparts	50 %	50 %			
Travaux bergerie et ferme Graille	50 %	50 %			

Parallèlement, compte tenu de l'intérêt archéologique et historique majeur du site, une convention cadre de partenariat entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur) et la CAPM a été établi pour définir les modalités de partenariat concernant la mise en œuvre du schéma directeur entre d'une part les services de l'Etat et ceux de la CAPM d'autre part. Il s'agit de déterminer les responsabilités et les missions de chacun des partenaires, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

En 2012, une consultation pour la mise en œuvre du schéma directeur préalablement arrêté a été lancée. L'objectif de cette consultation étant de confier à un prestataire qualifié une maitrise d'œuvre sur l'ensemble des missions qui sont définies plus haut.

En 2013, le choix du maître d'œuvre de l'opération s'est porté sur le bureau d'études ALEP qui avait été en charge de la réalisation du schéma directeur de mise en valeur.

Entre 2014 et 2015, les phases Diagnostic et Avant-Projet ont été lancées.

Par ailleurs, afin de répondre au souci d'alimentation en eau du site et du futur pavillon d'accueil, une étude hydrogéologique a été lancée en 2014 afin de déterminer l'ensemble des solutions envisageables pour alimenter le bâtiment en eau potable.

Le projet de mise en œuvre du schéma directeur devra être affiné en fonction des résultats de l'étude hydrogéologique.
Un dépôt de permis de construire pourrait alors s'envisager pour la fin de l'année 2015, concrétisé par des travaux en 2016.

2 FONCTIONNEMENT DU SITE

Les agents sur site ont poursuivi la reconstruction de plusieurs murs contemporains en collaboration avec l'association des Chantiers d'insertion du pays Martégal qui assurent également des travaux de débroussaillement et d'élagage.

En 2015 près de 11 227 visiteurs ont fréquentés le site soit une augmentation de 2% par rapport à 2014.

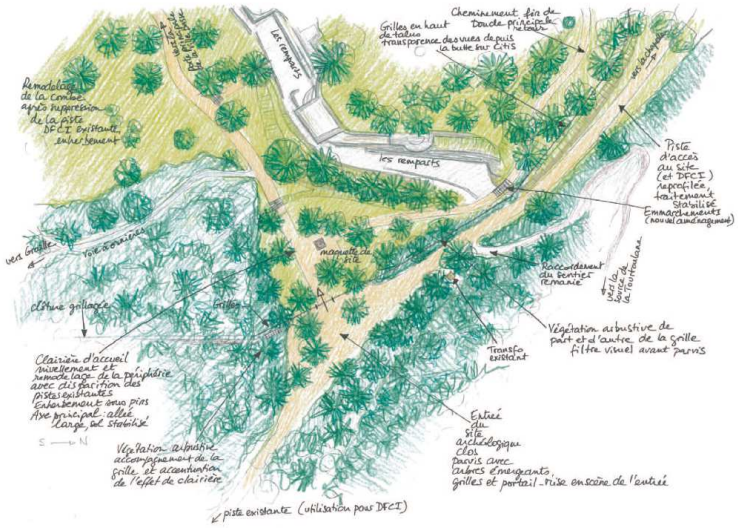
2015 a été marqué par la mise en place d'une animation nouvelle animation dénommée « l'objet du mois » qui a lieu tous les derniers samedi des mois d'avril, mai, juin. La deuxième session de la manifestation « le forum des collégiens – agora des savoirs » s'est tenu les 16 et 17 mai avec pour thèmes « revivre l'antiquité par les mots, l'image et le geste » qui a rassemblé plus de 400 visiteurs dont 8 classes de l'académie D'Aix-Marseille.
Une fouille programmée a été engagée en juillet autour de la chapelle de Saint Blaise qui a permis de mettre à jour un ancien cimetière avec des sépultures datant du IX ème au XII ème siècle.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE S AINT-BLAISE

Les aménagements du site

• L'entrée du site archéologique clos • Principes d'aménagement



ALEP [Atelier Lieux Et Paysages] – INCA [Innovation Création et Architecture] – Laurent Guyard – Régis Nebout – Kanopée – Atelier Baie – Bureau Michel Forgue

Projet de gestion intégrée « des étangs de Saint Blaise et de la forêt de Castillon »

Ce projet consiste à créer une instance de partage, de gestion et de décision entre les différents propriétaires et gestionnaires de cet espace de près de 1 000 hectares situés sur les communes de Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts afin de gérer de façon globale un ensemble patrimonial d'une valeur environnementale, historique et culturelle remarquable, fortement identitaire à l'échelle de l'Ouest de l'étang de Berre et susceptible au-delà de faire l'objet d'une reconnaissance nationale en tant que site classé.

En juin 2014 il a été établi un diagnostic avec le Réseau des Grands Sites de France pour définir le potentiel du site. A la suite de cette intervention, il a été organisé en novembre 2014 une visite du site avec le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres qui soutiendra et accompagnera notre démarche.

En 2015 il est prévu d'organiser le premier comité de pilotage sur « la gestion intégrée des étangs de saint Blaise et de la forêt de Castillon ».

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

IV – UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE ET DYNAMIQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues a pour objectif d'accueillir, de renseigner et de conseiller les entreprises et les professionnels. Pour cela, des données chiffrées et des études approfondies sur le tissu économique, le marché du travail et la démographie sont mises à la disposition des acteurs économiques.

ÉTUDES ANNUELLES

- Analyse du Recensement Général de la Population 2014

Le Service du Développement Economique fait réaliser les études annuelles au niveau Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et Communes sur un certain nombre d'indicateurs principaux : population, logements, activité, emploi, niveau de formation.

- Analyse des demandes d'implantations et des placements

La bourse aux locaux est un outil qui permet de répondre à la demande de biens dédiés à l'activité en complément des démarches réalisées par les porteurs de projet, auprès des professionnels de l'immobilier d'entreprise. Elle permet également au Service du Développement Economique de connaître le contexte dans lequel s'exprime la demande et de parfaire son analyse de la dynamique du territoire.

En 2014, 182 porteurs de projets et chefs d'entreprise ont été conseillés et accompagnés. Parmi eux, 138 ont fait appel au Service du Développement Economique dans le cadre de leur recherche de locaux ou de terrains : 46 ont trouvé un local ou un terrain sur l'Agglomération du Pays de Martigues et en majorité dans un contexte de création (43 %), 51 ont été conseillés et orientés, notamment vers l'Association Initiative Pays de Martigues.

- Les zones d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM)

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues compte 9 zones d'activités regroupant 733 entreprises et 13 182 emplois.

- Zone Industrielle La Grand'Colle : 82 entreprises, 1 877 emplois
- Ecopolis Croix-Sainte/Caronte - Technopolis - Anse Aubran : 132 entreprises, 921 emplois
- Ecopolis Lavéra/Ponteau : 28 entreprises, 2 674 emplois
- Ecopolis Martigues Sud : 266 entreprises, 4 954 emplois
- Raffinerie Total : 1 entreprise, 500 emplois
- Pôle Commercial Auchan : 65 entreprises, 1 062 emplois
- Zones d'Activités de l'Escaillon et de Figuerolles : 23 entreprises, 245 emplois
- Zone d'Activités des Etangs : 109 entreprises, 678 emplois
- Pôle Commercial Carrefour : 26 entreprises, 271 emplois

- Commerces et entreprises de services de la CAPM

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues compte 1318 rez-de-chaussée commerciaux occupés. L'offre s'articule autour de 13 domaines d'activités.

Les 3 premières catégories représentent 47,7 % du tissu commercial et recensent 630 établissements. Ces catégories sont les suivantes : les bars restaurants (20,6 %), l'hygiène/santé/soins de la personne (16,3%) puis les services tertiaires (11,3).

- **Commerces et entreprises de services - Martigues**

Martigues compte 877 rez-de-chaussée commerciaux occupés. L'offre s'articule autour de 13 domaines d'activités. Les 3 premières catégories représentent (51 %) du tissu commercial de Martigues et recensent 448 établissements. Ces catégories sont les suivantes : les bars restaurants (21%), l'hygiène/santé/soins de la personne (17 %) et les services tertiaires (12%).

- **Commerces et entreprises de services - Port-de-Bouc**

Port-de-Bouc compte 297 rez-de-chaussée commerciaux occupés. L'offre s'articule autour de 13 domaines d'activités. Les 3 premières catégories représentent (51,8%) du tissu commercial de Port-de-Bouc et recensent 154 établissements. Ces catégories sont les suivantes : les bars restaurants (24%), l'hygiène/santé/soin de la personne (15 %), les services divers (13%).

- **Commerces et entreprises de services - Saint-Mitre les Remparts**

Saint-Mitre les Remparts compte 131 rez-de-chaussée commerciaux occupés. L'offre s'articule autour de 13 domaines d'activités. Les 3 premières catégories représentent 42,7% du tissu commercial de Saint-Mitre et recensent 56 établissements : l'équipement de la maison (18%), l'auto cycles (13%), et l'hygiène/santé/soins de la personne (12%).

- **Annuaire des entreprises du Pays de Martigues :**

En 2014, dans le cadre d'une démarche éco-citoyenne, l'édition sur papier de l'annuaire des entreprises du Pays de Martigues a été supprimée. Il est consultable ou téléchargeable sous la forme d'un fichier sur le site de la CAPM : www.paysdemartigues.fr.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

Il recense autour de 1100 établissements selon des critères de taille et de lieu d'implantation bien définis. C'est un document grand public. Il regroupe 4 grands secteurs : l'industrie, la construction, le commerce et les services. Cette année, les informations concernant l'entreprise, ont été complétées avec les liens vers les réseaux sociaux.

- L'intervention publique dans les centres-villes de Martigues et Port de Bouc

Cette étude recense les rez-de-chaussée commerciaux situés en centre-ville qui ont bénéficié des aides directes et indirectes apportées par les communes et la CAPM : subventions pour les devantures commerciales, bourse aux locaux, prêts d'honneur accordés par Initiative Pays de Martigues.

En 2014, 30 locaux commerciaux ont bénéficié au moins d'une aide à Martigues (125 locaux depuis 2011) et 5 locaux commerciaux ont bénéficié au moins d'une aide à Port de Bouc (48 locaux depuis 2010).

GESTION ET ANIMATION DE COMMISSIONS

- Commission Développement Economique

En 2014, la Commission Economique s'est réunie 3 fois.

- Commission de Suivi des demandes d'implantation

Toutes les demandes d'implantation sont examinées dans une commission de suivi formée d'élus et de techniciens de la CAPM et des 3 communes qui la compose.

La Commission réalise également le suivi des dossiers en cours. Lorsqu'une demande retient l'attention, une démarche s'engage pour recevoir le porteur de projets, l'entendre sur sa demande et l'orienter vers l'aménageur des terrains en zones d'activités.

En 2014, la Commission s'est réunie une fois pour effectuer le suivi de 19 dossiers existants et de 14 nouveaux dossiers.

- Comité Technique de la galerie commerciale de la Respélido

La Ville de Port-de-Bouc est propriétaire des locaux commerciaux des anciens chantiers navals devenus aujourd'hui la Galerie Commerciale La Respélido. Depuis 2007, le Service Développement Economique de la CAPM gère la demande d'implantation des porteurs de projets souhaitant s'installer à La Respélido. Le souhait de la Ville est de veiller à implanter du commerce de proximité.

En 2014, il y a eu 3 comités techniques au cours desquels 23 porteurs de projets ont été présentés. Parmi eux, 5 se sont installés à la Respélido. Les autres porteurs de projets se sont installés dans d'autres locaux, n'ont pas donné suite à leur projet ou ont vu leur demande refusée par la ville.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- Commission d'Indemnisation à l'Amiable

Par délibérations des 3 et 31 Mai 2013, la Ville de Martigues a mis en place une Commission d'Indemnisation à l'Amiable pour les commerçants situés dans le périmètre des travaux de Jonquières centre. La gestion, l'animation et le secrétariat de cette commission, sont assurées par le Service Développement Economique.

En 2014, la Commission s'est réunie à sept reprises. Elle a examiné la recevabilité de 20 dossiers de demande d'indemnisation, dont quatre ont été refusés. Pour les 16 autres, la Ville de Martigues a engagé la procédure avec la demande de désignation d'un expert en référé auprès du Tribunal Administratif.

Seize commerçants sont parvenus en fin de procédure et ont été indemnisés par la Ville de Martigues.

Suivi des travaux sur le développement de nouvelles filières industrielles

- Filière Cosmétologie : Suite à la mise en place d'un marché d'assistance à Maîtrise

d'ouvrage, la CAPM a choisi un cabinet permettant d'accompagner le Service Développement Economique dans le cadre du développement de la Filière Cosmétologie sur le Parc des Etangs à Saint Mitre les Remparts. Depuis, le Comité de Pilotage mis en place s'est réuni 2 fois et a étudié les dossiers d'une quinzaine de prospects.

- Filière Cinéma : Le Service Développement Economique accompagne le développement de la filière cinéma et participe à la définition d'une stratégie mutualisée avec les investisseurs et avec les Collectivités.
- Filière déconstruction : Le SDE participe au groupe de travail qui suit le développement de cette filière sur le territoire de la CAPM. Il s'agit d'accompagner les prospects qui souhaitent développer ce secteur d'activité sur le territoire.
- Filière éolien en mer : Cette filière est en cours de développement sur le littoral. Le SDE participe aux réunions de concertation organisées par les différents porteurs de projet afin d'optimiser les retombées économiques sur le territoire.
- Suite à un appel d'offre « aménagement/commercialisation », définition d'une opération d'1 Ha sur la Zac des Etangs à Saint Mitre les Remparts.
- Contribution à l'organisation et au financement d'une étude menée par le GPMM sur les origines destinations des marchandises transitant dans l'enceinte du Port (étude en cours de restitution).

- Gestion et animation du FISAC de Port-de-Bouc et de Martigues

Dans le cadre des actions à destination du commerce, Port de Bouc et Martigues bénéficient de fonds d'Etat pour la mise en place d'actions d'animation et de communication ainsi que pour des investissements ciblés sur l'amélioration de l'équipement urbain. Pour rappel, Port de Bouc est en phase 3 et Martigues en phase 1.

Dans ce cadre, le Comité de Suivi du Fisac de Port de Bouc s'est réuni en Avril 2014 afin d'examiner les dossiers d'aide à l'embellissement des façades, à la modernisation des locaux et à la sécurisation des commerces, ainsi que l'avancée des actions programmées. Il procède aux régulations nécessaires pour respecter les engagements pris avec les partenaires.

4 dossiers ont été subventionnés pour l'année 2014.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

- Suivi des actions des Associations de Commerçants

Le Service du Développement Economique participe aux réunions des Associations de Commerçants des 3 Villes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (Fédération des Commerçants de Martigues « Boutiques des 3 quartiers » - Association des Commerçants et Artisans de Port-de-Bouc - Association Vie et Commerce à Saint-Mitre les Remparts) dans le cadre des actions qu'elles ont engagées seules ou en partenariat avec les Villes.

- Nombre d'adhérents à Martigues (centre-ville) : 125 commerçants et artisans,
- Nombre d'adhérents à Port-de-Bouc (ville entière) : 55 commerçants et artisans,
- Nombre d'adhérents à Saint-Mitre les Remparts (centre-ville) : 40 commerçants et artisans.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec les commerçants de Paradis Saint Roch afin de créer une Association.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016

RELATION AVEC LES ORGANISATIONS D'ENTREPRISES

- Mise en œuvre d'un partenariat d'actions avec le Groupement des Entreprises de l'Ouest de l'Etang de Berre (GEOEB)

Le GEOEB compte une centaine de membres représentant plus de 6 000 salariés.

Il est un des interlocuteurs du Service du Développement Economique comme intermédiaire vis à vis des entreprises situées sur le territoire avec une forte entrée zones d'activités. A ce titre, il est présent dans les instances partenariales qui mettent en place des actions à destination du monde économique.

Une réunion a lieu tous les 2 mois avec la Chargée de Mission du GEOEB afin d'échanger des informations sur les mouvements ayant eu lieu sur les zones (créations, cessations d'activités, changements de direction, vente, location de bien immobiliers d'entreprises).

- Initiative Pays de Martigues (IPM)

Adhérente au réseau national Initiative France, IPM a pour objet l'aide à la création, à la reprise et au développement des entreprises. Cette aide se traduit d'une part, par l'octroi d'un prêt d'honneur à titre personnel sans intérêt et sans garantie à des porteurs de projets, après étude et agrément de leur dossier et d'autre part, par la mise en place, pour ces porteurs de projets, d'un accompagnement post-création.

IPM intervient pour les projets de création ou reprise d'entreprise sur le territoire de la CAPM. Les porteurs de projets bénéficient au préalable d'un accueil individuel au Service du Développement Economique de la CAPM.

IPM est labellisée auprès de l'Etat en tant qu'opérateur NACRE et à ce titre gère le dispositif (dispositif d'aide à la création pour les personnes les plus en difficultés vis-à-vis de l'emploi) pour les phases métier 2 et 3, appui pour le financement du projet (avec notamment un prêt personnel à taux zéro) et appui au développement de l'entreprise.

En 2014, l'Association était également agréée auprès de BPI pour instruire les demandes de Prêt à la Création d'Entreprise.

En 2014, 51 porteurs de projet ont été orientés par le Service Développement Economique vers IPM. 23 dossiers ont été constitués, 16 ont reçu l'accord sur les financements demandés et 15 entreprises ont été créées.

Ces entreprises ont permis la création ou le maintien de 19 emplois. Depuis sa création en 1998, l'Association Initiative Pays de Martigues a financé la création ou la reprise de 264 entreprises et à travers elles, la création ou le maintien de 468 emplois.

- Accueil des Structures d'Accompagnement à la Maison de la Formation à Martigues et à la Maison des Service au Public à Port de Bouc

Depuis 2003, Accès Conseil et Sud Conseils en partenariat avec le Service Développement Economique, assurent des permanences hebdomadaires à destination de tous les porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise, demandeur d'emploi ou bénéficiaire de minimas sociaux, sur le territoire de la CAPM.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2016